



COMPTE RENDU IN EXTENSO

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

20 E 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022

(1^{ÈRE} JOURNÉE)





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022
6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
20 ET 21 DÉCEMBRE 2022**

SOMMAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE

Ouverture de la séance des questions orales à 10h15

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2022/O2/065 - Précarité énergétique, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **8**

Réponse de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif **10**

Question n° 2022/E6/078 - Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » **12**

Réponse de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif **14**

Question n° 2022/E6/080 - Quel avenir pour le Couvent San Francescu de Bastia ?, posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte » **16**

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive **17**

**INTERRUPTION DE SÉANCE 10H40
REPRISE À 11H45**

Question n° 2022/E6/077 - Reprise des discussions à Beauvau, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **20**

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse **22**

Question n° 2022/E6/079 - Situation politique , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	26
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse	28

Question n° 2022/E6/075 - Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé , posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	29
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive	30

Question n° 2022/E6/076 - Foncier et GIRTEC , posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	33
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du conseil exécutif de Corse	35

Ouverture de la séance à 12h38

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers	39
---	-----------

Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	39
--	-----------

Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	42
--	-----------

SUSPENSION DE SEANCE À 13H04 REPRISE À 15H30

Demande de droit de parole de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	45
Refus de Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	45
Point d'ordre de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	46

Prises de paroles :

M. Jean BIANCUCCI	46
Mme Véronique PIETRI	46
Le Président Gilles SIMEONI	47

Point d'ordre	
M. Paul-Félix BENEDETTI	48
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	50
M. Paul Félix BENEDETTI	52
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	52

**SUSPENSION DE SEANCE À 15h45
REPRISE À 17H05**

Echanges

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Rapport n° 370 : Delegazione di Servizi Publici Marittimi per u periodu 2023-2029

Rapport n° 370 : Délégalion de Service Public Maritime pour 2023-2029

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse **55**

Lecture du rapport de la commission conjointe Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E6/002) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, rapporteure de la CDENATE **65**

Prise(s) de parole :

M. Paul QUASTANA **69**

M. Jean-Martin MONDOLONI **70**

M. Paul-Felix BENEDETTI **77**

M. Pierre GHIONGA **82**

M. Jean-Christophe ANGELINI **83**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **87**

M. Joseph SAVELLI **91**

M. Louis POZZO DI BORGO **94**

M. Hyacinthe VANNI **97**

Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **99**

Échanges entre le Président Gilles SIMEONI, Jean-Christophe ANGELINI, Xavier LACOMBE. **103**

Reprise des réponses par le Président Gilles SIMEONI **103**

Demande de suspension de séance formulée par M. Jean-Christophe ANGELINI

**SUSPENSION DE SEANCE À 19H48
REPRISE DE LA SEANCE À 20h26**

Explications de vote :

M. Paul- Felix BENEDETTI	110
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	111
M. Jean-Christophe ANGELINI	111
M. Jean-Martin MONDOLONI	112
M. Jean BIANCUCCI	113

VOTE rapport	114
---------------------	------------

20h39 : dérogation temps de travail des agents du SGAC validée	114
---	------------

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**Raportu n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia****Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social **115**

Prise(s) de parole :

Mme Santa DUVAL	117
Mme Françoise CAMPANA	118
M. Xavier LACOMBE	119
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	120

VOTE rapport	121
---------------------	------------

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese**

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Télé Paese

RAPPORT SOUMIS AU VOTE D'URGENCE	122
---	------------

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine **122**

Prise(s) de parole :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	126
Mme Nadine NIVAGGIONI	127
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	128

M. Saveriu LUCIANI	128
M. Paul-Felix BENEDETTI	129
Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	130
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants.	131
VOTE rapport	131
Suspension de la séance à 21h17	

Ouverture de la séance de questions orales à 10 h 15.**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute à tutti !

Emu da principià sta seduta di l'Assemblea di Corsica, ghjè l'ultima di l'annata 2022, ci hè un prugrammu abbastanza carcu, dunque v'aghju da dumandà d'esse appena attenti. Emu da principià come d'abitudine per e dumande à bocca, dunque preparatevi per piacè.

Cume l'emu dicisu in cummissione permanente, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Cathy COGNETTI.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

*** Question n° 2022/O2/065 - Précarité énergétique, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, depuis une dizaine d'années, la nécessaire maîtrise de l'énergie s'est traduite par des actions, outils et financements divers destinées à lutter contre la déperdition thermique et optimiser les ressources. Les OPH sont en première ligne pour les logements sociaux.

Pour les particuliers, le dispositif ORELI, porté par l'AUE, s'attache à lutter contre la précarité énergétique dans une île qui compte 20 000 ménages cibles représentant 15 % de la population.

Au mois de juillet 2022, on apprenait par voie de presse que l'expérimentation lancée en 2016 avait permis de rénover 200 logements pilotes en 3 ans, dont la moitié occupée par des ménages en précarité énergétique.

On sait que le dispositif couvre différentes phases, vous l'avez dit : étude énergétique, chiffrage des travaux, aides financières de 20 000 à 30 000 €, etc.

La situation internationale et la perspective de sobriété énergétique rebat les cartes en termes d'urgence et de cibles.

Vous n'êtes pas sans savoir que les territoires ne sont pas dans les mêmes dispositions et n'ont pas les mêmes moyens. Des EPCI ont conventionné avec l'ANAH et ont un référent en interne qui fait la liaison entre les différents leviers, tout en gérant des dossiers sur le périmètre de l'intercommunalité. L'échelon intercommunal est le plus à même pour mettre en œuvre une politique de proximité.

D'autres EPCI ne peuvent pas instaurer une telle proximité. Pourtant, les besoins sont réels. Les ménages les plus modestes, notamment dans les territoires de montagne, ne parviendront pas à satisfaire aux nouvelles exigences de la sobriété énergétique dans ces conditions.

À cette nouvelle donne, Monsieur le Président, ne pourrions-nous pas envisager un mécanisme de conventionnement entre l'AUE et les EPCI qui le souhaiteraient, comme cela a été fait pour les déchets ? C'est bien l'hiver que la question est la plus prégnante et en situation de précarité énergétique importante.

Une précision qui a son importance puisque le rendu de l'expérimentation laisse apparaître que seulement la moitié des logements rénovés sur les 200 habitations pilotes étaient en situation de précarité énergétique.

Donc, trois critères cumulatifs pour que les corses dans le besoin habitant ici à l'année dans des logements énergivores, puissent être accompagnés. Un enjeu qui se situe pleinement dans l'actualité. C'est une réflexion et une piste opérationnelle que je vous propose et que je ne soumetts à notre Assemblée, car vous l'avez compris, voilà pourquoi il faut s'attaquer au budget énergie des ménages, parce que c'est un budget important pour tous les ménages et une source d'endettement, et les problèmes de santé publique pour les personnes en situation de précarité, parce que les objectifs de réduction de la consommation énergétique visent en premier lieu les maisons de village anciennes qui sont souvent à l'origine de déperdition d'énergie et parce que le concept de maison à basse consommation est devenu un objectif prioritaire. Parce qu'aussi dans le contexte de relance économique, c'est un axe de soutien économique non négligeable et l'occasion de doper l'activité de l'artisanat local sur plusieurs années et donc d'envisager des coûts qui pourraient être lissés et parce qu'aussi les modalités de financement qu'il est possible de mettre en œuvre sont séduisantes et ne laissent pas les ménages modestes sur le bord de la route.

Ensuite, il faudrait des tiers de confiance pour faciliter l'accès aux aides financières.

Et pour conclure, Monsieur le Président, que faisons-nous de la filière bois ? Car le Gouvernement propose aujourd'hui une aide financière de 150 € et nous, nous laissons augmenter ce bien que nous avons et que nous pouvons réguler.

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè ch'hà da risponde per l'esecutivu ? U Presidente di l'agenzia di l'energia è di l'urbanismu, avete a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Conseillère, chère Cathy, avant de parler de la rénovation des logements, permettez-moi de rappeler également quelques chiffres. Les chiffres de la précarité énergétique en Corse : 50 à 60 000 personnes vivent aujourd'hui cette situation dramatique. C'est une situation inquiétante et qui risque encore de se détériorer dans les prochains mois, comme vous le savez, en raison de la crise énergétique et bien sûr de l'inflation qui l'accompagne notamment sur les produits de consommation courante ou encore sur le carburant.

Donc un tarif de l'électricité qui va augmenter de manière très significative et cela malgré le bouclier tarifaire mis en œuvre par l'État, on était à 4 % d'augmentation du prix de l'énergie en 2022, on va être à 15 % en 2023, une hausse plafonnée à 15 %.

Le Gouvernement a évoqué donc une hausse moyenne de la facture énergétique pour les ménages de 20 €. À mon sens, ce sera beaucoup plus et je ne parle même pas de la hausse pour les collectivités, notamment pour les communes.

Et bien sûr, cette augmentation aura des impacts sociaux sur le pouvoir d'achat, probablement plus fort en Corse qu'ailleurs, et probablement plus fort dans l'intérieur, chère Cathy, que dans les zones urbaines. Et d'ailleurs, la dernière étude de l'Insee dont un résumé est paru dans le Corse-Matin, montre bien cette différence d'impact dans l'intérieur versus les zones urbaines plus aisées, je dirais.

Donc, au-delà des mesures d'urgence conjoncturelles qui sont indispensables et qui ont été mis en place par l'État, le bouclier tarifaire donc, le chèque énergie, il convient également de proposer des solutions structurantes de plus long terme afin de lutter contre cette précarité énergétique. C'est pour cette raison que la programmation pluriannuelle de l'énergie a fixé comme priorité des opérations de massification des rénovations pour les logements sociaux et également pour les maisons individuelles. Pour les logements sociaux, j'y reviendrai lors de ma réponse suivante.

Concernant le cœur de votre question, la rénovation des logements individuels, vous avez, Madame la Conseillère, parfaitement présenté ce qu'était le dispositif ORELI, donc je n'y reviens pas. C'était un dispositif expérimental qui a permis de rénover 200 maisons, vous l'avez rappelé. Et aujourd'hui, nous

souhaitons qu'ORELI passe dans une phase, je dirais plus industrielle, une phase de massification, de montée en puissance.

Alors, après cette phase de rodage initiée en 2016, on dispose à présent d'une plateforme à destination des particuliers pour les accompagner de A à Z, c'est-à-dire depuis le premier conseil jusqu'à la réception des travaux, en passant par le choix de l'entreprise et la proposition d'un plan de financement.

On est conscients que l'accès aux opérations d'accompagnement d'aide à la rénovation énergétique, c'est souvent le parcours du combattant pour les ménages. C'est vrai en Corse mais c'est vrai ailleurs, d'ailleurs il y a eu un rapport récent de la Cour des comptes à ce sujet, donc des difficultés techniques, des difficultés administratives, beaucoup de dispositifs et beaucoup aussi d'interlocuteurs, l'EDF, l'ANAH, l'agence d'urbanisme.

Donc, le nouveau dispositif ORELI qu'on a mis en place, vise à simplifier ces démarches pour les ménages. Un interlocuteur unique, accessible via un numéro unique, c'est-à-dire qu'en composant le 04 95 72 13 25, c'est la seule porte d'entrée pour les ménages pour accéder aux dispositifs d'aide à la rénovation.

J'en profite pour faire la promotion de ce numéro, qui va permettre aux ménages de rentrer en contact direct avec un conseiller ORELI, soit qui est hébergé au sein du CAUE pour les gens qui résident dans les deux grandes agglomérations de la CAB et de la CAPA, ou bien ceux du CPEI A Rinascita, si vous êtes ailleurs sur le territoire, en centre Corse par exemple, en Balagne ou encore dans l'extrême sud. Donc un numéro unique, mais différents interlocuteurs sur le territoire, au plus près des ménages pour avoir un accès de proximité.

Le dispositif ORELI est avant tout partenarial, il mobilise les aides de l'ANAH, de l'Etat, de la CRE, d'EDF de la CdC. Il associe également la Poste pour l'identification et le recensement des bénéficiaires.

Mais vous avez raison, il est indispensable qu'ORELI puisse être animé par les territoires, en particulier par les intercommunalités et les communes, puisque les maires et les conseillers municipaux communautaires sont en contact direct avec les citoyens, ils sont en prise avec le terrain. Et cette proximité ne peut bien sûr être remplacée par aucun outil, quelles qu'en soient les qualités.

Donc, ce sont aussi les élus locaux qui sont les relais essentiels pour identifier et orienter les personnes susceptibles de bénéficier du dispositif.

En revanche, pour tout ce qui est plus technique, financier, sur l'ingénierie, il nous semble que l'AUE, via le dispositif ORELI, est le mieux à même d'accompagner les ménages dans ce parcours de rénovation énergétique.

Donc cette question, elle tombe à point nommé puisqu'on vient de confirmer notre partenariat avec EDF et la CRE au titre des années 2022 et 2023, partenariat sur le dispositif ORELI, mais également sur l'éclairage public et sur le bois énergie, puisque vous m'interpellez sur le bois énergie, et on aura très prochainement à en rediscuter, notamment dans le cadre des assises du bois et de la forêt qui sont prévues en 2023.

Cette question, elle intervient également à point nommé puisqu'on a lancé, vous le savez, la campagne de contractualisation avec les territoires et en votre qualité de vice-présidente de la communauté des communes Pasquale Paoli, je vous propose que nous travaillions rapidement ensemble pour une convention afin d'enrayer la précarité énergétique, notamment dans nos villages et mieux définir les missions de chacun et définir ensemble les moyens qui sont susceptibles d'être engagés sur ces opérations. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente. Allora, a dumanda à bocca chì vene avà, hà da esse fattà da Juliette PONZEVERA, per « Fà populu ».

*** Question n° 2022/E6/078 - Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».**

Mme Juliette PONZEVERA

Merci la Présidente.

Monsieur le Président, nous savons tous que le Conseil exécutif de Corse souhaite faire de la lutte contre la précarité énergétique l'une de ses priorités. Nous savons également que, dans ce domaine, les difficultés rencontrées par les foyers les plus modestes ne sont pas nouvelles alors que la mise en place de dispositifs spécifiques pour y faire face est, quant à elle, relativement récente.

La précarité énergétique s'inscrit pleinement dans le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016. Mais la Corse compte aujourd'hui plus de 8000 logements sociaux dont

une grande partie sont vieillissants, vétustes et donc de véritables passoires énergétiques.

À ce phénomène s'ajoute l'augmentation constante du prix de l'énergie qui impacte le pouvoir d'achat de tous les Corses et dont les effets sur les conditions de vie des familles les plus modestes doivent particulièrement nous inquiéter.

Aujourd'hui, lorsque l'on s'engage dans une opération de réhabilitation de logements sociaux, la Collectivité de Corse, via l'AUE, finance jusqu'à 80 % du coût des travaux énergétiques.

En réalité, cela ne représente que 50 % du coût total des travaux engendrés. Donc le financement total accordé correspond à environ 40 % des coûts engagés.

Ce dispositif a le mérite d'exister et témoigne de la volonté du Conseil exécutif de Corse d'accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique et thermique, mais ce financement est très insuffisant étant donné l'importance des coûts en constante augmentation, et la part d'autofinancement nécessaire.

Les bailleurs sociaux, seuls, ne parviendront pas à résorber la précarité énergétique. Chacun doit mesurer l'ampleur du problème et s'en emparer de manière déterminée, concrète et efficace.

Si nous voulons réellement faire de la lutte contre la précarité énergétique la priorité de tous, nous devons, ensemble, trouver les moyens d'être à la hauteur de nos ambitions et des attentes des Corses.

Monsieur le Président, vous avez déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises, et je sais qu'il vous tient à cœur et que l'on peut compter sur votre engagement.

Pouvez-vous nous dire où en sont les discussions avec l'État, allons-nous pouvoir bénéficier d'une enveloppe dans le cadre du PTIC, plus généralement de quelles marges de manœuvre disposez-vous, et quand aurons-nous enfin les moyens de mettre en œuvre un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà dà esse fatta torna da u Presidente di l'agenzia d'urbanisimu di Corsica.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Chère Juliette, la lutte contre la précarité énergétique et la question de la transition énergétique sont, bien entendu, deux problématiques qui s'imposent aujourd'hui dans tous les pays d'Europe et sur lesquels la Corse a été pionnière en faisant dès 2013 le choix de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La rénovation énergétique des logements sociaux, vous l'avez rappelé, c'est un engagement de campagne de la liste « Fà populu in seme », c'est donc un engagement également du Conseil exécutif. Un engagement fort demandé de notre mandature sur lequel jusqu'à présent, nous n'avons pas économisé notre énergie, si je peux me permettre cette image. Et c'est enfin un engagement sur lequel nous avons mobilisé jusqu'à présent l'ensemble de nos moyens tant financiers qu'humains, l'ensemble de nos moyens aujourd'hui à disposition. Ces moyens sont contraints, ils sont insuffisants face à l'ampleur de la tâche à accomplir.

À ce titre, les chiffres que vous avez donnés sont tout à fait justes, entre la part qui est finançable à 80 % sur les travaux énergétiques et le reste à charge pour les bailleurs sociaux qui reste trop difficile à assumer malgré les efforts de notre Collectivité que je vais quand même rappeler : des conventions d'objectifs et de moyens signées avec les offices publics de l'habitat de Corse et de la CAPA pour un montant total de 34 M€ et qui ont permis d'ores et déjà de créer ou réhabiliter 2000 logements sociaux ; un règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat qui est passé de 9 M€ en 2018 à 19 M€ en 2021 et qui a permis de créer ou réhabiliter 3000 logements sociaux et 500 logements communaux ; et enfin les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs pour leur permettre de réaliser ces opérations, environ 40 M€.

Pour autant, notre objectif est de réaliser un vaste plan de rénovation de l'ensemble du parc des logements sociaux pour un coût avoisinant les 470 M€ d'investissement. Ce plan n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est qu'il a vocation à se concrétiser. À cet effet, l'AUE a travaillé ces dernières années en lançant différents appels à projets dédiés à la rénovation des logements dégradés. À ce jour, 1 400 logements ont été rénovés, en obtenant une labellisation « bâtiment basse consommation Effinergie ». Une première phase expérimentale donc, qui a permis de préparer le terrain sur le plan technique et financier en vue du déploiement d'une seconde phase de très grande ampleur, 8 000 logements sociaux à l'horizon 2028. C'est un axe majeur du projet de révision de la PPE.

Pour y parvenir, les services de l'Agence ont travaillé avec les services de l'État, notamment la DGEC et la CRE, sur le volet des cofinancements nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Des moyens supplémentaires sont nécessaires afin de prendre en charge des travaux à des taux de financement bien plus incitatifs pour les bailleurs, tout en s'assurant que ces investissements ne pèsent pas davantage sur les charges payées par les locataires.

Un protocole d'accord est en discussion avec le Gouvernement depuis plusieurs mois et, ce protocole conditionne l'examen et l'adoption définitive de la PPE. Il est en voie de finalisation et j'espère qu'il vous sera présenté en même temps que la PPE en tout début d'année prochaine.

À ce titre, nous rencontrerons la ministre de l'écologie mi-janvier, pour discuter des derniers arbitrages, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour l'alimentation future des centrales thermiques, pour les développements des énergies renouvelables et des infrastructures autocads, notamment sur les tarifs de rachat et bien sûr pour le financement des opérations de maîtrise de la demande en énergie, la rénovation des logements sociaux, mais aussi la rénovation des établissements scolaires de la Collectivité, lycées et collèges, mais aussi les écoles, bien entendu.

Ces discussions s'inscrivent également dans le projet de loi en cours d'examen à l'Assemblée nationale sur l'accélération des ENR, travail mené en concertation avec nos députés.

Donc, vous l'avez compris, Madame la Conseillère, cette discussion financière avec l'État est essentiellement politique. L'État a l'opportunité d'envoyer un signal positif à la Corse et aux Corses dans le cas d'un nouveau protocole d'accord que nous appelons de nos vœux et qui doit acter les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective de la PPE.

Oui, Madame la Conseillère, nous sommes en passe d'aboutir dans la signature de ce protocole qui doit permettre à la Corse de devenir un territoire autonome, un territoire décarboné et un territoire à énergie positive. Voilà le vœu à formuler pour 2023 et surtout à exaucer.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora a dumanda à bocca avà hà da esse fatta da Serena BATTESTINI par « Core in fronte ».

*** Question n° 2022/E6/080 - Quel avenir pour le Couvent San Francescu de Bastia ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte ».**

Mme Serena BATTESTINI

A ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'exécutif, Mme la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, Cari cullegghi,

La ville de Bastia est en lice pour devenir capitale européenne de la culture, en 2028.

Cette candidature est soutenue par l'ensemble de la Corse et, en premier lieu, notre Assemblée. En effet, une telle distinction pourrait constituer une formidable vitrine pour toute l'île.

Bastia est une ville qui regorge d'histoire, de culture et elle possède, à ce titre, un riche patrimoine historique.

Pourtant, on est en droit de s'interroger sur l'avenir de l'un de ses sites emblématiques : le couvent San Francescu.

Ainsi, ce couvent San Francescu, fondé en 1510, jadis le plus grand de Corse, avec un parvis et une mosaïque d'exception, a été acheté par la Collectivité territoriale de Corse en 2006.

Mais, 16 ans après son acquisition par la puissance publique, et malgré de nombreux projets, ce bâtiment historique fait figure de véritable verrue dans le paysage urbain bastiais.

Longtemps squatté, l'état d'abandon du site pose, aujourd'hui, de nombreux problèmes. Il constitue même une menace pour les riverains avec des murs qui s'effritent, des pierres et des tuiles qui tombent.

La dégradation continue de la bâtisse n'est pas acceptable et elle est incompréhensible.

Il est urgent d'enrayer cette situation, de préserver l'existant et de trouver une affectation à l'ancien couvent San Francescu pour qu'il puisse, enfin, être mis en valeur.

Notre question sera simple : depuis 2006, les différents exécutifs de Corse ont pris des engagements sur le devenir du couvent San Francescu. Rien n'a jamais été fait.

Y-a-t-il, à ce jour, un véritable projet de rénovation et de réhabilitation du Couvent par la Collectivité de Corse et, éventuellement, dans quels délais pourrait-il être opérationnel ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà dà esse fatta da Antonia LUCIANI, cunsigliera à a cultura.

Mme Antonia LUCIANI

Chère collègue, je vous remercie pour votre question concernant le couvent San Francescu de Bastia, dont vous avez rappelé l'importance patrimoniale et historique qu'il revêt pour la Corse.

Il fut fondé en 1510, puis affecté en hôpital militaire de 1800 environ, jusqu'en 1984. Ce couvent fut d'ailleurs le plus grand couvent de Corse abritant les moines franciscains.

Ce lieu patrimonial inestimable pour la ville de Bastia et pour la Corse, a été acquis par la Collectivité Territoriale de Corse en 2006, se trouve à l'abandon depuis près de 40 ans et se situe à proximité immédiate du centre-ville.

Je souhaite vous rappeler qu'après les années 80, le couvent a été la propriété de la ville de Bastia qui, sans véritable projet, l'a vendu à la Collectivité territoriale de Corse qui n'a eu, quant à elle, qu'un seul et simple projet, heureusement non abouti, celui de le vendre à une clinique privée.

Sensibilisée depuis de nombreuses années, une première expertise du site a été diligentée à l'initiative du Président du Conseil exécutif au printemps 2019. Celle-ci visait à identifier les principales problématiques : état des lieux, accessibilité, stationnement, état du bâti, éléments patrimoniaux à sauvegarder, mais aussi les sollicitations concernant l'occupation des lieux dans le cadre de la réhabilitation à venir.

Après l'étude des éléments d'information mis à notre disposition et une large concertation, le Conseil exécutif de Corse a souhaité que ce lieu

remarquable fasse l'objet d'une réflexion ayant vocation à participer à la réhabilitation et à la mise en valeur du patrimoine historique de la ville de Bastia, tout en créant un centre culturel de premier ordre contribuant notamment à la candidature « Bastia Corsica 2028 ».

Nous avons souhaité que le projet s'organise autour de trois axes principaux. D'abord un lieu de création des images de demain à partir du patrimoine corse et méditerranéen existant dans le domaine de l'art contemporain, (je pense notamment au FRAC qui pour le moment est à Corti et dont nous pourrions imaginer le transfert au couvent San Francesco). Également un lieu de création autour de la photo avec le Centre Méditerranéen de la Photographie, dont son siège étant à Ville di Petrabugnu mais qui n'a pas aujourd'hui véritablement de lieu d'exposition malgré une collection considérable. Également, un lieu de création autour du cinéma et de l'audiovisuel, un lieu d'image, de rayonnement et de création au service de la Corse et de la Méditerranée.

Deuxième axe : un lieu de sensibilisation, de recherche et d'hybridation des arts au service du renouvellement des esthétiques et des nouvelles pratiques de l'image autour de la culture corse et méditerranéenne.

Enfin, un lieu où réinvestir les œuvres, les codes esthétiques et culturels corses et méditerranéens dans le cadre des pratiques émergentes et existantes, on peut penser à la réalité virtuelle, aux œuvres immersives ou encore aux jeux vidéo.

À cette fin, un marché de programmation, intitulé « Projet de pôle culturel autour de l'art contemporain, de l'image et de l'audiovisuel » a été lancé en 2021. Le marché a été attribué en 2022 et l'ordre de service a été signé en mai 2022.

Une première phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis de bien définir le cadre de travail et de réflexion toujours à travers une vision transversale associant l'ensemble des acteurs concernés, institutionnels et associatifs notamment.

Une seconde phase de l'AMO dont le rendu a été livré en novembre 2022, présente à travers une approche programmatrice trois scénarii relatifs à la réhabilitation générale du site, la répartition des espaces mais également à l'accessibilité du site car les problématiques de stationnement et de circulation constituent une contrainte majeure. Ces trois scénarii sont actuellement à l'étude.

Notre ambition est ainsi d'aboutir au programme définitif avant l'été 2023, ouvrant la voie à la mise en œuvre de la phase de conception puis de réalisation des travaux. Nous avons pour objectif une livraison du projet de réhabilitation au plus tard en 2028, projet qui devra également respecter un équilibre financier tant au point de vue des coûts d'investissement que de fonctionnement.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, je vais vous faire une proposition d'interruption parce que le son n'est pas diffusé à l'extérieur, donc il y a les images mais pas le son. Donc, il y a beaucoup de journalistes à distance. Dans notre administration également on ne peut pas suivre et en particulier également les collaborateurs de groupes. On va faire une interruption de séance, on est obligés et on va régler le problème, je l'espère, de l'émission à partir de l'hémicycle. Merci et je ferai un vœu également... Donc interruption de séance.

La séance interrompue à 10 h 40 est reprise à 11 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Merci à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle, les élus de reprendre leur place assise.

Nous avons eu effectivement un problème technique de retransmission de la session. Je fais remarquer que la session est néanmoins publique bien sûr, puisque nos tribunes sont prêtes à accueillir du public ainsi que les journalistes. Il n'y a pas de souci de ce côté-là. Là, la retransmission va reprendre. Si d'aventure il y avait un autre problème, il y a des enregistrements qui sont réalisés et qui peuvent être retransmis et transmis avec un petit décalage. Je le dis notamment pour les journalistes qui ne sont pas dans l'hémicycle et qui nous écoutent, pour qu'ils aient l'information. Il y aura un petit décalage, évidemment, ça ne sera pas un direct direct, et évidemment la priorité sera donnée à la DSP, bien sûr, puisque la délibération de la DSP doit partir dès cet après-midi, dès la fin de l'après-midi.

Voilà. En espérant qu'il n'y ait pas d'autres soucis, mais nous continuerons la session, bien sûr.

Nous reprenons donc les questions orales.

La question orale suivante va être posée par Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ». Je vous en prie, allez-y. Merci.

*** Question n° 2022/E6/077 - Reprise des discussions à Beauvau, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ma question sera relativement courte. Je vais aller au plus simple parce qu'elle émane d'un sentiment, celui pour le moment, d'un rendez-vous manqué puisque je veux évoquer l'interruption du processus en cours.

Le processus, nous l'avons tous accepté dans son principe. Certains l'ont voulu, d'autres non ou pas avec la même ferveur. Je pense que lorsque nous avons accepté le principe de ce processus, en conscience nous avons aussi accepté les tourments qui accompagnent la vie d'un processus. Des tourments existent et il y a deux façons d'aborder cette séquence que nous souhaitons tous réussie, je l'imagine. La première, c'est de considérer que les tourments notamment judiciaires peuvent se régler en discutant. Et la deuxième façon, c'est de considérer que les tourments, y compris judiciaires, doivent être levés en préalable de toute discussion.

Nous, pour notre part, Monsieur le Président, vous le savez, nous l'avons dit, nous considérons qu'il faut reprendre rapidement les discussions avec l'État, y compris pour régler les problèmes qui se posent dans notre société, y compris les problèmes d'ordre judiciaire. Nous pensons que la justice a ses propres nuances, ses propres calendriers, ses propres choix, ses propres décisions qui génèrent ses propres incompréhensions, que la justice à sa propre inertie. Et qu'il ne faut pas indexer la reprise de nos négociations sur le temps de la justice. Ce qui n'interdit pas de penser, comme nous avons essayé de le dire et de le distiller, que c'est précisément en discutant à Paris qu'on va lever ces problèmes.

Mais d'autres problèmes se posent à la Corse, desquels il est nécessaire de parler et de parler en saisissant cette occasion, car l'occasion ne va pas se présenter tous les jours.

Donc, ma première question est simple, Monsieur le Président, est-ce que de ce point de vue-là, vous êtes dans la catégorie de ceux qui pensaient qu'il faut mettre un préalable à la reprise ou de ceux qui considèrent comme nous,

qu'il ne faut pas de préalable mais qu'il faut reprendre les discussions le plus rapidement possible ? Et quand je parle de discussion, je parle d'échanges publics, je ne parle pas des efforts louables que vous fournissez pour régler un certain nombre de problèmes et de séquences, et le job est, de ce point de vue, et nous vous en savons gré, bien fait. Mais ça ne suffit pas parce que nous ce qu'on réclame, c'est un processus public où tout doit être mis sur la table et nous réclamons des échanges publics et visibles par l'opinion publique, pas des discussions de bon aloi et sûrement opérationnelles à plus d'un titre sur des sujets qui font la vie de notre Collectivité.

Un deuxième problème se pose de notre point de vue et qui appelle une deuxième question, Monsieur le Président, c'est ce temps mort, ce temps mort n'a pas été mis à profit de notre point de vue. Nous allons retourner, nous allons reprendre le plus rapidement cette séquence, nous, nous réclamons depuis le début une méthode. Là-aussi deux cas de figure : soit on monte les uns, les autres avec nos propres bagages, nos propres idées, nos propres convictions, soit l'on essaye, et nous pensons qu'il faut essayer, de discuter d'abord entre nous, en répondant à la question qui s'est posée en surplombant nos débats lors d'un de nos rendez-vous, quand le ministre nous dit : mais quel projet voulez-vous ? Nous devons être en capacité de répondre à cette question. En tout cas, nous le pensons et nous pensons que ça, ça ne peut se dessiner, s'esquisser qu'à l'aune d'une méthode et d'un calendrier.

Voilà donc ma question, elle est assez rapide, Monsieur le Président, je regarde Madame la Présidente qui en toile de fond, aujourd'hui préside avec 5 drapeaux ou bannières, il y a eu 4 processus, je ne sais pas s'ils ont été réussis, mais ils ont été aboutis : 82, 92, 2002, 2015 et le cinquième. On peut pas se permettre de rater ce train et pour ne pas le rater, il faut qu'on soit en gare au bon moment, avec une méthode, un calendrier, une volonté, une détermination. Je crois, le souci que nous avons tous de réussir cette séquence au service de la Corse et des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pensu chè u Presidente di l'esecutivu hà da risponde, mà dopu a seconda dumanda à bocca...

Vulete risponde subitu à Jean-Martin MONDOLONI ? Allora, aveta a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial, Monsieur le président de groupe, chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous m'avez posé une question courte, deux questions courtes, je vais y répondre de façon brève aussi, tant je pense qu'aujourd'hui, nous devons être économes de mots et déterminés dans notre volonté, je l'espère, partagée.

D'abord, vous dire que nous arrivons à la fin de cette année 2022. Elle a été une année caractérisée par des événements différents et des sentiments mêlés. D'abord, une année qui a commencé par un drame, avec l'assassinat dans des conditions atroces et restant à ce jour opaques, d'Yvan Colonna, qui a commencé par la colère, dans les rues aussi et dans les cœurs. Une colère qui s'est également enracinée à travers le sentiment d'injustice concernant la situation de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Et puis après le drame, après la colère, il y a eu l'espoir, l'espoir ouvert par le principe d'un processus politique.

Il y a dans votre première question, de quel côté êtes-vous, Monsieur le Président, une sous-question. Ce processus à vocation historique est-il nécessaire ? Oui ! Ce processus à vocation historique est-il indispensable ? Oui ! Devons-nous tout faire les uns et les autres, pour qu'il soit véritablement à vocation historique et pour qu'il réussisse ? Je dis pour ma part, avec force, avec détermination, oui ! Et je sais que le Conseil exécutif, la majorité territoriale, « Fà populu in seme », et au-delà de ce Conseil exécutif et de cette majorité territoriale, une très grande majorité de Corses, nationalistes et non nationalistes, répondent avec force, oui, il faut que ce processus réussisse !

Et je vous demande à vous Jean Martin, à votre groupe, à vous Jean-Christophe Angelini et son groupe, à Paul-Félix Benedetti et son groupe, à Josépha et la sensibilité politique qu'elle représente, voulez-vous que ce processus ait une vocation historique et réussisse ? Il faudra que nous répondions ensemble à cette question, que nous répétions nos réponses et surtout que nous mettions en accord nos actes avec la réponse que nous allons donner aux Corses.

Moi, je vous dis très clairement, Jean Martin, et vous répondant, je m'adresse à tous les élus de cette Assemblée et je m'adresse à tous les Corses et à tous ceux qui s'intéressent au sort de la Corse, qu'il n'y a pas de bonnes solutions alternatives et que nous avons le devoir impérieux de réussir ce processus.

Alors, nous arrivons à la fin de cette année, il y aura dans quelques jours les fêtes de Noël, des moments souvent, particulièrement chez nous, en

famille, au moment où on cultive la paix, la concorde, où on recherche la fraternité, comme vous je veux en cette fin d'année, avoir une pensée d'abord vers celles et ceux qui souffrent, et ils sont nombreux en Corse, je veux avoir une pensée envers celles et ceux qui attendent des proches qui sont en prison, je veux avoir une pensée pour les hommes qui sont en prison et particulièrement pour les prisonniers politiques. Et je veux aussi avoir un mot fort pour dire que nous ne voulons plus des prisons, nous ne voulons plus des gardes à vue, nous ne voulons plus de la violence clandestine, nous voulons la paix pour ce pays. Et que pour construire la paix pour ce pays, il faut réussir ce processus. Et nous le devons à ceux qui ne sont plus là, nous le devons à ceux qui sont aujourd'hui en prison et nous le devons aux générations à venir qui n'ont pas vocation à connaître ce que nous avons connu.

Et je le dis avec une conviction absolue et une détermination inébranlable, nous devons réussir.

En ce qui me concerne, je parle sous le contrôle de ce qu'ont été mes mots et mes actes. En décembre 2015, mon premier discours de président du Conseil exécutif a été pour dire qu'il fallait un processus de dialogue entre la Corse et l'État aux fins de construire une solution politique globale, un processus de dialogue impliquant l'ensemble des forces politiques de l'île et l'ensemble des forces vives, diaspora comprise. Je l'ai dit en 2015. Je l'ai dit à mes interlocuteurs présidentiels et ministériels entre 2015 et 2017. Je l'ai redit dans mon discours d'investiture, dans les mêmes termes en 2017. Je l'ai dit à mes interlocuteurs présidentiels et ministériels entre 2017 et 2021. Je l'ai dit dans les mêmes termes en juillet 2021, à l'occasion du mandat qui vient de s'ouvrir. Nous devons réussir.

Vous me demandez, Jean Martin, est-ce que je pose des préalables ? On ne va pas vers un processus historique en posant des préalables, je l'ai dit à Gérald Darmanin lorsqu'il a parlé de lignes rouges. Les lignes rouges, ce sont des préalables, je lui ai dit : vous ne pouvez pas poser de préalable, vous pouvez me dire, et je l'accepte, que dans votre position d'aujourd'hui, vous ne souhaitez pas que des décisions constitutionnelles soient prises sur le peuple Corse, sur la coofficialité ou que des décisions politiques soient prises sur les prisonniers politiques. Mais vous ne pouvez pas mettre des lignes rouges sur ces questions parce que ces questions sont essentielles et elles structurent, elles aussi, le débat et le dialogue politique que nous devons avoir. Donc nous parlerons du peuple Corse, donc nous parlerons de la coofficialité, donc nous parlerons des prisonniers politiques. Donc non, pas de préalable.

En sens inverse, est-ce que je fais partie de ceux qui disent : nous devons discuter, quoi qu'il arrive et dans n'importe quelle condition ? Je vous dis

non aussi, parce qu'à ce moment-là, nous tournerions le dos au véritable processus et à la véritable solution politique qui est indispensable. Donc, pas de préalable. Mais pas d'acceptation sans condition d'un dialogue qui n'en serait pas un et nous conduirait dans l'impasse.

Je dis et nous sommes nombreux à dire qu'un processus à vocation historique s'inscrit bien sûr dans la durée, qu'il implique des concessions de part et d'autre, a fortiori au début du processus pour le consolider, mais qu'il implique aussi des gestes politiques forts.

Personne ne demande au Gouvernement de tenir la main des juges. Personne ne vient dire que le principe de séparation de la justice et du pouvoir exécutif n'existe pas en France. Mais nous disons aussi que lorsqu'un gouvernement et un état veulent construire une solution politique, veulent réussir un processus, ils créent les conditions politiques pour que ce processus réussisse.

Et nous ne demandons rien d'autre, rien de plus, mais certainement rien de moins que la création de ces conditions politiques, qui seront de nature à nous dire, à nous, nationalistes, à vous dire à vous à droite, à dire aux gens de gauche, à dire aux Corses en général, que le moment de tourner la page d'une logique de conflit qui dure depuis 60 ans dans la période contemporaine, que ce moment-là est venu.

Nous, nous l'avons dit, et notamment les nationalistes, nous l'avons dit clairement, et y compris les indépendantistes, quel que soit leur mouvement, et y compris celles et ceux qui, historiquement, ont été solidaires de la violence clandestine et y compris celles et ceux qui l'ont pratiquée. Et vous savez qu'en ce qui me concerne, j'ai toujours plaidé pour que la violence clandestine s'arrête définitivement. Mais la vérité, c'est que ces gestes politiques ont été faits et que cette volonté politique a été affirmée et réaffirmée et que nous devons rester sur ce terrain-là parce qu'il n'y a pas, et je le dis aussi avec la même force et la même détermination, il n'y a pas de présent heureux, ni d'avenir de liberté et d'émancipation sur le chemin de la clandestinité politique, des prisons ou de la violence.

Le corollaire de la réussite et de l'émancipation, c'est la démocratie comme méthode et comme objectif, c'est en tout cas ma conviction.

Alors deuxième question, et je termine, Jean Martin, est-ce qu'il nous faut une méthode ? Nous en avons déjà posé les jalons. Travailler ensemble, bien sûr, nous avons eu des espaces et nous les avons. Nous allons travailler sur le statut d'autonomie ; nous allons travailler sur les questions économiques ;

nous allons travailler sur les questions sociales ; nous allons travailler sur l'énergie ; nous allons travailler sur la structure fiscale et budgétaire de la Collectivité de Corse, celle dont elle a besoin pour atteindre nos objectifs communs. Nous allons construire ensemble un chemin qui n'est pas celui de l'unanimité. Je m'adresse à Paris, on n'a jamais vu un processus qui pourra avancer ou se concrétiser, requiert de la part d'une des parties l'unanimité totale.

Il y a en Corse des urnes qui ont parlé, il y a en Corse une majorité et une ou des oppositions. Il ne peut être question d'une tyrannie de la majorité, mais celles et ceux qui sont légitimes aujourd'hui pour discuter au nom de la Corse sont celles et ceux qui, dans la diversité de leurs convictions, ont été désignés à cette fin par le suffrage universel, même si, bien sûr, ils n'ont pas le monopole de la parole et que ce processus doit impliquer l'ensemble des forces vives, l'ensemble des forces sociales, économiques, la jeunesse au premier rang lors des manifestations et au premier rang des personnes concernées.

Je termine. Oui, nous allons travailler, mais avant ça et je termine par où j'ai commencé, passons ces fêtes de Noël, faisons en sorte qu'il n'y ait plus personne en prison, personne, ceux qui y sont depuis longtemps et ceux qui y sont depuis récemment. Faisons en sorte que personne n'ait à connaître à nouveau des gardes à vue ou des emprisonnements. Et puis réunissons-nous avant de parler à l'extérieur, sans effets de manches, sans surenchère, en nous regardant dans les yeux et en nous disant : nous savons d'où nous venons, nous savons ce que nous avons vécu, nous savons où nous sommes en train d'aller. Si nous échouons, vous le savez où nous sommes en train d'aller si nous échouons ? A sapete tutti, a sapete tutti induve emu da andà. Hè quessa chè vo vulete ? Sò sicuru chè ùn la vulete micca.

Alors ayons cette discussion et décidons ensemble et je suis sûr que le choix que nous ferons ensemble nous portera vers la réussite collective, vers la paix et vers l'émancipation de ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora a questione à bocca avà chì vene, nantu à u listessu sughjettu, hè fatta da Don-Joseph LUCCIONI.

*** Question n° 2022/E6/079 - Situation politique, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».**

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Signora Presidenti.

M. le Président, vous avez déjà répondu partiellement à la question qui est posée par « Fà populu inseme », qui exprime une position commune au groupe de la majorité, mais la question est plus large que celle de Jean-Martin. Donc, je vais la poser pour ma part, en me tenant au texte.

Monsieur le Président, ces dernières semaines, et plus intensément encore ces derniers jours, un certain nombre d'événements participent d'un climat général délétère en Corse qui préoccupe notre peuple au plus haut point.

Il y a une quinzaine de jours, plusieurs incendies criminels visaient des établissements commerciaux à Corti et Aiacciu. Si nous ne disposons d'aucune information, à ce stade, sur les auteurs et les raisons de ces actes criminels, ceux-ci s'inscrivent dans une longue série de tentatives ou d'actes similaires. La semaine dernière, des engins appartenant à l'entreprise gérée par le Maire d'Appiettu ont également été incendiés. Tous ces faits sont inquiétants. Ils contreviennent à notre aspiration, largement partagée par notre peuple, à bâtir une société corse émancipée, apaisée, solidaire, fondée sur les valeurs de démocratie, de respect, de travail et de liberté.

Ils interviennent dans un contexte politique troublé par la répression à l'encontre du mouvement national et de la jeunesse corse. En effet, ces derniers jours, deux vagues d'interpellations ont touché des responsables et militants nationalistes en divers points de l'île. Placés en garde-à-vue et transférés à Paris pour certains, deux d'entre eux ont été incarcérés, tandis que d'autres qui ont été relâchés sont actuellement mis en examen. Par ailleurs, près d'une dizaine de jeunes corses ont été interpellés la semaine dernière, placés en garde-à-vue dans les locaux de la gendarmerie d'Aiacciu, puis relâchés, tous ces événements intervenant à quelques jours des fêtes de Noël et de fin d'année.

Dans ce contexte général particulièrement inquiétant, nous avons, notamment par le biais du mouvement « Femu a Corsica », pris position publiquement à plusieurs reprises pour apporter d'une part, notre soutien aux personnes victimes des mises à feu criminelles et réitérer notre aspiration à la paix et à la liberté, pour exprimer d'autre part, notre refus d'une logique répressive et de méthodes incompatibles avec la nécessité de consolider la paix.

Nous l'avons fait également pour rappeler que la place de la jeunesse corse n'est pas dans les prisons.

Il faudrait être aveugle ou inconscient, pour ne pas comprendre que cette situation porte en elle un risque important de dégradation politique et conduit à une spirale d'affrontement que la Corse ne connaît que trop et dont elle ne veut plus.

Il y a urgence à désamorcer une situation de tension sans attendre un nouvel incident ou un nouveau dérapage. Le Gouvernement et l'État en ont tous les moyens. Reste à savoir s'ils en ont la volonté.

Ce climat s'inscrit dans un contexte déjà anxiogène au plan géopolitique international et au niveau social en Corse. Dans une île considérée comme « le territoire le plus pauvre de France métropolitaine », l'inflation des prix en général et de l'énergie en particulier pèse fortement sur les entreprises corses, le pouvoir d'achat des ménages et sur la vie quotidienne de notre peuple.

L'ouverture du processus de négociations entre la Corse et Paris en mars dernier, démarche présentée par le Gouvernement lui-même comme « à vocation historique », a suscité dans la société corse des attentes fortes, mais aussi beaucoup d'espoir du fait des perspectives qu'il offrait, que ce soit au niveau de l'évolution statutaire ou des avancées concrètes pour le quotidien des Corses. Depuis 2015, les Corses ont en effet exprimé massivement de façon démocratique cette aspiration.

Si le processus est actuellement suspendu, de notre côté, l'heure reste plus que jamais à la construction et à la mise en œuvre d'une solution politique globale à la question nationale corse, dans tous ses aspects. Celle-ci serait de nature à enraciner une paix durable dans ce pays.

Nous le redisons : semu un populu, nous avons vocation à construire ce pays et à bâtir une société corse apaisée et émancipée dans un cadre permettant de pérenniser notre peuple sur sa terre. C'est le sens du mandat que nous a conféré notre peuple.

Ainsi, Monsieur le Président, à l'aune de ces éléments, pourriez-vous, même si vous avez déjà commencé à le faire, livrer à notre Assemblée et à travers elle, aux Corses, votre lecture et votre analyse de la situation que vit actuellement notre île ?

À ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziau per a vostra questione.

Je pense avoir répondu pour l'essentiel, notamment à travers la réponse apportée à Jean-Martin MONDOLONI. Je dirai simplement que votre question résume aussi pour une large part, les engagements que nous avons pris collectivement devant notre peuple, je dis « nous », dans le cas notamment, de la campagne électorale.

Des engagements qui sont clairs, qui sont publics : la fidélité au fil historique du combat du peuple corse pour la reconnaissance de ses droits ; la solidarité avec les autres nationalistes, la recherche bien sûr, des convergences avec l'ensemble des nationalistes ; la volonté de dire et de montrer que le peuple corse ce n'est pas seulement les nationalistes, et donc une volonté tout aussi forte de confluer, de partager, de permettre à celles et ceux qui, souvent, n'ont pas la même histoire politique que nous, de se reconnaître dans le projet que nous avons vocation à construire et à mettre en œuvre ensemble ; la volonté inébranlable de dire que notre engagement en faveur de l'émancipation du peuple corse est indissociable de la démocratie.

La claire conscience que depuis 60 ans dans ce pays, il y a eu un combat qui a été mené contre un État dont la politique a souvent été oppressive, aminée par logique coloniale. Et donc, nous sommes à la fois les continuateurs de cette histoire, les héritiers de ce combat mais aussi celles et ceux qui avons, par la volonté du peuple, la responsabilité importante à un moment charnière de l'histoire de cette île, de concrétiser l'aspiration à la paix et à l'émancipation.

Il y a aujourd'hui des facteurs d'espoir, il y a aussi des difficultés nombreuses, il y a des risques pesants, et pour certains d'entre eux réalisés : retour de la répression, injustice souvent, actes criminels aux origines non identifiées, et j'exprime bien sûr ma solidarité à l'ensemble des personnes et notamment des élus ou des entrepreneurs, y compris de la région ajaccienne qui ont été récemment touchés.

Donc, tout ce climat crée bien sûr une anxiété importante et des interrogations.

Lorsque le ciel s'assombrit, lorsque l'orage menace, il faut redoubler de volonté et d'énergie. Le chemin est clair, nous l'avons tracé ensemble, il a vocation à permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent construire la paix dans ce pays de cheminer ensemble et c'est en tout cas ce à quoi je continuerai de m'employer dans les semaines et dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè avà una dumanda à bocca di Santa DUVAL per « Un soffiu novu ».

*** Question n° 2022/E6/075 - Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé, posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».**

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Madame la Conseillère exécutive en charge des questions sanitaires et sociales,

La santé n'est certes pas une compétence dont dispose notre collectivité. Ceci dit, Madame la Conseillère, vous avez proposé, et ce à plusieurs reprises, des mesures ultra légales allant au-delà de ce que la loi impose à notre Collectivité, ce qui est un bien pour la Corse.

Notre Assemblée doit se prononcer pour avis sur le Projet Régional de Santé lors de son actualisation quinquennale. L'actuel devant prendre fin en 2023, j'imagine que l'ARS l'agence régionale de santé, va rentrer dans une phase d'élaboration et d'actualisation, et qu'un avis devra être rendu par la représentation territoriale que nous sommes dans l'année en cours.

En amont, je souhaiterais recueillir votre position sur les besoins et les priorités sur une partie importante du PRS, celle concernant l'imagerie médicale.

Un point fait l'unanimité, c'est l'implantation d'un PET Scan assorti d'un cyclotron, qui permettrait d'éviter bon nombre d'aller-retours sur le continent, estimés à 8 000 annuellement, surtout qu'il s'agit de malades suivis en oncologie et donc fragilisés, et que son financement pourrait être compensé par ces non-déplacements sur le continent.

Tout le monde est d'accord sur les bancs de cette Assemblée, au niveau parlementaire le sujet est arrivé en haut lieu, l'ARS, en l'ayant introduit dans le PRS, reconnaît que c'est effectivement la priorité.

Un second point me conduit à vous interroger concernant le maillage en imagerie, c'est l'absence de scanner et d'IRM dans le Sartonais-Valinco et par extension l'Alta Rocca et le Taravu.

Le PRS s'est avéré fructueux en termes de résultats par rapport à ses objectifs puisqu'il était question de réduire les délais d'attente mais aussi de trajets en-deçà de 45 minutes par l'implantation de centres d'imagerie dans les principaux bassins de population. Outre Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio qui en disposaient déjà, en 5 ans, Calvi, la Plaine Orientale et depuis peu l'hôpital de Corte ont été dotés de scanner et/ou d'IRM. À ce jour, seul le Sartonais-Valinco reste en retrait de ce maillage alors que le seul territoire intercommunal dépasse les 12000 habitants qui doivent forcément aller sur Ajaccio ou Porto-Vecchio pour bénéficier d'un dispositif d'imagerie.

Je prêche donc pour ma paroisse et souhaiterais savoir si vous êtes disposé à soutenir une implantation dans la microrégion et à l'ériger comme une priorité, à l'occasion de l'avis à rendre sur le PRS, qui permettrait de finaliser le maillage géographique en imagerie médicale. Même s'il y a des avancées, il reste encore beaucoup à faire pour donner l'accès aux soins pour l'ensemble de notre population.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, Quale ch'hà da risponde ? Bianca Fazi, cunsigliera per a saluta.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Cara cullega, Chère Santa, je vous remercie pour votre question concernant le prochain Plan régional de santé qui portera sur la période 2024-2029.

Les travaux d'élaboration n'ont pas encore débuté avec l'ARS mais la Collectivité de Corse y sera bien-sûr associée ainsi que votre Assemblée, afin de contribuer à la mise en place d'une politique de santé plus adaptée aux besoins de la Corse et des Corses.

Sur le sujet du Petscan assorti d'un cyclotron, vous le savez, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant cette Assemblée à plusieurs reprises et notamment dernièrement en réponse à une question orale ; suite à l'adoption

d'une motion déposée par la Présidente de la Commission Santé, Mme Danièle Antonini, en septembre 2019 et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée, la ministre de la Santé de l'époque avait convenu que l'implantation d'un Petscan en Corse était un objectif partagé mais la crise sanitaire a suspendu les échanges avec le ministère. Ils ont repris récemment.

Nous sommes en négociation avec eux, la Direction générale de l'offre de soins, la DGOS, travaille actuellement sur ce dossier afin que ce budget important qui n'est pas moins de 15 M€, ne vienne pas compromettre d'autres projets tout aussi nécessaires pour notre île et qui seront portés dans le cadre du futur PRS.

Le Ségur Investissement ayant notamment été consacré en priorité à la cancérologie d'Aiacciu et le transfert du service de cancérologie sur le nouvel hôpital et le projet du centre hospitalier de Bastia, le nouveau centre hospitalier.

Un équilibre financier doit donc être trouvé et notamment en faveur de l'imagerie médicale.

Vous m'interrogez notamment sur le maillage en imagerie et l'absence de scanner/IRM sur le territoire de l'Alta Rocca -Taravu.

Suite à la motion déposée par votre Assemblée en mars 2021, l'ARS m'a communiqué des éléments qui donnent une perspective pour ce territoire, que je vais vous livrer, et notamment des éléments de contexte :

Le PRS 2018-2023 prévoyait l'implantation de deux nouveaux scanners dans le cadre d'activités de soins spécifiques « urgences » et « cancérologie » au sein d'établissements de santé autorisés. Deux ont été autorisés, un à la polyclinique de Furiani ; l'autre au CH de Corti-Tattò.

A ce jour, la Corse dispose donc de 9 scanners, 3 dans le Pumontu, 6 dans le Cismonte, ce qui représente selon l'ARS un bon taux de couverture.

Toutefois, on le sait, chez nous, les distances se comptent en temps et non en kilomètres. Ce qui porte le Sartenais Valincu est à 1h30 de route, alors que normalement, je suis d'accord avec vous, le PRS prévoyait moins de 45 minutes.

Par ailleurs, la démographie des radiologues de Corse est préoccupante. La Corse compte en effet 37 praticiens dont la moyenne d'âge est de 57,8 ! Cela est confirmé par « l'inégalité des modes d'exercice », depuis le 18 avril 2022, le centre hospitalier d'Aiacciu ne compte plus de praticien hospitalier de

radiologie en titre. Le centre hospitalier de Bastia, compte un seul praticien hospitalier à temps partiel polyvalent, les deux autres praticiens à temps partiel n'intervenant que sur la radiologie conventionnelle et échographie. Le centre hospitalier de Calvi Balagne n'a pas pu recruter de médecin radiologue.

Face à ces constats et en appui à notre demande, l'ARS a donc lancé un appel à projets, qui est actuellement en cours de publication et qui se termine le 31 décembre 2022, pour la mise en place d'un Plateau Mutualisé d'Imagerie Médicale. Ce plateau permet des interventions croisées public/privé et la possibilité pour les médecins publics de bénéficier d'une tarification privée.

Ainsi, nous pouvons espérer qu'un porteur de projet déposera rapidement un dossier sur ce territoire, et comme l'écrit l'ARS « l'implantation d'un Scanner au centre hospitalier de Sartè pourra alors être envisagée dans le cadre de cette collaboration médicale ».

Au besoin, si la Collectivité de Corse est sollicitée, nous pourrons soutenir ce projet, comme nous l'avons fait pour le scanner de Corti, via par exemple, le comité de massif.

Toutefois, au-delà des équipements nécessaires et qui permettent un traitement à proximité, ce que nous voulons, c'est surtout construire un projet de santé pour la Corse et les corses.

En effet, notre action dans ce domaine, vous le savez, se décline en trois axes :

- lutter contre les déserts médicaux ;
- passer d'une logique de prévention à une logique de promotion de la santé, en agissant dès le plus jeune âge ;
- travailler à la trajectoire d'un centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Corse.

Vous le savez, dernièrement, nous avons engagé des travaux avec les acteurs concernés, les médecins, les établissements de santé, et bien sûr, l'Université, pour poser les bases du futur CHR-U de Corse.

L'Université aura un rôle déterminant dans ce projet. Ce nous voulons, c'est permettre le renouvellement des générations des professionnels de santé, en investissant dès maintenant dans notre jeunesse et ainsi, permettre la formation de nouveaux médecins, mais également de paramédicaux, car le modèle de santé actuel, aujourd'hui, est à bout de souffle et en a fortement besoin.

C'est aussi dans ce sens que nous travaillons.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

A parolla hà da esse à Marie-Anne PIERI per « Un soffiu novu ».

Mme PIERI, vous avez la parole.

*** Question n° 2022/E6/076 - Foncier et GIRTEC, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »**

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

En novembre devait se tenir le deuxième atelier à Beauvau sur le foncier, sur l'urbanisme et sur le logement. Les événements d'octobre en ont décidé autrement. Nous espérons que les fils du dialogue vont se renouer et que nous pourrons discuter de cet atelier qui est très important.

Dans le cadre de la loi de finances 2023, il y a eu une série d'amendements qui ont été portés au Sénat par le sénateur Panunzi, amendements que j'avais rédigés sur la fiscalité du patrimoine, sur la transmission en matière successorale et en matière de donation. Ils étaient au nombre de 5. 4 ont été balayés, le ministre du budget nous a indiqué qu'à l'horizon 2023, il y aurait un chamboulement au niveau successoral et au niveau des donations. On aurait probablement un nouvel abattement en ligne directe, de nouveaux taux, en fait une révision complète en matière de fiscalité.

Un amendement a été retenu et il a son importance. Cet amendement a trait à la création de titres de propriété et plus principalement à la neutralisation de la taxe de publicité foncière. Les Corses, quand ils vont chez leur notaire et qu'ils demandent la création d'un titre de propriété, ils payent un impôt à l'État qui est une taxe de publicité foncière. Cette taxe, à partir du 1^{er} janvier 2023, elle ne sera plus payée. J'en suis très heureuse parce que j'en avais parlé en 2018 à Monsieur Bruno Le Maire qui me disait, à Ajaccio, qu'en fait, les créations de titres coûtaient très cher aux usagers.

Je lui avais dit « eh bien, écoutez, Monsieur le ministre, faites une chose, il faut supprimer la taxation que l'État perçoit ». Et dans le cadre de cet amendement, cette taxation a été supprimée, sera intégrée dans la loi de finances dans l'article 7.

Donc c'est très heureux pour les Corses qui, à partir du 1^{er} janvier pourront faire leur titrement avec la suppression de cette taxe. Il faut savoir que cette taxe, ça peut être 1 000, 1 500 euros et il vaut mieux que ce soit dans la poche des Corses, parce que ceux qui font les créations de titres, ce ne sont pas ceux forcément qui sont les mieux lotis du point de vue financier.

Donc, vous voyez cet amendement, il est raccroché à l'article premier de la loi du 6 mars 2017. Cet amendement, il a du sens. Cette loi du 6 mars 2017, elle a un côté fiscal très intéressant, je me permets quand même de le rappeler parce que souvent je lis dans la presse des choses qui sont fausses, notamment en matière de donation, parce que cette loi, elle a trait également aux donations entre vifs. C'est-à-dire que quand on fait une procédure de création de titres et que cette création de titres est suivie d'une donation par l'auteur de la création de titres, eh bien le bien bénéficie comme en matière de succession, d'un abattement de 50 %. Et ça, je le dis parce que je lis des choses qui sont des contre-vérités et c'est très important.

Monsieur le Président, je vais vous poser la question de l'article 2 qui n'est pas mobilisé, qui est la sortie d'indivision à la majorité qualifiée. J'entends sur les rangs de cette Assemblée et notamment dans le cadre de la réunion que nous avons eue, très intéressante, vendredi sur l'Office foncier, Monsieur ARENA vous a interpellé en disant, « les maisons de village, il faut faire quelque chose, il faut les rouvrir, faire des procédures de biens sans maître ». Eh bien, je dis non, moi. Ce n'est pas des procédures de biens sans maître qu'il faut faire ou des procédures d'abandon, parce que ce sont des maisons qui se trouvent aujourd'hui en indivision. Elles sont fermées, murées parce qu'on ne peut pas sortir de l'indivision et nous avons cet Article 2 qui n'est pas mobilisé.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, est-ce que nous avons la chance de vous avoir à nos côtés pour mobiliser cet Article 2 ? C'est important pour poursuivre cette discussion sur le foncier.

J'en terminerai sur le GIRTEC. Le GIRTEC, c'est un outil indispensable dans la procédure de titrement. Nous, notaires, nous les sollicitons pour faire des recherches du point de vue du cadastre, du point de vue de la généalogie et également du point de vue des géomètres, si on a besoin éventuellement d'un mesurage.

Il faut savoir que le GIRTEC, il a été créé le 23 juin 2006. C'est la loi sur les successions, c'est l'article 42. Il a été créé en appui aux créations de titres. C'est vraiment un outil indispensable pour les notaires et pour les Corses. Quand il a été créé, il a été créé pour une durée de 10 ans. Il a été renouvelé une seule fois, donc 10 ans à nouveau jusqu'en 2027.

Se posait le problème de la pérennité du GIRTEC et je vous avais interpellé à l'Assemblée en vous disant : qu'allons-nous faire avec le GIRTEC qui est un outil indispensable pour les Corses et pour les notaires qui instrumentent. Vous nous aviez dit à l'époque que peut-être, il faudrait l'intégrer dans le giron de l'Office foncier, ou du moins de la Collectivité. Parce que se posait le problème de la pérennité du GIRTEC.

Aujourd'hui, le GIRTEC a modifié ses statuts et nous avons la pérennité du GIRTEC. Aujourd'hui, le GIRTEC a besoin d'un appui de la Collectivité. C'est un outil indispensable qui travaille dans la plus grande neutralité au service de la Corse et des Corses et bien sûr de la profession notariale qui est le maillon indispensable pour la résorption du désordre foncier.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement, on sait que vous connaissez parfaitement la matière.

Sur les deux questions, la première question sur une éventuelle évolution du droit organisant la sortie de l'indivision, je pense qu'il y a un équilibre à trouver entre la nécessité d'accélérer les sorties d'indivision dès lors qu'il y a une partie des indivisaires qui veulent redynamiser le bien, d'un côté, c'est impératif et de l'autre, mettre un certain nombre de garde-fous, notamment pour que cette sortie d'indivision ne soit pas intégrée dans une logique globale qui est celle de la spéculation. Donc, la question, c'est : où est-ce qu'on met le contrôle ?

Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, mais vous le savez mieux que moi, le principe, c'est que 2/3 des co-indivisaires peuvent sortir de l'indivision, y compris contre des indivisaires inertes ou récalcitrants, mais sous le contrôle du juge.

Votre préconisation consiste, si j'ai bien compris, à se passer du contrôle du juge et à accélérer. J'ai peur qu'elle soit un peu trop déséquilibrée par rapport à la nécessité de concilier les objectifs qui sont contradictoires, d'un

côté, accélérer et sortir de l'indivision et de l'autre, comme je l'ai dit, aller contrôler toutes les logiques de spéculation.

Moi, ce que je vous propose, c'est que nous travaillions dans le cadre notamment de la commission législative et réglementaire au niveau de l'Assemblée de Corse, parce que je pense que l'outil fiscal est un outil puissant pour lutter contre la spéculation et que dans le cas de cette vision globale, à la fois lutte contre la spéculation mais également dynamisation économique, Jean-Baptiste ARENA, lors du groupe de travail, je crois qu'on a posé les jalons d'un travail collectif de qualité, nous sommes d'accord, les uns et les autres pour dire que nous souhaitons plutôt, par exemple, que de créer ex nihilo des logements communaux et a fortiori par exemple dans les plaines, nous préférons créer les conditions pour réhabiliter, rénover, y compris par rapport aux normes actuelles, les maisons de village.

Je me tourne vers Bianca FAZI, notre politique en faveur des personnes âgées, c'est le maintien à domicile plutôt que le placement en EHPAD. Pour maintenir à domicile, il faut aussi des maisons qui, au plan énergétique, au plan des commodités, permettent à des personnes âgées de vivre et de vivre bien.

Donc, je vous propose que sur cette réflexion sur la fiscalité, on sait qu'il y a aussi les propositions issues du rapport que j'avais commandé à Maître SPADONI, nous avons d'ailleurs bien avancé, je vous propose qu'on travaille là-dessus et ça fait aussi écho à ce que disait Jean-Martin, c'est-à-dire que si nous, dans le cadre de nos discussions avec Paris, on peut porter ensemble tout ou partie d'un volet « fiscalité » à la fois comme lutte contre la spéculation, dynamisation de l'intérieur et encouragement économique, je pense qu'on a tout intérêt à le faire ensemble. Donc, je vous propose qu'on travaille là-dessus.

Deuxièmement, rapidement sur le GIRTEC. Le GIRTEC est un outil technique. Je rappelle qu'il est né aussi d'une volonté politique. Je ne reviens pas sur le bilan qui est un bilan excellent. Je rappelle aussi que si on doit procéder aujourd'hui à la reconstitution de la chaîne de propriété et la constitution de titres de propriété, c'est aussi parce que le cadastre est largement défaillant et que, à l'origine, il y a une responsabilité qui est une responsabilité de l'État. Et ça, c'est la réalité.

Même chose, aujourd'hui, on reconstitue les titres, il faut que ça s'intègre dans une politique globale qui ne conduise pas à titrer pour vendre, en tout cas à titrer pour vendre dans une logique de spéculation immobilière.

Ce que je vous propose, c'est de travailler autour de 2 axes. Premièrement, la pérennisation du GIRTEC, ce dont nous avons parlé, il faut le pérenniser dans le temps, il faut renforcer ses moyens et notamment ses moyens financiers. Aujourd'hui, ça a été dit lors du groupe de travail auquel j'ai participé, dont le principe a été décidé au moment de la venue du garde des Sceaux Dupont Moretti dans l'île, au 31 décembre 2022, le financement du GIRTEC n'est plus assuré. Je rappelle que c'est 1 million d'euros, 150 000 euros supplémentaires de contribution de la Collectivité de Corse.

Je pense qu'il y a 3 pistes sur le financement qui doivent être explorées. Premièrement, une augmentation de la contribution au titre de la TSE actuelle. Deuxièmement, si demain on crée une fiscalité par exemple une fiscalité anti spéculative, je pense qu'une partie du produit de cette recette fiscale doit être affectée au GIRTEC pour sortir des situations d'indivision ou des situations de biens sans maître. Troisièmement, il y a encore la logique de subvention, même si l'autonomie doit nous conduire à nous détourner de la logique de subvention.

Un mot. Dans votre question, vous sembliez dire, et je termine, que je souhaite en quelque sorte que la Collectivité de Corse ait la main mise sur le GIRTEC. Pas du tout. Mais je fais remarquer 2 choses.

Premièrement, aujourd'hui, c'est un groupement d'intérêts publics où l'État est majoritaire. L'esprit du GIRTEC lorsqu'il a été institué, c'est qu'on fonctionnait de façon systématique sur une logique de parité et de codécision entre la Collectivité de Corse et l'État. Je remarque, depuis quelques années, en tout cas sous la férule de certains préfets et de certains ministres, qu'un déséquilibre s'est installé. Je vous prendrai un exemple simple sans aucune attaque ad hominem, les présidents successifs du GIRTEC, Monsieur Vallat et Monsieur Grimaldi, ont été, et c'est le texte qui le prévoit, désignés après consultation et avis du Président du Conseil exécutif de l'époque. Et en fait, c'était une codécision. La première procédure qui a été interrompue, elle a été interrompue parce qu'elle était viciée, c'est-à-dire que la personne avait été pré-désignée, voire désignée, sans même que l'on me consulte. C'est quand même, une atteinte importante à l'esprit et à la lettre du texte.

Je voudrais vous dire aussi, je le dirai avec toutes les précautions nécessaires, il m'a été dit clairement qu'il n'était pas envisageable que le président ou la présidente du GIRTEC soit d'origine corse et moi, ce racisme à rebours ou cette défiance vis-à-vis de magistrats parce qu'ils sont d'origine insulaire, je ne peux pas la cautionner. Bien évidemment, un choix a été fait, il a aujourd'hui toute sa légitimité. Mais qu'on s'autorise à dire ou à faire comprendre qu'on ne veut pas dans un poste comme celui-là, d'un magistrat ou

d'une magistrate parce qu'elle est Corse ou parce qu'il est Corse, ça ce n'est pas possible.

Donc, l'esprit qui est le mien, ce n'est pas de dire que le GIRTEC doit être rattaché à la Collectivité de Corse, c'est de dire qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse a besoin de construire une véritable stratégie foncière que nous n'avons pas. Nous faisons des actions fortes et nous avons des politiques publiques, mais nous n'avons pas une stratégie foncière d'ensemble. Je prends un exemple, nous n'avons pas aujourd'hui notre propre outil d'aménagement et je pense que nous avons vocation à avoir notre outil d'aménagement foncier.

Donc, je dis que dans cette stratégie foncière globale, il faut que les services de la Collectivité de Corse, il faut que l'AUE, il faut que l'Office foncier, il faut que le GIRTEC soient dans une communauté d'actions.

Je termine en disant, je pense que le rattachement, dans des conditions qui préservent l'indépendance totale du GIRTEC, le rattachement à la Collectivité de Corse, y compris à travers un financement que nous assumerions, nous, de façon totale ou très majoritaire et dans la logique des institutions de la Corse, un dernier mot qui va vous montrer pourquoi je dis ça, aujourd'hui, c'est un travail extraordinaire qui a été fait par le GIRTEC, à tel point que vous le savez, on a parlé, on a des visites de Japonais, on a des visites de Polynésiens, on a des visites du Maroc etc., la base de données qui a été collectée et qui permet d'avoir aujourd'hui une vision extrêmement large, panoramique de la chaîne de propriétés de dizaines de milliers d'hectares, n'est pas la propriété de la Collectivité de Corse. Nous n'y avons pas accès. C'est la propriété d'un groupement d'intérêts publics qui est le GIRTEC qui est sous l'autorité de l'État. Moi, je dis que nous avons vocation à être propriétaires de ces données, nous, Collectivité de Corse, parce que c'est l'institution qui est la garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse.

Voilà ce que je vous propose comme piste de travail. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Avà, emu da fà a chjama.

Ouverture de la séance à 12 h 40.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Ci ritruvemu oghje in fine d'annata, pè una sessione quantunque abbastanza carca.

Dopu meziornu, ci tuccherà à deliberà nant'u à cartulari strategichi per a Corsica cume a Delegazione di Serviziu Publicu ind'è i trasporti marittimi. Incù issu votu, parleremu di una tematica impurtante, chì deve permette à tutti i Corsi di move si fora di a nostra isula per travaglià, per curà si, ancu pè semplice vulintà di viaghjà senza patisce di a scuntinuià incù u restu di u cuntinente auropeu. A DSP ghjè ancu un mezzu impurtante pè a cumpetitività di a nostra ecunomia. Cume pè tutte e sfide maiò di a nostra isula, ci sarannu cose da migliurà ma issu votu oghje ci garantisce d'avè un quadru chjaru è si spera, stabile, pè i prossimi 7 anni.

S'avvicinanu e feste di Natale è aghju una pinsata per tutti i nostri cumpatriotti chì annu difficultà à cumprà robba per i soi, rigali per a sò seul le prononcé fait foi 2 famiglia, i so figlioli è figliolini. Quelli ind'è i quali Babbu Natale sarà, per disgrazia, menu generosu.

Vogliu pinsà, à quelli dinò, luntani da a Corsica chì un puderanu micca passà è feste in casa soia, in paese soiu. À quelli chì sò malati, quelli chì sò soli, quelli chì patenu un dolu. Li mandemu tutt'a nostra amicizia, tutt'a nostra simpatia è li prighemu tutti l'auguri pè una vita migliore.

Oghje avemu amparatu torna duie disgrazie: a morte di Jean-Louis Canaletti, u mo cullega d'Università, u nostru amicu. Pensu à a so famiglia.

Pensu ancu à a famiglia Palazzi di Corti culpita da l'incidente di u so figliolu eri nantu à e nostre strade. A elli va tuttu u mo sustegnu.

A pudemu dì, l'annu chì si compie hè statu abbastanza difficiule.

À u livellu internaziunale, u pianetu digià toccu da a crisi Covid è a crisi economica è suciale, hè sempre più culpitu da guerre, catastrofe climatiche e puvertà. A mancanza di materie prime, i flussi migratorii tremendi, a paura di un cunflittu nucleariu, a crescita di i prezzi di l'energia è a penuria di robba di prima necessità creanu dappertuttu un cuntestu pisivu.

Indè noi, a crisi pulitica ch'avemu attraversatu dapoì marzu incù l'assassiniu d'Yvan Colonna ci ha scuzzulatu.

Ancu s'elle sò principiate dopu discussioni incù u governu, ùn si sò mai piantate a collera, a frustrazione, a diffidenza... Esistenu sempre in a sucetà corsa, in core di i Corsi è ogni frusta puderia fà piccià un incendiù murtale.

Alors que le processus initié en juillet et poursuivi en septembre, a été suspendu dans l'attente d'une parole forte de l'État quant à la situation de nos prisonniers, nous n'avons reçu aucun signal et j'ai bien entendu la question tout à l'heure de Jean-Martin Mondoloni et les 2 options qui se présentaient effectivement que vous envisagez, mais moi je n'ai reçu aucun signal de l'État. Pire, en l'absence de mots, c'est rajouter l'arrestation de nombreux militants nationalistes et l'incarcération de certains d'entre eux, contribuant ainsi à alimenter le climat général de défiance vis-à-vis des réelles intentions de l'État.

La logique de la répression des gardes à vue interminables, dans des conditions parfois indignes, les pratiques de l'antiterrorisme, nous, nationalistes, nous les connaissons et nous rejetons cette logique-là. Nous la rejetons, car elle ne peut que renforcer le sentiment d'injustice toujours ancré et ne peut conduire aussi, comme l'a évoqué Don Joseph, qu'à des situations conflictuelles. A ceux qui en sont les victimes, nous tenons à dire que nous ne sommes pas dupes et que jamais nous n'accepterons la répression.

Si nous ajoutons à cela la multiplication des attentats à l'encontre notamment de commerces in Aiacciu, in Corti, le 5 décembre dernier ou à l'encontre d'outils de travail comme à Appietto au mois de décembre, là récemment, le 13 décembre, force est de constater que le climat, déjà fortement dégradé, s'est particulièrement tendu en cette fin d'année. Aux personnes visées par ces actes lâches, nous apportons bien évidemment tout notre soutien.

Alors, une question revient et reviendra à chaque fois et autant de fois que nécessaire : que fait l'État ? Parce que cette question-là n'a pas été posée tout à l'heure. Que fait l'Etat ? Que fait l'État quand il choisit la répression envers des nationalistes et refuse de venir discuter de dérive mafieuse devant notre

Assemblée ? Que fait l'État quand il réclame le maintien en détention d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri alors que ces derniers ont purgé leur peine et sont libérables ? Que fait l'État quand il cherche à diviser ? Malheureusement, ces questions, nous les avons souvent posées dans le passé et je crains que nous n'en connaissions déjà les réponses. L'État semble créer les conditions de la poursuite d'un conflit, conflit qui n'a jamais été réglé et qui précisément devait être réglé par le dialogue et dans le cadre de ce processus sur lequel nous avons échangé il y a un instant. L'État semble créer aussi les conditions d'une énième division et l'État surtout, semble ne pas avoir pris la mesure de ce qui s'est joué ici, en Corse, au printemps dernier et de ce qui peut se jouer aussi ici et maintenant.

Mais encore une fois, nous ne sommes pas dupes, les Corses ne sont pas dupes. Nombreux sont ceux dans cet hémicycle et ailleurs, qui connaissent les mécanismes actuellement à l'œuvre. Les plus anciens se souviennent bien des dérives que la division a créées. Aux nationalistes de tous bords ici, et ceux qui ne sont pas dans l'hémicycle, je veux dire que nous savons qui nous sommes, nous savons d'où nous venons, le Président de l'exécutif l'a dit tout à l'heure aussi dans la réponse à Jean-Martin Mondoloni, nous savons aussi quels sont nos désaccords, mais aussi et surtout, nous savons où est l'intérêt supérieur de la Corse et des Corses. A la différence des années passées et des décennies les plus sombres de notre histoire récente, nous avons tous appris, nous sommes allés de l'avant, nous avons parfois trébuché, mais nous avons avancé. Nous avons donné et choisi de donner une chance à l'union, une chance à l'espoir, à la démocratie, à la construction de cette nation et nous ne devons pas dévier de ce chemin. Nous pouvons ne pas être d'accord. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais nous ne devons pas quitter la seule voie possible qui est celle de la démocratie.

A l'État, je veux dire, de manière très solennelle, que nous ne tomberons dans aucun piège. Nous le disons depuis 2015, nous l'avons redit en 2018, nous avons continué à le dire en 202, eh bien, nous le répéterons encore et toujours jusqu'à être entendus, car c'est le sens de l'histoire et le sens de l'histoire nous concernant, il ne peut être que démocratique. La division, les manipulations, le pourrissement des situations n'auront pas raison de notre projet d'émancipation pour la Corse. Les Corses nous ont portés aux responsabilités pour obtenir l'autonomie de notre île. Les Corses aspirent à la vérité sur l'assassinat d'Ivan Colonna. Ils exigent le respect du droit et la liberté conditionnelle pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Les Corses ne demandent qu'à pouvoir vivre sur leur terre dans le respect de leur spécificité, libérés de toute violence mafieuse dans une société où les tabous laissent la place au dialogue, où l'on entreprend librement, où l'on apprend et où l'on travaille.

Alors peut-être avec un peu d'avance, je formule des vœux pour 2023. D'abord, pour nos élus et pour vous et pour nous élus, bien sûr, que nous soyons à la hauteur des enjeux et des attentes di i nostri cumpatriotti, en travaillant ensemble avec la force et le courage de construire la société corse que les jeunes attendent, en exigeant que cela se traduise par le respect et l'écoute que nous sommes en droit d'obtenir de l'État.

Ensuite, je voudrais m'adresser aux Corses, à tutti i Corsi, pregu a pace, a salute, a ghjustizia è l'unioni, ogni volta ch'ella serà bisognu pè difende i nostri diritti à campà liberi nant' à sta terra.

À ringrazià vi.

Je vous laisse la parole, Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je partage totalement vos mots, je suis fier que vous soyez la première présidente de l'Assemblée de Corse et je suis heureux de pouvoir, avec d'autres, être à vos côtés pour essayer de servir le mieux possible cette île et son peuple.

Je n'ai donc rien à ajouter. Je me contenterai simplement d'évoquer la mémoire de quelques personnes qui nous sont chères et auxquelles je pense et auxquelles cette Assemblée se doit aujourd'hui de rendre hommage.

D'abord, j'ai appris avec d'autres élus, et notamment des élus de de Corte et d'autres fonctionnaires, ce matin, le décès de Madame Véronique Gimenez, agent de la Collectivité de Corse. Et donc, bien sûr, nous exprimons à sa famille nos condoléances émues.

De la même façon, nous avons appris hier le décès de Jean-Louis Canaletti, qui était un ami de fac de plusieurs d'entre nous et qui était maître de conférences, qui a été le directeur de l'IUT. Nous pensons à lui.

Il y a eu d'autres décès prématurés qui ont touché des anciens étudiants et étudiantes de l'université de Corse cette semaine. Donc, on pense bien sûr à elle et à eux.

Toujours dans le domaine de l'éducation, je voudrais évoquer la mémoire de Jean Darius Luciani qui était proviseur du lycée Jeanne d'Arc, un Niulincu, Casamaciulese, que beaucoup d'entre nous ont connu et apprécié. Il était un homme d'exception, un père de famille, un époux aimant et attentionné

et aussi quelqu'un de passionné par l'Education, avec aussi une foi chrétienne, discrète mais profonde. Je tenais à avoir ces quelques mots pour lui.

Je voudrais aussi exprimer à notre ami le député, Paul-André Colombani, les condoléances les plus affectueuses du Conseil exécutif et je pense, pour le faire, de l'Assemblée de Corse, suite au décès de son père.

Je terminerai en évoquant la mémoire de militantes de militants. Philippe Bourgeois que beaucoup d'entre nous ont connu, qui est décédé tout de suite après son père qui avait notamment l'hôtel à Vizzavona, mais qui a été de tous les combats et qui était d'une grande famille, en tout cas une famille importante et aimée à Bastia. Je voulais avoir ces mots pour lui.

Et puis aussi bien sûr, et ça aura fait le lien humain avec les mots que j'ai eu en réponse à la question de Jean-Martin Mondoloni et ceux qu'a prononcés la présidente de l'Assemblée de Corse, c'est-à-dire notre volonté à la fois d'être fidèles à ce que nous sommes historiquement, en essayant de trouver des chemins qui nous permettent d'aller vers le bonheur et pas vers le drame.

Je veux évoquer la mémoire de Stella Grimigni qui a été une militante nationaliste, militante de « Corsica nazione », notamment, qui a été animatrice de premier rang des associations de prisonniers. Je ne les cite pas toutes parce qu'elles ont changé de nom quelquefois, mais c'est toujours le même esprit qui a prévalu à son engagement. Je vais évoquer sa mémoire en tant que militante, en tant que femme, en tant qu'amie aussi et livrer quelques souvenirs personnels parce qu'on ne peut pas donner du sens à un engagement politique si on ne l'interprète pas à l'aune de ce qui nous a construit.

Dans cet hommage à Stella Grimigni, je veux associer Simon Fazi à qui je devais rendre hommage, et puis nous avons eu une session qui a été un peu tumultueuse et je n'ai pas pu le faire. Je vais rendre hommage parce qu'en fait, je les ai connus en même temps au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac qui est un drame immense et qui a été un électrochoc terrible en Corse, et bien sûr dans l'ensemble de la France. On sait combien ces faits continuent de peser aujourd'hui, directement, indirectement, de façon explicite ou implicite dans les relations entre la Corse et l'État.

Il y a eu ce drame humain et ses conséquences, mais on oublie aussi souvent ce qu'a été la suite et notamment les semaines et les mois qui ont suivi et que j'ai vécus à l'époque comme avocat et comme jeune avocat. Je le rappelle, pour mémoire, il y avait eu dans les semaines et les mois suivants plusieurs centaines d'interpellations, 42 mises en examen et incarcérations sur des motifs inexistantes, avec une brutalité d'État qui était assumée notamment par le bras

armé de l'époque qui était la DNAT, la direction nationale antiterroriste. Stella Grimigni a fait partie des femmes et des hommes qui ont été incarcérés à tort, qui ont raconté cette expérience. Il y en a eu d'autres, je pense notamment à Fabienne Maestracci.

Je voudrais que lorsqu'on va parler du processus, et qui va aller un peu plus loin, et j'espère que nous irons plus loin ensemble dans la discussion avec l'État, on ne pourra pas faire l'économie aussi d'une mise en perspective historique de ce qu'ont été les relations entre la Corse et la France, avec ce qu'elles ont eu de positif et chacun aura l'occasion je crois, de le valoriser, mais aussi avec ce qu'elles ont charrié d'injustice et de douleur, de douleur partagée parce qu'il faudra bien le dire. A travers Stella aujourd'hui, à travers Simon, je veux évoquer ces femmes et ces hommes que souvent on oublie aujourd'hui, notamment du côté de Paris, qui ont été incarcérés pour certains, je pense à Marcel Lorenzoni, pendant plusieurs années, pour d'autres pendant plusieurs mois et qui étaient innocents. Ce n'est pas l'avocat qui le dit, ce n'est pas le militant nationaliste qui le dit, c'est la vérité de la Corse. Il y a eu 42 personnes qui ont été incarcérées à tort. La plupart d'entre elles ont été incarcérées entre février et juin 1998. Et je voudrais rappeler qu'il a fallu attendre 18 ans, 18 ans entre 1998 et 2016 pour que ces innocents voient leur innocence reconnue par un non-lieu.

Il y avait eu entre-temps, en 1999, l'arrestation des membres du commando qui avaient reconnu et revendiqué leur participation. On savait depuis 1999, du côté de la justice antiterroriste, que ces femmes et ces hommes étaient innocents. On le savait du côté de l'État. Il a fallu le combat inlassable de ces innocents, de leurs avocats, soutenus par des organisations humanitaires et par des organisations politiques, souvent seules contre tous ou en tout cas avec le silence du plus grand nombre. Il a fallu 18 ans de combat inlassable pour qu'une décision de non-lieu vienne reconnaître l'innocence.

Donc pour ces combats-là que personne n'a oubliés, que personne n'oubliera, je voulais rendre hommage à Simon Fazi et à Stella Grimigni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Évidemment, Monsieur le Président, je m'associe à tous ces hommages.

Sò una ora in punta è si vò site d'accordu, andemu à fà prenu, à manghà ancù pure sè tutte ste nutizie ùn sò micca bone, sitti invitati tutti. Andemu. À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 13 h 04 et reprise à 15 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. S'il vous plaît, installez-vous. Tous les groupes sont représentés.

Je salue les membres de l'Assemblea di a ghjuventù qui sont présents et les autres visiteurs aussi.

Emu da principià i nostri travagli pè piacè. Fate appena di silenziu, sò trè ore e mezu.

Nous allons aborder maintenant, Monsieur le Président de l'exécutif, si vous en êtes d'accord et conformément également à ce que nous avons décidé conjointement en commission permanente organisationnelle, le rapport 370 relatif à la délégation de service public de transport maritime 2023/2029.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Madame la Présidente ? Pardonnez-moi, simplement, ce matin, nous avons été interrogés par le Président du Conseil exécutif dans le cadre des questions orales, s'agissant de la poursuite du processus avec Paris et si nous voulions sa réussite. Alors certes, ça a été dans l'exercice des questions orales, mais nous avons été chacun nominativement interrogé.

Donc, je souhaitais savoir s'il était quand même possible de disposer d'un temps afin de pouvoir répondre à cette question qui me paraît éminemment importante étant restée en suspens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant à la fois votre question et une demande également qui avait été faite par ailleurs par Jean-Martin Mondoloni, je pense que c'est à la conférence des présidents de décider ce qu'il y a lieu de faire en la matière. Donc, on la réunira tout à l'heure. Là, nous avons, concernant la DSP, un timing très, très serré, comme vous le savez, et donc nous reviendrons là-dessus en conférence des présidents et on vous donnera une réponse, à vous, je pense, et à d'autres aussi qui s'interrogent.

Voilà. Merci.

Tous les groupes sont représentés, il manque du monde à « Core in fronte ». Normalement, la présentation du Conseil exécutif peut débiter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, Madame la Présidente, mais j'ai été saisi de façon informelle, d'une demande de point d'ordre de la part du président du groupe « Core in fronte ». J'aimerais donc savoir s'il va maintenir ce point d'ordre qui me semble être de nature à devoir être évoqué avant le début des débats sur le fond. Donc, je me tourne vers les membres du groupe « Core in fronte », savoir si le président va nous rejoindre parce qu'après le début des débats sur le fond, c'est difficile d'avoir un point d'ordre.

Il n'y a pas d'intervention particulière ou pas de remarque particulière. On va commencer ?

Mme Serena BATTESTINI

Est-ce que les documents ont été fournis ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, là, il faut être très formel parce qu'on est quand même sur un sujet où, en termes de délai, nous sommes vraiment très justes. Il faut donc que les choses se passent de manière très formelle. Le sujet, au moment où on se parle, c'est la DSP et effectivement, nous avons été saisis en commission permanente organisationnelle et ensuite le président lui-même, par ailleurs, par le président du groupe « Core in fronte », sur une question technique que je qualifierais moi, à ce stade de technique. Donc, il serait bon qu'il soit là pour qu'on puisse lui répondre. Si d'aventure il ne venait pas, évidemment, la présentation va se dérouler.

M. Jean BIANCUCCI

Présidente, il faut qu'on aborde le dossier. On ne peut pas rester comme ça, en suspend, ce n'est pas possible. On est sur un dossier extrêmement important qui va demander sans doute des heures de débat. Je vous propose quand même d'aller vers l'examen du dossier, de le proposer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Demandez la parole, s'il vous plaît. Merci.

Mme Véronique PIETRI

Je disais qu'il y avait des pièces qui ne peuvent pas être utilisées dans le débat et ne nous ont été communiquées que ce matin. Donc, Monsieur Benedetti était en train de les parcourir, c'est pour ça qu'il prend un petit peu de retard, mais là, il arrive.

M. le Président Gilles SIMEONI

Écoutez, je dis deux mots pour ne pas donner l'impression qu'il y a des choses qui se jouent en arrière-plan. Les choses, elles sont très transparentes. Hier en commission permanente organisationnelle, le président du groupe « Core in fronte » a sollicité, pour la première fois, la communication d'un certain nombre de pièces qui sont les annexes des différentes pièces qui ont été communiquées à l'Assemblée de Corse. J'ai été informé de cette demande. J'ai fait remarquer qu'à ma connaissance, ces pièces complémentaires ne pouvaient pas être communiquées sous forme de copie par rapport à la réglementation applicable à la matière. J'ai fait vérifier ce point par un avocat, nos avocats spécialisés en matière de droit public, qui ont rappelé les éléments suivants :

En premier lieu, les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée de Corse, sont énumérés à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit notamment du rapport de la CDSP d'analyse des candidatures, du rapport de la CDSP d'analyse des offres initiales, du rapport présentant les motifs des choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat. Ces documents ont bien sûr été communiqués intégralement à l'Assemblée de Corse.

Au-delà de ces documents dont la liste est prévue, deux autres rapports ont été communiqués, communication non obligatoire : le rapport d'analyse des offres finales et le PV de la CCSPL du 25 avril 2022, ainsi qu'un certain nombre d'autres documents.

Donc, le dossier qui a été fourni aux élus de l'Assemblée de Corse est totalement complet d'un point de vue des règles et va même au-delà.

Ce qu'a demandé hier le président du groupe « Core in fronte », pour la première fois, c'est la communication in extenso de l'ensemble des annexes, c'est-à-dire plusieurs milliers de pages. Je lui ai fait remarquer amicalement, mais j'aurais préféré qu'il soit là, je ne mets pas en cause son intérêt à demander ces pièces, mais qu'il aurait pu le faire, notamment depuis le 2 décembre 2022, c'est-à-dire depuis l'envoi des différents documents dans le cadre de la préparation de la session d'aujourd'hui, que de la même façon, nous

avons eu le 14 décembre une commission réunissant la commission des finances et la commission du développement économique et que nous aurions pu également avoir la demande de communication de ces pièces.

Enfin, et si on remontait encore un peu plus loin, le 23 novembre 2022, il y a eu la CDSP où les élus présents pouvaient également demander à prendre connaissance de ces pièces.

Donc, la demande est intervenue hier. J'ai fait vérifier par les avocats - je crois que Paul-Félix Benedetti arrive - et donc, ces documents ne peuvent pas être communiqués in extenso, notamment parce que certains d'entre eux sont couverts dans le secret des affaires et qu'il n'est pas possible d'en remettre copie intégrale. Le code et la jurisprudence encadrent la communication ou l'accès des élus à ces informations. Il faut d'abord être saisi d'une demande normalement par voie écrite, on n'en a pas eue, mais ce n'est pas grave, et une fois qu'on est saisi, il est possible de mettre à disposition ces documents sans qu'aucune photocopie, sans qu'aucune photo ne puisse être effectuée. Ces documents peuvent être consultés en présence du directeur de l'Office des transports de la Corse. On aurait pu le faire depuis le 2 décembre dernier. Je ne sais pas si Paul-Félix Benedetti, qui vient d'arriver, va maintenir cette demande. Comme c'est une demande d'accès à un certain nombre de documents et que, en ce qui me concerne, dès lors que cela est possible, je n'entends bien sûr pas m'y opposer. Mais simplement, il faut le faire selon des modalités qui respectent le texte et qui nous permettent de tenir notre session dans des délais normaux.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire de ce point d'ordre dont j'ai été informé hier soir et à propos duquel je me suis entretenu de façon informelle en amont de la session avec le président du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Point d'ordre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Point d'ordre, je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Madame la Présidente, c'est à vous que je m'adresse car vous êtes la responsable du déroulé de la séance. Aujourd'hui, le Conseil exécutif a complètement fini sa mission. Il nous présente des rapports et nous, 63, allons avaliser ou pas la proposition qui est faite.

J'ai demandé il y a 2 jours la communication complète des rapports car j'ai constaté des discordances dans les documents qu'il était très difficile de reconstituer dans la mesure où je n'avais pas la trame complète de la proposition financière, technique, économique et sociale liée à un contrat qui est majeur pour la Corse. C'est un contrat qui avoisine le milliard d'euros sur 8 ans.

On me répond que je n'ai pas droit à les voir et on m'explique que mon tuteur va être un personnel de droit privé, rattaché subsidiairement à la Collectivité de Corse. Là, je ne comprends pas. Moi, Monsieur, je vais vous demander, et Madame, une suspension de séance pour consulter les documents ou faire semblant de les consulter. Vous le prendrez comme vous voulez. Mais je considère que c'est un droit, un droit fondamental.

Moi, en 2013, après vous allez me dire « oui, mais ça a été contesté, les documents ont été donnés pour qu'il y ait transparence ». Aujourd'hui, je pense qu'il n'y a rien à cacher. Le document est prêt à être signé, il faut qu'il soit signé ce soir avant minuit pour que vous puissiez ne pas être soumis à un contentieux précontractuel.

Donc je pense qu'on est sur un vote bloqué, il n'y aura aucune possibilité de revoyure, de ré-amendements, de corrections, de discussions. Mais la demande légitime que j'ai faite au dernier moment, 48 h avant, c'est pour qu'il n'y ait pas la suspicion d'une disparition de documents.

Maintenant, je considère que l'on doit communiquer des documents, on doit avoir le contrat, on doit connaître les lignes tarifaires. L'annexe que vous me donnez est à 35€. Il se pourrait que ça devienne du 40 € le mètre linéaire de fret. Mais je le sais où si je ne vais pas voir le document tout à l'heure ? Je le devine où ? C'est écrit nulle part.

Président, je ne blague pas, je donne des éléments factuels. Donc, quand je suis confronté à de telles discordances de raisonnement, j'ai le droit légitime de demander à avoir les documents. Je ne comprends pas qu'on les refuse et je ne comprends pas qu'on me demande d'avoir un chaperon qui est quelqu'un qui n'a aucun mandat. Aucun, aucun, aucun !

Donc là, vous faites une suspension de séance pour vous-même, pour m'expliquer dans quelles conditions je vais les regarder, dans quelles conditions d'autres conseillers territoriaux pourront les consulter, et qui va être le garant de l'intégrité physique des documents. En tout cas, je n'accepterai aucune personne qui ne soit un personnel de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que Monsieur le Président va répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, je vais vous répondre parce qu'il y a en arrière-plan de votre propos une façon de semer la suspicion que je ne peux pas laisser passer, quelles que soient les relations d'estime que nous avons.

Quand on me pose une question, j'essaie toujours d'y répondre et j'essaie de comprendre ce que sont les intentions de celui qui la pose ou de celle qui la pose.

Je vais vous redire ce que j'ai dit avant que vous n'arriviez parce que vous n'étiez pas là et que nous vous attendions, mais qu'il faut que vous entendiez vous aussi, que je le dise devant vous.

Il y a dans ce dossier, depuis le début, la volonté de la part du Conseil exécutif de Corse de sécuriser totalement une procédure de A à Z et ce d'autant mieux que, depuis des décennies, cette matière complexe, touffue, avec des textes quelquefois contradictoires, a donné lieu à un contentieux abondant, souvent généré par le même requérant, mais pas que, et qu'il s'est trouvé que ce contentieux a coûté très cher à la Collectivité de Corse et aux Corses, en termes budgétaires, financiers et en termes de carence dans le service public maritime. Et donc nous, notre volonté, depuis décembre 2015, et notamment à travers l'action du Conseil exécutif et des présidentes et présidents de l'Office des transports de la Corse successifs, ça a été de sécuriser au plan juridique l'ensemble des démarches, du début jusqu'à la fin de la procédure.

Nous arrivons aujourd'hui, vous l'avez dit, à quelques heures d'une décision qui est une décision cruciale.

Pourquoi cette décision doit-elle être prise à quelques heures d'un terme qui s'impose à nous ? Pas du fait de la carence ou de la volonté de la Collectivité de Corse. Parce que jusqu'au tout dernier moment, jusqu'aux toutes dernières heures, il a fallu se battre pied à pied pour obtenir le degré de

sécurisation juridique le plus haut possible de la part de la Commission européenne, avec notamment dans les derniers mois le soutien, et je le dis, de l'État à travers le Secrétariat général aux affaires européennes à Bruxelles, le ministère des transports, le Gouvernement et, en ce qui concerne la Corse, le préfet, représentant de l'État en Corse.

Nous avons eu le feu vert de la Commission le 2 décembre en début d'après-midi. Nous avons fait partir les dossiers le 2 décembre dans la soirée, pour ne pas perdre un jour, pour respecter les délais, pour que les délais soient tenus par rapport au contentieux et pour que la Corse, si l'Assemblée de Corse en décide ainsi, puisse ne pas avoir de rupture dans l'exécution du service public maritime à compter du 1 janvier 2023, c'est-à-dire dans quelques jours.

C'est pour ça que nous sommes dans un délai très contraint ! Et c'est pour ça, mon Cher collègue et ami, que je me suis étonné, connaissant votre appétence pour la matière, connaissant le sérieux avec lequel vous exercez votre fonction, j'allais dire de censeur, non, tout simplement de conseiller territorial et de défenseur de l'intérêt de la Corse.

Les documents, ceux auxquels vous faites référence aujourd'hui, bien évidemment, ils sont dans le dossier, bien évident ils n'ont pas changé et ils ne changeront pas, et bien évidemment, les éléments essentiels tels que prévus par le code général des collectivités territoriales pour que l'Assemblée de Corse puisse valablement statuer, bien évidemment, tous ces éléments vous ont été communiqués en temps et en heure.

Il y en a d'autres, ceux auxquels vous faites référence, les annexes auxquelles vous avez le droit d'avoir accès, et loin de moi l'idée de contester ce droit. Mais ce droit n'est pas un droit absolu de communication. Pour que vous exerciez ce droit, il faut que vous demandiez à le faire. Si vous l'aviez demandé le 2, nous l'aurions fait le 2 ; si vous l'aviez demandé le 3, nous l'aurions fait le 3 ; si vous l'aviez demandé en amont même, au moment de la CDSP, pas vous mais les représentants, nous l'aurions fait à la CDSP ; si vous l'aviez fait lors de la commission du développement et de la commission des finances où votre groupe était représenté, nous l'aurions fait. Si vous aviez accepté la proposition de la Présidente de faire une conférence des présidents au décours de cette commission, nous l'aurions fait.

Donc vous avez attendu, c'est votre choix. Je ne peux pas, moi, anticiper une demande que vous ne faites pas.

Vous le demandez aujourd'hui. D'abord, vous m'avez dit « je ne crois pas que ça soit » ; je crois vous avoir démontré que c'est ce régime là qu'il faut appliquer.

Ce que nous disent les textes, ce que nous dit la jurisprudence, ce que nous confirment nos conseils, c'est que ces annexes ne peuvent pas faire l'objet d'une communication spontanée et qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'une communication intégrale donnant lieu à diffusion.

Les élus de l'Assemblée ont le droit de les consulter, s'ils en font la demande. Et l'organisation de ce droit est régie par les textes, et les textes, ça veut dire qu'il y a aujourd'hui un responsable qui est l'ordonnateur de l'Office des transports, qui doit être présent pour s'assurer que la mise en œuvre de la communication est celle prévue par les textes. Ça vous déplaît peut-être, mais c'est cela.

Alors il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit. Ce que vous avez à savoir est dans tous les documents. Ce que trouverez dans les annexes, que vous regarderez ou pas, après avoir demandé à exercer votre droit et vous l'exercerez, vous le verrez.

Les choses sont claires, elles sont transparentes. On a voulu sécuriser au maximum. Vous me demandez maintenant, vous ne l'avez pas fait ce matin, vous ne m'avez pas demandé d'organiser ce matin la consultation, c'est pour ça que je voulais vous attendre. Vous voulez le voir ? Pas de problème, on va le faire.

Vous dites « moi, je ne veux pas qu'il y ait le directeur » ; le directeur est obligé d'y être. Vous voulez que j'y sois ? Je serai avec vous, pas de problème, on va passer un moment supplémentaire ensemble, il faut toujours en profiter. Et puis bien sûr, s'il y a d'autres collègues qui souhaitent consulter, on consulte. Mais je sais que telle n'est pas votre intention, le temps a déjà passé depuis ce matin, on a eu un problème, etc. Le temps presse, il faut que nous puissions nous exprimer sur le fond.

Vous avez, depuis le 2 décembre, tous les éléments qui vous permettent de forger et votre opinion, et votre position. Organisons cette consultation que vous avez demandée, à mon avis en tout cas, sinon tardivement en tout cas très près de la session. Faisons-le dans les meilleures conditions possibles. Dites-nous si vous avez besoin d'un quart d'heure, de 20 minutes, d'une demi-heure, pas plus à mon avis, parce que sinon on est dans du dilatoire par rapport à la session. Et puis abordons le débat comme nous devons l'aborder.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Président, une précision : j'ai fait la demande dimanche 18 à 20h08, ça veut dire 52 heures avant la deadline.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle a été faite dimanche soir sur un mail personnel à 20 h 13. Elle a été instruite dès le lendemain matin. Il y avait une commission permanente organisationnelle et juste avant, vous avez reçu la réponse. Vous demandiez dans votre mail les annexes 1 à 15.

Concomitamment, évidemment, je me suis renseignée, parce que moi-même, Présidente de l'Assemblée de Corse, je suis comme vous, si ce n'est que je suis votre Présidente, je ne suis pas destinataire des annexes que vous demandez relatives aux comptes d'exploitation des entreprises et autres qui relèvent du secret des affaires. Bien évidemment, cela ne se retrouve pas sur la place publique et ça, on le comprendra très bien. D'autant que, par ailleurs, ça peut être également source de contentieux. Donc moi-même, je ne les ai pas.

Et donc, avant la session, avant la CPO, effectivement, on vous a répondu au regard de ce que nous, nous avons. Donc moi, je pense que si vous souhaitez maintenant une suspension de séance pour aller consulter les documents qui peuvent vous être communiqués et montrés, on va le dire comme ça, comme c'est le cas d'ailleurs dans d'autres collectivités de quelque niveau qu'elles soient, pour tous les marchés, c'est du domaine du faisable. Et l'exécutif, que j'ai interrogé tout de suite après que vous m'ayez saisie, est prêt à le faire, après avoir bordé les choses du point de vue juridique. Parce qu'encore une fois, il ne s'agit pas de faire courir un risque juridique à l'ensemble de la procédure.

Voilà. Après, Monsieur le conseiller, vous faites les procès d'intention que vous souhaitez. Chacun les interprète s'il veut ou pas comme des procès d'intention. Mais moi, je crois que là, maintenant, il faut que vous puissiez avoir accès à ces annexes parce que vous y avez droit, mais sous conditions et dans un univers qui est bordé. L'idée, c'est celle-là.

Et entre-temps, nous avons eu effectivement nous-mêmes les réponses de l'Exécutif qui vous ont été transmises en même temps qu'à moi, vraiment en même temps que moi.

Voilà. Donc est-ce que nous passons à l'exposé par le Conseil exécutif ou vous souhaitez... Allez, soyons sérieux...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je voudrais voir les annexes maintenant. Je pense que la salle 5 est adaptée, il n'y a pas de fenêtre. Et donc il y a 75 documents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les annexes 1 à 15 donc.

M. le Président Gilles SIMEONI

On a la salle du CE, il y a encore moins de fenêtres...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc je me tourne vers le Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

20 minutes de suspension.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on part sur 20 minutes de suspension pour la consultation de ces annexes, dans les conditions qui ont été indiquées par le Président de l'Exécutif et qui sont bordées par l'administration.

Merci.

La séance est suspendue à 15 h 50 et reprise à 17 h 05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, après cette interruption, je crois que ça a été utile pour les uns comme pour les autres, je repasse maintenant la parole à l'exécutif pour la présentation du rapport.

Donc, Madame la Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des transports de la Corse, vous avez la parole.

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 370 : Delegazione di Servizi Publici Marittimi per u
periodu 2023-2029
Rapport n° 370 : Délégation de Service Public Maritime pour 2023-
2029

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, aujourd'hui, une étape très importante dans la procédure de délégation de service public, comme vous le savez tous, car nous arrivons au bout de ce calendrier particulièrement contraint que l'on a exposé il n'y a pas plus tard qu'un an exactement, lorsque nous étions encore à l'étude du besoin de service public, aujourd'hui donc pour vous présenter à vous élus de la Corse, ce projet d'attribution de DSP d'une durée de 7 ans.

Alors, on a entendu beaucoup de choses. On a entendu notamment que la DSP était une nouvelle DSP de transition, ou une DSP sous-dimensionnée, ou une DSP obsolète ; moi je pense et nous pensons, au Conseil exécutif, qu'elle est bien celle justement de la construction d'un après plus visionnaire qui mérite du (coupure micro – inaudible).

Le service public, quand on est une île, à plus forte raison quand on a à sa charge un exécutif aussi exigeant que les transports, est un bien capital dont il faut conserver toute la souveraineté, un axe stratégique majeur dont la Collectivité de Corse, et donc son bras armé l'Office des transports, se doivent de garder la pleine maîtrise pour acheminer marchandises et passagers résiduels entre la Corse et le continent à coût maîtrisé, avec la qualité, la fréquence, les exigences sociales, économiques et environnementales que l'on souhaite idéalement lui rattacher pour diminuer le handicap d'une île au cœur de la Méditerranée.

Alors, je voudrais juste que nous nous projetions.

Si nous n'avions pas justement réussi à convaincre pour le bien-fondé de cette DSP, je voudrais que nous arrivions à voir que plus aucun navire ne rentrerait ni ne naviguerait de et vers le port de Propriano. Les ports de l'Isula et

Portivechju, de manière quasiment certaine, n'auraient absolument plus de flux entrants en dehors de la saison estivale.

Il y aurait également l'explosion de l'économie de la Corse, avec un tarif d'acheminement des marchandises qui aurait été dé plafonné et complètement fluctuant au gré des opérateurs privés, qui en plus en fixeraient donc les prix et les modalités quand ça leur arrange, où ça les arrange, etc., etc.

Sans compter la traduction directe sur le panier moyen des ménages qui varierait, on va dire, de manière très significative, au-delà même de 40 % par rapport simplement au rajout du prix du transport.

La question que je pose : quid de l'oxygène pour les hôpitaux ? Quid également du chlore pour les différentes stations d'épuration ? Nous dépendons de ces matières. Nous ne dépendons pas que des marchandises pour nous alimenter.

Il y aurait également absence totale de service public sur le fret en termes de régularité et de volume, aussi bien en termes d'import, comme nous le faisons en ce moment pour les marchandises de première nécessité, mais aussi à l'export, avec les tarifications préférentielles. Et je prends pour exemple très rapide, la campagne des clémentines que nous avons actuellement, en tout cas à la gestion à l'Office des transports.

Dans un contexte en plus de concurrence déjà imparfait, il y aurait eu un renforcement monopolistique sur le segment des transports de passagers, avec de fortes augmentations tarifaires toujours à la main d'opérateurs privés, avec un transport très aléatoire de marchandises et des quantités particulièrement limitées en termes de frais, d'acheminement de frais et des délais donc du coup avec des pénalités qui seraient particulièrement importantes.

Et plus que tout, il y aurait absence de continuité territoriale pour ne serait-ce que les passagers médicaux qui doivent partir sur le continent pour se faire opérer, par exemple, avec des pathologies pulmonaires et avec donc des prescriptions de médecins qui demandent de manière explicite de ne pas prendre le vecteur avion pour pouvoir rentrer post opératoire.

Un dossier donc épineux, politique, technique.

Un dossier complexe que j'ai essayé le plus possible de vulgariser, même si je vous avoue que de temps en temps, j'ai du mal.

Je voulais aussi parler de toute cette sécurisation qui est très importante sur les conventions et les possibilités que nous avons aujourd'hui, car nous avons obtenu ceci de la Commission européenne, de pouvoir la notifier. Elle nous invite aujourd'hui, après le cycle de discussions que nous avons eues depuis de longs mois, à notifier ces conventions de délégation de service public pour une mise en service du service public maritime entre la Corse et le continent à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'intensité des discussions a été telle entre le Secrétariat général des affaires européennes, le ministère des Transports, la représentation permanente de Paris à Bruxelles, la DG Concurrence de la Commission européenne, mais aussi, au plus haut niveau politique, donc la vice-présidente de la Commission européenne, la commissaire Margaret Vestager, nous avons donc énormément avancé d'arguments qui nous permettaient de quantifier, d'objectiver pour justement faire passer les différentes idées et faire comprendre les spécificités insulaires en matière de desserte maritime.

L'année dernière, justement, j'en parlais en introduction sur ce lancement du test de marché, nous avons pu le faire. Et grâce à ce test de marché, dont vous avez été particulièrement très pris et avez vraiment contribué, en tout cas pour caractériser ce besoin de service public dans toutes les régions qui sont les vôtres, nous avons pu objectiver les carences de l'offre privée. Nous avons donc opté pour le choix d'une DSP d'une durée de 7 ans, afin de privilégier l'équilibre économique et beaucoup plus de stabilité pour la desserte de demain, afin de lui donner justement ce nouveau souffle qu'elle attend et de voir plus loin, et de pouvoir faire de la prospective dès les années qui arrivent.

Les études de marché, le benchmark, les différentes évaluations que nous avons pu faire, nous les avons menées en totale transparence avec la Commission européenne, ne serait-ce que par rapport à l'analyse des différentes dessertes maritimes existantes en Europe, pour comparaison.

Ce périmètre-là, la compensation a pris acte : fret non-tracté intégralement validé ; passager, qui était une ligne rouge, intégralement validé de la même façon, à savoir que le passager n'est pas compensé. Absolument pas. Nous compensons exclusivement les marchandises.

Aujourd'hui donc, cela ne changera pas grand-chose pour vous, à part peut-être voir du rouge à Propriano et du bleu à Portivechju, cela ne changera pas grand-chose pour votre vie sur l'acheminement, mais il fallait, je pense, dresser un tableau de ce que nous aurions pu perdre si nous n'avions pas eu cette stabilité avec la DSP qui s'ouvre au 1er janvier 2023.

Je passerai donc directement aux différentes attributions, lot par lot, et les différentes conventions avec les fréquences port par port pour la durée de 7 ans, pour un total en compensation, exploitation, investissement et carburant d'un montant de 106,7 M€ par an.

Le premier lot concernant la traversée Aiacciu-Marseille, c'est le groupement Corsica Linea et la Méridionale qui l'a obtenu, avec une rotation journalière.

Le lot n° 2 Bastia-Marseille, il s'agit de Corsica Linea à hauteur d'une rotation journalière également.

Le lot n° 3 Portivechju-Marseille, il s'agit là donc d'une concurrence directe, puisque nous avons les 2 candidats en lice et nous avons retenu la Méridionale pour 3 rotations hebdomadaires.

Le lot n° 4 Propriano-Marseille, il s'agit ici donc de Corsica Linea. Donc, la Méridionale qui passe à Corsica Linea pour ce lot-là, à raison de 3 rotations hebdomadaires.

Le lot n° 5, le dernier justement, pour l'Isula jusqu'à Marseille, avec la spécificité de l'apport des matières dangereuses dont je parlais en introduction, par exemple l'oxygène et le chlore, nous avons donc 3 rotations hebdomadaires.

Dans le contexte que nous connaissons, qui est donc un contexte très inflationniste, qui oscille entre crise économique, énergétique, environnementale, au beau milieu d'un secteur des transports complètement en pleine mutation, en post-COVID, il a fallu trouver un juste équilibre entre donc exploitation, investissement et carburant. On a donc dû faire face à un taux d'inflation particulièrement fou, avec un coût de l'énergie, carburant et évolution sociale induite d'ailleurs depuis de nombreuses années. Tout ceci a été discuté et vu directement avec la Commission européenne.

La Commission européenne a été en toute transparence et en temps masqué justement, sur les 4 tours de négociations que nous avons eues à mener avec les différents candidats, la Commission regardait les différents CEP actualisés initiaux que nous avons donc du coup négociés avec les différents opérateurs candidats.

Nous souscrivons également, pour justement plus de stabilité au niveau du carburant, à une couverture carburant de 24 mois. Nous n'avons pas de visibilité forcément à hauteur de cette année pour pouvoir négocier, en tout cas des volumes de carburants particulièrement stables sur 7 ans. Par contre, la

couverture carburant nous permettra de stabiliser sur 24 mois, avec renégociation au niveau du carburant sur les 24 mois qui suivent, vu le contexte fluctuant et le coût de l'énergie des carburants.

Je voulais revenir également sur la compensation initiale vis-à-vis de la compensation finale retenue. Sachez que nous sommes réglementairement, en termes de délégation de service public sur les différents bateaux qui vont donc officier et naviguer entre la Corse et le continent, soumis à la future entrée en vigueur de la zone CECA. Ce qui veut dire que pour une volumétrie, en tout cas sur les différents volumes et les flux qui iront entre Marseille et les différents ports de Corse, il nous faudra être prudents car du carburant, particulièrement soufré, sera remplacé progressivement par du carburant de moins en moins soufré. Ce qui veut dire que ce sera forcément beaucoup plus cher. A volumétrie égale, quand on passe de 3.5 à 1.5, forcément il faudra surcompenser sur justement la compensation carburant.

Ensuite, au niveau de l'exploitation, au niveau des charges salariales, au niveau des actualisations des coûts pour la manutention, ce sont des postes sur lesquels nous n'avons pas forcément la main et qui expliquent un différentiel, en tout cas sur certains postes de compensation, en tout cas sur l'exploitation.

Ensuite, il y a des charges donc inhérentes à l'exploitation typiquement pour le nouveau bateau qui rentre avec la flotte Corsica Linea, la Galeotta. 140 M€, avec une capacité d'emport de fret qui va être particulièrement grande puisque nous avons 170 places supplémentaires de remorques qui seront non fongibles avec une offre commerciale, c'est-à-dire les véhicules légers ou de tourisme.

On a donc forcément un bouquet initial qui va être beaucoup plus important, D'où cette différence que nous avons entre donc la DSP actuel à 93 et la DSP que nous proposons à 106,7.

Je voulais aussi rajouter les nouveautés que nous avons rajoutées à ces différentes conventions.

En termes de niveau de compensation, nous sommes sur une optimisation de la contractualisation avec un suivi et des contrôles renforcés, et un bénéfice raisonnable ajusté avec un mécanisme de rétrocession de toutes les surcompensations au-delà d'un montant donc de 2,13 %, c'est-à-dire le bénéfice raisonnable que nous avons retenu. Et ce mécanisme de rétrocession nous permettra, en tout cas nous Collectivité et Office des transports, de pouvoir toucher les excédents au-delà de 2,13 %.

Le contrôle SIEG et hors SIEG, donc c'est-à-dire activité commerciale et activité dédiée au service public sont donc contractualisées. C'est la première fois, noir sur blanc, sur les contrats que l'on a ce mécanisme-là. Là encore, c'est un point qui a été discuté avec la Commission européenne. C'est un point qui a été validé par la Commission européenne. Et quand je vous dis qu'il a été validé par la Commission européenne, il n'y a pas plus tard que un mois, nous n'étions absolument pas sur ce terrain d'atterrissage, loin de là, étant donné que la Commission européenne avait certains doutes sur la construction globale de la compensation. Doute levé notamment par rapport à ce benchmark qui a été donc fait par l'Office des transports, ainsi que ses partenaires, pour pouvoir caler au plus juste le 2,13 %.

Pour information, les différents opérateurs et les différentes listes qui nous avaient été données par la Commission européenne elle-même sur ce benchmark, donnaient des bénéfices raisonnables beaucoup plus importants que le 2,13 % que nous avons finalement retenu.

Donc la transparence financière la plus totale, avec un mécanisme de schéma financier et une allocation entre dépenses et coûts pour le service public le plus juste possible.

Les clés de répartition SIEG/hors SIEG, avec le contrôle approfondi, seront en tout cas contrôlées toute la vie du contrat, et c'est pour ça que nous gardons les comités économiques, juridiques et environnementaux qui nous permettent en temps réel, tous les 3 mois, de pouvoir vérifier toutes ces données avec des CEP réactualisés.

Les nouveautés également en termes d'environnement, de verdissement des flottes, avec donc des perspectives et des obligations conventionnées qui sont rattachées aux attributaires.

Nous avons aujourd'hui, en tant que décideurs politiques, la nécessité d'une prospective de sobriété, de massification des flux, d'optimisation des taux de remplissage, de recherche d'efficacité dans l'investissement plus performant, plus intelligent de l'outil naval, afin de limiter l'impact dans un environnement maritime corse que nous connaissons et qui est particulièrement encore préservé.

Cette perspective de sobriété, nous en avons discuté longuement d'ailleurs avec la Commission européenne autour de la substituabilité ou non des ports de commerce entre Toulon et Marseille.

Nous avons évalué toutes les solutions que pouvait nous proposer la commissaire pour essayer justement de cadrer le plus possible et d'annihiler toutes les incertitudes juridiques qu'il pouvait encore y avoir entre, par exemple, le port de Toulon et le port de Marseille pour une libre concurrence.

La Commission européenne souhaitait que, pour une infime partie du segment de marché fret, il puisse y avoir une ouverture vers le port de Toulon. Cela aurait signifié qu'il aurait fallu non pas que nous créions 5 lots au départ de Marseille, parce qu'il n'était absolument pas question de transvaser tout le fret inerte de Marseille à Toulon, donc 5 lots au départ de Marseille pour le fret inerte qui correspond à 80 à 85 % de la totalité du fret, et pour les quelques pourcentages restants, il aurait fallu que nous ouvrons 5 lots supplémentaires au départ de Toulon. Ce qui aurait été en tout cas un surdimensionnement tel en sachant que les 5 navires partants de Toulon auraient navigué la plupart du temps à vide, avec les carburants qu'il aurait fallu que l'on cumule et une compensation qui explosait complètement la compensation que nous attribuions pour la desserte maritime entre la Corse et le continent.

Ensuite, si vous regardez bien, dans ces conventions, de nombreux éléments de l'ancienne SEMOP qui avait été présentée figurent dans ces conventions-là : la clause de retour, déduction faite de tous les investissements de verdissement des flottes qui rentraient en considération dans la compensation investissement, accompagnés pour verdir justement les flottes prises en compte par l'Office des transports ; mais aussi la massification avec la possibilité de pouvoir massifier les carburants aussi bien maritimes, aériens, que les carburants dédiés aux services publics. Je parle du ferroviaire, par exemple, ou pourquoi pas des transports en commun qui demandent.

Plus la volumétrie sera importante et plus la négociation sera fructueuse, en termes en tout cas d'ajustement de prix et de tarifs.

Il y a également un échéancier qui a été mis en place sur les différents dispositifs à mettre en place sur les flottes des compagnies délégataires de service public attributaire.

Un échéancier justement pour le Kallisté à destination de Portivechju, donc du coup la ligne la plus longue, qui va faire exactement la même chose que sur le Piana avec l'installation d'un filtre à particules, donc pour ne pas justement avoir d'émissions de particules fines. Il s'agit de 5 M€, la bagatelle qui nous permet quand même de pouvoir être en tout cas plus performant et en tout cas en accord parfait avec les règlements que nous impose le passage à la zone CECA en 2025, donc en conformité totale avec la navigation.

Il y a également une nouveauté avec l'entrée du navire A Galeotta, navire donc avec du GNL, qui est un carburant de transition, plus propre, également limitant les particules fines, en tout cas sur les différentes traversées que la Galeotta pourra faire.

Je ne reviendrai pas sur les tranches horaires qui permettent également plus de souplesse pour adapter la vitesse des différents navires, car vous savez que la seule façon de pouvoir justement limiter la consommation des carburants est bien de réduire la vitesse de tous les navires. Cette souplesse est conventionnée également dans nos contrats et dans nos conventions de délégation de service public.

Nous avons exigé également que les opérateurs puissent nous proposer des expérimentations par chaque délégataire avec un contrat, tous les 2 ans, tous les 3 ans, qui nous permettra de suivre de manière précise l'évolution et la mise en œuvre des expérimentations de verdissement des flottes que les compagnies délégataires pourront mettre en place incitativement, ce qui veut dire qu'on va forcément avoir des sanctions pour toute non-action qui aurait été donc faite sur ces expérimentations en début de convention. Et en cas de supers performances, on réallouerait les sommes dégagées en faveur des navires, en faveur du verdissement des flottes, en faveur donc d'un outil naval plus propre, en réinjectant donc dans les projets les trop-perçus prioritairement pour ce verdissement des flottes.

Je voudrais aussi rapidement aborder la sécurisation au plan national, car vous savez que, en avril dernier, quand nous avons lancé les conventions de délégation de service public en termes de cahier des charges, nous avons donc eu à subir un référé précontractuel. C'était historiquement anticipé par rapport aux différentes attaques que nous avons pu avoir ; attaques qui, finalement, se sont révélées de notre côté, étant donné que le tribunal administratif, par une ordonnance en juillet dernier, a donné raison à la Collectivité sur son cahier des charges, sur l'absence d'irrégularité de son cahier des charges et qui nous autorisait donc à poursuivre.

Après avoir formé un pourvoi, donc au Conseil d'État, la compagnie plaignante a donc du coup également perdu devant la dernière juridiction, le Conseil d'État qui nous validait en tout cas et sécurisait la convention de délégation de service public au plus haut niveau sur le plan national.

Il faut savoir qu'au niveau étatique également, les différentes discussions, les différents éléments qui ont pu justement faire partie de la conviction de la Commission européenne, nous les avons menées de façon partenariale, dans un contexte de concurrence imparfaite. Il y a eu forcément

une analyse raisonnée et pragmatique, dans l'évaluation aussi de toutes les situations monopolistiques, qu'elles soient monopolistiques par rapport au fret, mais également monopolistiques par rapport aux passagers. Et vous savez que, en termes de territoire insulaire, il y en a de nombreuses car limitées en termes de moyens démographiquement comme géographiquement extrêmement contraints.

Maintenant, les perspectives à plus long terme : 7 années qui nous permettent en tout cas de nous engager autour de la compagnie territoriale, de son travail. Et comme je le disais, les 7 années ne seront pas suffisamment longues pour que nous nous ennuyons à constituer en tout cas ces flottes qui nous intéressent, avec des discussions avec l'Europe qui continueront et ce dès janvier 2023 pour continuer à faire comprendre nos spécificités insulaires et travailler sur un modèle de desserte, en tout cas à une gestion plus maîtrisée, à une gestion publique qui tient toute la stratégie de ces transports.

Cela nous permettra également de tester nos opérateurs sur cette DSP, avec les contrôles renforcés, des clés de répartition sur l'offre publique et justement l'offre commerciale durant toutes les années de ces conventions, et in fine, avec des mécanismes de rachat de l'outil à l'issue des différentes conventions que nous avons passées.

Nous aurons donc à nous poser très rapidement la question sur la mutualisation de l'achat des carburants pour l'aérien et pour le maritime, nous aurons donc à nous poser beaucoup de questions également sur la constitution effective des différentes flottes qui rentreront dans cette future compagnie territoriale. Et à l'issue des 3, 4 premières années, nous créerons, à l'Office des transports en tout cas, un bureau d'études interne pour les perspectives de rachat de l'outil naval les plus propres possibles, dans la perspective de pouvoir maîtriser complètement ses investissements là, déduction faite de toutes les subventions qui auront été mises en place par l'Office des transports pour accompagner notre souhait.

Des objectifs qui n'auraient jamais pu être atteints sans une équipe particulièrement réactive et performante qui a été constituée donc par l'Office des transports, et qui a contribué à faire prendre en compte toutes les spécificités insulaires, à améliorer la qualité du traitement de ce dossier auprès des instances étatiques comme européennes, expliquer, clarifier, lever les doutes les plus prégnants de la Commission européenne pour chacune des parties prenantes du dossier.

Je voulais donc remercier tous ceux qui ont œuvré toute cette année pour nous accompagner à accomplir cet immense travail d'analyse, de finesse,

statistique, juridique. Un soutien moral aussi très important avec les hauts et les bas, notamment par rapport à la Commission européenne, et un temps largement consacré à l'évaluation de stratégies en défense, d'études de risques contentieux, nous savons qu'aucun contrat en tout cas n'est inattaquable, de vulgarisation et d'objectivation de données socio-macroéconomiques qui nous permettaient une fois pour toutes d'objectiver le besoin de service public de la Corse pour la desserte maritime entre la Corse et le continent.

Il y a aussi eu des articulations optimisées de politiques publiques, coordination technique, opiniâtreté face aux lobbies.

Je vous rappelle, le mois dernier, nous étions encore sur un fil avec des chiffres qui étaient parvenus à la Commission européenne et qui avaient pu mettre en tout cas en cause l'intégralité de la méthodologie que nous avons en tout cas proposée dans une évaluation. Nous sommes montés à Bruxelles exprès pour pouvoir déconstruire ces lobbies-là, mais ces lobbies sont très présents et il faut les avoir largement en tête.

Tentative également de déconstruction des idées reçues, des idées reçues par rapport ne serait-ce qu'au passif dans le maritime que nous avons et que nous écopons, en essayant de dissocier à chaque fois l'image et l'efficacité que nous proposons dans les différents chiffres que nous avons en tout cas défendus auprès de la Commission européenne, pour faire en sorte que notre exigence de continuité territoriale soit entendue, respectée, possible et même confortée à l'horizon du 1^{er} janvier 2023 et pour ouvrir, nous l'espérons en tout cas, un meilleur chapitre à la desserte maritime de la Corse.

Le combat continue, forcément.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente de l'Office des transports.

Donc est-ce que Monsieur le Président de l'exécutif veut s'exprimer ?
Non. Donc, il y a un rapport conjoint de la CDENATE et de la commission des finances, c'était une commission conjointe effectivement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci.

Au terme de cette présentation très complète, **la présidente Nadine NIVAGGIONI**, après avoir remercié l'ensemble des intervenants, a souhaité souligner toute l'importance du chemin parcouru, notamment au regard de l'évolution de la position de la Commission Européenne et de la définition de l'expression du besoin.

Elle a indiqué que la méthode mise en œuvre a permis de comprendre à quel niveau devaient se situer les efforts, notamment de manière à permettre de recueillir l'assentiment de la Commission Européenne.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*, a souhaité remercier le président du Conseil exécutif de Corse, la présidente de l'OTC ainsi que les services et les experts pour leur présentation, rappelant qu'il s'agit d'une matière ardue, qui a connu depuis plusieurs années de nombreux soubresauts.

Au-delà de l'aspect social et de celui de la circulation des personnes, elle a rappelé que se pose également la question économique importante de la circulation des marchandises et celle de l'intégration de la Corse dans l'espace économique européen. À ce titre, elle a indiqué que la position de la Commission européenne, calée sur une représentation du marché centrée sur le dogme de la concurrence pure et parfaite, s'avère très théorique et généralement impossible, a fortiori dans le cas d'espèce, sur un territoire insulaire, avec tout ce qu'il comporte en termes de barrières naturelles.

Au regard des difficultés qui ont existé par le passé, elle a relevé toute l'importance de ce dossier, estimant que le travail en profondeur réalisé sur les plans économique (évaluation du besoin), juridique (règles internes et communautaires) et contractuel était de nature à éviter les écueils du passé.

À ce titre, elle a estimé que ce travail fera date sur le plan de la méthodologie, en raison de son caractère multidimensionnel - juridique, financier et environnemental - qui au-delà de la sphère politique revêt également un intérêt majeur pour l'information du citoyen.

La présentation qui en sera faite lors de la séance publique sera, selon la présidente, l'occasion de démontrer les avancées apportées par les différents rounds de négociation, notamment la forte diminution des coûts.

Enfin, sur le suivi, la comitologie prévue lui est apparue de nature à préserver les intérêts matériels et moraux de la collectivité.

Pour sa part, **Monsieur Hyacinthe VANNI**, *Vice-Président de l'Assemblée de Corse*, a souhaité souligner la qualité de la méthode. Il a fait part de sa préférence pour une présentation devant les trois commissions, au sein de l'hémicycle, regrettant que la séance publique ne permette pas d'aller aussi loin en termes d'éclairage qu'une configuration « commission ».

Il a rappelé l'objectif final consistant en la mise en œuvre d'une compagnie territoriale, même s'il a convenu qu'une bataille importante a été remportée, notamment par la sécurisation juridique de la procédure, ouvrant une fenêtre de sept années pour sécuriser l'objectif d'une desserte assurée par une compagnie territoriale.

À ce titre, il s'est dit confiant en la capacité de la collectivité à convaincre l'Europe pour atteindre cette étape finale et à poursuivre tout l'effort nécessaire pour ce faire.

En réponse, le président **Gilles SIMEONI** a apporté une réponse politique, adossée à une réflexion juridique et technique, en réaffirmant l'objectif fixé dans la délibération cadre adoptée par l'Assemblée de Corse en 2016 et validant le principe d'une compagnie territoriale. Pour autant, il a fait valoir les moyens d'atteindre cet objectif et d'en assurer la réussite, rappelant qu'il était impossible d'y parvenir avant le terme de la DSP en cours.

Il a insisté sur l'introduction de dispositions, dans les contrats, qui contribuent d'ores et déjà à aller dans ce sens, notamment celles qui concernent l'achat groupé de carburant et la possibilité de rachat de l'outil naval dans le cadre d'une société d'investissement.

À ce titre, **la présidente Nadine NIVAGGIONI** a estimé qu'il était en effet judicieux d'assurer ses pas sur un chemin complexe et semé d'embûches, les Corses étant en capacité de comprendre que l'on s'inscrit désormais dans une relation nouvelle avec l'Europe et l'État-membre, sans pour autant se détourner des objectifs politiques de la majorité territoriale.

Monsieur Michel GAUDEAU-PACINI, *Directeur Général Adjoint en charge de la stratégie, de l'innovation et de transformation*, a indiqué que le mandat confié par le Président du Conseil exécutif de Corse n'était pas simplement un mandat de défense mais bien de construction.

En écho aux propos de la Présidente de l'Assemblée de Corse qui

rappelait le caractère multidimensionnel de la procédure, il a précisé que le pilotage de cet exercice n'était pas uniquement contractuel et juridique, la technique ayant consisté à marier doctrine de marché de la Commission Européenne et objectif politique, rappelé par Monsieur VANNI, de continuité territoriale illustré par le règlement cabotage.

Il a rappelé qu'en volume, sur la durée du contrat, cela représente plus de 300 millions d'euros d'économie et en gestion, 2,1 % de bénéfice raisonnable. Tout a également été mis en œuvre pour la récupération de l'outil naval, sa préservation et la stabilité de l'actionnariat.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, *Président de la Commission des Finances et de la Fiscalité*, a souhaité souligner le travail accompli, notamment en matière de négociations, rappelant que celles-ci, partant de montants initiaux inquiétants, avaient permis de ramener cette DSP à des montants acceptables, dans une période d'augmentation des prix hors norme. À ce titre, il a estimé que cela constituait un véritable exploit.

Il a par ailleurs insisté sur la qualité de la DSP, sans commune mesure, tant au niveau environnemental, que des investissements, des dessertes et des matériels utilisés, fruit d'un véritable travail de fond.

Il a appelé de ses vœux une réponse, en séance publique, à toutes les critiques infondées qui se sont fait jour, notamment au niveau des médias, basées sur une méconnaissance du dossier.

Bien entendu, il a confirmé que le groupe auquel il appartient soutiendra ce projet en séance publique.

Le président **Gilles SIMEONI** a regretté que les commissaires présents ne se prêtent pas au jeu des questions, estimant difficile de répondre aux questions qui ne sont pas posées. Il a indiqué avoir créé, en accord avec la présidente de l'Office des Transports de la Corse, les conditions d'une discussion la plus ouverte possible, pour que chacun puisse être éclairé.

Il a profité de l'occasion pour répondre aux interrogations qui ont émané du CESEC, notamment sur le manque de sécurisation juridique. Rappelant qu'une démarche ne pouvait jamais être sécurisée à 100 %, il a affirmé que la procédure était allée sur ce point aussi loin que possible et que par ailleurs tous les recours en droit interne avaient été purgés. À ce titre, il a rappelé que la Commission Européenne a adressé à l'État français une lettre de confort, signe très marqué de son assentiment, et qu'elle a également autorisé l'État-membre à notifier la DSP dès son adoption par l'Assemblée de Corse.

En appui, **Maître LANZAC** a confirmé que tous les contacts préliminaires avaient permis à la Commission d'éclaircir tous les points qui soulevaient des interrogations. Elle a rappelé que si le recours d'un tiers est toujours possible, gage de respect du principe démocratique, la Commission elle-même a indiqué que les éléments en sa possession lui permettaient de ne pas utiliser son droit de se saisir d'office.

Sur la question de la taille d'un des bateaux ne lui permettant pas d'accéder au port de Bastia, le **Président SIMEONI** a invité **Monsieur SANTONI** à apporter un éclairage.

Ce dernier a confirmé de manière très claire que le bateau mis en cause a fait l'objet d'une modélisation confirmant sa capacité à être pleinement opérationnel pour ledit port. Il a complété son propos, en indiquant que par conditions météo extrêmes, il lui reviendrait de patienter au large, comme cela est déjà le cas actuellement.

Il a également apporté des précisions, indiquant que le passager en tant que tel n'est pas éligible au périmètre du SIEG (service d'intérêt économique général), mais que toutefois, dans le cadre de la mise en place des obligations de service public (OSP) un tarif résident est prévu et s'appliquera aux usagers des lignes.

Il a également indiqué que pour l'aérien un tarif dit « affinitaire » est actuellement à l'étude pour les Corses issus de la diaspora.

Enfin, des chiffres précis ont été communiqués sur la question de la compensation, de manière à réfuter tout financement de lignes autres que celles reliant la Corse au Continent.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Déport de M. François SORBA.

Absence du groupe « Core in Fronte ».

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport. (Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu » ; Absence des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la rapporteure.

Nous avons décidé, en commission permanente organisationnelle, d'octroyer un temps de parole supplémentaire à chaque groupe, ce qui nous donne les temps suivants, tout le monde a 5 minutes en plus : « Fà populu in seme », 25 minutes ; « Un soffiu novu », 20 minutes ; « Avanzemu », 15 minutes ; « Corse in fronte », 15 minutes ; la conseillère non-inscrite, 4 minutes.

Ce sont les temps disponibles, vous n'êtes pas obligés de tous les utiliser, bien sûr.

Voilà, donc maintenant, la parole est à qui veut la prendre.

Paul QUASTANA.

M. Paul QUASTANA

D'abord un mot sur la compagnie régionale, qui est ramenée à une prochaine mandature, dans 7, 8 ans, dans le meilleur des cas ; dans le pire des cas, elle est morte, au mieux, elle est congelée, on verra si on la décongèle dans 7, 8 ans.

Pour en revenir à la DSP elle-même, depuis 2008, l'enveloppe est figée, ça fait donc 14 ans. J'avais soulevé le problème à une réunion de l'Office des transports, et on a aujourd'hui une rallonge exceptionnelle de 33 M€. Si on décompose les 14 ans, on a 12 ans avec une inflation aux alentours de 2 % et les 2 ans qui suivent, avec une inflation galopante et avec implication sur les salaires et les coûts de carburant, etc., etc.

Donc ces 33 M€ couvrent à peine la dépréciation monétaire de l'enveloppe. C'est-à-dire que pour retrouver la valeur qu'elle avait en 2008, il faut prendre l'enveloppe actuelle, 187 M€, lui rajouter 33 M€, ce qui nous monte à 220 M€. Il se trouve que ces 33 M€, ils sont donnés sur 2 ans. Ce qui fait qu'on a 16,5 M€ par an en plus pendant 2 ans.

Donc la première année, ça nous fait, si on compte la totalité de l'enveloppe de continuité territoriale, 106 M€/an (alors qu'elle était de 93 M€ les 2 ans qui ont précédé), si on ajoute les 74 M€ de l'aérien, ça nous fait 180 M€. Donc, on a un reliquat en ce moment de 7 M€+16,5 M€.

Dans 2 ans, tout ça est terminé, c'est-à-dire qu'on va se retrouver avec une enveloppe de 187 M€ en valeur nominale (en valeur réelle, beaucoup

moins), et avec un reliquat de 7 M€. Le reliquat, c'est terminé, je crois que malgré les amendements du sénateur PANUNZI, on n'en parle plus. C'est tout, c'est un constat.

Alors l'inflation, elle, va continuer, comment on fait ? C'est la question.

Au-delà des 106 M€, des 74 M€, on va se retrouver si l'inflation continue à ce rythme, les 2 premières années, ça va passer ; la 3^{ème} année, ça va commencer à craindre ; et puis après, on va finir par se retrouver en cessation de paiement si les contrats actuels sont maintenus.

Voilà, donc c'est juste une information, une mise en garde. Appelez-cela comme vous voulez.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet lourd parce qu'à la fois complexe et récurrent, et qui engage, de mémoire, le plus gros marché que notre collectivité ait eu à passer dans son histoire.

D'abord quelques questions de forme qu'il faut bien solder, notamment sur le planning qui, quand même, dit des choses sur notre difficulté d'anticipation : se retrouver le 20 décembre à 17h47 avec l'hypothèque, j'allais presque dire pour mettre un peu de légèreté, du syndrome de Cendrillon, la peur que notre navire ne se transformât en carrosse dans les heures qui viennent, sans que les petites fées qui veillent sur cette délégation de service public n'aient à être dépouillées à minuit de leurs attributs d'apparat, mais enfin, se retrouver à quelques heures de cette hypothèque dans une situation aussi intenable, pose des questions qui sont relatives aux choix stratégiques à des problèmes probablement de management, à une sous-estimation peut-être volumétrique du travail à accomplir, que je modérerais tout de suite pour saluer les efforts que vous avez pu distiller, notamment auprès du Gouvernement et de la Commission européenne. Mais le fait est que nous sommes à quelques heures d'une échéance capitale.

Dire aussi que nous ne sommes jamais, à cette heure, que dans la continuité de ce que nous avons voté récemment, puisqu'il s'agit aujourd'hui de déléguer à une des compagnies, en vertu du cahier des charges que nous avons voté, donc autant commencer par la fin, nous, sans surprise, nous avons estimé à l'époque qu'il y avait des réserves sur le cahier des charges. Ce n'est pas parce qu'on attribut, en vertu de ce cahier des charges, cette délégation de service public à des bateaux bleus ou rouges que notre avis a changé, et les réserves sont constantes.

Les compagnies ne sont pas l'objet de nos réserves. Et d'ailleurs, nous l'avons dit de façon pérenne et permanente, en ce qui concerne une des compagnies candidates, et peut-être dans les heures qui viennent, délégataire, nous avons toujours salué les efforts multiples de cette compagnie ; efforts sur la dimension sociale de leur investissement, effort sur la dimension environnementale, je vais y revenir, parce qu'il faut modérer les choses aussi, effort en matière de formation et je peux témoigner des efforts qui sont faits pour développer la formation et le recrutement local.

Donc, les compagnies, à ce stade, en tout cas dans notre propos, ne sont pas en cause et ne sont pas l'objet principal, non pas de nos critiques, mais de nos réserves.

Des réserves qui s'adossent aux 3 socles cardinaux autour desquels vous organisez, de façon presque promotionnelle, l'argumentaire depuis quelques semaines, y compris avec des conférences de presse anticipées à 2 jours de la session.

Elles tournent autour, encore une fois, de 3 vertus cardinales : premièrement, la maîtrise des coûts ; la qualité environnementale ; et troisièmement, la fameuse sécurisation juridique.

Essayons de nous y pencher, non pas comme des fées, mais avec pragmatisme et réalisme pour, j'allais presque dire, modérer l'enthousiasme qui est le vôtre sur ces 3 vertus qui constituent la sécurisation de cet énorme marché public.

D'abord, la question de la maîtrise des coûts.

Dans le cadre de la négociation, chacun a joué son rôle. Les candidats, cumu si dice in corsu, a s'anu pruvatu, en fixant la barre très haut et on arrive à un niveau d'offre que vous qualifiez de raisonnable. La raison s'est emparée de vos esprits et nous ne pouvons que le saluer, parce qu'il fut un temps où ce que j'ai appelé souvent au cours de nos exercices, la constante macabre des 100 M€,

était de l'ordre du déraisonnable. Que n'avons-nous pas entendu sur ce sujet ! L'alignement des planètes a fait qu'à un moment donné, notamment lors de vos prises de fonction, on était plutôt sur 70, 72 M€ et puis on en finissait plus, comme le rappelait Paul QUASTANA, d'avoir des reliquats, et puis les reliquats ont fondu et on se rend compte que vous tendez de façon presque asymptotique vers ce niveau de prestation, en tout cas de compensation autour de 107 M€. Et si on rentre dans le détail, un peu plus encore autour de 111 M€.

Vous vous félicitez d'une négociation rondement menée, puisqu'on part de 150 M€ en vertu des offres, pour arriver à 107 M€.

Rappeler peut-être que les 150 M€ sont dus au départ à l'absence d'autres candidats. Ce n'est pas inutile de rappeler le jeu fermé tel qu'il s'est organisé, en responsabilité ou pas. On ne dit pas que vous êtes responsables du fait que des candidats n'aient pas répondu. Mais on part de là et ce n'est pas inutile de le rappeler.

Au 2^{ème} tour de table, vous décidez de l'augmentation de 5 € du prix du mètre linéaire, de 35 à 40. Ça fait 15 %, générant donc un surplus dans le chiffre d'affaires de 9 M€. Mécaniquement, ce que vous appelez façon sémantique, un complément de dotation qui ne restera jamais qu'à la charge des ménages et des usagers.

Les voyages supplémentaires seront financés, si on regarde l'article 37 de votre convention, en supplément de ces 107 M€. Soit un coût annuel d'environ 4 M€.

Ces mêmes rotations supplémentaires vont constituer une nouvelle source de revenus pour la compagnie ou les compagnies délégataires, ce qui nous donne quelque part, à l'arrivée et en somme, une dotation à charge de la collectivité d'à peu près 111 M€, pour des chiffres d'affaires de 25 M€ pour les délégataires.

Tout ça pour dire qu'on avait un point d'équilibre qui aurait dû se situer à 95 M€ ; 95 M€, d'autant que le carburant retrouve des niveaux historiques. Je dis ça pourquoi ? Je dis ça parce que cette construction, elle doit s'opérer aussi dans la volonté que nos parlementaires ont manifesté et ont acté, mais sur one shot. L'histoire des 33 M€, navette Sénat... On est tous à peu près d'accord que cette année, il faut compenser.

Moi, je n'ai pas la conviction, et personne ne peut avoir la conviction acquise que cet effort de solidarité nationale... Il n'est jamais inutile de rappeler que la dotation de collectivité territoriale est un effort de solidarité nationale qui

est intégrée au projet de loi de finances et qui peut être amendé dans un sens ou dans l'autre chaque année. Ce n'est pas quelque chose de pérenne dans son volume.

Tout ça pour dire aussi que compte tenu des niveaux de compensation que vous mettez sur la table et que notre assemblée s'apprête, si on l'adoptait en tout cas, à délibérer, il faut l'avoir à l'esprit de façon globale, en intégrant ce qui arrive dans les prochaines semaines, en tout cas les prochains mois, la problématique de l'aérien, qui ne manquera pas d'avoir les mêmes problématiques, par symétrie.

Et là je rejoins Paul QUASTANA, il n'y a plus de débat possible, me semble-t-il, sur les reliquats. Et on en revient à cette position initiale que vous ne manquiez pas de dénoncer à l'époque, c'est-à-dire on est sur un jeu de crête par rapport à la volumétrie de la dotation de continuité territoriale.

Un mot sur ce qu'il est convenu d'appeler les bénéfices raisonnables et sur le mécanisme de retour de la surcompensation.

Je pense qu'il est de bonne intelligence et de bon aloi d'avoir réfléchi à des mécanismes qui pouvaient d'abord identifier la surcompensation, parce qu'ici, dans cet hémicycle, rappelons un peu les choses, un peu d'histoire ne fait pas de mal, on a toujours beaucoup parlé de surprofit, sans jamais, et l'initiative est à saluer, qu'on puisse quantifier de façon actée et de façon critérisée ce qu'était un surprofit, donc d'une part le quantifier, et d'autre part, induire des mécanismes de pénalité lorsque surprofit il y avait. Et vous vous attaquez, à bon droit, et me semble-t-il de bonne intelligence, à cette disposition.

Vous fixez à 2,13 % du SIEG, la notion de bénéfice raisonnable.

I, on est en-dessous ; II, on est au-dessus.

II, on est au-dessus, donc il y a un mécanisme de retour de cette surcompensation. Sauf qu'entre temps, la compagnie délégataire en a bien bénéficié de ces 2,13 %. Elle a pu faire usage, par exemple, de cette surcompensation pour faire une promotion. Si elle fait une promotion, il y a des mécanismes inévitables de distorsion de la concurrence par rapport aux voisins, avec donc un risque de contentieux. J'y reviendrai.

Je reviens une minute sur l'en deçà du bénéfice raisonnable, on est en deçà du 2,13 %. Le problème, c'est qu'ils sont indexés sur la CSG, en gros sur le fret, c'est-à-dire le cœur de métier, pas forcément sur le passager, ou sur le passager, non pas les compagnies font leur miel mais dégagent beaucoup plus de

latitude. La preuve, et vous le dites vous-même, c'est qu'elles sont capables, elles se montrent dans la capacité, en tout cas la possibilité, de verdir leur flotte. Ça reste donc un mécanisme fragile à identifier.

Deuxième socle sur lequel vous appuyez votre argumentaire et vous faites la promotion de cet argumentaire, la capacité à avoir une flotte irréprochable du point de vue environnemental. C'est dans l'air du temps, ça relève même de quelques obligations.

Un mot pour dire que la plupart des navires qui aujourd'hui opèrent dans le cadre de la DSP utilisent, et c'est malheureux, des motorisations à fuel lourd dont la teneur en soufre est supérieure à 0,5 % et donc, à ce titre, bénéficient d'une dérogation de naviguer jusqu'en 2025, dérogation aussi pour rejeter en mer les mêmes résidus toxiques.

Question : au 1^{er} janvier 2026, cume femu ?

Deuxième question : cette situation, elle est la conséquence de mauvais choix industriels à un moment donné. Y a-t-il dans votre esprit des mécanismes de pénalité de ces choix industriels, historiques et à venir ? Historiques, on ne peut plus rien y faire. Historiquement, ce 1^{er} janvier 2026, on a des choix industriels de même nature. Qu'est-ce qui est prévu ?

Troisième argument : ces mêmes navires ont obtenu une dérogation de déverser ces résidus ultimes dans les ports corses, à votre demande, Monsieur le Président de l'exécutif et du préfet de Haute-Corse, Conseil portuaire de l'île Rousse du 22 novembre 2022. Est-ce qu'il est prévu de continuer à s'inscrire dans cette trajectoire régulièrement, à chaque conseil portuaire où la question sera posée ? Ça pose la question, d'environnemental de façon extrêmement pragmatique, extrêmement palpable et extrêmement pénalisante pour nos ports.

Ces dérogations sont probablement aussi à corréliser avec la baisse du critère environnemental de la future DSP par rapport à 2019. Je m'explique, il y avait un critère RSE à 10 % qui a été rajouté avec une composante environnementale très marginale.

Troisième et dernier point, j'en aurai fini, Madame la Présidente, qui vous a essentiellement préoccupé, on peut le comprendre, c'est le risque juridique. Mettons les choses en perspective historique, moi, je ne connais pas de président de l'exécutif qui n'ait essayé de se prémunir de ces risques-là. Les sommes qui ont été englouties auprès des avocats spécialisés se chiffrent en millions d'euros sous toutes les mandatures.

Donc, vous avez fait ce travail et vous avez bien fait de le faire. Mais cessons de présenter ce dossier comme porteur d'un risque zéro, de ce point de vue-là. Attention, soyons humbles sur ce sujet. Quelques failles qu'il s'agit de mettre en évidence et sur lesquelles j'insiste beaucoup, vous avez fait de votre mieux, mais il reste des failles.

Grand un : le péché originel. Le péché originel, ce sont les tests de marché. Les tests de marché tels qu'ils ont été effectués, à moins que la Commission européenne vous l'ait écrit, signifiaient, et pas masqués dans le coffre-fort d'une ambassade, je parlerai de la lettre de confort tout à l'heure, à moins que la Commission européenne ait certifié qu'en effet, les tests de marché attestent clairement que l'initiative privée est en mode carence et que donc il y a obligation, en tout cas nécessité, d'opérer une délégation de service public, il y a un élément de fragilité. Nous, on vous le dit, vous avez balayé de façon un peu rapide, ce que nous avons présenté je crois, sous la voie d'une motion, mais qui n'était pas une piste de travail, qui était plutôt l'objet d'une étude visant à écarter toutes les pistes possibles, ce qu'on a appelé des OSP compensées pour faire clair. Nous, on pense que vous avez balayé ça un peu trop vite.

Deuxième sujet de fragilité qui est au confluent du politique et du juridique. On ne dit plus la compagnie régionale, c'est ça, on dit la compagnie territoriale, pourquoi pas ? Vous savez ce qu'on pense là-dessus ou en tout cas la plupart de nous, ce qu'on en pense de la faisabilité juridique, matérielle, financière. On comprend évidemment la dimension symbolique à laquelle les uns les autres peuvent être attachés, qui ne serait pas attaché à l'idée de voir flotter nos *bandere* sur des bateaux, quelle que soit la couleur ? L'objet, ce n'est pas celui-là, l'objet, c'est de savoir premièrement si on a les moyens et deuxièmement, si c'est faisable et troisièmement, si ça ne fragilise pas juridiquement.

Alors avec l'habileté qui vous caractérise, vous le dites, puis vous ne le dites pas, puis vous reportez. Je ne sais pas si c'est de la congélation, si c'est du coma artificiel ou si c'est une mort par préméditation, en tout cas tout ça a du plomb dans l'aile, de sorte que vous effleurez le sujet, et qu'à mon avis, moins on en parle et mieux c'est. Car vous sentez bien que c'est un point de fragilité juridique. Vous ne pouvez pas dire à la fois : on essaie de se blinder et à la fois, évoquer je cite, dans vos fantasmes collectivistes, l'idée de rachat des outils navals pour investir dans une société d'investissement.

Alors si la Commission européenne vous l'a écrit, ça aussi, c'est un sujet d'archive pour le coup, historique. Il s'agirait de déposer dans les coffres forts de la Collectivité si c'est possible, avec dépôt de brevet à l'appui.

Dernier élément qui nous interpelle, qui à la fois témoigne de votre investissement, dont vous nous avez d'ailleurs, et nous vous en remercions, régulièrement rendu compte : la lettre de confort. La lettre de confort c'est le témoignage des relations qu'entretient la Commission européenne avec le Gouvernement, avec l'état membre, qui dit en gros : ils ne font pas trop de conneries en Corse, ça tient à peu près la route leur histoire. Cette lettre, je n'en ai ni lecture, et je rassure le Président, je ne veux pas demander d'interruption de séance pour avoir à la lire, ni lecture, ni l'appréhension de son contenu dans ses grands principes, ni la consistance juridique que peut avoir ce document, Monsieur le Président, et en droit interne, et devant une Cour européenne de justice.

Hypothèse d'école : un tiers fait un recours la semaine prochaine, quel est sinon le témoignage, et je vous crois de bonne foi là-dessus, sinon le témoignage d'un commissaire ou d'une commissaire européenne en direction d'un état membre, du fait qu'on serait plus ou moins dans les clous, une lettre de témoignage. Devant une juridiction, quel est le poids de ce document, sinon l'attestation d'une qualité de travail abouti ? Ce que je veux croire car je crois que vous avez beaucoup travaillé sur ce sujet.

Voilà quelles sont nos réserves.

J'en aurai fini pour saluer à la fois notre constance, et dans les propos et dans le vote, vous comprendrez facilement qu'on va s'abstenir sur ce sujet. Comme Monsieur le Président ce matin en réponse à ma question orale, a souhaité que sans esbroufe, je cite, sans ronds de jambes, nous passions de bonnes fêtes de Noël, je souhaite à tout l'exécutif de bonnes fêtes de Noël, mais des fêtes de Noël qui vont aller des Noëls 2023 jusqu'à Noël 2029, parce que le choix qu'on s'apprête à opérer, il ne présente pas de risque uniquement pour les fêtes de Noël cette année, mais pour quelques très, très longues années.

Voilà les réserves que nous voulions formuler sur ce dossier, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui d'autre souhaite prendre la parole ? Vous avez respecté parfaitement votre temps d'ailleurs, Monsieur MONDOLONI, je tiens à le préciser. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, ce dont je doute, je repasse la parole au Président de l'exécutif...

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, s'il me reste du temps ...

Non, il ne vous en reste pas. Sauf si vous le négociez... C'est Pierre et c'est Noël.

J'attends de voir si d'autres interviennent. Ils sont prioritaires, donc il y a un compte épargne temps aussi, vous pouvez négocier. C'est comme le marché carbone. Non pas d'intervention ? Paul-Félix Benedetti, 15 minutes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

1/4 d'heure, c'est plus vaste.

Donc j'ai pris note des rapports, des documents et des nouveaux documents. On est sur un contrat qui est stratégique pour la Corse, dessert maritime, fondamentalement en fret, c'est l'objet des fondamentaux de la DSP et accessoirement en passagers. Pour certains passagers résidents insulaires à tarif préférentiel par obligation de service public et passagers touristiques. Donc en fait, une offre globalement à deux facettes, avec l'offre commerciale service public et l'offre commerciale privative extra contrat de service public. Les deux se croisent et s'interpénètrent.

On a aujourd'hui une convention qui va nous lier jusqu'en 2030 et qui, de l'avis du groupe indépendantiste que je représente, met une hypothèque très forte sur le devenir d'une possible compagnie régionale, car en 8 ans, il va se passer beaucoup de choses dans le monde, en Corse et dans la navigation maritime entre la Corse et l'Europe.

On aurait pu choisir d'autres voies, une autre méthode que la continuité de l'existant, car aujourd'hui, ce que l'on fait, c'est la sanctuarisation d'un système qui a probablement été validé avec difficulté par les instances européennes et qui rassure l'exécutif et sa majorité, en pensant que ça sera un contrat stable. Un contrat stable, c'est un gage économique d'éviter des recours, d'éviter des contentieux, d'éviter des sommes arbitraires comme les 100 M€ qu'on a payés et le complément qu'on n'a pas encore fini de payer.

Mais ça ne doit pas être l'axe de notre politique de rechercher une absence de recours. Je pense que dans ce projet global, il manque l'esprit d'origine. Moi, j'étais absent de l'Assemblée lorsque vous avez voté brillamment la volonté de créer une compagnie régionale. Alors, il y a eu un salut, mais je ne sais pas si c'était le salut du capitaine ou si c'était l'adieu aux armes. Parce

qu'aujourd'hui je vois rien, il n'y a pas de traceur d'une volonté, il y a eu, certes, vous avez fait une conférence de presse, Madame la Présidente, Monsieur le Président, pour dire que vous vous donniez maintenant un chantier de 8 ans pour construire la compagnie régionale et ça sera peut-être un des objets de votre programme de campagne électorale de la prochaine échéance dans 6 ans.

Mais entre-temps, dans ce laps de temps où nous aurions pu faire, on a accepté les diktats de l'économie, le diktat d'une logique traversière Corse Méditerranée, Corse France, imposée sur Marseille et qui n'est pas dans la logique d'une Corse qui rayonne en Méditerranée. Je vous l'avais dit au moment du vote de la DSP, j'aurais pu accepter un contrat court, un contrat à 4, 5 ans qui nous aurait permis de créer un outil dynamique, en partenariat peut-être avec le monde économique maritime qui existe et qui est fortement implanté en Corse et qui a de grandes capacités à innover et à être des entrepreneurs.

Mais je crois qu'il nous appartient aussi d'avoir des visions politiques. On ne doit pas être que des boutiquiers, des gestionnaires d'enveloppes budgétaires. On a été collectivement élus, ceux qui se revendiquent de l'héritage patriotique politique, pour faire autre chose, autrement. Autre chose autrement, c'est baisser les coûts de la vie en Corse, ce n'est pas au travers d'une négociation d'augmenter de 15 % le coût du fret, en expliquant qu'en fait, ça ne va jamais que faire 15 % de plus pour les transporteurs, mais au niveau du coût des produits, ça ne représentera jamais que 0,2 %. Mais comme les Corses ont déjà subis 8,9 % en 2022, ce n'est pas grand-chose. Je ne peux pas entendre, je ne peux pas lire ces choses-là, ce n'est pas acceptable, parce que 8,9 % d'augmentation du coût de la vie, c'est énorme. Et rajouter quelque chose à quelque chose d'énorme, c'est peut-être la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

D'autant plus que ce fameux coût de la vie, ça fait partie des critères de réévaluation du contrat. Vous dites un contrat stable, c'est un contrat fluctuant et les propres clauses de révision que vous avez mises, la clause d'indexation des prix hors carburant, qui sont traités à part, elle est proportionnelle à l'indice du coût des ménages qui a été augmenté de presque 8 % en 2022, de 3 % en 2021, de combien en 2023 ? De combien en 2024 ? Nos 105 M€ d'aujourd'hui, feront peut-être 110 en 2024, 130 en 2027. Je veux dire, il n'y a pas de curseur, on aurait pu choisir un autre critère, de dire que l'augmentation, elle serait proportionnelle à l'augmentation de la dotation de continuité territoriale, point barre. C'est sûr que ce sont des clauses léonines, mais on aurait pu les mettre.

Sur l'outil naval, on a une moyenne d'âge de bateaux, toutes flottes confondues, CMN et Corsica Linea, malgré le fait qu'il y a un bateau d'âge zéro qui rentre, le Galeotta, à plus de 25 ans. Est-ce qu'on pense aux conditions de

travail des marins ? Est-ce qu'on pense aux conditions de navigation des transporteurs et des passagers ? Il n'y a pas eu d'imposition de règles sur l'âge des bateaux. Je le sais, imposer un bateau plus neuf, ça impose un investissement, un investissement, ça impose des charges à compenser et c'est un mécanisme qui peut faire qu'on a une dotation qui va remonter au-delà de ce qui est acceptable. Et aujourd'hui, on a atteint, je pense, le maximum.

Mais est-ce qu'on pouvait faire autrement ? Oui. Faire autrement, c'est définir l'outil naval, l'outil naval, c'est de revenir aux fondamentaux de la DSP. La DSP, c'est de faire rentrer x millions de mètres linéaires de remorques en Corse et quelques centaines de passagers, à savoir les passagers médicalisés qui sont imposés par la DSP et les accompagnants des remorques.

Ça veut dire que le navire de base qui doit servir de cadrage à la DSP, c'est un bateau roulier simple, qui a un coût de fabrication qui a un coût d'exploitation et qui a un système connu. On n'était pas obligés de l'imposer comme bateau. Mais le bateau de base, c'est-à-dire le bateau à financer, un autre bateau, il est à la charge en complément de ce que coûte le bateau de base exclusivement de celui qui veut répondre. Il a été acheté un bateau, le Galeotta, sans accord préalable de la CdC, je n'ai pas vu une délibération qui donne quitus, même dans le contrat, il n'est pas demandé à ce que tout investissement stratégique qui va permettre de naviguer sur la DSP est soumis à un vote préalable de la Collectivité de Corse. Simplement demandé à ce qu'il respecte le cahier des charges, mais le cahier des charges est vaste. On peut continuer à faire des paquebots, des bateaux qui vont prendre 1000 passagers et beaucoup de remorques, mais qui prennent aussi beaucoup de passagers. C'est un mécanisme économique où on croise deux marchés : le marché du tourisme et le marché de l'approvisionnement stratégique de la Corse en matière première.

Je pense que les deux sont incompatibles en termes de DSP. En termes de réponse économique, c'est faisable, mais il nous appartenait, à nous, de définir l'outil naval, de définir un plan de renouvellement de la flotte, d'imposer un cadrage, ça n'a pas été fait.

La partie positive qu'il y a, c'est qu'il y a cette possibilité de demander le rachat, ma dumandà i lecci com'eddi diciani i vechji. Il n'y a aucune contrainte, la valeur n'est pas connue de la valeur de la flotte. Elle est discrétionnaire. Ce n'est pas une valeur comptable, c'est une valeur au cours du marché qui est fluctuante, qui peut baisser, qui peut augmenter, qui peut varier en fonction des opportunités, en fonction des crises, en fonction de la rareté de l'acier, en fonction de la rareté de la main-d'œuvre, en fonction des crises, en fonction des guerres. On aurait pu imposer de demander à ce qu'il y ait une

évaluation comptable de l'outil naval. Ensuite, on répond ou on ne répond pas, après on voit.

Ensuite, ce qui me contrarie, moi, c'est la négociation elle-même. On est partis d'une offre aberrante, surréaliste en termes de quantification financière. Elle a été ramenée à ce qui paraît juste aux yeux de l'exécutif, ce qui est quand même très fort, on est quand même à plus de 10 M€ en moyenne en plus de ce qui est payé en année courante 2022, ce qui est une année exceptionnelle, avec un coût des carburants très élevé, avec une situation post COVID inflationniste, dans une logique de dérégulation des prix, et on a quand même cette augmentation. Mais l'augmentation, elle est fondamentalement liée à plus de 30 % d'augmentation des frais de fonctionnement. Alors que les frais d'investissement sont restés stabilisés, les frais de carburants ont été contenus à ce qui peut sembler légitime, si tant est que pour chaque ligne et que pour chaque compagnie, on impose le même prix pour les deux types de carburants qui sont convenus, pour les trois si on rajoute le GNL. Aujourd'hui, vous avez une compagnie qui vous fait des cotations avec un prix « x » et une autre avec un prix « y ». A l'arrivée, il y a quand même des distorsions. Normalement, quand on fait un cahier des charges, on impose un prix unique et ensuite on vérifie que ce prix est abondé correctement par les fournisseurs. Là aussi, l'augmentation générale des frais de fonctionnement à plus de 30 %, j'aurais pu la comprendre si au moins il y avait eu une politique sociale exemplaire, que la masse salariale avait été abondée de l'augmentation du coût de la vie, par exemple, de manière linéaire, avec les indices connus par exemple, 8 % en 2022 et le 3 % en 2021. Ce n'est pas le cas.

Donc la politique sociale, elle n'a pas été la génératrice des augmentations des coûts de fonctionnement. Les coûts de fonctionnement, ils sont dans un mécanisme opportuniste, je dirais de ceux qui marchent sur la crise et qui en profitent avec l'effet d'aubaine.

Alors, un effet d'aubaine d'un an, de deux ans, on peut passer, mais un effet d'aubaine permanent sur 8 ans, ça va faire beaucoup, parce que ce prix est acté. Et c'est ce prix qui va être actualisé avec le coût de l'indice des ménages, avec derrière le coût de l'investissement qui n'est pas un investissement rationnel, qui est un investissement fractionné qui mélange le coût de location et de mise à disposition des bateaux qui existent et le coût d'investissement et de rénovation des bateaux à venir ou des bateaux nouveaux. C'est-à-dire qu'il y a un investissement comptable qui est soumis à un amortissement générateur initialement d'un investissement et les autres, c'est du fonctionnement avec de la location et de l'affrètement. Tout ceci indexé sur le coût des ménages, ça fait beaucoup.

Et je considère que politiquement, c'est peut être un acte de bonne gestion que vous nous présentez, mais ce n'est pas un acte patriotique, ce n'est pas l'acte qui va nous permettre de voir l'émergence d'une logique politique qui permet de contrer les monopoles, qui permet d'envisager de créer une compagnie publique territoriale ou de créer un partenariat public-privé, mais de commencer à l'amorcer, de jeter les bases. Alors que là, on laisse à l'initiative privée, par exemple, sur la période, un capital d'investissement de 240 M€, ce sont les 30 M€ que l'on met chaque année en investissement, qui vont aller sur quelque chose qui ne nous appartiendra pas, sur des objets qui ne nous appartiendront pas, car c'est à leur bon vouloir qu'il pourra y avoir ou non la rétrocession.

Ensuite, les clauses de rupture anticipée de contrats, elles vont conduire la CdC vers les abîmes. Et je crois que vous venez aujourd'hui de voter un contrat de grand-père, car 8 ans, c'est long, on aura tous passé peut-être l'âge de faire des contrats de DSP, de penser à un avenir meilleur. Et je pense qu'on donne en héritage aux futures générations, à ceux qui ont peut-être envie de continuer, quelque chose de malsain car on pérennise un héritage colonial qui nous a imposé une destination exclusive vers Marseille, alors que la Corse, elle doit rayonner vers l'Espagne, vers la France, vers l'Italie et vers la partie orientale de la Méditerranée, et à partir d'une compagnie territoriale, c'est faisable. Un bateau qui dort toute la journée à Bastia, il peut aller à Livourne, revenir à Bastia, retourner à Marseille, à Toulon. C'est un choix politique. Un bateau qui dort toute la journée à Propriano, il a largement le temps d'aller à Porto Torres. C'est sûr que ce n'est pas une logique de continuité territoriale exclusivement dans le cadrage des orientations de l'Union européenne, qui est quelque chose qui est d'impérialiste, qui est, je dirais, un tueur de conscience.

Mais est-ce que nous, on doit se laisser formater par ce formalisme dirigiste qui nous cannibalise ? Moi je dis non. On doit avoir de l'audace, on doit avoir de l'ambition. On doit savoir non pas transgresser les règles, mais les adapter avec intelligence. Moi je pense que ce contrat, Présidente, est peut-être bon pour vous. Moi, je considère que pour nous, c'est une banalité affligeante dans la continuité.

La SEMOP, vous aviez fait un beau projet, vous l'aviez voté, annulé d'un coup, pas une continuité. La compagnie transeuropéenne rien que pour faire une ligne, petite ligne, au moins un petit Bonifacio, Santa-Térésa, un petit bateau, un 90 mètres, un petit budget, quelques centaines de millions d'euros en fonctionnement, un petit investissement, on vous a posé la question il y a un an, on attend toujours, on a rien.

Donc moi je pense qu'il faut changer de braquet et il faut revenir à de l'idéologie. Il ne faut pas se laisser imposer des règles. Il faut continuer à chercher à changer la règle.

Je pense aux marins, aux marins corses à qui on a vendu le rêve d'une compagnie régionale, territoriale et à qui aujourd'hui on leur laisse l'amertume d'être sous un patronat, certes un patronat corse pour certains, mais quand même une logique qui n'est pas la logique des services publics.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui d'autre va prendre la parole ? Allez Pierre, une minute.

M. Pierre GHIONGA

(Inaudible, sans micro).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un sò micca eiu, o sgiò cunsiglieru, sopra tuttu in corsu.

M. Pierre GHIONGA

Signora Presidente, ùn sò micca un specialistu ne de u dirittu europeu, ni francese, ùn diciaraghju nunda nant'à l'avvene di u vostru prugettu di DSP, anderà di bè, ò di male, a storia a dicerà.

Mà dipoi chè sò entratu in pulitica, sò cunvintu di una cosa, a Corsica deve avè una cumpania territoriala marittima, mà purtata da una SPL, micca una SEMOP.

A quistione ch'aghju da pone, dipoi 2015, avete poste a quistione à a Cummissione auropea per a pussibilità di fà una SPL ? Si a risposta hè pusivita, datemi a risposta, mà scritta. Se ùn ci hè micca stata a dumanda, vi pongu a quistione di a vostra vulintà reale di fà una cumpania territoriale.

Basta, a mo quistione hè posta.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, qualu hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

J'aimerais bien, compte tenu de la répartition que je comprends, des tours de parole, céder, avec votre accord, une partie du mien à ma collègue Josepha. Je pense que 4 minutes, c'est un peu court et que 20 minutes, c'est peut-être un peu long pour ce que j'ai à dire, d'autant que j'ai déjà eu l'occasion, au nom du groupe « Avanzemu »... 15 ! Ancu megliu ! On fera avec. Donc, on fera avec 15 et j'essaierai quand même d'en garder pour elle, avec votre accord.

On a déjà eu l'occasion pour ce qui nous regarde, de donner notre point de vue sur ce dossier. Je voudrais ce soir avec un peu de solennité et beaucoup de respect, Madame la Présidente, revenir sur un certain nombre de choses. Ca n'est faire injure à personne et surtout pas encore une fois, à Madame la Présidente de l'Office des transports dont je reconnais qu'elle a beaucoup travaillé en un temps contraint. Ce n'est donc faire injure à personne que de dire qu'on est très loin, très, très loin, pour pas dire aux antipodes des débats passés dans le domaine du transport maritime.

Moi, j'ai connu, à ma petite échelle de vie publique, la privatisation de la SNCM au moment où Alter Butler s'apprêtait à faire une bascule de plusieurs dizaines de millions d'euros. J'ai connu après le modèle qui était promu par diverses majorités, et auquel nous nous opposions précisément parce que nous voulions une compagnie publique. Et j'ai connu en tant que Conseiller exécutif, donc membre d'une majorité, les débats de la période 2015-2017 et encore après où il était précisément question, après un certain nombre de déplacements, d'expertises et au bout de plus d'une année de travail, de porter cet outil public corse sur les fonts baptismaux.

Aujourd'hui, vous nous présentez un rapport qui est intrinsèquement cohérent, qui est techniquement juste du point de vue que vous défendez, mais qui politiquement, et j'en suis désolé, n'a ni le souffle, ni l'énergie, ni la vision, que le mouvement national et la Corse sont en droit d'en attendre. Et s'il y a un dossier qui a une mémoire douloureuse en termes politiques, en termes financiers, en termes stratégiques, c'est bien celui-là.

Et je suis tout aussi désolé, sans surjouer l'indignation, la nostalgie des temps passés, de l'aborder en ayant la désagréable impression d'être pris en otage, une première fois par le timing. On peut tout expliquer, tout ! Mais pas que nous soyons à quelques heures à peine, même si je reconnais le travail fourni sous tous les cieux, d'une deadline, il suffirait qu'un farceur entre dans cet hémicycle et coupe le courant, pour que nous ayons à nous justifier pendant des

semaines auprès des uns ou des autres et conserver un dispositif juridiquement et politiquement cohérent. Dieu nous en préserve ! Donc, c'est le premier axe.

Le second, sans faire injure à quiconque là aussi, notamment aux journalistes, c'est que c'est peut-être la première fois que ce rapport-là depuis des années, est soumis à la presse qui peut-être, n'en demandait pas tant, avant que de l'être aux conseillers de l'Assemblée. Je trouve ça inélégant et contraire à nos usages, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Il n'y a pas péril en la demeure. Mais 20 ans de débat sur ce sujet, nous ont conduits à débattre ici, à échanger et ensuite bien sûr, à voir les choses, ce qui est la moindre des évidences, rapportées, etc. Comme si quelque part, la majorité se parle à elle-même et à travers les médias, scénarisait une opposition pour ensuite revenir ici et nous dire : mais vous voyez, on est à 3 h, on a déjà tout dit, vutate è state zitti ! Je me trompe peut-être, mais je ne le vis pas très bien.

Troisièmement, dans la construction et la méthode, vous nous dites : on ne peut pas produire les pièces. Moi, je vous écoute, y compris lorsque vous lisez la jurisprudence et le droit. Mais je voudrais quand même vous rappeler qu'en 30 ans de contentieux liés à la DSP maritime de la Corse, il n'y en a pas eu un seul motivé par la production de pièces à l'endroit des élus de la Corse. Moi, je ne vous demandais pas de les donner à des députés ou à des parlementaires ultramarins, je vous demandais que nous, nous en ayons connaissance. Et quand on vous le dit, vous dites, « mais il fallait dire que vous les vouliez ».

Je rappellerai quand même qu'en 2013, lorsque nous étions dans l'opposition, à d'autres groupes, nous les avons demandées et obtenues. Peut-être que le droit communautaire, à l'époque, n'était pas aussi exigeant qu'il est devenu par la suite, u fattu si stà que nous nous en sommes aujourd'hui rendus à interrompre pendant 20 minutes pour lire dans une pièce sans fenêtre, ùn si sà mai, je plaisante, mais pas que, des pièces qui viennent nous dire un certain nombre de choses qui sont, à tout le moins interprétables, voire même par certains aspect contraires à la lettre, voire à l'esprit de ce que vous nous dites par ailleurs.

Alors le temps m'étant compté, je ne vais pas m'attarder sur la forme même si vous avez compris, parce qu'elle rejoint intimement le fond, qu'elle me gêne et qu'elle me gêne beaucoup. Je sais par avance, pour bien connaître les positions de l'exécutif, ce que vous allez me répondre, mais ça n'enlève rien, je le dis par anticipation, à la conviction que je voulais exprimer au seuil de ce propos.

Sur le fond, avant d'aborder des sujets et des propositions, vous ne nous parlez pas de lutte contre la précarité et la pauvreté, vous ne nous parlez pas de la dimension méditerranéenne de la Corse, vous ne nous parlez pas, ou très peu, de la trajectoire de conquête de la compagnie publique.

Sur la pauvreté et la précarité, vous nous dites en 4 tours de négo, on a rabaisé les exigences de ceux qui venaient vers nous. C'est comme si je vous disais, en 4 tours de négo, on nous disait 250 millions, et on a réussi à les ramener à quelque chose de plus acceptable. On sait tous que la proposition de départ, je le dis vulgairement, elle était complètement déconnante, complètement ! Et, vous ne pouvez arguer de ce point de départ là pour objectiver, légitimer la qualité de votre point d'arrivée. Moi j'entends ce que vous dites et je mesure les difficultés. Croyez-moi, je connais un peu le dossier, j'en prends l'exacte mesure, mais je dis juste qu'y compris financièrement, avec les augmentations qui ont été pointées du doigt par d'autres conseillers, de mon point de vue, le compte n'y est pas et n'y est pas du tout.

Moi, j'aurais voulu qu'à ces agriculteurs qui attendent des réponses, qu'à ces transporteurs qui attendent des réponses, qu'à ces acteurs économiques qui attendent des réponses, nous offrions un cadre tarifaire qui agisse comme un levier. Et pas simplement comme la réponse technique à des injonctions communautaires ou nationales françaises.

Deuxièmement, la Méditerranée. Je sais de quelle DSP on parle. Mais je sais aussi, et on le sait tous, même ceux qui ne sont pas nationalistes et qui sont nombreux dans cet hémicycle, que lorsqu'on parlait de GECT, (groupement européen de coopération territoriale), de liaison Corso-Sarde, de continuité territoriale européenne, dans d'autres domaines, et j'en dirai un mot, de métro aérien, on parlait de choses qui aujourd'hui semblent relever de la préhistoire. On n'en parle plus.

Mais moi je ne peux pas, je ne vais pas me poser en gardien du temple, je n'ai ni cette prétention, ni cette conception des choses, mais passer sous silence ce pourquoi on, et vous inclus, et vous inclus, s'est battus pendant des décennies et ce en quoi nous continuons de croire.

Je termine sur la compagnie publique, le bureau d'études, la trajectoire etc., i fatti : jusqu'en 2029, c'est frit ; au-delà, c'est compromis. Je ne serai pas aussi catégorique que certains de mes collègues, je vous laisse le bénéfice du doute. Mais je pense que lorsque vous avez posé, alors que rien ne vous y obligeait, rien ! Et les travaux qu'on a pu avoir en comité un peu plus tôt nous l'ont de nouveau démontré, le principe d'une DSP longue à 8 ans, alors qu'on aurait tout à fait pu, on vous l'avait dit à plusieurs voix, la concevoir sur un pas

de temps plus raisonnable. Vous avez vous-même organisé des conditions politiques qui vont nous mettre, nous et ceux qui suivront, dans des difficultés rédhibitoires.

Deux autres idées. Vous nous dites : on a négocié et arraché de haute lutte une enveloppe de 33 millions supplémentaires sur la dotation de continuité territoriale. Nous avons appris un peu plus tôt, à l'aune des travaux qui ont été conduits pendant le comité, que celle-ci est rattachée pour des raisons techniques à deux exercices comptables, 2022 et 2023. Oui, c'est ce que vous nous avez dit ? Donc ça veut dire qu'en 2023, plutôt en fin d'année, il va falloir renégocier. Vous nous avez dit, « mais les 187 millions ne sont pas tenus pour acquis non plus ». Sauf que, ils ont donné lieu à des débats, à des conventionnements etc.

Donc, ce qui est présenté comme une victoire que je ne conteste pas, en son principe, va au cours des tout prochains mois être fondamentalement remis en cause. Donc en clair, vous nous dites : allez-y pour 8 ans, sans trajectoire avérée de maîtrise de l'outil, dans un contexte d'incertitude extrême, dont vous n'êtes pas seul responsable, loin s'en faut, mais dont nous pensons que vous ne mesurez pas au plan des conséquences proposées dans le rapport, l'exact périmètre, avec des tarifs à la hausse, « allez-y ». Mais on ne peut pas y aller. Moi, je ne vous accuse de rien, mais je vous dis juste que si nous on y va, on est à rebours de tout ce en quoi on croit depuis l'origine et ce n'est pas à vos convictions que je fais injure, mais à la traduction politique que vous nous proposez.

Et je finis sur un autre sujet dont bizarrement vous n'avez parlé davantage, l'aérien. Moi je vous pose trois questions et j'aimerais, Madame la Présidente, que vous y répondiez.

Premièrement : est-ce que vous maintenez la ligne d'Orly à l'année dans le périmètre de la DSP ? Ce n'est pas le débat aérien ce soir, c'est le débat maritime, mais c'est la même enveloppe et je ne voudrais pas que dans 6 mois, un an ou 2 vous veniez nous voir en disant : il n'y a plus d'argent, il faut l'enlever.

Deuxième question : est-ce que vous vous engagez à ne pas revenir, au moins sur cet acquis-là, obtenu à l'époque de Vannina Borromei, de plafonner les tarifs et de ne pas aller au-delà du coupon qui a été négocié lors de la dernière DSP.

Troisièmement, et j'allais dire surtout, est-ce que vous vous engagez à ce qu'il n'y ait pas d'introduction d'autres capitaux privés à Air-Corsica ? Je suis

précis. Je veux dire par là, et j'en aurai fini..., bientôt j'ai pris le tien, micca solu u meu..., mais c'est un débat, j'en suis désolé, passionnant ! Je veux dire par là que c'est la même enveloppe et qu'on peut pas parler de sa consommation sans dire un mot, ce que l'on n'avait pas fait, et je le regrette, de l'aérien.

Je termine en disant que ce n'est pas le combat des romantiques contre les pragmatiques, des gens qui connaissent le droit européen contre, allez, je vais me faire l'avocat du diable ou plutôt l'inverse, les idiots utiles qui ont le nez dans les étoiles et qui ne rêvent que de compagnies arborant des drapeaux corses et des marins volontaires.

On aurait pu faire différemment, et moi je ne vous laisserai pas dire que vous ne pouviez pas faire autrement, parce que sinon c'est faire injure à notre intelligence collective et plus grave encore à nos convictions fondamentales.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Rien, il ne vous laisse rien !

Qui veut prendre la parole ? Josepha Giacometti, 4 minutes, et c'est moi qui devrai faire œuvre de générosité, donc, comme tout le monde, 10 % de plus, donc 10 % de 240 secondes, ça fait très peu. Allez-y.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

C'est un dossier éminemment important et stratégique et c'est pourquoi ces débats, effectivement, demandent à ce que l'on puisse aussi poser un propos.

Vous l'avez fait en ouvrant votre intervention par : c'est un dossier politique et technique. La technique, elle est au service du politique ; la technique elle est au service d'un objectif. Moi je ne doute pas, comme les autres qui m'ont précédée que vous avez travaillé sérieusement, Madame la Présidente, je ne doute pas que les services, que les AMO ont travaillé sérieusement et avec acharnement. Mais, je n'ai pas vu de marqueur politique, pourquoi ? Pour quel objectif ? Pour quelle stratégie qui devait être celle il y a quelques années, de la maîtrise publique des transports ?

C'était, ce dont nous enterrons aujourd'hui la perspective, la compagnie maritime territoriale de la Corse. Et, comme ça vient d'être dit avant moi, ce n'était pas simplement de la symbolique di vede e bandere corse nant' à i battelli, mais c'était une vision stratégique, économique, sociale, socialement soutenable.

Tout cela, je ne le vois pas, je ne l'ai pas vu dans votre intervention, je n'y ai pas assisté en commission l'autre jour où nous avons eu des présentations, certes brillantes, et je n'ai pas été convaincue, à aucun moment, par les arguments qui sont avancés pour dire ce pourquoi nous avons dû enterrer, face à une Commission européenne récalcitrante, la compagnie territoriale maritime de la Corse.

Je n'ai pas été convaincue parce que le premier argument qui a été avancé, c'est celui de la sécurité. On nous a avancé que cette DSP, elle était sécuritaire, elle était sûre et qu'il valait mieux, selon un adage bien connu, tenir que courir.

Et puis, lorsque l'on dépouille cette délégation de service public, comme d'autres qui m'ont précédée, alors il y a quelque chose qui tient du contexte et ça, je ne vous en ferai pas de procès, c'est l'incertitude qui règne aujourd'hui en Europe et dans le monde sur la question du prix des carburants, sur la question des évolutions économiques, sur la question des chocs. Ca, ce n'est pas de votre responsabilité.

Puis ensuite, il y a une question également de la démonstration, parce que ça aussi, vous nous l'avez avancé et notamment la dernière fois en commission, d'avoir dû faire la démonstration de l'utilité même du périmètre de service public face à la Commission européenne. Mais ça, j'ai envie de vous dire, il va falloir remettre l'ouvrage sur le métier tant que nous n'aurons pas réussi à faire entendre que nous sommes une île, avec des spécificités, des besoins spécifiques, économiques, sociaux et culturels, ça nous en sommes tous convaincus. Si nous partons de ce constat-là, ùn dumandemu più nunda,

Et donc, avoir défini l'utilité d'un service public n'annule pas la décision d'avoir choisi de pérenniser un système de délégation de service public maritime en lieu et place d'une ambition.

Moi, je crois que vous avez choisi, face à l'incertitude réelle, face à l'incertitude, je dois le rappeler également, de cette enveloppe-même, ça été dit avant moi, les 33 M€, sò per dui anni, pour 2 ans. Dans 2 ans, qu'est-ce qu'on fait ? Parce que 33 divisés par 2 ça fait 16,5, mais à la fin ça fait toujours 33. Donc, qu'est-ce qu'on va faire ?

Sur la répercussion sur la question parce que moi, je reviens aussi à l'essence d'une définition d'un périmètre de service public et de l'utilité de celui-ci, sur le modèle économique qui était, je le rappelle, dans nos fondamentaux, la maîtrise des transports, vous vous arrêtez en simple gestionnaire, et encore une fois, je ne fais pas offense aux individus, mais je parle des stratégies, vous vous arrêtez en simple gestionnaire à un cahier des charges. Vous n'entrez pas dans la définition de la gestion de l'outil naval. Moi l'achat, il ne convient pas, on en a déjà discuté, je vais y revenir, l'achat possible et potentiel de navires dont d'ailleurs, arrivés en 2030, même s'ils auront connu un certain nombre d'adaptations liées notamment aux normes environnementales, quant'à mèn, quessi qu'ì battelli, je ne sais pas dans quel état on va les trouver.

Moi, je ne suis pas convaincue par ça d'autant que nous l'avons déjà éprouvé lorsque nous avons eu le débat sur la SEMOP, mais j'y reviendrai aussi.

Je disais le modèle social, l'essence même de la maîtrise publique, on a une augmentation parce que vous dites « maîtrise des coûts », oui, à partir d'une proposition d'origine qui est inacceptable. Ah, c'est sûr qu'on a maîtrisé les coûts, on est revenus à près de 40 % de l'offre initiale. Mais si l'offre initiale est indécente, comme ça, les choses peuvent se calculer.

C'est d'ailleurs un argument, et le Président du Conseil exécutif a quitté la salle, mais c'est d'ailleurs un argument qu'il a avancé pour justifier l'abandon de la compagnie maritime sous forme de SEMOP en nous disant qu'il aurait été imprudent d'aller vers la Commission européenne avec cette proposition, fort des rendus, des offres à l'époque du marché SEMOP.

Un : SEMOP, on n'est pas mariés à la SEMOP.

Deux : une offre supérieure à l'époque de 40 %, oui ! On compare une offre après négociation à une offre initiale, ça ne me convainc pas non plus.

Sur la question, enfin du renoncement..., Madame la Présidente, je ne peux pas m'arrêter là-dessus, sur un dossier comme ça, 4 minutes, vous savez que ce n'est pas tenable, ce n'est pas possible.

(Brouhaha).

Est-ce que ça gêne un groupe que je poursuive ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et vous savez qu'à chaque intervention, je fais preuve de mansuétude et je vous laisse intervenir et participer à des réunions...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Non mais attendez, faire preuve de mansuétude de me laisser participer à des réunions, Madame la Présidente...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes à 6 minutes...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je suis à 6 minutes, ça ne me paraît pas indécent.

Alors je disais donc, sur la question de la préfiguration, que ce soit l'achat des navires, j'ai dit que je n'étais pas convaincue. Sur le modèle économique et social qu'il nous faut définir, personne ici ne veut de casse sociale, si on était allé à la catastrophe, je reprends les mots qui ont été utilisés en commission, en disant que nous serions allés avec les poches vides devant la Commission européenne. Mais qu'avons-nous présenté ? C'était la question que j'avais posée en avril. Nous n'avons pas fait le choix ambitieux de bâtir un nouveau modèle, un nouveau modèle économique qui garantisse la pérennité d'une stratégie de transport.

Vous avez fait le choix de maintenir la dépendance et je crois que là, renvoyer la compagnie maritime en maintenant un système pour la Corse qui est un choix de gestion qui nous soumet aux aléas, qu'ils soient économiques, sociaux, juridiques, et nous le savons, il nous faudra remettre, je l'ai dit, le métier à l'ouvrage, en faisant ce choix-là, vous renvoyez en bureau d'études en 2026. Moi qu'on se projette en politique, quand on pense des projets, au-delà de son mandat, oui. Par contre, qu'on confie à d'autres, sans vous faire offense, nous sommes tous logés à la même enseigne, on ne sait pas qui il y aura ici en 2028, qu'on confie à d'autres la nécessité de tenir les engagements qui étaient les nôtres, ceux de mener une compagnie maritime nationale, faire un choix national, moi, je crois que ça, c'est un choix inconséquent, c'est un choix aussi qui tourne le dos à une stratégie innovante pour la gestion des transports, qui ne tourne pas le dos au monopole et qui, en lui substituant un système de gestion publique, on choisit de maintenir un système tel qu'il est, on choisit de ne pas penser un nouveau cadre partenarial et une gestion publique des transports, on choisit d'abandonner ces fondamentaux-là.

Moi, sur cela, je ne vous suivrai pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? M. Joseph SAVELLI, vous avez la parole pour « Fà populu ».

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente, je vous remercie.

Je voulais d'abord dans un premier temps remercier l'exécutif et le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation qui a été faite et notamment en commission, comme l'a rappelé ma collègue Josepha juste avant, parce qu'effectivement, nous avons eu une présentation qui était dense, qui balayait un certain nombre de points, qui a même été au-delà des interrogations des commissaires puisque visiblement, certains des commissaires ont gardé leurs arguments pour la session, et qui a notamment insisté sur l'importance de la sécurisation du cadre juridique.

Je n'ai jamais entendu le Conseil exécutif prétendre que chercher à sécuriser, c'était empêcher totalement la possibilité de recours. On sait très bien que c'est une matière qui a donné lieu à énormément de contentieux.

Simplement ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'il nous semble que jusqu'à la dernière minute, le Conseil exécutif a, auprès des instances européennes et également des autorités de tutelle française, cherché par tous les moyens à obtenir cette lettre de confort qui n'est pas rien.

J'ai entendu tout à l'heure mon collègue Jean-Martin MONDOLONI nous indiquer que ce n'était pas forcément un élément qui allait sécuriser, que ça ne l'emportait pas sur le contentieux. Effectivement, mais enfin, quand même il nous semble que la Commission européenne, en matière de distorsion de concurrence, a son mot à dire. Et il nous semble important que jusqu'à la dernière minute, l'exécutif ait, par tous les moyens, cherché à sécuriser ce cadre.

Sécuriser le cadre, c'est sacrifier l'idée selon laquelle il y a un besoin de service public, parce que si on n'avait pas obtenu cette garantie, il n'y aurait pas pu y avoir ni de DSP, ni de compagnie régionale maritime, parce qu'en la matière ne peut ouvrir droit à compensation que les lignes sur lesquelles il y aurait une carence de l'offre privée.

Donc, on ne peut pas considérer aujourd'hui que cette DSP soit la même que celle qui a ouvert droit à des contentieux. Ça n'est pas la même parce qu'il y a eu une méthode. Cette méthode, elle nous conduit aujourd'hui à

quelques heures de la Deadline, à devoir statuer sur les délégataires qui vont être retenus.

Cette méthode, elle a permis premièrement, de sacraliser le besoin de service public qui n'était pas une évidence pour les autorités européennes. Deuxièmement, elle nous a permis d'élaborer le cahier des charges de la DSP, donc il y a bien un besoin. Ce besoin peut être couvert par la DSP. Et, on a délimité un périmètre. Ce périmètre, ce n'est pas le même périmètre que les précédentes DSP. Cela porte sur le fret et de façon accessoire sur les passagers.

On ne peut pas dire qu'il y ait une distorsion de concurrence ou qu'il y ait une forme de parasitage de l'offre commerciale sur Toulon. Les passagers de Toulon ne sont pas substituables aux passagers de Marseille parce que l'objet-même de la délégation ne porte pas sur les passagers.

Nous aujourd'hui, effectivement, on n'a pas tout à fait la même grille de lecture. Il nous semblait vraiment important de sacraliser le périmètre de la délégation de service public parce que c'est ce périmètre de la délégation de service public qui va pouvoir nous permettre de discuter du futur outil dont on devra se doter.

Ma collègue Josepha a posé un certain nombre de questions ouvertes parmi lesquelles : quel outil ? Quel modèle social ? Et mon collègue Paul-Félix Benedetti a parlé notamment lorsqu'il s'agissait de l'outil naval de : pourquoi ne pas avoir spécifié l'outil naval ? Il nous semble, mais je laisserai à l'exécutif le soin de répondre, que choisir l'outil naval, c'est excluant pour la commission européenne, c'est-à-dire qu'on irait sur des opérateurs qui n'opèrent que sur des rouliers. Combien y a-t-il d'opérateurs dans le monde ? Combien y en a-t-il en Europe ? Pourquoi n'ont-ils pas répondu ? Le marché était ouvert, et on nous parle des coûts d'exploitation des Roros ? Mais moi je voudrais qu'on nous explique pourquoi les coûts d'exploitation des rouliers sont plus faibles. C'est que, aujourd'hui, si on devait partir sur une compagnie régionale avec des rouliers, probablement qu'elle serait armée avec un équipage certainement plus faible, c'est-à-dire que s'ils ont des coûts d'exploitation faibles aussi, c'est parce qu'ils sont très peu armés en équipage. Donc, est-ce que nous on peut discuter entre nous du modèle social jusqu'à même l'outil, c'est-à-dire, est-ce qu'on veut une compagnie avec très peu de marins. On parlait d'éviter la casse sociale. Est-ce qu'aujourd'hui, partir sur l'idée d'un roulier ...?

D'autre part, on ne choisit pas le navire qui va répondre, on n'a pas dit le nombre de cabines, on n'a pas dit qu'on voulait des cabinistes, on n'a pas dit qu'on voulait qu'ils puissent se doter d'une offre commerciale. Cette offre commerciale, elle n'est pas compensée. Il n'y a pas de risque de

surcompensation et d'ailleurs, il y a même dans le contrat et ça a été totalement passé sous silence ou très peu, ça a été abordé par Jean-Martin sur la possibilité que la surcompensation pourrait aller vers une offre commerciale, la surcompensation, elle va être arrêtée à l'arrêté des comptes de l'entreprise, sauf à imaginer qu'ils anticipent et qu'ils se fassent la laine sur le dos de la compensation dans le courant de l'exploitation commerciale, il y a très peu de risques. On a quand même doté la DSP d'une clause qui permet donc un retour au-delà d'un profit qu'on considère comme raisonnable.

Pareil sur les rouliers, on ne sait rien de leurs impacts environnementaux. On ne sait pas l'état de la flotte européenne, l'état de la flotte mondiale, ils doivent très certainement polluer de la même manière que les autres et, effectivement on peut se poser la question de l'âge de la flotte. Mais pendant que nous, on se la pose, il y a un opérateur privé qui généralement achète des navires à bon prix et qui très régulièrement les remet aux normes, accroît leur capacité en cabines, accroît leur capacité en passagers, et cela en dehors du périmètre de la DSP.

Donc, le critère de l'âge n'est pas pour nous un critère excluant dans la mesure où il y a une possibilité de conversion de la flotte. La conseillère exécutive en a parlé notamment sur le navire sur Purtivechju, moyennant évidemment des investissements conséquents qui, là aussi, sont normalement, alors ça peut peut-être sembler relever du vœu pieux, mais en attendant, il y a des clauses. Pour la première fois, il y a des clauses, il y a un périmètre qui est délimité, qui pour nous sécurise et je crois que ça nous laissera le temps par la suite, de discuter du modèle et de l'outil qui pourraient effectivement nous permettre de sortir du modèle de DSP à des opérateurs privés.

Effectivement, on pourrait dire « oui, mais vous nous prenez à la dernière minute, on est pris au piège du débat, etc. » Mais concrètement, ou on vote la DSP et on sécurise les circuits d'approvisionnement et d'exportation de la Corse, avec des coûts sur lesquels on peut quand même avoir une visibilité, ou alors on porte atteinte, même au principe de la continuité territoriale et on peut voir le principe complètement remis en question et on pourrait très bien se retrouver avec 1 ou 2 opérateurs privés qui pourraient tenter de se substituer aux besoins de service public en dehors du champ du service public et en dehors du contrôle de la puissance publique, en l'occurrence donc, de la Collectivité de Corse, de cette Assemblée, en dehors de toute contrainte. Et là, alors, on ne parle même plus du coût du mètre linéaire, c'est-à-dire qu'on n'en est plus à 35 ou 40. Ils auront, avec la loi du marché, la possibilité de fixer leur prix comme bon leur semble, du transport à la distribution.

Aujourd'hui, on arrive par le cadre contractuel à au moins imposer un certain nombre de critères, y compris quant au prix, effectivement, ça n'est qu'une réponse technique, mais à l'échelle de nos compétences, il me semble qu'on ne peut pas prendre pour le moment de dispositions sur les mécanismes de formation des prix. Mais ça pourrait faire aussi l'objet d'un autre débat. Mais je vais rester sur le maritime et je pense que j'en ai déjà trop dit.

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, chers collègues,

Une intervention somme toute tardive, je ne vais pas refaire le débat, mais malgré tout, je vais repartir des objectifs de cette DSP.

D'abord, un service efficace et de qualité, à un coût maîtrisé dans un système économiquement et socialement vertueux qui intègre des enjeux environnementaux et écologiques, le tout dans un cadre juridique sécurisé. Voilà quels étaient les objectifs de départ.

Est-ce que nous sommes aujourd'hui en capacité de dire que ces objectifs sont atteints ? Pour nous, bien entendu, oui, visiblement pour d'autres, un petit peu moins, mais je développerai ce propos un peu plus tard.

Tout d'abord, remercier les services de l'office des transports pour le travail effectué, la conseillère exécutive qui a porté ce dossier et je n'oublierai pas ma collègue et amie Vanina Borromei qui l'a initié aussi dans l'esprit. Bien entendu, sans refaire le débat, revenir aussi sur la multitude d'échanges avec la commission européenne pour essayer justement de sécuriser cette DSP. La lettre de confort qui, pour certains, n'est qu'une lettre, pour d'autres est aussi un atout en cas de litige et je vais étendre mon propos là-dessus.

Aujourd'hui, j'entends et je respecte profondément le propos politique des différents intervenants, chacun dans ses convictions, et là-dessus je pense

qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Mais malgré tout, comment au lendemain d'une condamnation à plus de 100 millions d'euros, ne pas avoir abordé cette DSP sous l'angle de la sécurisation ? Comment ne pas l'avoir abordée sous l'angle de la sécurisation ?

Je vous rappelle que l'ancienne DSP, certes, c'était 98 millions d'euros par an avec un petit bonus de 100 millions d'euros au bout du compte pour les DSP précédentes sur les années 2013 et autres. Donc, ça, c'est quand même à intégrer. Bien sûr que nous avons priorisé la sécurisation sans pour autant nous éloigner des objectifs politiques, et mon collègue Hyacinthe VANNI conclura là-dessus, qui est la compagnie territoriale, régionale, chacun l'appellera comme il le souhaite.

Mais revenir sur la négociation. Alors oui, on peut dire Jean-Christophe l'a dit, l'offre de départ était « déconnante », je reprends le propos de mon collègue, dans toute négociation, il y a un point de départ et un point d'arrivée. Le point de départ, il ne satisfait que rarement l'acheteur et en tout cas, ce qui compte, c'est bien le point d'arrivée. Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes arrivés à un tarif qui peut nous satisfaire ? Nous aurions sans doute pu faire mieux, mieux dans un autre contexte. Dans le contexte international, dans le contexte insulaire et mondial aussi des transports, incertitude sur le carburant, des investissements en berne, des problématiques sur le devenir des transports, qu'ils soient maritimes ou aériens, il est difficile aujourd'hui de se projeter.

Ces 106 millions d'euros de la compensation de DSP, bien sûr que nous aurions pu espérer un petit peu moins, mais ils sont, j'ai envie de vous dire, dans l'air du temps, avec les risques inhérents à ce genre de DSP.

Pour autant, j'aimerais revenir quand même sur un point qui me paraît important, nous sommes dans un hémicycle politique, c'est pour ça que lors de mon propos précédent, je disais que je respecte profondément les interventions politiques qui ont eu lieu et ça, chacun dans ses convictions, a pu apporter sa pierre à l'édifice et sa vision.

Mais quand même, j'ai un sérieux problème de forme sur ce dossier. Lorsqu'on parle de respect des institutions, il me semble qu'au-delà du débat que nous avons ici, il y a des commissions organiques, notamment la commission des finances, la commission de développement, à ce moment-là et dans ce temps-là, nous avons le luxe, je dis bien le luxe, d'avoir des experts, des experts en matière de DSP maritime, en matière de compensation, en matière de carburant, tout ce que vous souhaitez, et en matière juridique. Moi, je suis profondément choqué de l'absence de certains groupes, pour ne pas dire de tous les groupes du débat lors des commissions. Pourquoi ? Lorsqu'on ne veut pas

avoir de réponse, le plus simple, c'est de ne pas poser de questions. Si on ne pose pas de questions, on n'a pas de réponse et on peut arriver ici avec une multitude de questionnements techniques, extrêmement techniques et pointus, le travail est fait, qui vont noyer les Corses dans l'incertitude et le désespoir. Le désespoir pourquoi ? Parce qu'on est encore en train de dire que cette DSP est fragile, cette DSP n'est pas à la hauteur de nos attentes et que nous avons fait un travail qui, s'il est reconnu par chacun d'entre vous, laisse des doutes.

Si on voulait avoir des garanties et des certitudes, il fallait venir lors des commissions et interroger les services parce qu'ici, les sachants, ce ne sont pas les élus en la matière. Nous portons un message politique, une vision politique, mais les sachants, ce sont bien les services et les experts que la Collectivité de Corse a sollicités pour avoir une DSP la plus performante possible, la plus sécurisée possible, sauf que lors de ces commissions, il n'y a pas eu la moindre question de posée. La réalité, c'est celle-là. Il fallait à ce moment-là poser toutes les questions techniques, toutes les questions techniques inhérentes à cette DSP. Mais rien n'a été dit.

Donc, sur la forme, on ne peut pas arriver ici, et je ne fais pas d'ingérence des interventions des groupes, loin s'en faut, mais on ne peut pas arriver ici en posant des questions auxquelles nous aurons évidemment non pas du mal parce qu'il y a une méconnaissance du dossier, mais pas le temps ou tout du moins pas l'analyse des experts pour vous répondre. Il fallait venir, Mesdames et Messieurs, en commission et poser les véritables questions techniques sur la DSP et ensuite, dans cet hémicycle, nous aurions pu avoir un véritable débat politique sur la vision, compagnie régionale à 8 ans, à 4 ans, à 6 ans, la DSP de 2016, celle de 2022, et c'était l'esprit de ce dossier. Sauf qu'aujourd'hui, on a été noyés sous des questions techniques auxquelles l'exécutif répondra, mais in fine, il aurait mieux valu, pour avoir peut-être un accord de principe, aussi posé ces questions-là, en commission. Ça n'a pas été fait. C'est juste un problème de forme, je voulais le soulever.

Pour aller plus loin dans la démarche intellectuelle, cet hémicycle a vu passer des ténors de la sémantique, de la rhétorique, des cadors politiques qui ont souvent vendu du rêve, des illusions pour au final, beaucoup de désillusions, mais ils avaient quand même une qualité que nous aurons, j'espère, dans les semaines à venir, dans les mois à venir, c'est, sur certains dossiers, de faire concorde. On ne peut pas sur tous les dossiers aujourd'hui, essayer de jeter l'opprobre sur le travail du Président du Conseil exécutif, sur le travail de l'exécutif et sur le travail de la majorité. Certes, on peut avoir des divergences politiques et je l'ai dit, je les respecte profondément, mais on ne peut pas systématiquement venir remettre en question tous les dossiers, notamment celui-ci où nous avons besoin de stabilité. Je vous le rappelle aujourd'hui, nous

sortons d'une période où nous avons dû nous acquitter d'une amende de plus de 100 millions d'euros envers un opérateur privé et qu'aujourd'hui, la seule chose qui, à mon avis, va primer dans les jours à venir, c'est de se dire : est-ce que cette DSP est attaquable ou pas ?

Certains groupes ne la voteront pas, d'autres s'abstiendront, d'autres voteront contre. Mais en tout cas, il aurait été souhaitable que ce débat technique se passe dans les commissions, que l'on respecte par là-même, les dites commissions et les experts qui ont travaillé dans ces commissions et sur ce dossier, et arriver ici avec des visions politiques qui ont été clairement exprimées, que je respecte, le débat aurait été sans doute plus riche.

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Je souscris tout à fait à ce que vous avez dit concernant la non-participation en commission. C'est bien dommage.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne serai pas très long, je respecterai le temps de parole.

Je ne vais pas rentrer dans les aspects techniques, je pense que mes collègues Joseph, Louis et d'autres l'ont fait et l'ont fait peut-être bien mieux que moi. Je vais quand même rester sur ce qui nous anime depuis le départ.

Nous, notre objectif, c'est la compagnie territoriale publique, et c'est un objectif qui nous anime et qui nous animera jusqu'à ce que cette compagnie voie le jour. Donc là-dessus, je pense que notre détermination est sans faille.

Mais il faut aussi reconnaître qu'aujourd'hui, il y a un principe de réalité, on est tous conscients que d'arriver où on arrive aujourd'hui, ça relève presque de l'exploit compte tenu d'où on est partis. Il faut se souvenir des débats que nous avons eus ici. Il faut se souvenir aussi que si aujourd'hui, le climat social, les représentants des compagnies et du personnel sont en tribune apaisés, avec ce sentiment de sécurité, d'intelligence aussi, puisque j'avais moi-même dénoncé qu'il fallait aussi qu'on soit intelligents pour construire. Et aujourd'hui, on arrive à ce point d'équilibre qui n'est qu'une étape. Cette DSP qui sécurise les

emplois d'abord, parce que derrière, il y a des familles. Et souvenez-vous des débats qu'on a eus ici quand des familles étaient menacées, ce n'est pas les mêmes débats qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, je pense que tout le monde est plus serein, plus apaisé, moins inquiet à la veille des fêtes.

Pour nous, cette DSP, c'est avant tout le sauvetage du service public, Madame la Présidente, Monsieur le Président. C'est ça l'enjeu le plus important. C'est fait.

Cette DSP, c'est aussi de sauver les 5 ports dont celui de Propriano. Mes amis du Sartonais-Valinco, de l'Alta Rocca, je pense que c'était une priorité des priorités. C'est fait.

Cette DSP, c'était aussi de sauver les emplois et vous savez que j'y suis très attaché, je ne suis pas le seul, mais j'ai pris position dans d'autres temps avec ma collègue et amie Vanina Borromei. C'est fait.

Cette DSP, elle a permis, si on compare les prix de 2015 à aujourd'hui, de diminuer les coûts. On est passés de 70 à 40. C'est fait aussi.

Cette DSP fera de la Corse, Madame la Présidente, et je sais que vous y êtes très attachée, l'île de Méditerranée la mieux desservie et au meilleur prix. C'est fait.

Cette DSP nous donne 7 ans et j'y suis très attaché aussi, nous y sommes très attachés, pour construire la compagnie territoriale publique.

Alors, nous l'avons fait dans d'autres domaines, c'était plus facile. Mais on n'oublie pas qu'aux chemins de fer, l'EPIC chemins de fer de la Corse, on l'appellera comme on veut, mais enfin c'est fait aussi puisqu'on a eu le temps matériel de le faire.

Aujourd'hui, cette DSP de 7 ans permet de fournir des chiffres pour la compagnie régionale qui est une priorité d'importance pour nous. Donc, Madame la Présidente, Monsieur le Président, il reste un objectif majeur à atteindre : c'est la compagnie territoriale.

Pour le reste, je vous félicite et je pense que les objectifs sont atteints.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je crois que tout le monde s'est exprimé. Monsieur le Président, vous avez la parole ou Madame la Présidente ? Je ne sais pas qui veut s'exprimer. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif,

Nous arrivons au terme de ce débat sur un dossier qui est probablement un des plus importants de la mandature, en termes de volumes financiers, en termes d'enjeux politiques, économiques et sociaux.

Je remercie chacune et chacun des intervenants pour la qualité des interventions. Je voudrais adresser mes remerciements publics à Flora Mattei, la Présidente actuelle de l'Office des transports de la Corse, à Jean-François Santoni, son directeur, à Patrick Antonetti, à l'ensemble des équipes de l'Office des transports de la Corse, à Michel Gaudeau-Pacini, le DGA et ses équipes, ainsi qu'aux assistances à maîtrise d'ouvrages nombreuses, domaine juridique, domaine économique, domaine budgétaire et financier qui nous ont accompagnés. Je veux leur exprimer ces remerciements publics parce que sans leur dévouement, sans leur engagement, sans leurs compétences, nous ne serions pas en état de vous présenter aujourd'hui ce dossier. Merci donc à vous toutes et à vous tous.

Merci également à Jean-Félix Acquaviva, premier président de l'Office des transports de la Corse de l'ère nationaliste, merci à Vanina Borromei, première présidente de l'Office de transport de la Corse de l'ère nationaliste et merci à l'ensemble des élus et des forces politiques qui, grâce à leur travail qui dépasse de loin les mandatures successives depuis 2015, ont permis le moment que nous nous apprêtons à vivre aujourd'hui qui n'est pas la fin du chemin mais qui est, j'en suis absolument convaincu, une étape extrêmement importante et très largement une réussite par rapport aux objectifs que nous nous étions assignés, une réussite qui convient certes, comme toujours, de relativiser parce qu'il n'y a jamais de victoire absolue. Mais je reviendrai moi aussi un instant sur la situation où nous aurions pu être ce soir et dans quelques semaines et sur la situation dans laquelle nous serons objectivement dans quelques jours et pour une durée de 7 ans si votre Assemblée décide de voter le rapport présenté par le Conseil exécutif de Corse.

Nous ne sommes plus, vous l'avez dit, cher Louis, au moment des explications techniques. Je crois qu'elles ont été faites, elles ont été faites en donnant la primeur, et c'est bien normal, aux institutions de la Corse, aux différentes commissions, à l'Assemblée de Corse.

Il y a eu une présentation, pour répondre à une des interventions en amont de la session, après que le rapport ait été communiqué, après qu'il ait été

discuté dans une sorte de monologue de la majorité dans les 2 commissions réunies par l'occasion, après que les présidents de groupes de l'opposition n'aient pas souhaité organiser la conférence de présidence dédiée que nous avons proposée en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse. Nous avons expliqué en amont ce qui nous semblait être les grands axes du rapport, en laissant bien sûr toute l'attitude à l'Assemblée de Corse pour débattre et in fine décider.

Alors, nous ne sommes plus au moment des explications techniques, nous sommes au moment des décisions politiques. Mes premiers mots, je voudrais les adresser à celles et ceux qui ont siégé ici avec moi dans une majorité précédente parce que ce sont finalement, mais la politique a l'habitude de ce genre de clin d'œil, celles et ceux, Jean-Christophe, celles et ceux, Josepha qui ont eu les mots politiquement les plus durs. Je ne les reprendrai pas, il y en a eu plusieurs. Mais en gros, l'un comme l'autre, vous avez dit : « nous ne voterons pas ce dossier parce qu'il tourne le dos à nos engagements et il tourne le dos à nos fondamentaux ». Ce sont vos paroles.

Que vous reprochiez cela à la majorité territoriale, au Conseil exécutif et à moi-même, finalement, nous commençons à nous y habituer. C'est en quelque sorte devenu votre ligne politique et c'est votre droit le plus absolu. Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect et l'amitié que je vous conserve, que je suis en désaccord total avec vous, que je considère que je suis dans le respect intégral de nos engagements, de la feuille de route que nous sommes fixées, dans ce domaine-là des transports maritimes stratégiques, comme dans tous les autres et que je considère in fine que le peuple appréciera et tranchera, comme il l'a déjà fait.

Je disais, que vous me le reprochiez à moi, ça ne surprendra personne, y compris demain matin, ou pour celles et ceux qui écoutent nos débats ce soir. Mais quand même, qui a porté avec force depuis 1986, l'idée d'une compagnie nationale ? Ce n'est pas Gilles Simeoni, ce n'est pas vous. De mémoire, c'est le STC marin. Le STC, marin, depuis 1986, y compris dans des dimensions que je ne partage pas, il a porté le projet d'une compagnie nationale corse. Le STC marin, y compris avec des acteurs historiques que je salue, il y en a un qui est dans la salle, Alain MOSCONI, secrétaire national du STC à l'époque, secrétaire historique du STC marin, il est présent encore aujourd'hui, en 2022. Ça fait combien ? 90, 2022, 36 anni. Qu'est-ce qu'il a dit le STC marin, celui de « Corsica Linea » et celui de « La méridionale » dans un communiqué commun ? Il a dit que la stratégie que nous avons proposée qui a donné lieu à un premier vote sur le cahier des charges et que nous vous proposons de concrétiser aujourd'hui, non seulement c'était la bonne, mais c'était la seule viable.

Ce n'est pas Gilles Simeoni qui le dit, ce n'est pas le Conseil exécutif, ce n'est pas la majorité territoriale, en tout cas nous le disons, mais nous ne sommes pas les seuls à le dire, le STC marin, il a produit un communiqué public pour dire : premièrement, oui ce vote-là, celui que vous vous apprêtez à faire ou à ne pas faire, c'est un vote conforme à nos engagements historiques parce qu'il éloigne, et je cite les termes du communiqué du STC « il éloigne clairement, avec notamment la durée du contrat, le spectre de la mort annoncée du service public ». Ça, c'est le premier mérite de ce contrat. C'est ce pourquoi nous nous sommes battus, parce que s'il n'y a plus de service public, ce qui était le sort promis au début de la négociation, il n'y a plus de fret, il n'y a plus de tarif compensé, il n'y a plus de port de Propriano, il n'y a plus de ports dits secondaires, il y a la chute de toutes les activités, il n'y a plus de salaire pour plus de 750 salariés du pavillon français, premier registre, qui travailleront, si vous décidez de voter cette DSP.

Le STC, au seuil de ce vote d'aujourd'hui, il a dit : cette stratégie, elle est conforme à ce pourquoi, historiquement, les nationalistes se sont battus. Elle est la seule possible.

Cette stratégie, c'est le 2^{ème} point, elle prépare dans les meilleures conditions, l'émergence d'une véritable compagnie territoriale et elle prépare cette émergence, notamment à travers une durée de contrat de service public de 7 ans. Et ça a été un des points de désaccord. Jean-Christophe ANGELINI me disait tout à l'heure que j'allais proposer d'enfermer l'avenir à travers ce vote de 7 ans. Non, nous ne l'enfermons pas, au contraire, nous le préparons. Et mieux, nous le permettons.

Pourquoi ? D'abord parce que si nous avions fait 4 ans ou 5 ans, comme cela a été, y compris envisagé, parce que j'étais prêt à aller vers cette proposition, si elle s'était avérée meilleure, d'abord, remarquer que nous aurions été à l'exact inverse de toute la tendance européenne et de toutes les îles d'Europe qui, précisément, se battent pour sécuriser leur service public, y compris dans la durée. Comme le dit le STC, y compris dans son communiqué, une durée de 7 ans, ça donne de la lisibilité, ça donne de la sécurité, ça permet de se projeter, ça permet de démontrer, y compris par l'expérience acquise, la nécessité du service public. Premièrement.

Deuxièmement, et on vient dans l'équation budgétaire et financière. On nous reprochait aujourd'hui de dépenser trop et on verra que ce n'est pas le cas.

Mais ça aurait été beaucoup plus cher avec un contrat plus court. Vous le savez. 7 ans, ça permet de lisser dans le temps, notamment

l'amortissement du capital. Donc, nous avons aussi, nous, directement un avantage à cette durée.

Troisièmement, 4 ans de DSP, pour préparer la compagnie territoriale que nous appelons de nos vœux, ça veut dire qu'il faut commencer à discuter dans 2 ans avec la commission européenne, ça veut dire concrètement que ce calendrier ne pourrait pas être respecté et que, en fixant à 7 ans, nous nous sommes donnés le pas de temps, ah bien sûr, nous n'avons pas calculé à l'échelle du mandat, non. Je crois qu'il y a ceux qui regardent les mandats et puis il y a ceux qui regardent l'intérêt du peuple. On n'a pas regardé le temps du mandat. On a regardé l'intérêt de la Corse et l'intérêt de la Corse, c'était 7 ans.

Quatrième et dernier argument, Paul-Félix, tout à l'heure, j'ai écouté vos arguments, mon cher collègue, lorsqu'il y a quelques mois, vous avez dit, il faut 4 ou 5 ans et j'étais prêt à les entendre. On a travaillé en commission, vous le savez, et le dernier argument qui m'a convaincu d'aller vers 7 ans, c'était que je me suis dit : mais si on va faire la compagnie, et vous avez parlé vous-même, je reprends votre intervention. Vous avez parlé « d'une possibilité pour cette compagnie de créer un outil dynamique, y compris en partenariat avec le monde économique ».

Donc, si on fait cet outil, si on crée cette compagnie, quand on va retourner devant la Commission européenne, et si nous étions retournés avec un contrat de 4 ans, comment aurions-nous pu obtenir une durée de 7 ans pour notre compagnie territoriale ? En donnant 7 ans aujourd'hui, nous nous renforçons pour la négociation de demain. Lorsque nous remonterons à Bruxelles pour défendre le principe de cette compagnie territoriale, nous dirons, « nous sortons d'un contrat de délégation de service public qui a duré 7 ans. Nous voulons une durée au moins équivalente »

Voilà pourquoi nous sommes, et je vous le dis en toute amitié, et avec le respect aussi qui s'impose entre nous, je ne suis absolument pas d'accord entre vous. Je suis en cohérence totale.

Un mot, parce que ça revient souvent : « on manque de courage politique, on n'assume pas ». Mais attendez ! Je m'adresse à vous directement aussi, le seul vote qui exprimait un courage politique dans le cadre du contentieux maritime et donc, de la DSP maritime, c'était le vote par lequel il fallait refuser d'inscrire la créance de l'État sur le budget de la Collectivité de Corse. C'était la seule occasion où il fallait dire ensemble, en tout cas, la plus forte, que nous n'acceptons pas les diktats de l'Etat.

Quel a été le vote ?

« Fà populu », POUR.
 La droite : CONTRE.
 Paul-Félix Benedetti qui est dans l'opposition et qui critique
 aujourd'hui, POUR.

Vous, le groupe « Avanzemu », non-participation. ? Et vous en êtes
 fiers ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Assumé !

M. le Président Gilles SIMEONI

Assumez, continuez !... Vous, vous assumez vos votes ; moi j'assume
 mes rapports et vous assumerez le vote que vous allez faire.

Donc je vous dis que je suis tout à fait en phase et en cohérence avec
 ce qui a été fait.

Je termine rapidement,...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Remontons le niveau.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pardon ? Remontons le niveau ? Pourquoi, parler des votes, c'est
 abaisser le niveau ? Non, c'est de la politique ! C'est de la politique !

Ne m'interrompez pas ! Vous n'allez pas faire des procès, ni remise en
 cause, etc., sans que je vous réponde.

(Brouhaha)

J'ai dit que c'était un vote sur le budget en rapport avec le maritime, et
 vous n'avez pas participé.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Et je l'assume !

M. le Président Gilles SIMEONI

Et vous n'avez pas participé, et vous l'assumez ! Très bien, eh bien alors, il n'y a pas de gêne à ce que je le rappelle alors ?

Maintenant, je vais vous dire ce que je pense, je pense quand même que la Corse, c'est un pays passionnant, c'est le nôtre, mais c'est quand même un pays paradoxal.

Moi, je pensais vraiment, sans préjuger de ce que seraient les votes, que nous serions collectivement, majorité et opposition, plus soulagés aujourd'hui du point d'atterrissage que nous avons trouvé.

Je voudrais repartir un instant sur l'équation de départ et sur la façon dont nous l'avons résolue.

Partons de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale. Paul QUASTANA l'a dit, 187 millions, pas d'indexation sur le coût de la vie. Si on l'avait simplement indexé sur le coût de la vie, nous aurions récupéré mécaniquement les 30 ou 33 millions dont on vient de nous créditer pour un an. C'est-à-dire que dans un monde où tout change, où tous les prix sont indexés sur le coût de la vie, la dotation de continuité territoriale, elle n'a jamais bougé. Ça, c'est la première chose. C'est un scandale politique.

Est-ce que, nous l'avons dit, oui, est-ce que nous avons argumenté ? Oui. Est-ce qu'on nous a répondu ? Non ? Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, c'est que, avec une enveloppe qui devrait grandir mécaniquement pour intégrer l'inflation et qui stagne, on nous demande d'absorber les dépenses qui doublent. Et je vais prendre l'aérien et le maritime parce que l'aérien, on n'en parle pas dans le débat du maritime, mais on l'a en tête et à cœur et tout autant parce qu'il y a les salaires du maritime, il y a les salaires de l'aérien, il y a la compagnie territoriale que nous voulons créer et il y a Air Corsica qui est la compagnie de la Corse que nous avons défendue et que nous continuerons à défendre, y compris contre la logique des low coast que pour ma part, je n'ai jamais souhaité subventionner, et en tout cas, je n'ai jamais proposé à la Collectivité de Corse qu'on les subventionne.

Aujourd'hui, dans le maritime, là où on payait 25 millions de carburant, on paye 50. Ça, c'est la réalité objective.

Deuxième élément, là où dans l'aérien, on payait 30 millions, on va payer le double, plus l'intégration de la loi « climat et résilience », plus

l'intégration des exigences européennes, ce qui va conduire mécaniquement à doubler et plus, la facture.

Donc, avec une enveloppe qui n'augmente pas, avec la nécessité de maintenir le périmètre et de démontrer qu'il faut maintenir le périmètre et des coûts qui explosent, il faut être un magicien pour tenir. Eh bien sûr, qu'on n'a pas résolu les problèmes de l'année prochaine, dans 10 ans, etc. Mais ça, c'était l'équation de départ.

À partir de là, on a notre équation du maritime. Alors, l'équation du maritime, je ne veux pas être très long, le point de départ de la discussion, c'est quoi ? Je vous le rappelle quand même, c'est qu'on a un contentieux ouvert avec une procédure formelle contre la DSP 2018/2020 en suspens, qu'il nous ait dit de façon claire, même si non écrite, la commission n'écrit pas, que si on trouve un point d'accord sur la nouvelle DSP, il y a toutes les raisons de penser que cette procédure d'enquête formelle, n'aura pas de suite. Et qu'en sens inverse, s'il n'y a pas d'accord sur le périmètre du service public, ou sur la façon de répondre au périmètre de service public, s'il n'y a pas de validation, ou en tout cas de Nihil Obstat, c'est-à-dire une absence d'opposition de la commission, eh bien, il y aura une suite favorable. L'enquête formelle de 2018-2020, elle veut dire la récupération des aides d'Etat et elle veut dire la liquidation de « Corsica Linea » et de « La Méridionale ». C'est le premier enjeu.

Le deuxième enjeu, je me tourne, je ne vous dis pas que vous êtes des romantiques et nous des pragmatiques, je dis qu'on doit tenir compte, les uns et les autres de la réalité. La réalité, c'est qu'au début de la discussion, la commission européenne nous dit « nous pensons qu'il n'y a pas de besoin de service public » et je réponds à Jean-Martin, « dans le domaine maritime. Nous vous demandons de démontrer qu'il y a un besoin de service public de desserte, de service public maritime en Corse ». Cette démonstration, oui, nous l'avons faite. Eh oui, elle est validée sur le principe explicitement par la commission européenne. Sinon, Jean Martin, indépendamment, moi aussi, c'est très frustrant, je comprends votre frustration, avoir une lettre de confort que l'on évoque, qui est adressée au secrétariat général des affaires européennes mais qu'on ne peut pas produire, c'est une règle frustrante. Est-ce qu'elle nous prémunit, cette lettre de confort, d'un risque contentieux ? Non, et je l'assume là-aussi.

Est-ce que la commission européenne a abandonné toutes ces réserves ? Non. Il y a 2 réserves qu'elle a formulées, elle a dit « on considère que vous devez compléter sur la question de la capacité, c'est-à-dire en gros que vous n'êtes pas en surcapacité ». Et deuxièmement, elle a dit, « vous devez compléter sur la question de la non substituabilité entre Toulon et Marseille ». Ça veut dire

qu'elle a accepté notre raisonnement économique, mais qu'elle nous demande de le compléter, ni plus ni moins.

Est-ce qu'elle peut préjuger d'une issue contentieuse ? Non. Si demain elle est saisie, notamment par un tiers, et par exemple, imaginons le, puisqu'ils sont coutumiers du fait par « Corsica Ferries », la commission aura à instruire. Mais ce qui s'est passé en amont, c'est qu'elle a eu tout le contrat, elle a eu toutes les annexes, elle a tout vérifié et tantôt elle a validé explicitement, tantôt elle ne s'est pas opposée. Comment je vous prouve qu'elle ne s'est pas opposée ? Je ne peux pas vous produire la lettre de confort, mais je vous dis deux choses.

Premièrement, l'Etat m'a écrit pour confirmer qu'il nous soutenait, qu'il confirmait que, pour sa part, la démarche était purgée. Deuxièmement, la commission européenne nous a autorisés à notifier.

Si l'Assemblée vote, dans les jours suivant le vote, nous notifierons à la commission européenne, et cette autorisation de notification vaut nihil obstat.

Donc, nous avons sécurisé autant qu'il se pouvait.

Mais je voudrais vous faire une remarque. Cette démonstration d'une sécurisation qui n'est pas totale, elle vient valider, a fortiori, le fait que nous ne pouvions pas aller plus loin.

Si nous étions arrivés, je me tourne vers mes collègues nationalistes, en disant, « nous passons avec une compagnie territoriale aujourd'hui », c'était la certitude de la fin de la compagnie et non seulement la certitude de la fin de la compagnie, mais la certitude de la fin de « La méridionale » de « Corsica Linea » et du service public. Et c'est pour ça que le STC a validé la démarche, parce qu'il fallait d'abord, et dans un premier temps et pour une période longue pour assurer la suite, démontrer le besoin de service public et nous l'avons démontré.

Je voudrais dire un mot, nous l'avons démontré, dans les 5 ports à concurrence de 7 traversées par semaine pour les ports principaux et de 3 pour les autres. Et lorsque je voyais, par exemple, les transporteurs nous dire « mais on veut plus, on veut plus de transport compensé ». On a fait la démonstration qu'on était allés aussi loin que possible puisque la réserve que fait encore aujourd'hui, en nous demandant de compléter, la commission européenne, c'est de dire, « montrez-nous que vous n'êtes pas en surcapacité. On l'accepte, on ne s'oppose pas, mais il faut continuer à nous le démontrer ».

Et ce faisant, par exemple, je parlais de Propriano, pourquoi ? Parce que le test de marché, il a démontré que sans subvention et sans compensation, aucune compagnie ne vient à Propriano, aucune, ni Corsica Linea, ni la Méridionale, ni Corsica Ferries. Personne. Ça veut dire que le port de Propriano, si on n'avait pas obtenu ça, le 1^{er} janvier 2023, il était mort et les emplois directs et indirects qui vont avec. Et nous l'avons sauvé, comme nous avons sauvé le principe d'un service public dans un périmètre qui est large mais qui correspond à nos besoins.

Donc ça, je voulais le dire avec force.

Deuxièmement, quand même, et je me retourne là aussi vers les collègues, notamment nationalistes, puisqu'on a examiné les annexes, ils qui vous ont confirmé que tout était clair, une fois qu'on a démontré le besoin de service public, qu'est-ce qui a conduit la Commission européenne à être extrêmement tatillonne ? « Deuxièmement, démontrez nous que vous organisez un service public qui correspond à vos besoins, la fréquence, la desserte, la capacité ».

Troisièmement, et c'est le plus important pour eux, vous le savez surtout eu égard aux excès du passé, « démontrez nous qu'il n'y a pas un seul euro de surcompensation, c'est-à-dire que chaque euro que vous donnez vient strictement subventionner le périmètre du service public ».

C'est là que nous avons énormément avancé, y compris par rapport aux délégations de service public précédentes, parce que nous avons mis en place un mécanisme de contrôle de la compensation, avec des montants plafond fixés dans le contrat, excluant tout versement complémentaire, des montants de rémunération et de rentabilité extrêmement pointus, une analyse fine des coûts de production avec la clé de répartition 70/30 entre ce qui relève du service public et ce qui n'en relève pas, poste par poste et sous-poste par sous-poste, c'est-à-dire que la commission européenne a considéré que le mécanisme de contrôle que nous avons mis en place aussi bien dans son périmètre, dans ses modalités que dans sa régularité, mois par mois, avec un récapitulatif en fin d'année, excluait tout euro supplémentaire par rapport à ce qui est strictement nécessaire.

Ce qui veut dire aussi que si nous payons plus que ce qui aurait dû être payé, cet argent est restitué à la Collectivité de Corse. Ce qui veut dire également que nous avons fixé, je vous demande d'écouter parce qu'on entend souvent dire « vous êtes là, vous avez la Méridionale, vous avez Corsica Linea », etc. Nous, on ne gave personne.

Moi je voudrais quand même rappeler que lorsque la Méridionale ou la Corsica Linea ont fait des offres qui étaient au-dessus de ce que nous considérons être le juste prix, j'ai refusé d'attribuer, j'ai refusé d'attribuer, y compris en me faisant critiquer, voire insulter, par les marins qui me disaient « en n'attribuant pas, vous remettez en danger l'emploi ». Je me faisais critiquer politiquement, à Propriano ou à Porto-Vecchio en disant « attention, si vous n'attribuez pas, vous allez nous mettre en difficulté économique ». Je disais : « j'entends ces doléances, mais il faut que tout le monde entende, a fortiori dans une situation d'oligopole, que la Collectivité de Corse ne se fera pas dicter de loi économique ou financière par les opérateurs privés ». Et c'est aussi cette fermeté qui a conduit à un point d'atterrissage dans la négociation.

Et je rappelle quand même, Jean-Martin, qu'au moment où les candidats se positionnent et envoient leurs offres, ils ne savent pas si d'autres sont là ou pas. Il s'est trouvé que Corsica Ferries n'avait pas candidaté cette affaire. Mais quand ils se sont positionnés, la Méridionale et Corsica Linea, ils ne savaient pas, à moins qu'il y ait une discussion entre opérateurs, mais ça serait bien la première fois entre Corsica Ferries, la Méridionale... Donc, ils ne savaient pas. Je précise aussi que, c'est important, on ne peut pas préjuger du droit européen, mais ça a été dit par Flora Mattei, on a eu un contentieux précontractuel sur le cahier des charges que nous avons gagné devant le tribunal administratif et que nous avons gagné devant le Conseil d'État. Donc, nous avons sécurisé cette fois-ci parfaitement au plan du droit interne.

A la fin, ce que je veux vous dire, c'est que le taux de rémunération du contrat, parce que quand il y a un service public, il y a rémunération du délégataire, c'est 2,13 %. Qu'a fait la commission européenne ? Et c'est pour ça qu'on a eu des mois de négociations, elle est allée dans le détail, à la façon dont on décortique une patte de crabe avec une pince, pour voir si nous rentrions poste par poste, sous-poste par sous-poste pour ne jamais surcompenser. Elle a validé expressément, sous le couvert de l'État, la proposition de calcul de la compensation et de vérification d'une absence de surcompensation. Et enfin, elle a regardé comment nous entendions rémunérer le délégataire, si vous décidez de voter, et nous avons pris un taux de rémunération de 2,13 %. Qu'a fait la commission européenne ? Elle nous a demandé un benchmark, une comparaison avec l'ensemble des compagnies maritimes qui interviennent en Europe et notamment l'ensemble des compagnies maritimes qui interviennent dans le cadre d'une délégation de service public. Vous l'avez au dossier.

Le taux de rémunération, il varie, mais en général, il varie en moyenne entre 7 et 13 %. Nous, c'est 2,1%, ça veut dire concrètement que lorsqu'on aura donné 100 millions d'euros, il y a 98 millions d'euros qui vont venir financer le carburant, qui vont venir financer le fonctionnement,

l'exploitation et qui vont venir financer l'amortissement du capital. Ces 98 millions d'euros, mois par mois, ils sont affectés, ligne par ligne, dans le cadre d'une comptabilité analytique, contrôlés par l'Office des transports, en présence d'experts comptables et avec le regard de la commission européenne. Et ça veut dire qu'à la fin de cette opération, il reste 2,1 millions d'euros de bénéfice raisonnable pour le délégataire.

Voilà le système que nous avons construit. C'est un système vertueux, c'est un système qui protège l'argent public, c'est un système qui intègre pleinement les intérêts de la Corse et des Corses. Et enfin, c'est un système qui prépare l'avenir que nous voulons être celui de la compagnie territoriale avec d'un côté, la mutualisation sur l'achat du carburant, ça a été dit par Flora, l'aérien, le maritime, éventuellement le routier, les services publics, je pensais aussi aux SIS 2A, SIS 2B, est-ce que nous pouvons massifier, est-ce que nous pouvons créer une structure qui nous permette d'avoir des économies d'échelle ?

Deuxièmement, le capital. Aujourd'hui, nous amortissons un capital qui n'est pas le nôtre. On amortit la fraction du capital sur la durée du contrat, c'est-à-dire qu'un investissement qui est amorti par l'opérateur sur 30 ans comptablement, nous, on paye 8 années, mais on la paye quand même. Est-ce qu'on n'a pas intérêt à être propriétaire d'une partie de l'outil naval ? C'est la raison pour laquelle nous avons intégré des clauses qui, y compris en cours de contrat, nous permettent de racheter une partie de l'outil naval et par exemple un bateau.

Donc je pense et j'arrête là, on pourrait encore en parler des heures, que nous sommes en cohérence totale avec notre vision politique, nos engagements, nos objectifs. Ce n'est pas une copie parfaite, la perfection n'existe pas, mais par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, et notamment y compris en amont du mandat d'aujourd'hui, lorsque nous avons commencé à réfléchir au point d'atterrissage au moment où, par exemple, Vanina Borromei était présidente de l'Office des transports et aujourd'hui, avec Flora Mattei, je vous dis que nous sommes en cohérence parfaite et que, en ce qui me concerne, c'est avec une sérénité totale et avec le sentiment du devoir accompli que je demande à l'Assemblée de Corse de voter ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

On va passer au vote.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, mon groupe demande une suspension de séance de quelques minutes. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 h 48. Elle reprend à 20 h 26.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre cette séance. Nous en étions au vote. Est-ce qu'il y a une explication de vote ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va rester fidèles aux vieux écrits bibliques. On va être francs, avec des vrais oui et des vrais non.

Aujourd'hui, on considère que ce contrat nous amène dans l'au-delà. 8 ans, c'est long. On reconsidère que ça met une hypothèque forte sur la création d'une compagnie publique territoriale corse qui fait partie de notre matrice programmatique, qui est dans le programme commun, dans le socle de tous les patriotes corses, qu'ils soient militants syndicalistes ou militants politiques. On considère que ce temps mort de 8 ans imposé est trop long, qu'il met un doute sur les volontés. On considère au contraire que la garantie du service public, la garantie des vraies lignes, la garantie de l'équi répartition de cette manne financière des 105 ou 110 millions d'euros disponibles pour le maritime, que la justice sociale, le respect des marins, la logique d'un vrai outil naval adapté, programmé, planifié dans l'intérêt de la Corse et pas dans l'intérêt de quelques-uns, va nous conduire à voter contre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que d'autres veulent s'exprimer en explication de vote uniquement ? Oui, Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI

Dans le droit fil de ce qui avait été déjà ma position et pour les mêmes raisons, au mois d'avril dernier, parce que ce rapport ne nous engage pas vers ce qui constitue nos fondamentaux, la compagnie maritime nationale à laquelle

nous restons, je reste convaincue que nous tournons aujourd'hui le dos en fixant un horizon bien trop lointain et qui ne dépend pas, et qui ne dépendra plus de vous, je crois qu'on met ce fondement en danger et en danger très grave, et qu'il n'y a pas d'un côté, les méchants qui auraient pris comme positionnement unique de vous attaquer en permanence, et vous, d'y répondre dans une certaine victimisation. Je crois qu'il y a, chacun dans le respect des uns et des autres, des positions, je crois qu'il y a la volonté de rester fidèles aux engagements qui ont été les nôtres, qui sont ceux du mouvement national, qui sont ceux d'une volonté, parce que là aussi, il n'y a pas les méchants qui s'engageraient dans la casse sociale et dans les risques à faire porter à la Corse et aux Corses, il y a ceux qui veulent construire un véritable outil, qui restent déterminés pour le faire, qui garantissent un équilibre social, qui garantissent un bon modèle économique pour les Corses. Nous pensons que ce soir, parce que nous nous éloignons de cet outil stratégique, je ne vous suivrai pas et je voterai contre cette DSP 2023/2029.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Le débat de fond a eu lieu. Inutile de le refaire au moment où nous avons les uns et les autres, vocation à expliquer nos votes.

Je voudrais dire qu'il y a quand même une nécessité à un moment donné de dédramatiser un peu. Ce n'est pas ce rapport ou l'apocalypse. Nonobstant, le fait que la DSP, quels que soient nos votes, malheureusement allais-je dire, passera, ce n'est pas ce qui est proposé ou bien les compagnies liquidées, les marins affamés sur les quais, les ports fermés, la liquidation générale. La réalité est un peu plus complexe, premièrement.

Deuxièmement, je le dis en regardant le Président du Conseil exécutif, Président, il n'y a pas de rancune, il n'y a pas de haine, vous n'êtes pas moins nationaliste que nous. On ne vous en veut pas, j'ose espérer que la réciproque est vraie, même si à vous entendre, j'ai parfois quelques doutes. Ça ne sert à rien de dramatiser, de monter en tension, etc., ou de perdre son sang-froid. Moi je le dis avec beaucoup de calme et sans vous mettre en cause dans vos qualités institutionnelles et dans vos engagements politiques. On n'est pas d'accord, on est fondamentalement en désaccord, mais peut-être avez-vous raison. Je ne crois pas. Mais en tous les cas, ce n'est pas en vous ostracisant, en faisant des

allusions aux low coast ou je ne sais quoi, ou en vous parant de je ne sais quelle mauvaise vertu, que je ferai progresser mes opinions. Mes opinions, ce sont les miennes, je les garde pour moi et vous pourrez les attaquer, je les conserverai quand même.

Moi je dis juste qu'il faut qu'on se manifeste un petit peu plus de respect, qu'on peut ne pas être d'accord sans être en guerre et que vous devez accepter l'opposition comme un fait démocratique et pas comme un crime de lèse-majesté.

Je voterai contre. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la continuité du propos qui était le nôtre tout à l'heure, en regrettant cependant qu'entre temps des excès de sémantique et de verbe aient pu entacher la qualité de nos débats, nous sommes en cohérence avec ce qu'on dit depuis des années et notamment depuis la rédaction du cahier des charges, ce qui n'est pas inutile de rappeler, que ce soir, le débat ne devrait pas s'adosser à la question de la compagnie régionale. Nous, on considère que ce que vous faites ce soir, je parle à l'exécutif, c'est un enterrement de première classe. Vous, vous défendez l'idée contraire selon laquelle, vous créez les conditions précisément pour la mettre en germe. Mais ce n'est pas le débat de ce soir, sans quoi notre vote aurait été dans la constance de nos engagements et de nos doutes sur cette question.

Aujourd'hui, nous nous abstiendrons pour des raisons que je veux rappeler. D'abord, parce que le cahier des charges était ce qu'il était, aujourd'hui ce n'est jamais que la délégation dont il est question. Les réserves, elles sont celles de la sécurité juridique que vous pensez abouties, sur lesquelles nous avons plus de doutes que vous, ce qui n'exonère pas les satisfécits qui peuvent venir des bancs ou d'autres quant à la qualité et le volume de travail que vous avez pu distiller. Les doutes, ils subsistent sur la maîtrise des coûts car à l'arrivée, nous avons des transporteurs notamment, qui vont payer le mètre linéaire plus cher. Les doutes subsistent quant à l'économie générale de la dotation de continuité territoriale et donc à terme, sur la difficulté que nous aurons à organiser une délégation de service public aérien et les doutes subsistent quant au contenu de ces lettres de confort qui ne nous confortent pas dans l'idée que cette délégation est parfaitement sécurisée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots.

Je crois qu'il faut être serein, il faut être satisfait aussi. Il y a eu un vrai débat, il y a eu des échanges qui ont été peut-être un peu vifs, mais ce dossier est un dossier extrêmement important à la fois au plan économique, au sens des intérêts généraux de la Corse, important au plan humain au niveau des emplois et, mon ami Hyacinthe a tout-à-fait insisté sur cet aspect, je ne vais pas y revenir.

Aurait-on pu faire mieux ? J'ai tendance à penser que dans chaque dossier, on peut aller plus loin, on peut faire mieux. Quelles étaient les marges de manœuvre ? On vous l'a dit, très étroites avec une vision européenne qui est une vision, qu'on le veuille ou non, ultralibérale. C'était borné ! C'était borné.

Donc, à partir de là, je crois que, aussi bien au niveau de la Présidente de l'Office des transports, du Président de l'exécutif, mais aussi de tous ceux qui sont là et que le Président a remercié, je pense que vous avez fait le maximum.

Alors, la compagnie territoriale, je pense qu'elle est encore en germe. Il y a des éléments qui peuvent être utilisés comme leviers pour créer cette compagnie.

Non, nous n'avons pas renoncé ! Du tout ! Nous ne renoncerons pas. Nous portons encore cette belle idée. Nous la portons au même niveau que nous défendons notre compagnie aérienne. C'est au même niveau.

Chaque fois qu'il s'agit de moyens particuliers essentiels pour la Corse, nous serons là.

Alors moi, je pense que la solution qui est proposée, c'est une solution adaptée. Certains parleront de réalisme. Je pense qu'on n'avait pas d'autres solutions. Et ça ne va pas vous étonner, notre groupe votera pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi à tutti.

Allora, avà passemu à u votu.

Qui est contre ? Les groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Qui s'abstient ? « Un Soffiu novu »

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité

(Absents : Mmes Angèle CHIAPPINI et Vanina BORROMEI, M. François SORBA)

Donc félicitations ! Bravo pour tout le travail réalisé. Et nous avons du travail maintenant pour continuer sur ce dossier-là par ailleurs.

Bien, je suis obligée de vous demander de **voter l'autorisation à la dérogation du temps de travail habituel**, car il est plus de 20 heures, bien sûr.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS EST ADOPTEE.

Donc, merci de votre confiance et surtout merci au personnel qui nous accompagne sur cette dernière session de l'année. À ringrazià vi.

Donc, nous avons la possibilité de passer 2 « petits » rapports ; « petits » j'espère en temps, en qualité non bien sûr.

Il y a une demande de Madame FAZI, je crois, concernant la création de la maison de l'enfant et de la famille, è per Natale, ghjè un'affare propiu bè.

Alors, allez-y.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia
Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille
 (MEF)

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Vous l'avez rappelé, il s'agit de la maison que nous avons appelée « casa di u zitellu è di a famiglia ».

En avril dernier, je présentais devant votre Assemblée un rapport intitulé « Promotion de la santé pour tous en tous lieux ». Celui-ci développait des axes stratégiques de notre politique en matière de santé, à savoir passer d'une logique de prévention à une logique de promotion de la santé.

Un des axes de ce rapport prévoyait de créer des lieux ressources et en particulier, une maison des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Aujourd'hui, je vous présente le rapport qui vise à a creazione di « una casa di u zitellu è di a famiglia », la déclinaison opérationnelle de notre politique.

En matière de santé, nous menons une politique innovante. C'est pourquoi la Collectivité de Corse a été retenue au niveau national, avec trois autres territoires pilotes, pour mener cette expérimentation.

Le concept de la maison des 1 000 jours repose sur le principe de travailler ensemble par-delà les secteurs d'intervention définis et doit permettre de répondre aux besoins des familles en termes de lisibilité et de coordination de l'offre de soins, d'accompagnement et de services aux familles.

Sur le terrain, les services de la PMI constatent régulièrement la complexité de suivi des fratries. Nous souhaitons donc nous engager au titre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, dans une expérimentation qui vise à étendre l'intervention au-delà des 6 ans, c'est-à-dire sur les 6 à 11 ans. En effet, la PMI n'est compétente que jusqu'à l'âge de 6 ans.

L'objectif est de couvrir la période entre les 6 ans de l'enfant et ses 11 ans ; période où il commence à entrer dans l'adolescence pour améliorer l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales en matière de santé et même en matière de précarité.

Avec la création de ce type de structure, nous travaillons à agir sur les mécanismes de la précarisation, avec toujours une attention particulière sur les familles vulnérables.

Dans la pratique, cela consiste à mieux organiser le parcours de soins des enfants, favoriser le développement d'actions de prévention auprès d'eux, développer des interventions de promotion de la santé et enfin, de travailler avec leurs parents.

L'expérimentation est prévue pour durer 2 ans, avec pour objectif une vie active d'environ 1 000 enfants et familles.

« A casa di u zitellu è di a famiglia » sera localisée à proximité des bureaux de la PMI dès la première année à Aiacciu ; dans les anciens locaux du centre de lutte contre la tuberculose à Bastia au Fangu. Ensuite, elle se déploiera sur l'ensemble du territoire.

Pour mettre en place notre projet, nous souhaitons créer un service expérimental autorisé par le code de l'action sociale et des familles.

En effet, ce service fonctionnera pour chaque structure avec un personnel administratif, une infirmière PMI, ou un infirmier ; soit le recrutement de 4 personnes dans le Pumonte et dans le Cismonte.

« A casa di u zitellu è di a famiglia » organisera également des sessions d'information dédiées à la santé de l'enfant et aux déterminants de santé : sommeil, nutrition, activité physique, usage des écrans ; des groupes de parole par enfants ; des programmes de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des parents ; des programmes de soutien à la parentalité.

Sta casa aura aussi pour mission d'être un véritable centre de ressources pour les professionnels corses dans ce domaine, en mettant en place, par exemple, des formations.

Le budget de cette structure pour les deux premières années sera de 225 000 € par an. Il sera financé par les prises en charge des enfants et des familles liées à la tarification forfaitaire des dispositions de l'article 51.

Ce budget sera complété par le financement des actions collectives.

Avec ce projet, vous l'aurez compris, ce rapport s'inscrit dans la continuité de nos actions de promotion de la santé.

Nous souhaitons agir en direction des plus jeunes, des plus vulnérables et sur une tranche d'âge qui n'était pas pour lors suivie. C'était des enfants que nous retrouvions par ailleurs dans les maisons de l'adolescence (MDA).

Je tiens à vous souligner que le rapport a reçu un avis très favorable du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il a reçu également un avis favorable de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Avis favorable également de l'Assemblea di a Giuventù et comme vous l'avez dit, effectivement, du CESEC.

Nous passons donc maintenant aux questions, s'il y en a, sur ce très beau projet. Donc, y a-t-il des interventions ?

Mme CAMPANA et Mme DUVAL.

Mme Santa DUVAL

Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques mots sur ce rapport qui a son importance en faveur de l'enfance.

Nous avons eu la chance que la Corse ait été retenue comme l'un des 4 territoires pilotes au niveau national pour expérimenter ce nouveau dispositif transversal.

Quelques interrogations pour compléter les travaux de commission sur la localisation : 1^{ère} année à Ajaccio, 2^{ème} année à Bastia. Il est précisé qu'elle se déploiera ensuite sur l'ensemble du territoire. Or, l'expérimentation n'est prévue que pour 2 années, le déploiement ailleurs ne pourra donc se faire qu'en cas de confirmation du dispositif au-delà même de l'expérimentation.

Une suggestion pour déployer concomitamment les actions de la MEF (Maison de l'enfance et de la famille) dans le milieu rural qui pourrait être le recours à l'itinérance sous forme de bus, comme ça existe déjà en médecine du travail ou pour le don du sang. Ce qui permettrait de toucher le plus grand nombre de l'ensemble des territoires de l'île.

Au niveau des ressources humaines, je souhaiterais savoir si les personnels qui vont être recrutés, 4 agents au total, 2 administratifs et 2 puéricultrices ou infirmiers, font déjà partie du personnel de la Collectivité et seront donc en situation de mobilité interne ? Ou s'agira-t-il de nouvelles embauches, sachant que c'est pour seulement 2 années, si on s'en tient à la période d'expérimentation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Santa. Mme CAMPANA.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens d'abord à remercier la conseillère exécutive pour la qualité de ce rapport.

En tant que directrice d'école primaire constituée à la fois de l'école maternelle et élémentaire, je suis donc des enfants de 3 à 11 ans et j'ai donc pu constater les problèmes liés à la limite d'âge à laquelle sont restreintes les interventions de la PMI.

Nous sommes essentiellement confrontés à 3 types de situation.

Nous avons d'abord des enfants dont les difficultés n'ont pas été détectées, ni celles de leur famille, avant 6 ans et que l'on peine à faire entrer dans un parcours de soins.

La « Maison de l'enfant et de la famille » ayant vocation à aller vers ces familles, parfois réticentes et ou isolées, leur sera d'une très grande aide.

Il y a ensuite le cas des fratries dont les aînés n'ont pas été suivis, mais dont la PMI se rend compte, avec la prise en charge du cadet, qu'ils devaient eux aussi bénéficier d'une aide. Malheureusement, elle ne peut rien faire parce qu'ils sont trop âgés pour leurs services. La MEF prendra ainsi le relais.

Et enfin, le cas des enfants qui ont été bien détectés avant 6 ans, mais dont le suivi est interrompu à cet âge. Les familles qui sont déjà en difficulté doivent alors recommencer toutes les démarches à 0 pour faire rentrer leur enfant dans de nouvelles structures. Dans la mesure où la MEF va mettre en relation tous les professionnels, elle va indéniablement faciliter cette transition. Il n'y aura donc plus de discontinuité.

Il est aussi important de rappeler qu'entre 6 et 11 ans, les enfants sont encore dans une période charnière. Une bonne prise en charge peut faire une différence énorme et avoir un impact considérable sur leur avenir.

C'est un projet qui va dans le sens des autres politiques innovantes en matière de santé menées par la Collectivité de Corse et nous nous réjouissons qu'il ait été l'un des 4 retenus au plan national pour être mis en œuvre.

Le besoin est réel et cette expérimentation vient combler les lacunes du système.

La création des MEF permettra de lutter plus efficacement contre les disparités sociales, et c'est un combat qui nous tient à cœur.

Nous ne doutons pas un seul instant que la phase expérimentale soit concluante et nous espérons que le dispositif pourra rapidement s'étendre à tous les territoires.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Xavier LACOMBE

M. Xavier LACOMBE

Oui, merci, Madame Présidente.

Peut-être pas une question, mais une observation.

J'en profite de la faire sur ce rapport qui est la création de « la Maison de l'enfant et de la famille / A casa di u zitellu è di a famiglia ».

Donc, comme vous le savez, notre tradition chrétienne, surtout en ces périodes de fêtes et au moment de la Nativité, nous conduit à observer beaucoup

plus de choses que les autres jours. Et j'observais tout à l'heure, dans ce salon vert, qu'il y avait un sapin avec une décoration, des jeux très modernes, made in Taiwan très certainement, avec des petits objets qui se promenaient sur des pistes, des patinoires. Mais je suis au regret de voir qu'il n'y a pas de crèche.

Cela fait partie de nos traditions, de notre éducation, le petit Jésus n'est pas encore né, mais je ne vois pas a Vergina Maria, a cantemu sempre quand'eddu ci hè u Diu, è oghje ùn ci hè più.

Alors, j'attire votre attention là-dessus, il serait bien de rétablir cela parce que je pense que c'est un véritable manquement.

Merci.

Je vous en supplie, pour l'amour de Dieu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Mme FAZI, vous avez la parole pour répondre aux questions qui vous ont été posées.

Mme Bianca FAZI

Merci, Madame la Présidente.

Bon, je ne répondrai pas à Xavier LACOMBE, parce que je pense que ce n'est pas l'endroit. Effectivement, il pourrait y avoir une crèche, mais bon... Je crois que la séparation entre la politique et... veut que ce soit comme ça.

Pour répondre plus directement sur le rapport, je vais répondre à Santa DUVAL, les personnels effectivement sont à recruter, sont entièrement pris en charge par l'État dans ce cas-là, puisqu'il s'agit d'une phase expérimentale. Mais ce dispositif a vocation à s'étendre, à être pérennisé. Comme je l'expliquais dans le rapport, nous avons vraiment cette frange des 6-11 ans et en général, on se rend compte, parce que ce sont les mêmes fratries qui ne sont pas accompagnées dans la prévention. Ce sont des enfants qui n'ont pas forcément des médecins traitants non plus, et on le voit sur des soins, y compris des soins dentaires par exemple, où il y a vraiment des manques et parfois des problèmes médicaux qui en découlent qui sont importants. Donc, le dispositif pour l'instant nous est donc totalement remboursé. On verra s'il continuera de manière expérimentale, mais à mon avis, il va avoir tendance à s'étendre sur tout le territoire, et donc à ce moment-là ce sera des embauches pérennes pour la Collectivité.

Pour répondre à votre question sur le territoire, oui, ça aura tendance à s'étendre, pourquoi ? Parce que tout simplement de 1 000 enfants, on va passer à beaucoup plus, comme on a maintenant les enfants en PMI. Ce sont des actions qui seront remboursées parce qu'il y a des médecins qui sont remboursés, on fait des consultations comme chez un médecin traitant. Et nous avons, vous l'avez voté dans cette Assemblée, le « bus santé-social » qui va commencer sur le territoire de la plaine orientale, qui est un territoire où la précarité est importante.

Nous avons accompagné également l'intercommunalité de l'Alta Rocca sur un projet de bus santé-social, pour l'instant je ne sais pas si leur projet est totalement terminé, de manière à agir sur le territoire de montagne et sur le territoire de l'Alta Rocca. Et nous voudrions également faire un autre bus sur des territoires comme le Nebbiu, même si maintenant il commence à y avoir des jeunes médecins qui s'installent, il y a un manque au niveau du social. Donc je pense vraiment que c'est un dispositif qui va avoir tendance à se pérenniser et à s'étendre, y compris sur le territoire national. Donc, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas l'étendre chez nous en tout cas puisqu'on a les équipes pour au sein de la DGA Social.

Pour répondre à Françoise CAMPANA, oui, effectivement, puisque vous le voyez, on en parlait précédemment pour certains enfants qui sont suivis, et c'est vrai qu'encore une fois, il s'agit de fratries, souvent nombreuses, et on retrouve ces enfants qui ont vraiment un hiatus dans le parcours et qu'on retrouve, comme je vous l'ai dit, plus tard, dans les maisons, mais c'est déjà trop tard au niveau de la prévention et souvent ce sont des parcours de soins très dégradés. Donc ça me semble effectivement important.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Donc, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci beaucoup, pour cette initiative et félicitations, puisqu'il y a unanimité.

Donc maintenant, je vais passer la parole à Antonia LUCIANI, qui va nous présenter un rapport relatif à la convention avec Telepaese.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Télé Paese

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va voter l'urgence, donc je vous demande de motiver l'urgence, s'il vous plaît.

Mme Antonia LUCIANI

Oui, nous avons dû affiner les différents budgets et il manquait certains documents comptables, ce qui nous a contraints à présenter ce rapport aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Donc, donc on vote l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est ADOPTEE.

Donc, on est d'accord pour examiner votre dossier, donc je vous en prie, allez-y.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Chers collègues, le rapport que je souhaite vous présenter concerne le projet de convention d'objectifs et de moyens triennale, en vue du soutien de la Collectivité de Corse à la télévision locale, Telepaese, pour les années 2023, 2024 et 2025.

Donc, la chaîne Telepaese est soutenue depuis sa création en 2006 par l'ancienne Collectivité territoriale de Corse. Et Telepaese était jusqu'en 2013 une télévision associative. En 2013, elle est devenue une SCIC ayant pour objectif de valoriser les territoires qui composent la Corse, de favoriser la pratique de la

langue corse, de contribuer à la création d'emplois qualifiés dans la filière audiovisuelle corse et de promouvoir l'innovation dans ses usages des technologies de l'information et de la communication.

Donc une convention d'objectifs et de moyens pluriannuels entre 2014 et 2016 a été signée avec la Collectivité, qui a été prolongée d'une année, et en 2018, la Collectivité de Corse a renouvelé son soutien à la chaîne en adoptant une convention quadriennale pour donc 2018-2021, avec une prorogation donc jusqu'à cette année 2022.

Nous avons évidemment, dans le cadre de cette convention, un certain nombre d'objectifs et un bilan a été fait. Donc, si nous reprenons l'objectif 1, qui était celui de la gouvernance et du modèle économique, eh bien, nous pouvons retenir que l'objectif de réforme de gouvernance est atteint, puisque l'entreprise s'est structurée de manière professionnelle, passant d'une structure au modèle vertical centré sur son créateur, à un modèle transversal et à un organigramme en étoile, et la gestion interne de la comptabilité a été renforcée.

L'objectif 2 concernait les ressources propres de la chaîne. En effet, les ressources propres de la chaîne sont alimentées principalement par les revenus publicitaires, la formation et les captations vidéo. Elles sont passées de 46 000 € et quelques en 2018 à près de 90 000 € en 2021. Il y a donc une augmentation de 94 % depuis 2018, et ce malgré 2 années marquées par la pandémie, il faut le souligner.

Dire également que l'extension de la diffusion de la chaîne sur la totalité du territoire insulaire, ainsi que l'extension prévue des locaux de Telepaese pour installer le centre de formation ou encore la récente utilisation d'un car-régie pour effectuer des captations devraient également permettre d'augmenter encore ses revenus dans les années à venir.

L'objectif 3 était celui d'avoir un éditorial de proximité. Là encore, le bilan est positif puisque la chaîne a atteint ses objectifs en construisant un réseau de journalistes, de correspondants locaux formés et équipés pour être autonomes et pour couvrir l'ensemble du territoire au plus près de ses habitants.

L'objectif 4, qui pour nous est un axe vraiment très important et principal, est celui de la coproduction d'œuvres, qui était donc de faire une coproduction d'un minimum de 21 œuvres entre 2018 et 2021 ; et il a été dépassé puisque la chaîne a pu produire, coproduire 29 œuvres, dont 26 éligibles aux critères d'abondement du CNC, ce qui permet donc d'avoir des recettes.

De plus, l'objectif de coproduire au minimum 6 œuvres en 2022 est d'ores et déjà atteint.

Vous dire également que l'apport en numéraire et en industrie de la chaîne permet aux producteurs insulaires de générer un compte de soutien automatique auprès du CNC. C'est un peu technique, mais en gros ça leur permet de financer leurs films. Et de ce fait, pour les producteurs, l'apport en financement d'une chaîne comme Telepaese est donc essentiel pour maintenir leur compte automatique et garantir la pérennité de leur société. Et vous savez aujourd'hui que les sociétés de production sont importantes en Corse, elles ont une activité importante, et donc le maintien de Telepaese leur assure une continuité de leur activité.

Enfin, un dernier objectif qui concernait l'université de Corse. Et là encore, on constate donc la couverture de l'offre pédagogique de l'université qui est effective et de qualité, avec justement une part des étudiants qui ont pu intégrer la chaîne, notamment via la couverture de la vie du campus, même si celle-ci a connu quelques difficultés à se concrétiser. Donc ça pourra être amélioré dans les années à venir.

D'autre part, concernant la langue corse, son usage est en constante évolution. La part des programmes en langue corse en 2021 représente un volume horaire de 1 514 heures, alors qu'en 2015 elle ne représentait que 977 heures. Donc, on observe une augmentation de près de 56 %.

Donc, concernant les éléments financiers, Telepaese, entre 2018 et 2022 a été aidée en fonctionnement comme un investissement à hauteur de 1,8 M€ et quelques.

Vous dire également que le déficit in fine sur ces années n'est que -12 154 € sur l'ensemble de la convention et que l'ARCOM, dans son bilan financier 2019 qui est réalisé en 2021 sur l'ensemble des chaînes locales hertziennes autorisées pour la diffusion en France métropolitaine et ultramarine, note que seulement 14 des 39 chaînes métropolitaines étudiées sont bénéficiaires, et les résultats de la chaîne Telepaese s'inscrivent donc dans la bonne moyenne des chaînes locales équivalentes sur le territoire français.

Nous avons donc souhaité établir un projet de nouvelle convention et c'est donc l'objet du présent rapport, mais c'était important, je crois, de revenir sur le bilan et les précédents objectifs. Et donc nous avons également établi 5 grands objectifs.

Donc, le premier étant de développer l'éditorial de proximité en renforçant sa dimension dans le rural, en demandant effectivement qu'il y ait une représentation de la population corse aussi bien dans son unicité que dans ses diversités. Et donc, être au plus près des habitants, notamment dans le rural, pour couvrir les manifestations locales, qu'il s'agisse des foires, des festivals, des événements. Ils le font déjà et on les remercie. Mais peut-être en allant davantage couvrir des initiatives locales, en allant à la rencontre des acteurs locaux et en donnant une place importante à la parole citoyenne dans un but également de renforcer la démocratie participative.

L'objectif n°2 est de soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire, en étant capable donc de soutenir le développement de la filière professionnelle dans ses dimensions aussi bien artistiques qu'économiques, dans la coproduction et le préachat de documentaires de créations ou alors de captation de spectacles vivants, toujours en respectant donc les critères d'éligibilité du CNC, comme je vous le disais précédemment.

L'objectif n°3 étant d'informer et de donner la parole à la jeunesse insulaire, on a souhaité renforcer également ce point sur la jeunesse. Assurer donc la couverture à travers cet objectif des activités de l'université, développer les émissions destinées aux jeunes et imaginées également par les jeunes, notamment en développant, par exemple, un magazine consacré au sport, à la jeunesse pour donner la parole et leur vision de la Corse de demain.

L'objectif n°4, également, sur la mise en valeur de la culture, du patrimoine et de la langue corses, avec toujours une large place aux programmes en langue corse, promotion de la langue corse dans sa diversité dans le cadre de l'éditorial de proximité, mais également dans les coproductions ou dans l'achat de programmes ; une mise en valeur de la culture, du patrimoine corses par le biais des missions innovantes et également, nous avons demandé à ce qu'il y ait la diffusion de programmes jeunesse en langue corse

L'objectif n°5, rendre compte des différents aspects de la vie sur le territoire, pourquoi ? Parce qu'il y a également une dimension sociale, économique et politique dans une perspective notamment de réflexion autour de l'autonomie du territoire, du développement durable, en donnant toujours donc la parole aux citoyens et aux institutions.

Alors, dans le cadre des objectifs qui ont été précités, la chaîne s'engage également à renforcer l'identité, la qualité de ses contenus éditoriaux.

Donc pour nous, le bilan est positif. Nous considérons que dans les grands axes qui vous sont proposés, eh bien nous avons des voies d'amélioration

aussi de ce travail qui a démarré maintenant depuis plusieurs années. L'un des projets majeurs est l'extension de la diffusion sur la totalité du territoire. Donc la chaîne se trouve aujourd'hui à un carrefour de son développement et de ce fait, le renouvellement du soutien de la Collectivité de Corse à Telepaese, qui est, je le rappelle, l'unique télévision privée de Corse, permettra d'assurer le développement de son projet éditorial tel que défini dans les objectifs de la convention.

Je tiens tout de même à porter à votre connaissance une légère baisse dans les prochaines années de la convention d'objectifs et de moyens. Alors, il est apparu nécessaire de maintenir pour l'année 2023, les mêmes montants qu'ils avaient eu en 2022, tout simplement pour permettre à la chaîne, fragilisée budgétairement forcément en termes de recettes, notamment eu égard aux deux années de COVID, de pouvoir leur laisser le temps de générer de nouvelles sources de financement. Donc, il y a un delta d'environ 200 000 €, mais qu'ils auront donc le temps de compenser à travers d'autres sources de financement d'ici à 2024 et 2025.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention triennale 2023-2025, d'autoriser le Président de l'exécutif à signer cette convention et les avenants, et d'attribuer donc pour la période 2023-2025, une subvention de 650 000 € en fonctionnement et 360 000 € en investissement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera esecutiva.

Qualu hè chì vole parlà, per piacè ?

Mme COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie pour ce rapport. Et vous l'avez dit, c'est l'unique TV privée de Corse.

Alors la TV locale, on le sait, est un support important pour la transmission et pour nos territoires. C'est vrai qu'elle a une audience qui s'accroît, cette télé locale, et du personnel qui se déplace vers les territoires pour

les différentes activités, et c'est appréciable pour les gens qui souhaitent véhiculer et mettre en évidence les choses qui se feront sur notre territoire.

C'est une production d'images d'archives pour tous ces événements, qu'il s'agisse de la Balagne et des autres territoires, notamment des territoires ruraux qui ont souvent souffert de ne pas avoir une couverture sur les différentes interventions qui s'y passaient.

Si Internet, on le sait, incarne un nouveau type de média. Malgré tout, la télé reste quelque chose que nos personnes âgées, et même notre population regardent toujours.

Et c'est vrai qu'ils ont axé aussi leur développement sur la formation et notamment, au niveau de la Balagne pour sortir simplement des formations qui étaient données dans le tourisme ou dans d'autres activités.

Nous nous félicitons de cette convention et aussi du travail que fournit Telepaese.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine NIVAGGIONI !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mon intervention ira dans le même sens.

C'est une télévision de proximité dont on salue le professionnalisme. On sent bien qu'il y a une montée en compétence, une vraie professionnalisation aujourd'hui, on l'a dit, qui a dépassé les confins de la Balagne pour aller vers d'autres territoires, ce qui est très intéressant.

Je crois qu'elle permet aussi, par sa coproduction, de participer à une économie qui est nouvelle chez nous. L'université n'y est pas pour rien. Un grand nombre de jeunes s'investissent dans cette filière et viennent alimenter donc cette chaîne aussi.

Donc, elle s'adresse à toutes les tranches d'âge et l'élément aussi qui nous intéresse particulièrement, évidemment, c'est son investissement en matière de langue corse qui va s'améliorer encore.

Donc nous saluons vraiment le travail de cette chaîne et je pense que la Collectivité a fait un bon investissement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, alors il y a 3 bras qui se sont levés à gauche, en même temps en plus.

Alors Josépha, Saveriu et Paul-Félix BENEDETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Alors, quand nous avons présenté la première convention Telepaese, c'était un pari qu'il avait fallu à l'époque défendre, qu'il avait fallu défendre dans ses objectifs, dans les montants que nous nous étions assignés. C'était un pari sur ce qu'est devenu aujourd'hui Telepaese. Donc je crois que c'est un pari réussi, puisque les objectifs fixés, et ils étaient exigeants à l'époque, ont été remplis, voire dépassés, et que la chaîne affiche des perspectives de développement qui sont intéressantes pour la proximité, pour l'outil de formation qu'elle souhaite devenir et renforcer, pour les productions, pour la présence de la langue corse.

Donc les objectifs assignés sont renforcés. De nouveaux viennent s'y adjoindre, je crois que c'est une bonne chose et je crois qu'il convient souvent de faire des paris, d'y croire et de voir qu'ils sont remportés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente. Bon, moi aussi je participerai à l'éloge collectif.

Telepaese, on l'a accompagnée, Josépha peut en témoigner, notamment en l'aidant avec une subvention annuelle. Alors, je ne sais pas si Madame la Conseillère exécutive a scindé cette part-là, parce que Telepaese avait quand même aussi, de manière spécifique, une subvention pour la langue corse annuelle, qui était quand même importante, de l'ordre je crois de 50 000 € à l'époque. Je dis « à l'époque », mais ça n'est pas tellement vieux.

Juste deux mots pour dire, premièrement, qu'ils ont gagné un pari quand même, et moi je salue le travail qu'a fait Franco FARSETTI, parce que

c'est quelqu'un qu'on connaît bien et qui est un militant carrément du rural. Il y a cette fracture territoriale, cette rupture sur ce territoire où Telepaese arrive, là où souvent, malheureusement, les médias n'arrivent pas trop, parce que l'événement ça relate souvent les événements de la vie villageoise, et ce n'est pas forcément, je dirais, très médiatique au premier sens du terme.

Donc c'est important de continuer. C'est important de voir l'élargissement. Alors, je ne vais pas parler pas de formation, mais j'ai rencontré les étudiants, on était monté d'ailleurs, et je crois que vous y étiez vous aussi, Madame la Présidente, à la fête à Monticello, donc au siège.

Juste un point, pas qui nous préoccupe, mais qui est quand même important pour nous, c'est justement le développement de la langue corse : en 5 ou 6 ans, ils ont doublé carrément la part de langue corse. Ils sont passés je crois de 10 % à 20 %. Je crois que c'est un bon exemple que d'autres devraient suivre, y compris dans le public, puisque c'est une télévision privée. Donc, important de de retenir cette situation là et justement de les encourager, parce que finalement, au-delà de la couverture du rural qu'a évoqué notre amie Cathy, il y a aussi le fait que c'est un lien social, culturel et linguistique important, et même un facteur de reconnaissance pour ces populations-là, qui sont souvent au bord des routes ou au bout de la route.

Voilà, donc moi je dis bravo à Telepaese, en espérant aussi que la couverture s'amplifie et que bien entendu, ils servent d'exemple, notamment donc dans le développement et l'utilisation de la langue corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix BENEDETTI !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le même registre, un très bon retour sur investissement. Bien entendu, c'est lié au dynamisme d'une équipe au départ de bénévoles qui ont construit un outil, qui ont réussi à avoir aujourd'hui une publication mondiale avec le Net, en passant sur les réseaux satellitaires. C'est quand même exceptionnel à l'échelle de la Corse, c'est l'équivalent d'un Al Jazeera sur le monde arabe. C'est quelque chose qui est important, surtout dans un monde où il y a la disparition de l'information de proximité. On est sur une mondialisation des médias, sur la disparition des petites entités.

Il y a aujourd'hui une mutation entre la presse écrite vers le numérique et là, il y a eu un passage à l'acte instantané, dans un vide et la création d'un pôle

de compétences qui est le réceptacle de nombreux jeunes qui sont des stagiaires, beaucoup sont devenus des employés, et le souhait qu'elle se développe, qu'elle ait des antennes un peu partout, des correspondants, elle en a de nombreux.

C'est une chaîne qui est objective, qui ne fait pas de politique, en faisant quand même des reportages politiques, on les a vus pendant la campagne électorale. Nous avons tous été couverts par cette chaîne de manière indifférenciée. Je crois que ça compte et qu'il est important qu'on continue de la soutenir dans la mesure où là réellement, on voit de la création et de la productivité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Qualu hè chì vole dì torna qualcosa nant' à Telepaese ?

Diceraghju duie parolle cume Balanina è cume professore à l'università di sicuru, perchè chì simu assai fieri di sta scena, di sta televisò ch'hè nata sott' à u celu di Balagna chì, ognunu sà, ghjè u più bellu di Corsica, di sicuru. Ci hè ancu una canzona.

Mà ci vole à dì, ghjè vera, chì stu travagliu, perchè ùn ci vole micca à vede cusì, ghjè un travagliu scemu ! Ghjera propiu una scumessa di fà una scena cusì in Santa Riparata, à u principiu, ind'è un picculu locu, è ghjè veramente stata una scumessa, è avà ghjè una riescità chì hà francatu di sicuru i cunfini di a Balagna, di i paesi di a Balagna, è chì travaglia nant' à tutta a Corsica mà dinò à l'internaziunale, cum'ellu hà detta Paul-Félix BENEDETTI.

Ghjè dinò una scumessa scema di riceve i studenti di l'Università di Corsica chì anu a pussibilità dunque di pudè fà i stagi, per esempiu, eppò dopu certi chì sò stati ancu impiegati ind'è sta struttura.

Dunque ghjè un investimentu chì ghjè veramente à prò di a cultura, di a trasmissione, mà dinò di l'accunciamentu di u territoriu, perchè cusì ci hè una riduzione dinò di e fratture territoriale, è ghjè impurtantissimu.

Ghjè propiu una bella uperazione.

A ringrazià vi.

Allora, avete a parolla, Signora cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Je ne vais pas reprendre vos interventions individuelles, puisqu'elles allaient toutes dans le même sens ; à savoir que notre collectivité, effectivement, avait fait un pari en son temps qui s'est avéré très fructueux et très bénéfique pour la Corse, pour notre territoire, pour à la fois la formation, la contribution aussi au dynamisme de la filière audiovisuelle, une territorialisation de la chaîne qui est également un enjeu et effectivement, c'est vrai qu'on peut saluer que parfois, quand on organise des événements ou des conférences de presse, tout le monde n'est pas là, mais souvent Telepaese est présente, donc il faut également le souligner et les remercier pour leur implication.

Et pour répondre plus précisément à la demande de Saveriu LUCIANI concernant le montage financier, donc finalement, sur cette nouvelle convention, il n'y aura plus de dotation complémentaire de la direction de la langue corse, mais uniquement des crédits venant de la direction de la culture. Mais ce qui n'enlève rien, je dirais, aux critères que nous nous étions fixés, puisqu'ils ont même augmenté. Donc, c'est juste que le montage financier a été fait avec des crédits culture.

Voilà, donc je vous remercie, pour eux surtout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, què hè compiu. Se vo site d'accordu, ci piantemu per stasera.

Brouhaha.

Primu vutemu, sicuru ! Calmate vi ! Va bè, era per vede se vo durmiate... Un durmite micca ! Un ci hè manera di fà passà qualcosa.

Qualu hè chì ghjè contru ? Qualu hè chì ùn vote micca ? Qualu hè chì ghjè à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Cusì si compia nant'à una nota pusitiva.

A dumane matina ! Incu i presidenti, ci vedimu à 9 ore, ci piglemu un caffè in seme indè u mo scagnu quassù. Femu cusì, à dumane !

La séance est suspendue à 21 h 20.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

20 E 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022

(2^{DA} GHJURNATA – 2^{ÈME} JOURNÉE)





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022
6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
20 ET 21 DÉCEMBRE 2022**

SOMMAIRE JOURNÉE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE

Reprise de la séance à 10H19

Échanges relatifs au cycle de réunions avec le ministère de l'Intérieur

Prise(s) de parole :

M. Jean-Christophe ANGELINI	13
Mme Josepha GIACOMETTA PIREDDA	15
M. Jean-Martin MONDOLONI	18
M. Paul-Félix BENEDETTI	19
M. Jean BIANCUCCI	22
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	23
M. le Président Gilles SIMEONI	24

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022

Rapport n^o 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 28

VOTE PV 28

BUGETTU - FINANZE/ BUDGET - FINANCES

Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi

Rapport n° 358 : Constitution de provisions pour risques contentieux

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 29

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI 29

M. le Président Gilles SIMEONI 29

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 29

M. Xavier LACOMBE 30

M. Paul-Félix BENEDETTI 31

M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 31

M. Xavier LACOMBE 32

M. Gilles SIMEONI 33

M. Xavier LACOMBE 33

M. Gilles SIMEONI 33

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 34

VOTE RAPPORT 34

Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi

Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 35

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI 35

M. Xavier LACOMBE 35

VOTE RAPPORT 36

Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 36

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

VOTE RAPPORT **36**

Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti

Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

37

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI **37**

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants **38**

VOTE RAPPORT **38**

Raportu n° 381 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte

Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

38

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

VOTE RAPPORT **38**

Raportu n° 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte

Rapport n° 382 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

39

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

VOTE RAPPORT **39**

Raportu n° 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti

Rapport n° 383 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

39

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Saveriu LUCIANI	40
M. Gilles GIOVANNANGELLI, en réponse aux intervenants	40

VOTE RAPPORT 41

Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, exerciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria

Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 42

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI	44
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. Jean-Christophe ANGELINI	46
M. Xavier LACOMBE	48
M. Louis POZZO DI BORGO	49
M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	50

VOTE RAPPORT 52

Raportu n° 392 : Decisione Mudificativa n° 3

Rapport n° 392 : Décision Modificative n° 3

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 53

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

VOTE RAPPORT 53

Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti CdC

Rapport n° 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes CdC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 54

Vote sur l'urgence 54

VOTE RAPPORT 54

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

M. le Président du Conseil exécutif indique quitter l'hémicycle

Raportu n° 354 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta)

Rapport n° 354 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé)

Et

Raportu n° 355 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza)

Rapport n° 355 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance)

Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Alex VINCINGUERRA, conseiller exécutif 56

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Jean-Paul PANZANI 60

M. Paul-Félix BENEDETTI 62

M. Pierre GHIONGA 63

M. Alex VINCINGUERRA, en réponse aux intervenants 64

VOTE RAPPORT 354 65

VOTE RAPPORT 355 65

Raportu n° 356 : Raportu Suciale Unicu 2021

Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 66

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI 72

Mme Chantal PEDINIELLI 74

M. Hyacinthe VANNI 77

M. Jean-Christophe ANGELINI	79
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	83

PRISE D'ACTE **86**

Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	87

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

Prise(s) de parole :

M. Pierre GHIONGA	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	88
M. Paul-Félix BENEDETTI	88
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	89

VOTE RAPPORT **89**

Suspension à 14H02

Reprise à 15 h53

VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di dicretu relativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu naziunali di a pulitica agricula cumuna 2023-2027

Rapport n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC **91**

Lecture du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2022/E6/03) par Mme Françoise CAMPANA, *rapporteure* **94**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E6/042) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* **96**

Prise(s) de paroles :

M. Jean-Martin MONDOLONI	100
Mme Marie-Anne PIERI	100
Mme Nadine NIVAGGIONI	104
M. Paul-Félix BENEDETTI	107
M. Jean-Jacques LUCCHINI	110
Mme Angèle CHIAPPINI	113
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	114
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	115
En réponse M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	115

Examen amendements	117
VOTE amendements et rapport	118

M. Hyacinthe présidente la séance en remplacement de Mme la Présidente.

Rapport n° 399 : Consultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è e categorie non elighjibile di l'aiutu à u FEADER à tirulu di a programmazione 2023-2027 affidate à e Regione

Rapport n° 399 : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, conseillère exécutive

118

VOTE urgence	119
VOTE rapport	120

Rapport n° 393 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica

Rapport n° 393 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif

120

Amendement présenté par Mme Valérie BOZZI	121
---	-----

Prise(s) de parole :

M. Jean BIANCUCCI	122
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	123

M. Paul-Félix BENEDETTI	124
En réponse M. Gilles GIOVANNANGELI	125
Examen amendement	
Point d'ordre de M. Jean Martin MONDOLONI	126
M. Romain COLONNA	127
VOTE Amendement et Rapport	128
SUSPENSION À 17H37	
REPRISE À 17H56	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u>	
<u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 403 : Raportu rilativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose	
Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	129
L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport	131
Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni rilativu à l'avvisu « rinfurzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022	
Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1^{er} décembre 2022	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	132
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	134
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	135
M. Alex VINCIGUERRA	136
Point d'ordre de M. Pierre GHIONGA	137
Mme la Présidente M.A. MAUPERTUIS	137
L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport	138

Rapport n° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	138
M. Romain COLONNA	140
L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport	140

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 395 : Presentazione i u rapportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impiegju

Rapport n° 395 : Présentation du rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi

Présentation du rapport d'orientation du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

141

Prise(s) de parole :

Mme Muriel FAGNI	149
Mme Cathy COGNETTI-TURCHIINI	151
M. Paul-Félix BENEDETTI	155
M. Jean-Christophe ANGELINI	157
Mme Nadine NIVAGGIONI	161
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	163
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	164
M. Jean BIANCUCCI	166
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, conseiller exécutif	167
Point d'ordre de M. Jean Martin MONDOLONI	169
Réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	169
M. Jean-Christophe ANGELINI	171
M. Jean-Martin MONDOLONI	172
Mme la Présidente M.A MAUPERTUIS	172

INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION

Raportu n° 371 : Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sicialmente è Eculugicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 371 : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

173

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité 174

Prise(s) de paroles :

M. Paul-Félix BENEDETTI 175

M. Pierre GHIONGA 176

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 176

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 176

VOTE RAPPORT 177

MUZIONE / MOTIONS

N° 2022/E6/033 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Répression de l'Etat français en Corse

Motion présentée par Mme Marie Claude BRANCA 178

CONTRE : M. Jean Martin MONDOLONI 179

POUR : M. Jean BIANCUCCI 179

Avis favorable du Conseil exécutif 179

VOTE MOTION 180

La séance est levée à 20h15.

La séance est reprise à 10 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je souhaiterais que chacun rejoigne sa place, s'il-vous-plaît.
Merci.

Nous attendons aussi le Président de l'exécutif.

Donc nous avons eu une conférence des présidents ce matin, très utile d'ailleurs, donc je me permets de vous faire part des modifications qui vont intervenir à l'ordre du jour pour que, en conséquence, vous puissiez vous organiser dans les groupes pour vos interventions, et également pour ceux qui nous écoutent.

Donc, pour des questions vraiment organisationnelles et de nécessité de présence du président cet après-midi, et de certains d'entre vous à une autre réunion relative aux ressources humaines, ce matin, nous avons décidé que passeraient les dossiers de budget et finances, tout ce qui est budgétaire et financier ; tout ce qui est RH, donc ressources humaines ; et les dossiers impliquant des modifications d'ordre législatif et réglementaire, il y a plusieurs rapports qui concernent la vie institutionnelle.

Donc, nous avons du travail. Tous ces rapports-là seront présentés ce matin.

Nous allons débiter par un temps d'échange, nous en avons discuté en Conférence des présidents, un temps d'échange sur le cycle de discussions politiques avec Paris, même si c'est interrompu.

Nous avons décidé, souvenez-vous, qu'il y aurait, après chaque visite à Paris, un temps d'échange au sein de cet hémicycle et la Conférence des présidents a décidé que bien que le processus soit aujourd'hui mis entre parenthèses, c'est un fait aussi, et donc il convient d'échanger sur le sujet avec une recommandation forte en termes de timing. Nous aurons pour chaque groupe 5 minutes d'intervention et également pour la personne non-inscrite, Josépha GIACOMETTI. Donc, tout le monde aura 5 minutes d'intervention.

On ne peut pas avoir un débat qui dure plus d'une demi-heure, nous ne pouvons pas nous le permettre, mais je crois que c'est suffisant pour faire un point sur la situation. Et ensuite, nous enchaînerons avec les questions budgétaires, les questions relatives aux ressources humaines et les questions institutionnelles. Quitte à terminer vers 13h30 sur ces sujets-là.

Vous noterez que mes propres rapports basculent l'après-midi.

Dans l'après-midi donc, nous aurons les rapports relatifs aux questions d'innovation, de développement économique et d'aménagement numérique, et donc mes propres rapports.

Voilà donc pour l'ordre de passage des dossiers à l'examen ce matin et cet après-midi.

Donc, Monsieur le Président, re-bonjour.

J'évoquais les résultats de notre Conférence des présidents et le fait que nous ayons décidé collégialement de consacrer 20 à 30 minutes maximum à un débat politique relativement au cycle de discussions avec l'État.

Donc, Monsieur le Président, je vous pose la question : est-ce que vous avez évoqué largement le sujet hier en répondant à Jean-Martin MONDOLONI ? Est-ce que vous voulez introduire, le débat ou pas ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Non, j'ai dit ce que j'avais à dire hier, vous l'avez rappelé, en réponse à 2 questions orales, une de la majorité et l'autre de l'opposition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc je donne la parole 5 minutes par entité politique.

Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La demande, introduite notamment par Josépha et relayée par notre groupe, tient moins de mon point de vue à l'état du processus, même s'il est légitime qu'on l'interroge, qu'à l'interpellation du Président du Conseil exécutif qui appelle nécessairement non pas une réponse, mais un débat. Dès lors que nous sommes interrogés sur notre souhait de poursuivre ou pas le processus engagé, il ne peut en être autrement, et doit nous revenir donc en quelques minutes à peine,

la possibilité de dire notre conception de la démarche engagée avec l'État, avec Paris.

Donc, dès lors que ce dialogue est engagé et qu'il traverse les difficultés que l'on sait, exprimer pour le groupe « Avanzemu » un point de vue stratégique.

A la question : Êtes-vous favorables à la poursuite et à la réussite du processus ? La question, elle appelle une réponse claire et c'est naturellement oui. Il n'y a pas d'ambiguïté. J'entends ici où là et parfois à juste raison s'élever des voix pour contester le bien-fondé du dialogue et plus généralement la possibilité qu'il prospère. Je réponds, et nous répondons de manière constante, qu'il n'y a pas d'alternative au dialogue en son principe, même si les modalités, et c'est un euphémisme, sont perfectibles et qu'il n'y a pas, dans le même ordre d'idées d'avenir pour le rapport de force constant et, par induction, pour un retour de la violence sous quelque forme qu'elle puisse s'exprimer. Nous n'en voulons ni pour la Corse de manière générale, ni pour notre peuple et ses enfants de façon particulière, car nous les voyons et les savons plus particulièrement exposés au regard du fait générationnel et de l'implication légitime fondée de la jeunesse dans les combats qui sont engagés depuis un certain temps.

Donc oui, et sans la moindre ambiguïté, nous voulons que les choses reprennent et prospèrent.

Je dis cela, pourquoi, et j'en aurais terminé ? D'abord, parce qu'il n'y a pas dans cet hémicycle, ceux qui voudraient que les choses réussissent et ceux qui, en coulisse, en sourdine, de manière plus ou moins officielle, feraient en sorte que les choses dérapent. Ça ne se pose pas dans ces termes-là. Et si ficelle il devait y avoir, pour filer encore la métaphore maritime, en écho au débat d'hier, ce serait carrément une corde d'amarrage. Donc là-dessus, les choses sont claires. Il n'y a pas ici-même dans cet hémicycle, les faucons inassumés, les colombes, etc.

Moi, je veux croire et espérer que dans l'intérêt de la Corse, on est à peu près tous d'accord pour que les choses continuent.

Je termine sur ce point.

Maintenant il appartient que les moments attendus, qu'ils soient relatifs à Pierre ALESSANDRI, qu'ils soient relatifs à Alain FERRANDI clarifient définitivement le paysage quant à la question des prisonniers politiques. Et surtout, même si comparaison n'est pas raison et qu'on ne peut pas mettre au même niveau, pour des raisons évidentes, le sort de prisonniers politiques qui ont purgé plus de deux décennies de prison et celui de personnes récemment interpellées, ça n'est pas au moment où on règle la question de prisonniers politiques détenus pour certains depuis près d'un quart de siècle, je le répète, qu'on doit en générer

de nouvelles et continuer dans la voie des interpellations et de la répression dont je redis avec force et avec autant d'énergie que j'en appelle à la reprise du processus et à une solution politique durable, qu'elle n'est jamais, ni ici, ni nulle part, la solution aux problèmes que l'on rencontre et que l'on continuera d'ailleurs, et il y a une motion qui va être examinée un peu plus tard, de contester avec force et énergie.

Donc, voilà à grands traits quelle est notre position.

Régler au plus tôt et de manière définitive la question des prisonniers, considérer contextuellement et politiquement que la poursuite de la répression ne saurait être à aucun moment et d'aucune façon la solution, et bien sûr, quoi qu'on dise les uns ou les autres, et même si cette position n'est pas toujours partagée au sein de notre famille politique, le mouvement national, dire que l'objectif et le moyen demeurent le dialogue démocratique et l'émergence d'une solution politique co-construite avec l'État.

J'en ai terminé et je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Josépha GIACOMETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, hier, vous nous interpelliez sur notre volonté de réussir ce processus disant très clairement, « voulez-vous que ce processus réussisse ? » ; je pense qu'il était de bon aloi que nous puissions répondre et qualifier un certain nombre de choses.

Dans votre intervention, ainsi que dans celle de la présidente de l'Assemblée de Corse hier, vous avez également évoqué la situation politique générale et le climat tendu, je cite, qui était à l'œuvre en Corse ces dernières semaines et ces derniers jours.

Je ne me livrerai pas en une poignée de minutes, à un amalgame commentant des événements de différentes natures. Mais pour autant, ce que l'on peut partager, c'est que le contexte doit nous alerter et nous obliger.

Vous avez également évoqué la nécessité de ne pas tomber dans les pièges d'une situation politique qui venait à se tendre : dans les pièges, notamment

de la division, nous y avons déjà mis un pied et plus qu'un pied ; dans les pièges de ce que la division créait, était le lit.

Pour les quelques-uns ici qui connaissent l'histoire, que vous avez également convoquée, de la Corse, mais aussi de notre mouvement, notre mouvance, nous en sommes tous conscients, la division est le lit des manipulations, dans tout genre, des « poussettes » pour le dire de manière un peu triviale et d'un certain nombre de choses.

Je le répète, nous y avons déjà mis un pied, il ne faut pas y mettre le second et y entrer pleinement.

Pour notre part, pour le mouvement que je représente, nous ne tomberons pas dans les pièges, nous refusons d'y tomber comme nous l'avons de manière constante, refusé.

Ce qui est important pour ne pas y tomber, c'est la réaction de chacun. La manière d'y faire face.

Ces derniers jours et ces dernières semaines, le parti auquel j'appartiens a été l'objet d'une phase que l'on peut qualifier de répressive, avec le retour d'une police politique, je la qualifie de cette manière puisque les auditions des différents cadres du parti qui ont été interpellés ont principalement, voire exclusivement, portées sur le fonctionnement même de l'organisation politique à laquelle nous appartenons. 95, voire 100 % des auditions ont porté sur cela.

Au même moment, le ministre Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, dans un amalgame opéré savamment sur France Info, je crois, disait que des opérations de lutte contre la criminalité organisée étaient en cours en Corse et que donc le climat n'était pas propice à sa venue, et que, une fois débarrassés de gens qui ne voulaient pas du dialogue, de ceux qui le confisquaient, pour le citer je crois exactement, bloquaient la situation et que par ailleurs, les choses allaient bon train.

Moi, je crois qu'il ne faut pas laisser, puisque nous avons tous parlé des pièges et des manipulations, il ne faut pas laisser s'installer l'idée ici qu'il y aurait justement les bons élèves disposés à mener un dialogue serein et les moutons noirs. Comme, ce que j'entends beaucoup, qu'il y aurait de l'autre côté de la mer, les faucons et les blanches colombes cachées sous les ors de la République, apeurées, attendant de pouvoir nous tendre la main.

Moi je dirais, pourquoi pas ? Ça fait aussi partie du paysage.

Le ministre DARMANIN avait des éléments de langage à sa disposition, il a décidé d'assumer pleinement en tout cas ce qui était en train de se passer, mais quand bien même. Moi, je serais même tentée de dire d'autant plus, d'autant plus il y aurait un certain nombre de jeux de l'autre côté de la mer aussi, notre attitude ici, pour que le plan fonctionne, c'est que chacun y tienne la place qu'on espère lui conférer.

Pour poursuivre la métaphore ornithologique, ici, parce que je l'ai un peu entendu également dans les débats d'hier, il n'y a pas les vautours qui attendraient, pour se repaître de leur échec, les vautours qui attendraient de laver leur amertume sur l'échec du processus.

Monsieur le Président, je vais répondre à votre question très clairement, comme vous nous l'avez très clairement posée : voulez-vous que ce processus réussisse ? Je vous poserai la question : en doutez-vous ? En doutez-vous un seul instant ? Je ne veux pas le croire.

La paix que vous avez convoquée hier, que nous appelons tous de nos vœux, moi-même, le courant que je représente, nous la voulons ; pas plus, je n'ai pas ce genre de prétention, mais certainement pas moins qu'un seul d'entre vous ici. Certainement pas moins. Parce que nous savons, pas plus qu'un certain nombre d'entre vous, mais certainement pas moins, combien elle coûte.

Mais la paix, et je conclurai, ce n'est pas le renoncement. Ce n'est pas l'abandon par étouffement toxique d'une revendication légitime. Vous l'avez dit, ce ne sera pas l'acceptation sans condition. Je suis d'accord. Elle doit se bâtir ici d'abord. Et je m'adresse aussi à ceux qui ne partagent pas nos idées dans cet hémicycle et qui, comme je l'avais fait lors d'une question orale en septembre dernier, demandent que nous bâtissions ce processus ici, que nous portions un projet opposable, se dire ici ce que nous porterons ensemble, ce que nous porterons de manière séparée. Se dire aussi que si nous voulons une solution politique globale, elle devra se bâtir forcément, et en corollaire, parce que nous ne pourrons pas l'éluder et tous, y compris ceux qui ne partagent pas nos idées, en sont conscients, sans mettre la question des prisonniers politiques, mais aussi soufflant le chaud et le froid, un autre jeu bien connu, sans poursuivre la répression par ailleurs.

Également sur la question de l'étape de ce processus, parce que j'ai entendu que beaucoup disent : « ne placez pas la barre trop haut, n'en attendez pas trop, il faut bien commencer par quelque chose ». Sauf que, comme beaucoup ici, nous savons d'où nous venons et que nous n'en sommes pas à la première étape, et que si ce n'est pas une solution politique globale, sans ligne rouge, que ce n'est pas un catalogue de mesures, une décentralisation améliorée qu'on nous présenterait avec des jeux sémantiques comme une autonomie, la déception, elle

sera pire que tout et pire que le mal. Et cela, nous le disons parce que nous voulons que ça réussisse.

Nous le disons aussi, parce que le temps nous est compté.

Une situation politique hier que nous avons évoquée, un appauvrissement général des Corses au profit de l'enrichissement de quelques-uns, un certain nombre de dérives, 5 000 arrivées par an, une situation qui nous échappe et une volonté d'agir chevillée au corps.

Je conclus, Madame la Présidente.

Cette exigence pour réussir, elle est double : que le processus institutionnel soit à la hauteur et qu'une mobilisation populaire aussi s'engage, qu'un rapport de force déterminé soit mené. Et c'est ce que nous attendons dans cette institution et ce que nous attendons par la volonté populaire, perchè a pace, s'ellu ci è una pace, serà solu quella di un populu ricunnisciutu ind'e i so dritti in terra soia. A pace. E parechji gesti maiò sò stati fatti, ch'ùn anu mai trove risposta. A pace chè no bramemu tutti, oghje ùn l'avemu micca vinta. Allora da ch'ella sia, pace è libertà l'avvene di i nostri figlioli, vulè ò ùn vulè, u nostru presentu ferma sempre d'impegnu, di divatura è di mossa pulitica serena, mà determinata piu chè mai, psinò ùn ci serà micca pace pussibile è micca libertà chè no vulemu tutti per stu paese.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci Madame la Présidente.

Je crois que la preuve vient d'être donnée que ce temps était nécessaire et je vais essayer de ne pas abuser de mon temps de parole puisque nous avons eu l'occasion d'échanger hier.

Simplement, moi j'aurais aimé avoir une réponse à la question que j'avais posée. La question que j'ai posée, ce n'est pas de savoir si on veut réussir le processus. Je ne connais personne qui veut l'échec du processus. Ma question, celle que j'ai posée hier et qui, par des effets dilatoires, soit habiles, soit inconscients, ce qui serait pire, n'apportent pas de réponse. La question c'est : est-ce qu'on reprend ou pas ? J'entends ici, donc si j'ai bien compris, qu'on ne reprendrait pas dans n'importe quelles conditions, donc j'aimerais qu'on me fixe

les conditions qui vont pouvoir justifier de la part de tous les bancs, la reprise des négociations. Premièrement.

Deuxièmement, nous, on joue carte sur table, on ne minore pas les problèmes, on dit que les problèmes peuvent trouver des solutions dans la discussion et c'est aussi pour ça qu'on veut les reprendre.

On est d'accord ou pas ?

Troisième question, les temps morts évoqués ce matin en Conférence des présidents, parce que moi, je suis convaincu qu'il faut reprendre et qu'il faut réussir, et on est tous d'accord là-dessus, ce processus et pour le réussir il faut qu'on travaille entre nous. De façon méthodique et purement pragmatique, il faut commencer par le plus facile. Rien ne nous interdit, sinon des questions d'agenda qu'on doit pouvoir régler en bonne intelligence, de commencer par travailler sur des sujets de concorde et de démontrer, mais je me place sur le registre de la dignité, de démontrer à Paris que nous sommes en capacité de porter des sujets communs, pas forcément un projet commun, mais des sujets communs qui engagent au même titre que d'autres problématiques, l'avenir de la Corse.

Parce que si nous sommes incapables de créer les conditions de reprise du processus, mais si en même temps, nous sommes incapables d'exploiter ce temps pour bâtir les prémisses d'un projet commun, alors oui, ce processus aura échoué.

Et pour faire simple, nous, on ne se situe dans aucun camp de ceux des faucons ou des colombes. Nous ne sommes pas évidemment dans le camp des faucons qui tendraient des pièges plus ou moins sinueux ou discrets. On n'est pas non plus dans l'angélisme des colombes ou de ceux qui jouent au Chevalier blanc dans ces histoires, parce qu'il y a des histoires précisément, avec un grand « h », et des trajectoires politiques. Mais pour faire simple, on n'a pas envie d'être les pigeons d'une histoire qui est mal amorcée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a d'autres interventions ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le processus, on y est. Le processus global, c'est ce qu'on appelle de nos vœux depuis 40 ans, c'est-à-dire une feuille de route par étape, des interlocuteurs de niveau étatique, la prise en compte du problème politique corse, problème historique, la demande de la reconnaissance de son peuple et de son

droit, l'arrêt des affronts, l'arrêt du mépris des élus de la Corse, l'arrêt du mépris du suffrage universel.

Maintenant, dans ce mécanisme global, il y a des intermèdes qu'on est obligé de zapper parce que le jeu n'est pas franc. Aujourd'hui, je suis dans un groupe qui ne se considère pas comme respecté. Lorsqu'on demande des signes forts, qu'on les attend et que la réponse, ce sont des rafles infondées, puisque suivies de libération, qui se produisent au moment où la venue du ministre de l'Intérieur était planifiée, pour essayer de venir apaiser les choses et nous apporter un message. Son premier représentant était là pour faire l'entremetteur, pour rencontrer des personnes et pour faire des propositions. Ceci est très bizarre.

Donc, la visite du ministre est annulée par rapport à la conjoncture. Mais dans la foulée, rebelote, ré-arrestations là aussi, suivie d'aucune mise en examen formelle sur les dossiers, simplement des procédures annexes avec des détentions d'armes chez des personnes où on sait pertinemment que dans le cadre de leur vie, il y a des logiques à en avoir. Quand on rentre et qu'on fait une perquisition systématisée et qu'on dynamite une porte et qu'on cherche la petite bête, on peut la trouver, mais on va la trouver ici, peut-être dans l'Assemblée de Corse chez au moins la moitié d'entre nous. C'est la réalité de la Corse.

Et je crois que lorsque ces traceurs-là nous sont opposés, on est inquiets sur la sincérité de la méthode. Est-ce qu'on ne cherche pas à nous amener à des logiques d'affrontement, y compris des affrontements internes entre nationalistes, comme ça a été le cas pour saborder le processus historique de 1992, ou est-ce des maladresses ? Moi, j'ai besoin de réponses, j'ai besoin de certitudes.

Moi j'ai été obligé de donner un signal fort au monde patriotique, d'aller en soutien pour m'insurger contre ces méthodes parce que notre société, elle est clivée, il y a d'énormes inimitiés. Mais par contre, ce qui nous anime globalement, c'est notre sincérité et notre affection pour la Corse.

Et par-delà de tout, si on cherche à nous diviser, si on cherche à nous fragmenter, ça sera l'inverse d'une scission, ça sera une fusion et ça sera une réponse qui va être forte.

Donc oui, le processus continue, mais il ne faut pas éclairer le jeu. Aujourd'hui, moi je le dis, il faut montrer patte blanche. Aujourd'hui, il y a eu transgression des règles.

L'autre traceur, c'est le passage de Pierre Alessandri en procès d'appel, parce que c'est un procès devant des juges et devant un procureur. La diatribe, les arguties, les éléments factuels présentés par le parquet, étaient exactement les mêmes que ceux présentés pour Alain Ferrandi, alors qu'entre-temps c'est cet

élément-là qui a été le déclencheur de la rupture de la négociation et on est dans la continuité.

La note de circonstance du renseignement intérieur a été produite dans le dossier de Pierre Alessandri, ce qui n'avait été pas fait jusqu'à présent. Elle a même été complétée des derniers événements qu'il y a eu en Corse, car la première note était datée du mois d'avril. Où on va ? Où est la sincérité ? Où est cette volonté de créer des conditions de paix, des conditions de fraternité, de rapprochement, d'humanité ? Moi je n'en vois pas.

Moi, je fais partie de ceux qui sont aujourd'hui dans des logiques de repli stratégique, de repositionnement, d'attendre peut-être de la prochaine rafle. A qui le tour, en fait, on se dit ? Mais où elle est la logique ? C'est là où on veut aller ? Non. Oui, je veux monter et discuter à Paris. Je veux qu'on sorte par le haut. Mais on ne peut pas en permanence nous mettre des taquets.

Si le ministre de l'Intérieur n'a pas les pleins pouvoirs, qu'on change l'interlocuteur, qu'on passe au Premier ministre comme c'était le cas lorsqu'il y a eu des accords de Matignon. On ne peut pas avoir des interférences permanentes.

Donc moi je suis inquiet sur la décision à venir pour Pierre Alessandri. Je pense que les choses sont très mal engagées et qu'on risque d'avoir un blocage qui va nous amener à des lendemains difficiles.

Donc j'en appelle à l'État, j'en appelle au sens des responsabilités, j'en appelle aux promesses faites lorsqu'on s'est vu en séance plénière à Paris, pour qu'il y ait le respect des engagements et pour qu'il y ait des traceurs d'une vraie politique et une justice rendue d'abord aux prisonniers, mais surtout aux Corses et à la Corse. C'est toute la Corse qui attend le redémarrage du processus, mais ce n'est pas nous qui le bloquons, ce sont les tergiversations de l'État, de son appareil judiciaire et de son appareil préfectoral.

Voilà, où on en est. Donc nous, on est dans l'attente, à eux de montrer ce qu'ils veulent faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Jean BIANCUCCI.

M Jean BIANCUCCI

Quelques mots parce que l'essentiel a été dit en ce qui concerne la position que l'on peut défendre « Fà populu in seme », par le Président de l'exécutif hier, d'une manière très claire et très précise. Donc, on ne va pas en rajouter, néanmoins.

On le sait, on ne va pas s'en convaincre, la volonté de dialogue, je pense qu'elle est très largement partagée, au-delà d'ailleurs de cet hémicycle, parce que tout ne se joue pas ici, il y a aussi la rue, le peuple, la société qui, qu'on le veuille ou non, considèrent que l'on doit aller de l'avant.

S'il y a une mission sous-tendue qui nous a été donnée aux dernières élections territoriales, c'est bien celle-là. Dialogue, ne veut pas dire pour autant qu'on ait toutes les conditions réunies pour qu'il y ait un véritable processus et que ce processus nous permette, à travers à la fois la méthode et le calendrier, d'aller de l'avant. Je pense qu'il y a quelques progrès à faire.

Le processus, en tout cas si c'est un processus politique, si c'est un processus de portée historique, comme tous ici, nous le souhaitons, à ce moment-là, il y a aussi des garanties à avoir. Est-ce qu'aujourd'hui toutes ces garanties sont là pour que nous puissions avancer, aller de l'avant ? Ce n'est pas évident. Ce qui se passe tous les jours, notamment les interpellations aujourd'hui, je pense que, quelles que soient les sensibilités, qu'on puisse avoir dans cette Assemblée, on doit les prendre en compte. On ne peut pas à la fois manier la matraque et pratiquer le dialogue. C'est une situation, il me semble, qui ne peut qu'apporter des désagréments, des difficultés et des problèmes.

Je crois que là aussi, si on veut aller de l'avant, il va falloir que les choses soient un peu plus claires. Perquisitionner le local d'un mouvement politique, ça n'est pas acceptable, quel que soit le mouvement politique.

Néanmoins, une fois qu'on l'a dit tout cela et en tenant compte aussi du fait que nous ne pouvons pas, nous, militants, jeunes, moins jeunes, qui aujourd'hui œuvrent pour la Corse, accepter de ligne rouge aussi. Tout doit être versé au débat. Si nous voulons aller de l'avant, je crois que c'est une condition à remplir. Pour autant, cela ne veut pas dire que, et un peu pour répondre à Jean-Martin, nous ne mettons pas de conditions. Simplement, nous disons qu'il faut que l'on veuille véritablement non seulement dialoguer, parce que dialoguer, nous pouvons le faire en permanence, mais réunir toutes les conditions pour que ce dialogue aboutisse à un processus politique. Chacun y mettra ce qu'il veut. Mais il est nécessaire d'avoir ce véritable processus.

Nos engagements à « Fà populu in seme », je ne vais pas y revenir, il n'y a pas d'alternative aujourd'hui à un engagement politique public et au triomphe de la démocratie. On le dit, on est au bout de 50 ou 60 ans de révolte, cette révolte aujourd'hui nous a formés, nous a conscientisés, a fait en sorte que les problèmes essentiels de la Corse soient posés. Il faut que l'on aboutisse, c'est notre credo, c'est notre volonté et je crois que sur ce point, nous pouvons être tous d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Tous les groupes se sont exprimés.

Pour ma part, je me suis exprimée longuement hier matin dans le cadre du discours d'ouverture, donc je ne reprendrai pas les arguments. Je constate simplement déjà qu'il y a une volonté commune de paix, ce qu'attendent les Corses, en cette période en plus, mais ça, c'est un dénominateur commun. Moi j'essaie de trouver, de voir les dénominateurs communs de toutes parts au sein de cet hémicycle. Ça, c'est la première chose.

Je dirai aussi qu'il n'y a pas forcément de lignes rouges ou de conditions, Jean-Martin, à mettre en avant et le processus de paix, s'il commence par les conditions et les lignes rouges, ça ne fonctionne pas. On l'a bien vu, avec en l'occurrence, toute proportion gardée, de la seconde guerre mondiale, lorsqu'on a voulu imposer une forme de paix à la fin de la première, on a vu ce que ça a donné.

Donc, je crois qu'il y a aussi une inquiétude et là-dessus, elle est partagée par tout le monde, relativement au sort des prisonniers politiques, puisque là-dessus nous avons déjà échangé lors d'une séance extraordinaire, donc je ne serai pas plus longue.

J'espère en tout cas et je formule le vœu que surtout, nous nous remettions, nous, au travail très rapidement. Voilà, je crois que ça c'est important, parce qu'il faut avoir une capacité aussi de propositions et de construction collectives et que c'est par le travail que la coordination sur la base de dénominateurs communs, que nous arriverons à défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses comme c'est inscrit dans notre règlement intérieur.

Je ne serai pas plus longue. Président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente. Je me suis exprimé également hier.

Deux remarques : une sur la forme, l'autre sur le fond, en réponse aux différentes interventions.

Sur la forme, nous avons convenu ensemble que le processus devait se faire de façon transparente et sous le regard des Corses. Et notamment pour concrétiser cette vision commune, nous nous étions engagés à avoir des échanges publics lors de chaque session en restitution des réunions que nous avons à Paris. En fait, nous ne l'avons fait qu'une fois puisqu'il n'y a eu qu'une réunion au lendemain de cette décision. Et depuis, le processus a été suspendu. Et donc il m'a semblé, il nous a semblé indispensable que, par parallélisme des formes, le fait que le processus ne continue pas comme il aurait dû continuer est déjà un phénomène politique en soi et qui mérite que nous nous exprimions.

Et je pense que sur la méthode et sur la forme, merci Madame la Présidente et merci à l'ensemble des présidents de groupes d'avoir ensemble, décidé que ce moment où nous avons parlé, où vous avez parlé devant les Corses, ait pu avoir lieu, je crois que c'était important.

Sur le fond et en synthèse, et peut-être pour répondre encore une fois, et de façon plus précise, à Jean-Martin Mondoloni, à son groupe, disons-le clairement : le processus est aujourd'hui en danger et le blocage qu'il connaît le démontre. Mais nous l'avons écrit ensemble que le processus était en danger. Ce n'est pas seulement les nationalistes qui le disent, nous l'avons dit et écrit et signé ensemble.

Et pour que ce danger soit aujourd'hui dépassé, il y a, à mon sens, deux conditions importantes qui sont des conditions politiques.

La première, c'est celle de l'application du droit et de la justice aux situations carcérales de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Je ne reviens pas sur l'indépendance de la justice, j'ai dit ce que j'avais à dire, et nous la respectons. Mais ce qui s'est passé autour de ce dossier, et notamment depuis des années, est de la politique, ne relève pas de la justice et je n'y reviens pas.

Et donc aujourd'hui, le premier rendez-vous que nous avons, parce que c'est un rendez-vous qui concerne non seulement l'homme qui attend d'être fixé sur son sort, mais qui concerne toute la Corse, c'est la décision pour Pierre Alessandri, et le dire, ce n'est pas faire pression sur la justice. Nous l'avons dit et nous l'avons écrit ensemble. Nous, nous créons les conditions pour que le droit et la justice s'appliquent. Vous m'avez donné un mandat, vous m'avez donné le

mandat de diffuser la déclaration des élus de la Corse que nous avons signée à l'unanimité au lendemain de la décision de la Cour d'appel de Paris qui avait infirmé le jugement permettant à Pierre Alessandri d'accéder à libération conditionnelle, à l'unanimité, sauf Josepha GIACOMETTI qui n'avait pas souhaité signer, mais je pense, sous votre contrôle, que sur l'esprit du texte, vous êtes tout à fait d'accord.

Je voudrais redire encore une fois pour que tout le monde l'ai en tête, parce que nous l'avons signé ensemble, toutes celles et ceux qui montons à Paris au nom de la Corse, tous les élus, avec des phrases qui sont fortes, et notamment que la motivation de l'incarcération prolongée, au motif de l'ordre public, qui est la seule aujourd'hui qui peut être invoquée, et la Cour de cassation l'a dit, et dans des conditions très restrictives, que cette motivation, et je cite notre déclaration unanime et solennelle : ignore totalement les logiques de démocratie, de dialogue et d'apaisement qui prévalent en Corse depuis plusieurs années. La délégation des élus de la Corse affirme qu'après plus de 23 années de détention, la libération de Pierre Alessandri et d'Alain Ferrandi est conforme au droit et à la justice et qu'elle est une aspiration partagée par la société corse dans toutes ses composantes. La délégation des élus de la Corse considère que cette décision, celle du maintien en détention, et les tensions qu'elle suscite, mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'État, mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat.

Vous m'avez donné un mandat, c'était de rechercher l'adhésion la plus large possible autour de cette déclaration. J'ai mis en œuvre ce mandat, avec le soutien et l'engagement de Jean-Jacques Ciccolini, Président de l'Association des maires de Corse-du-Sud et d'Ange-Pierre Vivoni, Président de l'Association des maires de Haute-Corse et avec le soutien et l'engagement de beaucoup d'entre vous. Au moment où nous parlons, ce sont 320 maires de Corse qui ont fait leur cette déclaration. Et je sais que vous avez signé, des maires de gauche, des maires de droite, des maires nationalistes, des maires sans étiquette, et 15 présidents d'intercommunalités sur les 19 que compte la Corse.

Cela a été versé au dossier de Pierre Alessandri et je pense que pour l'audience prochaine, puisque l'audience de première instance d'Alain Ferrandi aura lieu le 25 janvier, je pense que nous pourrons compter sur un nombre encore plus important de maires et de présidents d'intercommunalités.

Ça veut dire aujourd'hui que tous les élus de la Corse, puisqu'en démocratie, ce qui compte, c'est le suffrage universel, disent, dans le respect absolu de l'indépendance de la justice, dans le respect absolu de la décision des juges, mais disent que le droit et la justice, c'est la semi-liberté et le souhaitent.

Ce qui est un problème Jean-Martin, c'est un sujet. Vous me parlez du processus, si le 15 janvier nous sommes confrontés encore à l'injustice, cela impactera le processus, nous le savons. C'est mon analyse et cela, je l'assume totalement.

Et il y a une deuxième chose qui met en danger le processus et je vais y venir.

Donc, bien sûr, quand nous lisons et quand nous apprenons que le parquet général, qui est placé sous l'autorité du garde des Sceaux, a eu des réquisitions écrites encore plus dures que par le passé, nous sommes obligés de constater cela et de nous inquiéter. Et donc, nous attendons cette décision de justice.

Et nous, dans l'état d'esprit qui a toujours été le nôtre, nous avons créé les conditions pour que l'on sache que la Corse aspire et pour le coup de façon unanime, à l'apaisement, au droit et à la justice. Ça, c'est le premier élément qui met en danger objectivement, le processus.

Le deuxième élément qui met en danger le processus, et ça a été dit par l'ensemble des nationalistes, et notamment par Jean Biancucci, on ne peut pas avoir d'un côté la matraque et de l'autre, le stylo du dialogue. Un état, lorsqu'il veut construire un processus politique de sortie d'une crise historique, il fait passer le message à l'ensemble des organes de l'État que la logique dominante, c'est celle-là. Et, c'est en cela que nous avons besoin de clarification. Moi, je le dis aussi, Jean-Martin m'adressant à vous, indépendamment de la question de l'accès à la semi-liberté qui est de droit, de Pierre Alessandri et d'Alain Ferrandi, indépendamment de la justice et la vérité pour Yvan Colonna, qui sont essentielles pour nous, il ne pourra pas y avoir de processus si la veille ou le lendemain de discussions à Paris, on interpelle des nationalistes, jeunes ou moins jeunes, il ne pourra pas y avoir de processus parce qu'il n'y aura pas la sérénité, il n'y aura pas la confiance, il n'y aura pas les conditions qui permettront, y compris aux nationalistes que nous sommes nous, de monter discuter sur une logique de sortie de conflit, alors que d'autres nationalistes, avec lesquels nous pouvons être par ailleurs en désaccord, que ce soit sur éventuellement une vision politique ou des moyens de lutte, mais nous ne pourrions pas le faire.

Nous étions sortis de cette logique-là, et nous en étions sortis définitivement. Nous avons cassé la machine à produire des gardes à vue, des interpellations, des incarcérations, de la violence. Nous, nous avons créé les conditions pendant plus de 7 ans pour que cette machine-là ne reparte plus. Aujourd'hui, elle risque de repartir ! Notre devoir impérieux, c'est de faire qu'elle ne reparte pas, cette machine infernale. Cela concerne les nationalistes. Je considère que nous avons une responsabilité pour que cette machine ne reparte

pas, mais l'État a aussi une responsabilité et ne peut pas s'exonérer de cette responsabilité-là.

Et là, nous avons besoin aussi de signes politiques forts et je le dis aussi de façon très tranquille et je suis à l'aise pour le dire. J'ai toujours dit à mes interlocuteurs, y compris au plus haut niveau de l'État, que, quels que soient les désaccords qui peuvent exister entre nationalistes, quels que soient ces désaccords, il ne peut pas y avoir de réussite d'un processus de construction d'une solution politique, si tous les nationalistes, tous les nationalistes ne sont pas impliqués dans le processus, dans sa construction et dans sa mise en œuvre. Je ne dérogerai jamais à cette vision des choses.

Et que l'on cherche éventuellement à jeter le doute, à critiquer, quelquefois par des arguments, pas dans cet hémicycle, mais à l'extérieur, des arguments dits ou non-dits, moi, il est dans mes attributions de Président du Conseil exécutif, de discuter avec Gérard Darmanin, il est dans mes attributions de discuter avec les représentants de l'État, quel que soit le cercle des discussions, quel que soit le rendez-vous, ma ligne, elle est celle-là et elle ne bougera pas.

Donc, je considère que les choses sont claires. J'ai répondu, Jean-Martin, à votre question, pas de préalable des conditions politiques à créer pour que le processus puisse avoir lieu et réussir. Nous, nous avons fait notre part de chemin et il y a un certain nombre de conditions à remplir du côté de l'État et du Gouvernement. Pour l'instant, cela n'a pas été fait, c'est le moins que l'on puisse dire, avec la clarté indispensable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, c'est ce que nous avons prévu en Conférence des présidents, donc nous allons clore ce débat, en tout cas pour aujourd'hui, et nous rediscuterons début janvier, bien évidemment, comme nous avons convenu en Conférence des présidents, pour faire un point sur la situation et nous mettre en ordre de marche.

Nous passons sans transition aucune, je suis désolée mais il faut que nous avançons sur les autres rapports et nous allons tout de suite, je me tourne vers l'exécutif, débiter par tous les rapports relatifs au financier et au budgétaire, d'autant que nous sommes en fin d'année et il y en a quelques-uns à passer.

Alors peut-être le temps que le l'exécutif s'organise, je soumetts au vote quand même le procès-verbal de la dernière session.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022.

Rapport n° 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez relu, ce procès-verbal, bien sûr. Vous avez peut-être des amendements à formuler ? Non.

Donc je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du mois de novembre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE.

A ringrazià vi. Merci de votre confiance.

Je me tourne vers le Président de l'exécutif.

Rapport suivant :

BUGETTU - FINANZE/ BUDGET – FINANCES

Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi.

Rapport : n° 358 : Constitution de provisions pour risques contentieux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez-y, Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, il s'agit de provisions constituées dans le cadre de contentieux engagés contre la Collectivité de Corse.

Je précise, application des règles de confidentialité, que ces contentieux sont identifiés dans le rapport qui vous est soumis par des numéros, mais anonymisés, mais que la liste de ces procédures, y compris la liste nominative, peut être mise à disposition des conseillers sur demande.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il y a un avis positif de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors il y a Paul-Félix BENEDETTI et Xavier LACOMBE.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur la provision 18-03, désistement adverse, ça veut dire qu'il y a reprise de provisions derrière ?

Le Président Gilles SIMEONI

Je ne trouve pas le numéro, excusez-moi. C'est quelle page s'il vous plaît ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, il y a trop de bruit dans l'hémicycle. Veuillez rejoindre vos places.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est le dossier suivant, vous allez trop vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous sommes sur le 358, c'est la constitution des provisions, après ça sera la reprise, vous êtes déjà sur la reprise.

Donc je passe la parole si vous en êtes d'accord, à Xavier LACOMBE, qui lui est bien sûr le 358 ? Oui, on y va.

M. Xavier LACOMBE

Peut-être que ça a été dû quand le micro n'était pas enclenché, peut-être que les gens n'ont pas entendu.

Tout simplement, constitution de provisions pour risques contentieux, comme le rappelle aussi l'obligation, dès qu'il y a apparition du risque. Par conséquent, la Collectivité de Corse se doit de constituer les provisions à hauteur du risque.

Alors, la hauteur du risque est peut-être estimée, c'est une question d'estimation et d'appréciation, mais logiquement, la procédure l'indique clairement.

Donc sur les 1,1 million inscrit au BP 2022, moi, je pense qu'il n'y a rien de spécial pour une collectivité comme la nôtre, c'est normal qu'il y ait ce niveau de provision, c'est tout à fait logique, ça existe dans d'autres collectivités.

Mais je voudrais quand même noter qu'il y a quelque chose qui attire notre attention particulièrement, c'est le dossier des transports scolaires qui est récurrent, notamment depuis l'an dernier, le 20 REC 64, pour donner ce numéro de dossier. Et, il serait bon de savoir en commission des finances, si on pouvait avoir des éclaircissements sur ce contentieux, sur la prochaine commission, parce que chaque année c'est reporté et ça n'aboutit pas.

D'autre part, sur les 3,2 M€ d'inscrits au BS, gardons à l'esprit que sur les 5,5 réclamés au TA dans le cadre du contentieux, c'est 5,5 M€, nous n'avons inscrit, c'est pour les lignes de Porto-Vecchio et de Propriano, nous sommes bien d'accord, la CdC n'a provisionné que la moitié, 2,7 M€.

Donc, comme l'obligation nous est faite, je reviens encore une fois sur le souhait que soit inscrit, pas aujourd'hui bien évidemment, mais au moins dans les plus brefs délais, c'est-à-dire au BP 2023, les 2,7 M€, qui est notre obligation d'inscrire à la hauteur du risque, la provision doit être à la hauteur du risque.

Donc voilà ma demande. Je n'ai pas souhaité faire d'amendement, j'ai préféré le faire oralement. Si cela est validé, pas de souci. Merci, pour le 358.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

358 et 359, c'est les mêmes de manière générale. Moi, c'est l'américanisation des procédures avec des préjudices demandés, dumandà hè legge, mais des préjudices acceptés avec des mains très légères, qui sont en disproportion avec le bénéfice escompté d'une opération. Et là, moi je crois que, que ce soit dans les travaux publics, dans les transports, chaque fois qu'il y a un litige, on se dit : la CdC, elle peut payer, on s'en fout, donc on envoie la sauce.

Je pense que la CdC doit étoffer son dispositif précontentieux interne avec un dispositif de veille sur la gestion des contrats, l'élaboration des contrats.

Il y a eu énormément de précautions sur le contrat DSP, c'est un contrat qui tangente les un milliard d'euros. Mais quand on a tous ces petits contrats qui derrière nous font des litiges à 1, 2, 3, certains 4 millions d'euros, ça fait beaucoup. Et je pense qu'on doit en amont avoir une cellule de veille et il faut la créer et qu'elle soit transversale à tous les services, que chaque service n'ait pas son interprétation préalable de la rédaction de son modèle d'appel d'offres ou de sa constitution de la définition du besoin. Est-ce que ça doit passer par la cellule de contrôle ? Je ne sais pas. Je pense que c'est très spécifique, c'est très technique et qu'il faut se donner les moyens parce qu'à la fin l'addition, elle est lourde.

On a de quoi là, je le dis franchement, se payer des bons, parce que quand on fait des indemnisations indues à 450 000 €, on a de quoi avoir une ossature juridique interne à un niveau d'avoir la gestion de tous ces précontentieux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Donc je me trouve vers le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'ai pas trop compris la demande de Xavier. Est-ce que c'est une demande qu'on voit si l'inscription de la provision est conforme dans le dossier que vous avez évoqué, de vérifier que l'inscription sera conforme à ce que nous

devons faire, c'est-à-dire avec une quantification du risque raisonnable de perdre. Et vous considérez que ça n'a pas été fait pour l'instant ? C'est ça votre question ?

Bon. Moi ce que je vous propose, il y a des choses importantes, je crois que c'est normal qu'on ait une discussion de fond avec l'Assemblée de Corse sur la façon dont nous abordons cette question, dans toutes ses dimensions, qui est une question importante.

Dire d'abord ? pour répondre en partie au souci exprimé par Paul-Félix Benedetti, qu'il y a un travail considérable qui est fait sous l'autorité du DGS, pour sécuriser au maximum l'ensemble des procédures, notamment à travers la direction des marchés publics et l'ensemble des services juridiques. Il y a certaines matières qui sont objectivement des matières, qui sont des nids à contentieux, soit par nature, soit relativement à la façon dont s'organise le marché en Corse. Par exemple les transports scolaires, nous avons, vous le savez, des problèmes récurrents et ça méritera, là aussi, une présentation qui soit une présentation exhaustive.

Donc moi, ce que je peux vous proposer, c'est que par exemple, dans le cadre de la commission des finances, M. le Président de la commission des finances, que nous actions un rendez-vous thématique où nous mettons, à livre ouvert, l'ensemble des dossiers, les ratios. Nous avons quand même beaucoup amélioré d'un point de vue du contentieux, il y a beaucoup moins de condamnations, même si on ne peut pas tout éviter. Vous l'avez noté, vous aussi, on est sur un ratio de provisions qui était un ratio faible, c'est-à-dire qu'il y a relativement peu de contentieux dans beaucoup de matières parce qu'on a sécurisé en amont et apaisé, y compris par exemple, en faisant mieux jouer la concurrence dans des secteurs qui sont des secteurs stratégiques. Je pense notamment à tout ce qui est travaux publics. Donc moi, j'aimerais bien que l'on puisse présenter cela devant la commission des finances, répondre à toutes les questions des commissaires et impliquer, là aussi, l'Assemblée de Corse dans la sécurisation du process. Et, j'en profiterai à ce moment-là, puisque ça sera avant les documents budgétaires, pour répondre à votre question. Je n'ai pas les éléments, là.

M. Xavier LACOMBE

Tout simplement, aujourd'hui sur le dossier 20 RE C 28 que vous avez à la page 5 du rapport, c'est la demande d'indemnisation dans le cadre de la desserte maritime, de la liaison Prupia - Marseille, pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020. Vous avez : TA de Bastia en juridiction et le montant de la demande en euros est de 2 750 000, nous sommes d'accord ? Donc, aujourd'hui provisionné, il y a 1 375 000 euros.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ça fait écho à ce que disait Paul-Félix BENEDETTI. Il y a une demande, après nous, on a un travail interne d'appréciation de ce qu'est le risque raisonnable de condamnation. Si vous inscrivez en provision la totalité des demandes, vous immobilisez de façon trop importante.

Donc, je ne connais pas le détail de ce dossier, mais je pense que le service a évalué le risque et notamment en cas de condamnation, le montant de l'indemnité qui pourrait être à la charge de la Collectivité. On a considéré qu'il suffisait de provisionner à la hauteur de 1 375 000 €, 50 % de la demande, étant précisé, vous le savez que dumandà hè legge, donc souvent, les requérants, par définition, demandent plus, y compris plus que ce qu'ils peuvent raisonnablement espérer si le tribunal fait droit à leur demande.

Donc, ce que l'on peut faire dans...

M. Xavier LACOMBE

En fin de compte, c'est l'estimation du risque, c'est ça ? La discussion, elle est là-dessus ? Donc, on n'a pas d'éléments, mais aujourd'hui...

Mais justement, s'il y a un approfondissement qui est fait dans ce sens, je ne le demandais pas pour aujourd'hui, pour le BP 2022, que cet justement soit fait, parce que nous en avons obligation, c'est dans le code général des collectivités. Et quand il y a risque, alors certaines collectivités pour être tranquilles, sûres et ne prendre aucun risque, c'est le cas de le dire, provisionnent à hauteur de la demande du contentieux, voilà ! Et puis par la suite, les ajustements se font et d'ailleurs le rapport qui est adjoint à celui-ci, ils vont de pair, c'est la récupération sur les provisions.

Donc aujourd'hui, la question se pose, est ce qu'il faut provisionner à hauteur du risque estimé, et le travail est à faire, il n'a pas été fait, il est à faire, et à ce moment-là, il y a l'explication devant l'Assemblée ou on provisionne à hauteur de ce qui apparaît au TA, de 2 750 000 ? A ces conditions, il faudra rajouter la différence, la moitié.

Voilà, la question est là-dessus. La demande n'est pas expresse, ce n'est pas pour aujourd'hui, elle est pour le BP 2023. Voilà.

M. le Président Gilles SIMEONI

Mais c'est ce que je dis, excusez-moi. Donc, qu'on soit bien clairs sur la réponse que j'apporte à votre demande. On va aller devant la commission des

finances, on va présenter notre ratio global contentieux par rapport au volume globale, combien ça représente en demande, qu'est-ce que ça donnerait si on provisionnait la totalité, pourquoi on ne provisionne pas la totalité, quelles sont les règles que nous appliquons pour réduire la provision ?

Et je rappelle que cette évaluation de la provision, elle est aussi soumise au contrôle de légalité, lorsqu'on examine le budget, il regarde s'il n'y a pas d'insincérité dans la présentation des provisions, si on n'a pas sous-évalué les provisions.

Moi, je ne suis pas favorable aujourd'hui à ce qu'on provisionne pour la totalité, parce que souvent, il y a des demandes qui sont des demandes manifestement excessives et que si on le fait et qu'on le répète, ça va diminuer notre capacité budgétaire d'autant.

Donc, je vous propose que dans le cadre d'une commission des finances, on inscrive ça à l'ordre du jour et qu'on ait une discussion de fond sur l'ensemble de cette problématique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc je reprendrai, je me permets, un argument de Louis POZZO di BORGIO hier que je voulais dire, mais Louis l'avait dit, c'est que ça typiquement, c'est une discussion de commission, c'est une discussion de commission ! Voilà. Après chacun peut s'exprimer politiquement sur l'opportunité de, etc., mais sur la technicité, c'est de la commission des finances, ça alors, dans toute son essence et dans toute son utilité.

J'attire simplement l'attention que d'ici 13 h, nous avons 20 dossiers à passer.

Merci pour la question, merci Monsieur le Président pour la réponse.

Je soumetts au vote.

Qui est contre cette constitution de provision ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? « Avanzemu » ne participe pas.

Qui est pour ? Donc, tous les autres, sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Merci. Nous passons maintenant au rapport suivant.

Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi.

Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je dirai que ce rapport démontre bien, puisqu'il y a des reprises de provisions qu'il nous arrive souvent de provisionner au-dessus de ce que va décider in fine la juridiction. Et donc, ça montre au moins en partie me semble-t-il, qu'on n'est pas dans une sous-évaluation globale des provisions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis favorable de la commission des finances.

Qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Une reprise à 20 millions, ça fait souffler quand même !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Xavier LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, pas grand-chose à dire sur ces 28 millions des inscrits en provision, je dirais heureusement qu'avait été provisionné le quart de la dette, donc les 25 millions pour le contentieux maritime.

Aujourd'hui, cet exercice de provisions et de radiation ou de récupération, c'est un exercice classique dans les collectivités. Mais je tiens à vous préciser, Madame la Présidente, que justement lors de mon intervention, j'avais demandé à ce que cela soit renvoyé, discuté pour préparer la prochaine commission.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vérifierai. D'autres questions sur cette reprise ? Non.

Monsieur le Président ? Non, donc pas de commentaire au commentaire de Paul-Félix.

Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », ne participe pas. Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE.

On passe au rapport suivant.

Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un clin d'œil amical à Xavier Lacombe ! On me fait remarquer du côté des services, avec une pointe d'humour, qu'on a un peu tendance à oublier, et on fera un peu d'archéologie budgétaire, qu'avant décembre 2015, il n'y avait systématiquement pas de constitution de provisions et je ne crois pas qu'il y ait eu non plus dans... Mais non, mais je vous dis... ce n'est pas une critique, je vous dis simplement qu'on progresse parce qu'avant, il n'y avait pas du tout de constitution de provisions, ni dans la Collectivité territoriale, ni me semble-t-il dans les deux conseils départementaux. Donc aujourd'hui, on constitue systématiquement des provisions.

Sur la reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse, donc c'est un mécanisme comptable qui relève du principe de prudence et qui est mis en œuvre en concertation et accord avec le payeur de Corse, avec dépréciation de créances, et dès lors qu'il y a risque d'irrecouvrabilité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas d'autres remarques ? Non.

On soumet au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?... S'il vous plaît, nous sommes en procédure de vote, merci, c'est pour savoir qui vote pour, contre, s'abstient sur un document budgétaire.

Donc je recommence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Le rapport suivant.

Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est le Président de l'office hydraulique qui va le présenter.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente. Simplement, c'est un rapport pour inscription en non-valeur, pour un montant de 21 999,34 €. Ça représente des petites sommes souvent liées à des non-paiements sur des factures d'eau.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qui veut intervenir ? Pas d'interventions ?

Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur les créances des laboratoires globalement, souvent, il y a des collectivités et il y a assez souvent des abandons pour côte prescrite. Ça, c'est des mécanismes qui, globalement, on doit veiller à ce que ça ne se reproduise pas. Ça a été le cas souvent et là, autant souvent j'encense l'Office hydraulique, là, à l'Office hydraulique il y a eu des catastrophes.

Donc même maintenant, et je le dis, de veiller à ce que malgré le problème informatique, il y ait une continuité des logiques de relance parce que sinon, il va y avoir des pertes sèches fortes. Et sur ces cotations-là, il faut faire le distinguo entre l'insolvabilité et la côte prescrite et quand on a des présentations générales, de le savoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a t-il d'autres questions sur ces factures d'eau ? Donc, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

M. Gilles GIOVANNANGELI

La question, vous l'avez compris, elle ne porte pas sur l'Office hydraulique, elle porte sur les labos de la Collectivité de Corse. Je confirme ce qui a été dit par Monsieur BENEDETTI, effectivement il y a une procédure à l'Office hydraulique et malgré les difficultés aujourd'hui liées à la cyberattaque, ces procédures continuent à être mises en œuvre et nous avons des niveaux de recouvrement qui sont, vous le savez aussi, plutôt performants à l'Office hydraulique. Là, il s'agit de créances anciennes qui ont plus de 5 ans, donc on est dans ce procédé d'inscription en non-valeur.

Mais vous savez aussi par ailleurs, que sur les labos, il y a un travail qui est lancé sur la rationalisation et l'amélioration de la performance aussi de ces labos-là. On veillera bien entendu à ce que les procédures soient strictes et appliquées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport 381, la même chose pour le Cismonte.

Rapportu n° 381 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Absolument, Madame la Présidente. Merci.

Donc, c'est la même chose pour un montant de 2706 euros. Effectivement, là c'est l'admission en non-valeur de créances éteintes en fonction d'un motif d'irrecouvrabilité. Là, ça précise effectivement les attentes, y compris de Monsieur Benedetti. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Raportu n^u 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n^o 382 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Madame la Présidente, donc c'est l'admission en non-valeur pour 2 706 €. Créance éteinte pour motif d'irrecouvrabilité, il me semble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

Donc, nous étions bien sur le 382, nous avons bien suivi les balles.
Parfait.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Donc, je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n^u 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n^o 383 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti.

M. Gilles GIOVANNANGELI

C'est un peu le même débat, c'est les 21 999,34 euros d'admission en non-valeur concernant cette fois-ci le laboratoire Pumonte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il des questions ? Saveriu, une question.

M. Xavier LUCIANI

Simplement, on avait voté il y a quelques mois, ça me revient, un processus de regroupement des labos départementaux Nord-Sud pour des raisons d'efficacité et de cohérence, avec aussi la perspective justement de réunir avec ces 2 labos, le labo de l'Office d'équipement hydraulique.

Il y avait eu, je crois, dans la foulée, la nomination d'un chargé de mission, justement pour faciliter tout ça. Alors, au-delà du dossier lui-même, j'en profite pour demander si ça a avancé et où on est, tout simplement ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Non. Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Effectivement, c'est un sujet qui a été présenté il y a plusieurs mois.

Pour rappel, ce que vous avez dit, Monsieur le conseiller, c'était la volonté que nous avons de rassembler, de regrouper les 2 labos de la Collectivité de Corse, le Cismonte et le Pumonte, de travailler d'abord pour une meilleure harmonisation des pratiques, pour aussi mettre en perspective les possibilités de développement, parce que nous considérons que ce sont des outils stratégiques et importants pour la sécurité sanitaire. Nous avons dit aussi que pour réaliser cette mission, il fallait bien sûr mobiliser les services concernés autour des directions, mais qu'il était nécessaire aussi de créer un emploi de ce qu'on appelle préfigurateur pour impulser, accompagner cette démarche.

La procédure de recrutement a été mise en oeuvre. Elle a abouti à un recrutement qui a été signé ou qui doit être signé dans les prochaines heures par le Président du Conseil exécutif et qui sera donc opérationnel à partir du mois de janvier 2023.

Comme vous le soulignez, c'est un travail qui va commencer, un travail qui va certainement s'étaler sur, nous, on a considéré 2 années, avec pour objectif bien sûr de construire notamment un modèle économique plus supportable pour notre Collectivité parce qu'on a aussi remarqué à chacune de nos interventions sur les éléments budgétaires, qu'il y avait des améliorations à apporter, notamment sur l'aide que la Collectivité de Corse apporte aujourd'hui au fonctionnement de ces labos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. L'exécutif a répondu à Saveriu LUCIANI.

Donc maintenant, je sou mets au vote ce rapport n° 383.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc ? Maintenant je me tourne vers l'exécutif ? Je crois que c'est le Président de l'exécutif qui revient. Parfait.

Donc il y a 2 DM et encore une admission en non-valeur. C'est donc les rapports 384, 292 et 400, Président.

M. Louis POZZO di BORGO

Simplement, est-ce qu'on a passé le 379 ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai remarqué que, justement, vous, le premier, le 358, c'était la constitution des provisions, mais vous étiez déjà sur le suivant et ensuite, quand on est passé à reprise et constitution, vous avez voté, c'est passé. Ne vous fiez pas à moi, je vous comprends, mais il y en a quand même quelques-uns ici qui suivent. Voilà.

Donc par contre, je ne sais pas dans quel ordre sont passés les 3 derniers rapports sur le budgétaire.

Un peu de silence, de concentration, s'il vous plaît.

On est sur le rapport 384, la DM 2.

Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, eserciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria.

Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire.

Le Président Gilles SIMEONI

C'est une DM, on va dire, un peu récurrente qui organise le toilettage budgétaire 2022 des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Je ne reviens pas sur l'importance de cette opération qui consiste à apurer les stocks d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement qui ne correspondent plus à des opérations susceptibles d'être mises en œuvre.

C'est donc une opération indispensable puisqu'un gap trop important entre les autorisations de programme et les crédits de paiement d'investissement ou les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement est constitutif d'un risque budgétaire et d'une bulle qui peut éclater en cas de, par exemple, mobilisation concomitante d'un nombre trop important de crédits de paiement.

Donc, il vous est présenté dans ce rapport, y compris à travers un détail et des tableaux, premièrement : une proposition de toilettage des autorisations de programme à concurrence d'environ 80 millions d'euros, soit 5,41 % du stock et une ventilation des AE à concurrence de 27 millions d'euros, soit 12,31 % du stock.

Je précise en disant, mais je ne veux pas aborder ce débat aujourd'hui, mais je ne peux pas ne pas le dire, que nous aurons forcément à accélérer le rythme du toilettage car il y a aujourd'hui, notamment dans le domaine des autorisations de programmes, un stock qui est beaucoup trop important, largement alimenté par des opérations arrêtées en leur principe, avant 2018, y compris d'ailleurs par les 3 collectivités ayant fusionné et qu'aujourd'hui, nous avons objectivement des choix à faire en matière budgétaire. On ne peut pas à la fois, maintenir le niveau d'engagement, ce qu'on a eu l'habitude de dire les engagements on va dire récurrents ou les coûts partis, on ne peut pas maintenir premièrement, le même niveau d'engagement récurrent ; deuxièmement, aller dans des domaines d'investissement que nous considérons prioritaires ; troisièmement, le faire dans les conditions actuelles, sauf à recourir massivement à l'emprunt et à dégrader de façon trop importante, au moins sur le moyen terme, nos ratios d'endettement.

Donc, le document d'orientations budgétaires qui vous sera présenté en janvier, sera l'occasion de vous donner tous les éléments sur cette problématique. Je pense que le budget primitif 2023 devra marquer une rupture. Je le dis aujourd'hui, nous ne pouvons pas tout faire, nous devons faire ce que nous avons

besoin de faire et même sur ce que nous avons besoin de faire, vous le savez, nous avons un problème de ressources propres qui sont clairement insuffisantes. Cette équation, quelle que soit la gestion vertueuse que nous mettons en œuvre, cette équation va devenir structurellement, elle l'est déjà, mais elle va le devenir de plus en plus, une équation insoluble. Et donc, on va se retrouver dans la nécessité évoquée à plusieurs reprises, mais qui se fait chaque année plus forte, la nécessité de repenser notre cadre budgétaire global, avec je l'espère, certainement de nouvelles recettes, avec la mobilisation plus affirmée et plus efficace des différents programmes contractualisés avec l'État et avec l'Union européenne, qu'ils existent déjà où qu'ils soient à mettre en œuvre. Mais je vous le dis à l'occasion, de façon incidente, à l'occasion de la présentation de ce rapport, il va falloir faire des choix. Les choix, c'est aussi des autorisations de programme notamment qu'il va falloir supprimer.

Je rappelle que ça ne concerne pas seulement la Collectivité de Corse, c'est la raison pour laquelle, aussi il y a une difficulté et on doit changer la méthode, c'est que beaucoup de ces autorisations de programme correspondent à des cofinancements sur des projets qui sont portés par d'autres collectivités. Donc, il faut impérativement qu'on aille voir ces collectivités, leur dire : est-ce que ces projets sont toujours à l'ordre du jour ou pas, ou est-ce que nous pouvons considérer que nous clôturons et nous passons à autre chose ? Voilà.

Un mot aussi pour vous dire que chaque solution crée un nouveau problème. Par exemple, on aura l'occasion, au moment du compte administratif, de se rendre compte que nous avons des taux d'exécution budgétaire qui sont extrêmement satisfaisants, que la première année de la fusion de la Collectivité, on nous faisait le reproche d'avoir une Collectivité à l'arrêt avec une commande publique à l'arrêt, etc., vous vous rappelez et en gros de dire, nous ne sommes même pas au niveau cumulé d'investissements des 3 collectivités.

Donc, nous avons travaillé, nous nous sommes mis en ordre de bataille, nous avons une efficacité qui est aujourd'hui plus grande. Nous avons une commande publique qui tourne, nous avons des projets qui sortent, nous accompagnons de plus en plus, vous le savez, notamment les communes et l'ensemble des partenaires qui peuvent investir, y compris une maîtrise d'ouvrage qui n'est pas celle de la Collectivité de Corse. Et tout ça fait que nous avons un montant d'investissement qui dépasse de très loin celui cumulé des 3 collectivités dans les 3 exercices budgétaires précédents la fusion. De mémoire, on était à 270 ou 280 millions d'euros et là, on sera certainement à 315 ou 320 millions d'euros d'investissements.

Le problème, c'est que cet investissement pour le financer, ou on va sur nos ressources, ou on va à l'emprunt. Donc, à un moment donné, on va être pris

dans les mâchoires d'un piège, ou investir moins, ou emprunter plus, ou trouver une nouvelle ressource. Ça va être autour de ces problématiques que se structureront les différents documents budgétaires.

De la même façon et je termine par-là, j'ai demandé aux conseillers exécutifs et aux différents services, au-delà des opérations de toilettage des AP et des AE, de procéder à un recensement de ce qui est prioritaire et de ce qui ne l'est pas, une harmonisation, une mutualisation, une rationalisation pour que, indépendamment du fait d'aller chercher de nouvelles ressources budgétaires, indépendamment du fait de limiter nos dépenses et notamment de dépenses de fonctionnement, qui est aussi un enjeu essentiel pour ne pas dégrader nos ratios d'épargne, il faut aussi que nous continuions à investir le plus possible, mais sans doute que nous investissions mieux sur des priorités clairement identifiées par rapport à ce que sont nos objectifs politiques.

Donc, voilà ce que sera la trame de nos choix budgétaires. Je les présente parce que dans les mécanismes à mettre en œuvre, il y aura certainement une accélération du toilettage des autorisations de programme.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis favorable de la commission des finances, comme pour tous les autres rapports d'ailleurs.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI, ensuite, Madame MARIOTTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, c'est vrai qu'on va être confrontés à des choix. Mais après, il y a la rationalité. Les AP, en gros, c'est la boîte à promesses, c'est ce qu'on voudrait faire, ou c'est ce qu'on promet de faire, ou d'aider à faire.

1400 millions d'euros, en gros, ça représente 6 à 7 années d'années pleines de capacités sur des budgets d'investissement. Ça fait beaucoup. C'est une planification à trop long terme et moi je pense que la rationalité, elle passe aussi par des ciblage, des priorisations. Ce n'est pas un toilettage, c'est le nettoyage des écuries d'Augias, c'est un travail herculéen. Il faut avoir une vision programmatique sur un programme quinquennal de ce qu'on doit faire et de ce qu'on peut faire. Ensuite, de définir en commission de développement, en

commission des finances, ce qu'il convient de retenir, parce que le petit toilettage, 70 millions d'euros, il est marginal par rapport à ce qu'il reste à faire dans le cadre d'une bonne gestion publique et d'un engagement.

Il y a un décalage énorme entre AP et AE. Mais c'est la réalité de nos budgets qui impose ça. Donc, ça veut dire qu'il y a eu l'héritage d'AP qui ont été prorogés, très anciens. On commence à enlever ceux qui ont un certain âge, mais beaucoup ont été reformulés, c'est à dire que c'est des projets qui ont été remis au goût du jour et qui, même s'ils ont des dates d'effet qui sont supérieures à 2017, ont une continuité dans le passé.

Donc moi, je pense qu'on doit avoir un chantier en 2023 d'une revoyure complète des 1,4 milliard qui sont aujourd'hui en AP par rapport à la capacité budgétaire réelle de la CdC, de faire la part des choses entre ce qui sera donné aux autres collectivités et ce qui sera gardé par la CdC pour ses maîtrises d'ouvrage propres et qu'on ait un canevas réaliste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Oui, merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais je rejoins la position de bon sens de Paul-Félix.

Aujourd'hui, c'est une remise à plat totale des projets. Qu'est-ce qu'un projet structurant déjà à la base ? Ça fait depuis 2016 qu'on réclame une réactualisation du programme pluriannuel d'investissement des routes. 2016. Je prends le cas des routes parce que c'est extrêmement mobilisateur de crédits d'investissement et qu'aujourd'hui, on est obligés de faire le parallèle entre les projets qui étaient dans les tuyaux, qui n'ont pas abouti, les projets qui étaient dans les tuyaux, dont on sait qu'ils ont été supprimés sans qu'on en ait la véritable justification et surtout quand on voit l'état aujourd'hui de notre réseau routier.

Aujourd'hui, Président, à chaque fois, on nous dit que ça va être fait, 2016, ce n'était pas hier, que ça va être fait. Ensuite, on a eu un problème au niveau de l'organisation de la direction des routes puisqu'il y a eu des départs, des arrivées. Mais aujourd'hui, on ne peut plus se permettre et c'est urgent, je l'ai demandé officiellement à l'occasion de la dernière commission du développement, quand on a demandé à re-signer la convention avec la SAFER pour constituer des réserves foncières pour les projets routiers, entre autres pour

l'extension de la 4 voies de Vescovato à Talasani ou à Pruneta, alors que nous, même au niveau local, nous savons que ces fuseaux ne sont plus d'actualité et souvent depuis des années, que nous n'avons aucune information et surtout que nous n'avons aucune connaissance de ces projets routiers.

Donc là, je me permets de vous le redemander officiellement à l'occasion de ce rapport sur le toilettage, qu'il y a urgence. Après, choisir, effectivement c'est renoncer. Après, on ne sera peut-être pas d'accord avec vous sur les choix que vous allez faire, mais il faut déjà que vous les fassiez ces choix, surtout en matière de routes, on parle de multi modalités, on parle de train, on parle de fret, on parle éventuellement, ceci dit, on n'en a jamais tellement parlé, de mise en place de lignes spécifiques dédiées, pourquoi pas, aux bus. Bon, là, il y a urgence.

Donc moi, je renouvelle ma demande que j'ai faite en commission du développement. Il m'a été répondu qu'il y aurait entre autres une étude sur la multi modalité en Plaine orientale qui serait présentée en janvier 2023. Donc, je vous demande solennellement de remettre ce sujet dans l'actualité urgent. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je comprends le bien-fondé du rapport, avec mon groupe, il s'inscrit dans une trajectoire de rationalisation budgétaire que l'on peut partager. Mais effectivement, c'est un peu, même si comparaison n'est pas raison, le débat qu'on a eu sur la capacité à approvisionner au regard des contentieux, des risques de contentieux.

La marche est beaucoup trop haute entre la réalité de ce que vous nous proposez et la projection qu'on peut éventuellement faire. Je pense de toute manière avec le groupe que la méthode ne peut pas être celle-là, on ne peut pas considérer le sujet sous un angle d'abord budgétaire. Il y a une mécanique AE, AP, CP qu'il faut rationaliser, toiletter, etc. Il n'y a pas de sujet là-dessus et effectivement, vu les centaines de millions d'euros qui flottent aujourd'hui dans l'espace intervalle ou intermédiaire, entre ce qui a été promis ou inscrit et ce qui a été effectivement réalisé et qui reste à consommer, il y a un travail à faire.

Mais ce travail est d'abord politique. Il faut qu'on dessine ensemble le paysage. Il y a la question des routes, Marie-Thé l'a dit, il y a la question des infras lourdes, je me tourne vers le Président de l'Office hydraulique, on a des sujets aujourd'hui sur les infras, est-ce qu'il faut faire des barrages ? Qui les

finance ? Est-ce qu'il faut faire des retenues collinaires comme vous le proposez ? À quel rythme, où et comment ? Et quid de la question du financement, est-ce que la fibre et plus généralement les sujets liés au haut débit, etc. entrent tous dans le périmètre de la DSP, ou bien est-ce qu'il y en a qui doivent être mis en œuvre par la Collectivité en tant que tels ? Il y a la question de la multi modalité, la question, je l'ai dit au président des CFC, du ferroviaire. Moi, je suis président d'une Interco qui a connu un réseau ferré dans son histoire, qui aujourd'hui n'en a plus, je l'ai déjà dit à Hyacinthe, je vais revenir vers vous parce que je pense qu'il n'y a pas d'impasse à faire.

En même temps, toujours sur la commune que j'administre, je m'aperçois et je crois me faire l'écho d'autres, sans critiquer qui que ce soit, qu'on a un retard à l'allumage qui est quasi systématique dans l'exécution des travaux routiers sous maîtrise d'œuvre de la Collectivité et en même temps, on a des travaux qui eux sont en attente de réponse et qui n'en ont pas. On continue d'agir, comme Marie-Thé ou d'autres l'ont un peu rappelé, sous l'empire, dirons-nous, d'une PPI qui a été votée avant la Collectivité unie, qui n'a plus d'actualité aujourd'hui, dont une petite partie des programmes a été effectuée et dont une partie immense n'est même pas inscrite.

Donc, procédons dans cet ordre-là. Dessinons le paysage au sens des grandes priorités infrastructurelles, établissons ensemble des priorités.

Quand vous dites, on n'investit plus que les 3 collectivités précédentes en cumulé. Moi, je ne suis pas d'accord. Vous investissez autant, peut-être même plus en flux, en volume, même si on a besoin des chiffres pour en parler. C'est en nature que le débat est posé. Le problème, ce n'est pas combien vous investissez, c'est sur quoi vous le faites et sur quel rythme.

Donc là-dessus, il faut qu'on se réponde de part et d'autre et surtout, moi j'en appelle avec les autres groupes, à ce qu'on ait ce débat serein sur la PPI et notamment à ce qu'on le territorialise, ce débat, parce qu'on ne peut plus penser uniquement en termes d'infra pour l'intégralité de l'île. Il y a aussi des priorités en fonction des territoires et des réalités vécues.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, Monsieur le Président, là évidemment, dans vos propos, moi ça ne me réjouit pas parce que je suis très inquiet pour les finances de notre Collectivité, vous avez dû, peut-être vous en rendre compte, vous avez toujours répondu en laissant une lueur d'espoir. Je ne suis pas du tout pessimiste mais réaliste.

Mais vos propos appellent à une réflexion et je crois que ça a été dit par les différents intervenants sur une réflexion politique budgétaire générale, et donc avec une véritable réflexion.

Aujourd'hui, oui, un toilettage, c'est bien, ça arrange les choses, ça permet, je dirais d'un point de vue gymnastique, budgétaire et comptable de s'aligner et de faire les choses, mais en fin de compte, je crois qu'il est grand temps de remettre tout à plat. Et, souvent je vous l'ai dit, on vous a critiqué ou mis en cause sur les recrutements et les charges de fonctionnement, notamment au 012, ne souriez pas, je reviens parce que c'est une réflexion que j'apporte et c'est constructif. Souvent, vous vous adressez à moi dans des propos amicaux, moi, je dirais dans des propos courtois. Je vous le dis très solennellement, il est temps de remettre les choses à plat, de faire des économies sur le fonctionnement, sans attaque, sans arrière-pensée. Ce qui est l'intérêt aujourd'hui, c'est la défense de notre Collectivité et ses finances, c'est le nerf de la guerre, si nous n'avons pas les moyens, nous ne pourrions pas faire de choses.

Troisième point, on parle souvent d'AE, d'AP, mais ce qui est important, ce sont les CP aussi et on voit bien que dans beaucoup d'opérations, mais c'est tout à fait normal aussi, que les CP sont manquants ou que ce n'est pas la hauteur de ce qu'on pourrait espérer.

Donc aujourd'hui, je crois qu'il est temps de remettre les choses à plat. Je vais encore plus loin, s'il le faut, il faut créer des cellules, il faut prendre du personnel pour justement travailler sur ce genre de choses, nous l'avons évoqué tout à l'heure, sur les contentieux, étoffer peut-être les services, et à ce moment-là, on va vous suivre très, très favorablement, comme cela aurait pu être fait lors de la création de la collectivité unique, pour que les choses aillent plus vite et se mettent en ordre de marche parce que nous ne sommes toujours pas en ordre de marche. Et encore une fois, mes propos sont constructifs. Il faut savoir les entendre aussi.

Mais aujourd'hui, très sincèrement, vous avez évoqué 3 pistes : moins, avoir d'autres ressources, revoir les choses. Il y a aussi une autre piste et c'est du

courage politique. Je sais qu'il est douloureux, je sais que ce n'est pas facile, je sais que ça va poser des problèmes. Mais aujourd'hui, la Collectivité de Corse et je m'en suis entretenu avec certains de vos conseillers, bien sûr, dans l'intérêt des Corses, de la Corse et d'un point de vue social, l'aspect social, nous finançons des choses qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité. Peut-être que là-dessus, il y a des choses à revoir aussi.

Donc, je crois que cette discussion, et peut-être que je vous renvoie, Madame la Présidente, à vos propos sur des réunions de travail, même en dehors et en plus des commissions, vous voyez, c'est ce que j'ai proposé. J'espère que vous avez vérifié et que mes propos... Je vous en remercie, c'est bien de me le dire.

Voilà, aujourd'hui, c'est vraiment un tournant et je pense que nous ne l'amorçons pas très, très bien. Alors j'espère que les discussions avec Paris, si elles reprennent, seront favorables et viendront conforter et apporter un peu plus de moyens à la Collectivité de Corse. Mais nous avons, nous, ici, une véritable réflexion et un véritable travail mais qui dépasse l'exercice budgétaire classique. Je crois, encore une fois, il faut casser le système et reprendre les choses.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Monsieur POZZO di BORGO, je vous en prie.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport, mais malgré tout, quelques mots.

Alors effectivement, le bien-fondé des interventions, la nécessaire et impérieuse révision des AP, nettoyage ou remise à zéro, je pense qu'on peut l'entendre. Du courage politique, je pense que nous n'en manquons pas, nous en ferons preuve, on peut reparler de certains dispositifs, si tant est que le costume que nous portons ici en tant que conseiller territorial, nous ne l'abandonnons pas au moment où nous endossons notre costume, à savoir représentants d'intercos, présidents d'intercos ou maires, parce que viendra très prochainement aussi notre discussion qui sera tout aussi douloureuse en termes d'investissement de la Collectivité, de participation au projet de la Collectivité. Ça fera sans doute l'objet d'un prochain débat dans cet hémicycle, c'est le PTIC puisque les uns et les autres, dans une temporalité différente, nous avons pu signer de manière hâtive ou pas

des conventions sur des projets dans le PTIC, avec l'ancien préfet, le nouveau préfet, chaque interco a pu avancer.

Certaines communes ont pu avancer sans concertation avec la strate supérieure qu'est la Collectivité de Corse puisque prochainement, j'espère que cette sagesse dont font preuve mes collègues, nous la retrouverons dans l'hémicycle au moment où la préfecture de Corse, et donc l'État, indiqueront aux collectivités, que ça soit la CAPA, la CAB, la mairie de Porto-Vecchio ou d'autres intercos ou d'autres mairies, que ces financements promis à hauteur de 80 points, de 80 %, de 70, se transforment en financement à 50 %, et que la Collectivité de Corse sera de facto dans l'obligation de venir au secours de ces collectivités pour des projets pensés sans concertation de l'aménagement du territoire. Qui est l'aménageur du territoire de par sa compétence ? C'est la Collectivité de Corse.

Alors j'espère que cette sagesse, cet appel au courage politique, non pas une leçon, je n'irai pas jusque-là, mais en tout cas, cette demande de courage politique fera aussi écho au niveau des collectivités lorsqu'il faudra faire des choix sur les documents signés, sur des projets portés de façon unilatérale et à ce moment-là, je pense que le Président de Collectivité de Corse devra faire effectivement preuve de courage, mais ses homologues aussi, dans les collectivités, qui portent ces projets non pensés de manière collective.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je passe maintenant la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Eh oui, ce sont des débats qu'on a déjà eus, mais c'est vrai, je réponds à Xavier Lacombe, courage politique mais courage politique partagé et autour d'une méthode partagée aussi.

Je prends un exemple, l'exemple topic, c'est la mise en œuvre du PTIC, on va en dire un mot quand même. On était partis sur un engagement présidentiel et du Premier ministre, vous le savez, d'un financement au minimum à 80 %. On nous avait même, non seulement laissé entendre, mais dire que quelquefois ça pourrait être jusqu'à 90 %. Vous l'avez entendu ? Bon.

Aujourd'hui, on s'est engagé du côté de l'État directement avec des communes et intercommunalités sans associer, ni de près ni de loin, la Collectivité de Corse, sur un programme qui normalement vise à la transformation infrastructurelle stratégique et à l'innovation. Alors, au niveau de la Corse, c'est

une compétence qui relève de par la loi de la Collectivité. On n'a pas été impliqués dans ces discussions, on a pré-contractualisé et contractualisé avec les communes, on a contractualisé avec tellement de communes et d'intercommunalités qu'aujourd'hui, pour respecter ses engagements sur lesquels, je vous le rappelle, quel qu'est été mon désaccord avec la méthode, je n'entends pas revenir parce que je ne veux pas que l'on oppose la Collectivité de Corse et les communes et intercommunalités.

Qu'est-ce qu'on a dit aux communes, et je l'ai appris incidemment, eh bien, on va passer d'un taux qui devait être 80 à 90 % à un taux qui est à 70 % et qui risque même d'être quelquefois à 50 %. Les communes qui souvent veulent engager ces opérations, vont y aller et pour trouver le complément de financement, elles vont soit financer seule, soit s'adresser à la Collectivité de Corse. Souvent, vous le savez, elles vont s'adresser à la Collectivité de Corse.

Passons outre le fait, le formalisme, de dire, on va venir demander à notre institution, a posteriori, de financer des projets à la définition desquels elle n'aura pas contribué et à un choix dont elle aura été exclue. Mais laissons ça de côté.

Vous parlez de rationalisation budgétaire, comment on va faire ? Comment je peux savoir, moi, aujourd'hui, dans ma construction budgétaire, avec les services, quel va être le montant de ces aides, de ces sollicitations, de ces demandes de subventions complémentaires qui vont inmanquablement arriver en 2023, en 2024 ou en 2025 ? Parce que je n'ai pas accès direct à ce qui a été contractualisé avec les communes. On a des rapports qui sont devenus meilleurs et qui sont bons avec le préfet de Corse, mais jusqu'à aujourd'hui, je veux dire que moi, quand je demandais à son prédécesseur, Monsieur Lelarge, « mais dites-moi ce que vous avez contractualisé au titre du PTIC avec les communes et intercommunalités », il ne me répondait pas. Je n'avais pas accès à la liste. Je sais aujourd'hui que le montant des contractualisations passées directement avec les communes et intercommunalités représente environ 250 millions d'euros, c'est-à-dire la moitié de l'enveloppe globale qui était prévue au PTIC. Donc, on va se retrouver dans une situation budgétaire extrêmement difficile. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, oui il va falloir du courage politique mais, par construction ou glissement successifs, le fait d'avoir un haut niveau de soutien, sans doute décorrélé de la réalité de nos capacités budgétaires et surtout décorrélé de la simple application de nos compétences, d'avoir un haut niveau de soutien vis-à-vis de l'ensemble des partenaires de la Collectivité de Corse, les communes, les associations, l'ensemble des bénéficiaires, contribue aussi à maintenir une activité économique d'ensemble.

Je n'ai pas de problème, à mon avis, par exemple, à diminuer de 20 % les dépenses de fonctionnement et notamment les aides aux tiers. Je veux dire qu'on pourrait très bien le faire d'un point de vue rationnel, on n'a pas de problème pour construire ça, mais vous savez ce que ça va impliquer ? Ça va impliquer que, vous avez les associations, les associations sportives etc., qui vont dire « mais attendez, vous nous avez toujours donné ça, on en a besoin absolument. Et si vous ne continuez pas à nous donner ça, ça veut dire que vous tuez l'association qui est dans le village, qui est dans la région, qui est dans ceci, dans cela ». Donc, on est dans une intrication qui est extrêmement complexe et les difficultés qui sont celles de la Collectivité, vous savez qu'elles sont celles des intercommunalités, il y a des élus ici qui sont dans les intercommunalités. Structurellement, vous n'avez pas les moyens de faire ce que vous avez à faire, y compris d'exercer vos propres compétences.

Dernier mot. Deux exemples.

Rien ne nous oblige à maintenir l'aide aux communes au niveau qui est le nôtre actuellement, et même à la renforcer de 20 % chaque année. Mais si nous ne maintenons pas cette aide aux communes, vous savez très bien que les petites communes notamment ne peuvent plus faire face d'où, aussi la question de faut-il repenser, repasser à une réforme structurelle, comment on va faire ?

Un dernier mot, par définition par exemple, on a inscrit 10 millions d'euros pour les déchets, hors compétences, vous le savez, dans un dossier qui nous empoisonne et dont il faut sortir. On l'a fait parce qu'on pense que c'est une priorité politique. Est-ce que le courage politique, c'est de les inscrire hors compétences ou est-ce que c'est de les retirer dans une logique budgétaire ?

Donc ces questions-là, vous le dites, vous me l'avez dit de façon courtoise, je vous réponds de façon tout aussi courtoise, abordons les dans leur globalité, dans leur complexité, en ayant en tête que c'est un jeu à plusieurs composantes et que tout ne se joue pas au niveau de la seule Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, après les réponses du Président du Conseil exécutif, nous allons procéder au vote sur cette DM 2.

Qui est contre ? Nous votons, s'il vous plaît.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Non-participation des groupes « Avanzemu », Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

La DM 2 est ADOPTÉE à la majorité.

Nous passons à la DM 3, décision modificative 3.

Raportu n° 392 : Decisione Mudificativa n° 3.

Rapport n° 392 : Décision Modificative n° 3.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est la DM qui concerne l'intégration dans les comptes de la Collectivité des 33 millions d'euros, dite « 33 », qui ont été accordés à titre exceptionnel cette année en rallonge de la DCT. Je ne reviens pas, vous connaissez par cœur ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis favorable de la commission des finances. Qui souhaite s'exprimer ? Non.

Donc je sou mets au vote cette DM 3.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Non-participation des groupes « Avanzemu », Core in fronte » et « Un soffiu novu ». Qui est pour ?

La DM 3 est ADOPTÉE à la majorité.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, une petite question, le vote est terminé, juste une petite question technique, l'inscription des 33 millions, je ne l'ai pas fait avant le vote, 33 millions, c'est sur 2 exercices, 2022, 2023 parce que la DM...

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous, on l'inscrit sur cet exercice-là. C'est l'inscription budgétaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous passons au rapport n° 400.

Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti CdC.

Rapport n° 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes CdC.

Le Président Gilles SIMEONI

Donc, petit cours de droit comptable, l'admission en non-valeur, c'est lorsqu'on rapporte la preuve d'éléments qui démontrent que malgré toutes les diligences effectuées, il est impossible d'obtenir le recouvrement. Et les créances éteintes, ce sont des créances qui restent valides juridiquement, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ce sont des documents qui sont transmis par Madame le payeure de Corse. On a un montant de créances devenu définitivement irrécouvrable d'un montant de 342 489,52 € répartis entre les 2 catégories précitées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, j'ai omis de dire qu'effectivement d'abord, il fallait un vote sur l'urgence, il faut motiver l'urgence.

Le Président Gilles SIMEONI

Ah, pardon !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je fais voter l'urgence d'abord et ensuite je vous passe la parole pour ceux qui veulent intervenir.

Donc qui est contre l'examen en urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est votée. Non-participation du groupe « Avanzemu ».

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif vous a exposé le contenu de ce rapport. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention ? Donc, je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » ne participe pas. Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Nous avons bouclé l'exposé, le vote et les débats sur les rapports à dimension budgétaire et financière.

Donc, comme convenu normalement en conférence des présidents, nous devrions présenter et débattre des rapports relatifs aux ressources humaines. Donc il y en quatre.

J'attire votre attention aussi, vu l'heure avancée qu'ensuite, nous avons les rapports relatifs au projet de décret. Donc, nous avons plusieurs documents institutionnels, je dirais.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais quitter le l'hémicycle le temps de la présentation du rapport complémentaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc, Monsieur le Président quitte l'hémicycle, c'est Monsieur VINCIGUERRA qui va présenter ces rapports.

Donc le 354 et ensuite le 355, c'est la convention de participation en santé et convention de participation en prévoyance pour le personnel.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

*** Raportu n° 354 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta).**

Rapport n° 354 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé).

Et

*** Raportu n° 355 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza)**

Rapport n° 355 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance)

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, si vous le permettez je souhaite vous présenter ces 2 rapports puisque chacune des conventions, même si elles doivent faire l'objet d'une délibération propre, ont pour base un rapport commun.

Donc, ces 2 rapports ont pour objet la signature d'une convention de participation en santé, d'une convention de participation en prévoyance en faveur des agents de la Collectivité de Corse dans le cadre de la prise en charge par l'employeur, la Collectivité de Corse, d'une partie des frais de protection sociale complémentaire des personnels.

Pour rappel, il s'agit de souscrire un contrat de groupe en santé et un contrat de groupe en prévoyance auprès d'un assureur au nom de la Collectivité de Corse. Les agents qui le souhaitent adhéreront ensuite individuellement à ces contrats afin de bénéficier de la prise en charge d'une partie de leurs frais d'assurance par la Collectivité de Corse.

En préambule, je voudrais quand même vous souligner que depuis 2018, bien qu'il n'existe aucune obligation réglementaire en la matière pour les

collectivités publiques, la Collectivité de Corse a décidé de consacrer plus de 1,8 million d'euros à la protection sociale complémentaire de ces agents, via un système de labellisation.

Pour la santé, les montants de prise en charge par agent varient entre 28 et 38 € par mois, avec 5 € par enfant bénéficiaire de la mutuelle. Pour la prévoyance, la participation s'élève à 17 € mensuels, ce qui fait pour chaque agent une moyenne de 660 €.

Néanmoins, après évaluation, ledit système a montré ses limites. En effet, en 2020, seuls 38 % des agents de la Collectivité de Corse n'ont pas fait valoir leurs droits à la participation santé et 44 % n'ont pas sollicité la participation à la prévoyance.

D'autre part, le système de labellisation complexe, car il s'agit d'une multitude de contrats individuelles, ne garantit pas aux agents de bénéficier d'une couverture homogène réellement conforme à leurs besoins et à des tarifs adaptés aux prestations délivrés.

Dès lors, notre enjeu à la Collectivité de Corse, et plus particulièrement dans la direction des ressources humaines, était de permettre à chacun d'être correctement couvert à des tarifs justes et maîtrisés et de contribuer ainsi à éviter des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture de prévoyance et santé.

Ça a été rendu possible par le système de la convention de participation à laquelle l'ensemble des agents aura accès, permettant à tous et plus seulement à ceux dont le contrat est labellisé, de bénéficier de la participation financière de la Collectivité.

À travers ces contrats, nous souhaitons assurer aux agents, une meilleure couverture ainsi que des prix négociés réellement en phase avec leurs besoins.

La Collectivité s'engage comme un véritable partenaire et acteur de santé et de ses agents, et pas seulement comme un financeur. Donc, ces deux aspects-là sont très importants. Il y a bien sûr l'aspect financier, mais il y a surtout l'aspect couverture des risques.

La décision de votre Assemblée viendra donc conclure un travail long, exigeant et ambitieux de près de 2 années qui a été réalisé en lien étroit avec les instances paritaires et les organisations syndicales.

Ce travail s'est déroulé en 3 grandes phases : le recueil et l'analyse des besoins des agents, la rédaction du dossier de consultation, la publication du dossier de consultation. Ce dossier se divisant en 2 lots : un lot 1 portant sur la prévoyance et un lot 2 portant sur la santé.

Je vous signale aussi que cette opération ne révèle pas des marchés publics. En effet, l'objet d'une convention de participation n'est pas de satisfaire les besoins des employeurs publics, donc de procéder à une dépense, mais bien de sélectionner un contrat ou des règlements de protection sociale complémentaire ouvrant droit aux aides destinées aux agents.

Les offres reçues à l'issue de la consultation ne nécessitent donc pas un passage en commission d'appel d'offres. L'Assemblée délibérante se prononce sur le choix des contrats.

Ce qui nous occupe à ce jour, c'est, suite à la réception de 3 offres, et après une première analyse de ces offres, et après des négociations avec les candidats, ça a été de valider les offres négociées qui ont été reçues le 17 octobre. Vous aurez d'ailleurs la synthèse de l'analyse des offres qui se trouve en annexe du présent rapport.

Au regard des critères de jugements établis, jugements établis d'ailleurs, conformément à un décret fixant les choix possibles, pour le lot 1, prévoyance, il apparaît que l'offre la plus intéressante est celle du candidat numéro 1, la mutuelle Intériale, c'est le groupe WTW. Celui-ci propose en effet le tarif le plus compétitif et des conditions de souscription avantageuses pour les agents.

Concernant le lot 2, santé, c'est l'offre établie par le candidat numéro 3 qui est un groupement du groupe VYV, mutuelle nationale territoriale, MGEN et mutuelle de la Corse, ce groupe étant donc classé premier.

La qualité des offres réceptionnées confirme que le projet de convention de participation porté par la Collectivité de Corse représente une avancée importante pour les agents. Et je le rappelle, ces contrats de groupes, répondent à une exigence à la fois sociale et financière. Pour exemple, l'estimation budgétaire réalisée dans le rapport d'audit au début du projet montrait, à titre d'illustration, qu'un agent de la Collectivité, possédant une formule isolée et un niveau de garantie minimum, dépensait 80 euros par mois pour sa complémentaire. Avec l'offre du candidat que nous vous proposons, il posséderait un niveau de garantie plus élevé pour un coût de 60 € par mois, soit un gain de 240 € par an, montant mensuel auquel il faudra bien sûr déduire la prise en charge de la Collectivité de Corse que je vous ai présentée tout à l'heure.

En conclusion, ce projet présente un intérêt indéniable pour les personnels, a fortiori face à l'inflation. Il traduit notre ambition en matière d'action sociale en faveur des agents, ambition qui a été exprimée dès la création de la Collectivité de Corse en 2018. Et si votre Assemblée l'autorise, le dispositif pourrait être effectif au début du 2^{ème} trimestre 2023, après une phase de communication et une campagne d'adhésion qui se déroulerait à compter de janvier prochain.

En conséquence, il est proposé à votre Assemblée d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le contrat prévoyance proposé par le candidat numéro 1, la mutuelle Intériale et le contrat santé proposé par le candidat numéro 3, le groupement des entreprises VYV, Mutuelle nationale territoriale, MGEN et Mutuelle de la Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc, deux délibérations sont nécessaires, une pour chacun des dossiers présentés, même si la présentation était commune.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, bien évidemment. Il y a des avis positifs.

Alors d'abord sur le 354, il y a un avis positif ; sur le 355, également.

Je tiens à préciser que si quelqu'un a un quelconque risque de conflit d'intérêt avec les mutuelles qui ont été citées, je le rappelle, qui étaient candidates : Mutuelle Intériale, et dans le groupement, il y avait la Mutuelle nationale territoriale, la MGEN et la Mutuelle de la Corse.

Que personne ne se sente visé en particulier, mais que chacun en conscience prenne la décision de quitter ou pas l'hémicycle.

Donc, cette précision étant faite, je vous passe la parole si vous avez des remarques ou des questions.

Je vous en prie.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

C'est un dossier qui, je suppose, va recueillir une large adhésion. Mais je pense quand même qu'il faut faire référence à des éléments marquants de ce dossier, parce que c'est un dossier de protection sociale de nos agents et que les éléments qui vont dans la décision que nous allons prendre sont un marqueur effectivement de la politique sociale de notre institution.

Le Président du Conseil exécutif avait présenté l'an dernier, au mois de novembre 2021, la procédure un petit peu qu'il comptait engager par rapport à l'évolution du système de protection sociale. Et je crois déjà qu'on peut se satisfaire de cette procédure, qui était une procédure de co-construction avec les partenaires sociaux, ce qui était évidemment un atout inestimable quand on traite des sujets aussi sensibles. Donc, une procédure longue qui a mérité cette discussion avec les partenaires sociaux, comme je le disais.

Et deuxièmement, une procédure qui a permis également, à travers l'appel d'offres et la qualité des réponses qui ont été produites dans le rapport qui nous a été communiqué, a montré que le dossier était sensible et intéressait beaucoup d'acteurs.

Ce qui est remarquable, c'est l'autre point que je voulais souligner, c'est que dans les propositions qui nous sont soumises des acteurs retenus, tant dans le champ de la prévoyance que dans le champ de la santé, nous avons des acteurs de l'économie sociale, tous issus du monde mutualiste.

Ce sont des acteurs référencés au plan européen, des acteurs connus pour leur implication sociale. Donc je pense, le groupe « Fà populu in seme » pense que nous sommes là dans une continuité de notre vision de la société que nous voulons construire et de la pratique de la politique sociale que nous comptons mettre en œuvre.

Donc ce sont des acteurs référencés qui ont fait leurs preuves dans les domaines de couverture, de protection sociale.

L'autre élément également qu'on peut noter. C'est que dans cette évolution, il y a aussi une certaine continuité puisque certains de ceux qu'on nous propose de retenir aujourd'hui étaient déjà des acteurs importants de la couverture de nos agents.

Et enfin, dernier élément, ce sont des acteurs de l'économie sociale et ce sont des acteurs impliqués dans le monde social en Corse. Des acteurs, à travers les noms qui ont été tout à l'heure cités, des acteurs qui ont tissé des relations avec l'ensemble du monde économique, avec l'ensemble du monde social, qui ont créé des fondations, avec le monde universitaire et dans une situation, dans un environnement où les questions de protection sociale sont très prégnantes, avoir créé ce maillage, ces liens permet effectivement, et ça a été très visible lors de la crise du COVID, de créer des amortisseurs pour éviter les exclusions.

Donc nous avons les garanties, je crois, avec les propositions qui nous sont faites, d'un projet d'une couverture qui évite les exclusions, mais qui permet également une excellente prise en charge de nos agents et à travers, Monsieur le Conseiller exécutif, les estimations qui ont été faites, on s'aperçoit qu'il y a des avantages sociaux et des avantages financiers importants pour les agents.

Donc, je crois qu'on peut être confiant sur le fait que cette offre de qualité, que va soutenir j'espère la Collectivité, dispose de tous les atouts nécessaires pour satisfaire nos agents et recueillir cette large adhésion.

Mais je voudrais ajouter aussi qu'il va falloir une veille ; une veille au moins dans 2 domaines.

Une, vous l'avez cité, c'est que ce contrat partirait dans le second semestre, donc une veille concernant l'adhésion la plus large.

Et une seconde veille parce que la Collectivité de Corse a pris une avance sur ce type de contrat qui n'était pas obligatoire, depuis plusieurs années, depuis notre mandature a pris une avance importante, mais avec l'évolution du système de protection sociale, à partir de 2026, les autres pourront faire comme nous et le feront dans un système obligatoire.

Donc, il faudra faire attention en 2025, 2026, où nous rentrons dans un nouveau contexte, de vérifier dans l'accomplissement du contrat, que nous puissions garder tous les avantages pour nos agents.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre veut intervenir ? Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, c'est une bonne chose et on adhérera au projet, mais en faisant des remarques et en demandant à ce qu'il y ait la prise en compte de l'évolution.

C'est un contrat de groupe globalement individuel, ce n'est pas un vrai contrat de groupe, donc regarder de tendre vers des contrats de groupe.

Ensuite, moi j'ai eu la chance et la malchance de négocier et de co-négocier des contrats de mutuelle pour des groupes de 200 personnes, groupes à problèmes, avec des taux inflationnistes de maladie, d'invalidité et autres. Et quand il y a négociation d'augmentation, elles ne sont pas forcément imputables aux salariés.

Or, dans l'article 5, qui est le plus important de la convention, il est marqué explicitement que s'il y a une négociation à l'augmentation qui est acceptée par la Collectivité de Corse, elle sera à 100 % à la charge des salariés. Ça, ce n'est pas acceptable. Il doit y avoir une revoyure de la convention, car souvent, les augmentations, elles sont liées à un désengagement des remboursements de l'État qui fait qu'il y a une bascule sur le système de mutuelle et il est d'usage, dans une bonne convention, dans le secteur public, qu'il y ait une pondération en pourcentage et que ce pourcentage, qui aujourd'hui est incrémenté par, par exemple, les 336 €, 396 €, et 456 € en fonction des catégories de salaire de la CDC, qu'il y ait au prorata des augmentations le partage du risque.

Sur les contrats de prévoyance, la fonction publique est très accidentogène. C'est comme ça, il y a la subrogation de l'employeur sur les paiements d'indemnités. Souvent dès le premier jour, il n'y a pas de carence suivant les contrats qu'on a, les usages. Ça peut être vu comme de l'abus ou ça peut être vu comme le progrès social ; la réalité, c'est que souvent, ça conduit à des clauses d'augmentation générale très fortes. Et qu'il faut envisager dans un monde qui est quand même difficile que la CDC, elle ait une politique sociale qui soit égale à celles de ces satellites, offices et agences.

Tu ne peux pas avoir d'un côté un système où il y a une participation employeur qui est la participation indirecte de la CDC par le biais des conventions d'assistance financière, et que d'un autre côté il y ait un système qui soit amoindri. Alors vous me direz, oui mais ce n'est pas pareil, il y a la garantie de l'emploi public, les autres ce sont des contrats privés. Mais moi, je crois qu'on doit avoir une vision globale et qu'à la fin, il y ait un contrat de groupe territorialisé de tout le monde pour qu'on assume un risque collectif.

Et ensuite, je me félicite que vous ayez choisi les mutuelles de la Corse, car le principe de la mutuelle, c'est la mutualisation, l'augmentation du nombre. Plus il y a d'adhérents, plus l'offre et la capacité de faire des prix elle sera forte.

Maintenant, je ne vais pas rentrer dans le détail, pour la partie prévoyance il semble que vous ayez choisi une autre mutuelle qui présente de meilleures garanties. Vous avez probablement raison sur le choix, c'est compliqué la prévoyance et je ne ferai pas obstacle à votre décision, et nous la voterons aussi.

Mais de bien regarder ! Quand on va voter tout à l'heure, Monsieur le Président VINCIGUERRA, la charte des bonnes décisions sur les flux publics, à un moment donné, il faut que l'argent tourne en Corse et on doit regarder, sur certains critères, eh bien des fois, ce n'est pas forcément la meilleure offre au sens financier, c'est l'offre qui est la mieux placée localement.

Et il faut qu'on réfléchisse, si demain on est un État souverain, il faut qu'on ait notre propre système de prévoyance, il doit être local : e et on doit inciter le plus possible d'entreprises de rester sur le circuit court de la mutualisation du risque, parce que si personne ne fait l'effort, la proposition prévoyance d'une mutuelle intrinsèquement corse, elle sera faible, car elle n'a pas le facteur de masse qui lui permet d'assumer le risque. Et nous, avec 5 000 emplois, les 1 000 des agences et offices et les 4 400, c'est énorme, c'est un poids financier, on peut jouer une culbute pour que l'offre de demain soit la meilleure offre, il faut qu'on ait cette réflexion globale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Pierre.

M. Pierre GHIONGA

Merci. Un point de détail.

Moi, je vous félicite pour ces contrats. Le salarié qui ne désire pas adhérer à ces contrats, est-ce qu'il a droit à une aide quand même ? C'est la question.

Ce n'est pas possible ? Il ne peut pas avoir l'équivalent qui lui permette d'adhérer...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjame è risponde ! Pierre, termine ta question.

M. Pierre GHIONGA

Auquel cas, je voudrais savoir le pourcentage d'employés qui n'adhéreraient pas à ces contrats, si c'est possible de le savoir bien entendu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres questions ? Les remarques de tout le monde étaient très pertinentes, si je puis me permettre. Monsieur Panzani, Paul-Félix aussi. Vous noterez que Paul-Félix a félicité l'hémicycle. Moi, je fais attention, je note.

Pierre a raison de poser la question, pour les gens qui n'adhèrent pas que se passe-t-il ?

Donc, je me tourne maintenant vers l'exécutif.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors, très rapidement pour répondre à tous.

D'abord, je remarque que ce contrat, cette démarche vous agréée, tout comme elle agréée l'ensemble des représentants syndicaux de la Collectivité de Corse.

Alors, je commencerai par vous Pierre. Le pourcentage d'employés aujourd'hui qui n'adhèrent pas, c'est 38 % pour la santé, 44 % pour la prévoyance et pourquoi ils n'adhèrent pas aujourd'hui ? Pour deux grandes raisons.

La première raison, c'est soit quelquefois, ils sont couverts par des conjoints dont les mutuelles sont plus intéressantes, soit parce que leur contrat n'était pas labellisé. Et la démarche très intéressante qui a été faite par la Collectivité de Corse, c'est de sortir de cette contrainte de labellisation pour avoir un contrat général. Donc, on espère augmenter de façon sensible le nombre des adhésions.

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, bien sûr que c'est très important, et ça rejoint d'ailleurs la remarque du conseiller BENEDETTI, M. PANZANI. Moi, je crois beaucoup à une économie sociale solidaire et de proximité et bien évidemment, la santé, la prévoyance, l'assurance, la banque, les flux financiers, plus ils seront gérés localement, plus notre pays sera riche, parce que ce sont aussi des systèmes d'épargne. Quand vous avez de la prévoyance, ou de la santé qui est collectée, ce sont des systèmes d'épargne qui sont ensuite réinvestis et je souhaiterais que l'ensemble de cette épargne collectée puisse être réinvesti dans l'économie Corse.

En ce qui concerne les contrats négociés, c'est vrai que cet article est gênant, lorsqu'il va y avoir une augmentation, si cette augmentation a lieu, et c'est vrai aussi que ce sera à mon avis l'occasion de négociations entre les syndicats et la Collectivité de Corse pour savoir comment l'augmentation pourra être amortie.

Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est qu'on part avec des contrats qui sont beaucoup moins coûteux pour le salarié. Vous avez vu l'économie, à peu près 240 € sur la santé. Ils sont beaucoup moins coûteux pour le salarié que les contrats actuels.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ADEC aussi par ailleurs, mais là c'était en tant que conseiller exécutif que vous présentiez ces rapports.

Donc nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE (354) à l'unanimité.

Donc, merci à l'exécutif pour ce travail.

C'était pour le 354, on recommence pour le 355, donc pour la prévoyance.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE (355) à l'unanimité.

Brouhaha.

Le Président est de retour. Donc, Monsieur le Président, quel rapport souhaitez-vous présenter ?

U suciale, andate puru.

Raportu n° 356 : Raportu Sociale Unicu 2021
Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, un exercice récurrent que celui de la présentation du rapport social unique ; présentation organisée par l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Avant de rentrer dans le vif de la présentation de ce rapport, je voudrais dire que, n'ayant pas participé à aucun des votes et à aucune des décisions ayant conduit à ce que j'ai appris en revenant dans l'hémicycle à l'adoption du rapport consacré à la mutuelle, je voudrais dire que sur le principe, je suis bien sûr extrêmement heureux de cette avancée sociale importante pour l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse. Nous allons parfaire bien sûr les conditions de protection. Mais je voudrais rendre hommage au travail qui a été mené par l'ensemble des services des ressources humaines dans le cadre de la préparation de cette délibération que l'Assemblée de Corse vient d'adopter. Et puis un travail qui s'inscrit aussi dans, je crois, et le rapport social unique permettra de le démontrer, dans une politique sociale assumée qui se prolonge d'une volonté de gestion vertueuse, y compris du rapport à l'emploi public. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Alors en ce qui concerne le rapport social unique, je souhaite rendre hommage là encore aux services qui ont participé à l'élaboration de ce document, l'ensemble des agents qui ont contribué à sa rédaction. Je crois que c'est un document qui est clair, qui est exhaustif et qui permet d'une année sur l'autre d'avoir une présentation synthétique, lisible, agréable à parcourir et surtout extrêmement instructive sur le fond, des grands équilibres au plan humain de de notre collectivité.

Alors simplement, je voudrais insister sur 7 points essentiels qui me paraissent constituer la trame de ce rapport.

D'abord, sur les effectifs, rappeler que la Collectivité comptabilise au 31 décembre 2022, 4 334 emplois permanents et 182 non permanents. Donc une différence d'un agent de moins comparativement au 31 décembre 2021. Donc il n'y a pas de suppression sèche de postes, on en perd 1.

Il y a par contre, vous le savez, un travail de fond sur la réorganisation, sur le redéploiement, le rééquilibrage, notamment pour tenir compte des besoins de certains secteurs, soit qu'ils soient objectivement sous-dotés, soit que la charge de travail augmente, soit que des priorités nouvelles émergent. C'est un travail de

fond qui est difficile et avec forcément un peu de temps pour sa mise en œuvre, mais...

Brouhaha.

Globalement, cette stabilité des effectifs montre quand même, bien évidemment, que nous ne sommes pas dans un glissement et encore moins dans une dérive d'un point de vue des recrutements.

Alors sur la composition de l'effectif, insister, 11 % de contractuels, contre un taux moyen de 16 % dans les régions, de 24 % dans les départements selon l'étude 2019 de la Direction générale des administrations et la fonction publique. Donc un taux de contractuels qui est beaucoup plus bas que celui des régions et infiniment plus bas que celui des départements. Et je rappelle que le recours aux contractuels intervient notamment dans des secteurs où il n'y a pas de personnels de la fonction publique disponibles ; je pense notamment aux services sociaux où il y a un taux important, en tout cas où il y a une surreprésentation de ces services dans les contractuels présents au sein de la Collectivité et par ailleurs, mais ça se verra ensuite également dans les chiffres puisqu'il y a une diminution. Il y a eu une augmentation du recours aux contractuels, notamment pendant la période COVID pour faire face aux absences multiples.

Alors, concernant le taux de féminisation, il est stable, Madame la Présidente, et il s'élève à 48 %.

Les effectifs permanents sont composés de 69 % de catégorie C, 19 % de catégorie A et 12 % de catégorie B.

La filière technique est majoritairement masculinisée, elle représente 55 % de notre effectif et la filière administrative, essentiellement féminisée, constitue 34 % de l'effectif. Donc ça, c'est le premier point sur la structure de nos effectifs.

En ce qui concerne l'âge moyen : l'âge moyen est de 47 ans, il est proche des moyennes d'ensemble au niveau français. Un point important, l'âge moyen de départ à la retraite est chez nous de 65 ans, contre 61 ans et 5 mois dans la fonction publique territoriale.

Alors, ça prouve deux choses : d'abord, c'est que les gens sont contents de rester et, deuxièmement, ça participe aussi d'une politique sociale, la prolongation est encadrée par des règles que nous avons fixées, et notamment sur proposition de la RH, je décide de prolonger, notamment quand les agents n'ont pas la totalité de leur retraite et de leurs annuités, notamment parce qu'ils ont intégré tard la fonction publique.

Alors peut-être qu'il faut rééquilibrer un peu dans le sens d'un renouvellement plus affirmé, mais globalement, ce caractère sur-représenté des personnes de plus de 61 ans dans notre effectif participe d'une logique sociale et confirme aussi qu'on est bien et qu'on est heureux dans les rangs de la Collectivité, globalement, en tout cas.

La part des agents de 50 ans représente 46 % de l'effectif.

Troisièmement, en matière de déroulement de carrière, c'est important, on est en période, sinon de CAP, puisque la CAP a été supprimée, on va avoir un organe consultatif que nous avons décidé de mettre en place. Il y a donc le moment qui est très attendu par l'ensemble des personnels, celui des promotions en fin d'année.

Insister quand même sur le fait que, en 2022, 1 556 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, 282 d'un avancement de grades et 65 d'une promotion. 47 % de l'effectif total de la Collectivité bénéficie d'une promotion sous une forme ou sous une autre.

Et là aussi, c'est un des ratios les plus hauts de l'ensemble français.

Élément important, il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes concernant la promotion et l'avancement. Et je suis heureux, bien sûr qu'il en soit ainsi.

4ème point qui me paraît essentiel.

Vous savez que, au terme d'un processus de concertation avec les organisations syndicales qui a été complexe, nous avons arrêté 3 modalités d'exercice des 1 700 heures légales prévues de travail par an. Ce qui veut dire que, en gros, tout agent de la Collectivité de Corse a le choix entre 3 modalités d'organisation de son temps de travail et que ces 3 modalités d'organisation de temps de travail permettent de recouvrir la quasi-totalité des situations individuelles, y compris lorsqu'elles sont atypiques. Et le fait d'avoir fait cet effort, qui est un effort considérable, conduit notamment à ce que seulement 4 % de l'effectif de la Collectivité de Corse exerce à temps partiel, alors que la moyenne est de 23 % dans l'ensemble de la fonction publique territoriale.

Autrement dit, souvent, on va vers un temps partiel parce qu'on a besoin de concilier vie professionnelle et vie familiale, ou vie privée, et que les modalités d'organisation du temps professionnel ne permettent pas cette conciliation. Nous, à travers la souplesse de notre organisation du temps de travail, nous permettons à la quasi-totalité des agents, 96 %, d'exercer à temps complet.

Et puis dire aussi que le temps de travail majoritairement choisi est de 40 heures hebdomadaires, que ce choix génère un nombre important de récupérations de temps de travail : 84 % de notre effectif bénéficient d'un compte épargne temps et il convient de rappeler que la monétisation annuelle du CET engendre un versement de complément de rémunération qui, d'un point de vue global, représente environ 3 M€ par an. Donc, une rémunération significative complémentaire pour 84 % de l'effectif.

Un mot sur l'absentéisme. Nous sommes à 11 %, quand la moyenne nationale est de 9,5 % dans les collectivités territoriales. Donc 1,5 % au-dessus de la moyenne, donc c'est un ratio qui n'est pas celui-là excellent. Il faut quand même affiner l'analyse pour dire que, comme c'est le cas ailleurs, la maladie ordinaire est la première cause d'absentéisme, suivie des congés longue maladie et de longue durée. Et que, enfin, les accidents du travail et la maladie professionnelle sont la dernière source d'absence.

Alors les conditions de travail, elles sont pour nous bien sûr, une préoccupation prioritaire, prise en charge notamment par le secrétariat général des ressources humaines et la direction de la qualité de vie au travail, dont je salue l'action au quotidien. Mais que, au-delà de cette préoccupation constante, il faut voir aussi dans la spécificité de notre pyramide des âges, une source importante d'absentéisme médicale, puisque nous avons une population comparativement plus âgée et quand on est plus âgé, souvent, on a plus de de maladies et notamment de maladies ordinaires.

À côté de ça, nous travaillons sur des indicateurs de suivi spécifiques qui permettent de proposer des actions préventives, correctives et d'accompagnement permettant d'améliorer l'hygiène, la sécurité, le temps de travail des agents et ainsi de contribuer sur le fond au recul de l'absentéisme.

5ème point, sur les rémunérations. Le salaire brut moyen et je vous confirme que c'est le cas, puisque certains conseillers avaient émis des réserves en disant « nous ne sommes pas sûrs que ce cette comparaison soit pertinente et que le différentiel soit aussi fort ». Je vous confirme que le salaire brut moyen, à la Collectivité de Corse et de 3 200 €, alors que la moyenne de la fonction publique territoriale est de 2 456 €. Donc plus de 700 € bruts supplémentaires par rapport à la moyenne de la fonction publique territoriale.

L'égalité femmes/hommes est en faveur des femmes pour les titulaires, puisque la logique d'égalité, puisqu'elles perçoivent en moyenne 115 € de plus, tandis qu'elles perçoivent en moyenne 90 € de moins pour les contractuelles.

Donc victoire des femmes chez les titulaires et défaite au point chez les contractuelles.

6^{ème} point. En matière de formation, 40 % des agents ont suivi dans l'année au moins une formation ; 52 % de ces agents sont des hommes. Et concernant les catégories, 61 % sont des catégories C puisque vous savez que souvent la formation est une condition sine qua non de l'avancement.

Néanmoins, on constate que le taux d'accès des catégories A aux formations est le plus élevé avec 48 %, et je rappelle que ces actions sont notamment financées par la cotisation annuelle que nous versons auprès du CNFPT, cher au Secrétaire général du Conseil exécutif de Corse ; une cotisation d'environ 1,2 M€ par an et 745 000 € alloués aux formations payantes.

J'ai demandé bien sûr que la politique de formation soit renforcée, notamment pour faciliter la mobilité interne, ce qui évitera d'aller vers les recrutements externes. En tout cas, chaque fois que nécessaire, nous privilégions bien sûr la modalité interne. Ça passe aussi par une formation plus adaptée.

Et puis aussi un focus particulier sera amené dans les années à venir et dès cette année sur les formations en langue corse.

Dernier point, l'action sociale qui est, je le dis aussi, un motif de fierté puisque dès la création/fusion de la Collectivité de Corse, nous avons érigé ce chantier en chantier prioritaire. Nous avons pris ce qu'il y avait de meilleur dans les trois régimes d'action sociale des collectivités et nous avons fait une moyenne haute pour arriver à un régime d'aide sociale qui est, ça a été dit et ça a été salué y compris par les syndicats qui discutent avec leurs homologues de collectivités françaises, l'action sociale de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, en faveur de ses personnels est sans doute le modèle le plus abouti de France. Et je pense que nous pouvons en être fiers.

Alors cette action sociale, elle se décompose autour de 4 catégories de dispositifs et 21 prestations en tout.

4 catégories de dispositifs :

-l'aide à la famille, par exemple l'aide en cas de mariage, l'aide en cas de naissance, le soutien financier pour la garde d'enfants ;

-les aides attribuées dans le cadre professionnel, par exemple, les chèques Cdhoc à la rentrée ou à Noël pour un montant de 1,2 M€ ;

-Les soutiens sociaux, avec la possibilité de souscrire un prêt à taux 0 ou de bénéficier en fonction de sa situation sociale, d'une aide exceptionnelle non remboursable ;

-et enfin les loisirs avec les conventions à ANCV qui permettent de financer les chèques vacances.

Donc, une action sociale qui nous place en pole-position dans les collectivités de l'ensemble français.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les 7 grands points qui structurent me semble-t-il ce rapport social unique.

Vous dire qu'on peut toujours faire mieux et que je crois que nous y travaillons dans la concertation avec les organisations syndicales et l'ensemble des personnels.

Mais vous dire aussi, je ne vous le cache pas, je l'ai dit hier pour la DSP, moi, j'ai le sentiment que nous mettons vraiment en œuvre, au-delà il peut y avoir des désaccords, il peut y avoir quelquefois des conflits, c'est normal, c'est la vie d'une institution, mais je crois que depuis décembre 2015, date de l'accès aux responsabilités à la Collectivité territoriale et depuis le 1^{er} janvier 2018, date de création de la nouvelle Collectivité de Corse, je pense qu'on peut dire qu'on a mis en place une vraie politique sociale, une vraie politique de formation, une vraie politique d'égalité femmes/hommes, une vraie politique d'égalité dans l'emploi public, une vraie politique de sécurisation des conditions de travail de l'ensemble des femmes et des hommes qui font vivre cette institution.

Et donc je suis vraiment fier de ce travail, un travail qui est déployé au quotidien et, je le redis et je finis par-là, par les services de la DGA, placés sous l'autorité de Monsieur MATTEI, avec des directrices et directeurs particulièrement investis, et sous l'autorité globale du Directeur général des services.

Je vous remercie pour ce travail et je vous en sais particulièrement gré.

Mme la Présidente Marie-Antionette MAUPERTUIS

Donc, merci, Monsieur le Président.

Alors il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité qui est positif.

Il n'y a pas d'autres rapports concernant ce rapport.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Effectivement, une politique sociale globalement exemplaire, avec un statut d'abord qui garantit un emploi. Par les temps qui courent, avoir plus de 4 000 garanties d'emplois en Corse, c'est énorme. Il faut savoir l'apprécier.

Des salaires effectivement élevés, par rapport au tissu économique corse surtout et aussi en comparaison par rapport aux autres collectivités territoriales. Il y a un écart de 30 % pour passer de 2 500 à 3 200 €.

Ça veut dire que la politique sociale, elle est actée par le contrat type, avec des salaires élevés. Il faut que chaque agent en ait conscience et que globalement, il y ait une vision programmatique de l'augmentation de la masse salariale qui admette implicitement que l'effort global, il est déjà fait.

Il va y avoir aujourd'hui des ajustements à faire, forts, par rapport à l'augmentation du coût de la vie, par rapport à beaucoup de choses, mais il faudra avoir de la pertinence dans le jugement.

La Collectivité de Corse fait partie des organismes où les salariés sont les mieux lotis de Corse. Nos salaires moyens dans le privé sont 25 % plus bas que ceux de la France, par contre. Il faut qu'on l'ait à l'esprit.

Donc, moi je pense que la politique d'avancement a été une très bonne politique. Elle permet d'avoir une rotation, des ambitions de carrière à la hauteur des enjeux. Mais les carrières sont globalement très belles à la CDC.

Moi, je le redis, parce que je vois les personnes qui viennent nous solliciter, qui demandent, qui ne sortent de rien, qui attendent. On attend un poste à CDC comme le Graal d'une sortie de misère.

Comme on a quand même 5 000 agents entre offices, agences et CDC, on a un gap de recrutement de 200 personnes au moins chaque année. Je dis que dans ces recrutements aujourd'hui, on doit avoir une planification, on doit permettre à des gens, je dirai, de qualité forte en compétence de passer les concours administratifs, parce que c'est aussi le sésame pour intégrer, ce n'est pas parce qu'on a un bac+5, qu'on a un BTS, qu'on a des diplômes, prérequis qualifiants, par principe, qu'on est qualifiés pour rentrer à la CDC. Donc on doit aider. On doit permettre cette évolution et on doit avoir une justice sociale.

La CDC, elle a besoin de se territorialiser. Elle a besoin de répartir ses emplois sur tout le territoire. C'est pour ça que, Président, « A casa di i territorii », j'en attends au moins une, la première pierre, la première inauguration, la deuxième, et j'espère qu'à la fin de la mandature, on en aura une dizaine dans

chacun de nos territoires, e nostre pieve. Ça permettra d'avoir aussi ce côté social dans la territorialisation des emplois, de mettre de la vie là où il y en a besoin.

Après, là où je ne partage pas votre analyse, c'est sur les CDD. Je l'ai dit à maintes reprises. Si vous comparez 2020 et 2021, il y a une légère baisse, on peut dire « c'est bien, on résorbe ». Mais si on compare 2018 à 2021, l'ante-fusion, il y a eu, je le dis et je le redis, précarisation de l'emploi à la CDC, création de 300 CDD en plus et disparition de 300 postes de CDI. À la fusion, les effectifs étaient de plus de 4 300 agents ; aujourd'hui ils ne sont que de 4 000.

Inversement à la fusion, il y avait 300 CDD de moins. Alors peut-être que je compte mal, que je comprends mal, mais les faits sont têtus.

Donc, quand vous m'annoncez une grille de CDD, de 512 pour cette année, dont 326 que vous appelez des CDD permanents, dont 160 cadres, moi j'attends qu'il y ait une politique d'accompagnement, de résorption. On ne peut pas laisser des personnes en permanence dans le doute. Et vous savez à quoi on voit le doute ? Sur le traceur des maladies : 5% sur les CDD ; 10 % sur les titulaires. Ce sont des agents sous pression.

Pour moi, la politique sociale, aujourd'hui, c'est si on acte que ces postes sont des postes en besoin permanent, c'est une politique de recrutement, un accompagnement des agents pour les aider à passer les concours.

On ne peut pas attendre une future loi qui va permettre une titularisation au bout de la 6^{ème} année, ou peut-être parce qu'on est en période post-COVID, de la 4^{ème} année. On doit réfléchir globalement, on ne peut pas tous les ans constater et dire « oui, mais ailleurs, il y a plus ». Non ! Nous, on ne les avait pas, on les a créés. Ce n'est pas un héritage ça.

Donc, globalement, oui, une très bonne politique sociale. On vient d'acter une mutuelle santé, contrat de prévoyance. Maintenant, la responsabilité de chacun face aux enjeux est de le dire : travailler à la CDC c'est quelque chose qui est extraordinaire, parce qu'il y a d'abord un projet de société à faire et ensuite, il y a des conditions de travail et rémunérations exemplaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mes Chers collègues,

Ce dossier que nous avons vu pour certains, certains élus, en comité technique expose la situation du personnel sur un exercice donné, à savoir 2021.

C'est donc un rapport très intéressant ; très intéressant puisqu'il nous permet d'avoir une vision des flux, une vision totale du personnel, des types de contrats, des formations, des flux divers et variés, du ratio hommes/femmes, des emplois par catégorie.

Certaines données nous interpellent et appellent plusieurs interrogations que je tiens à vous livrer.

Sur l'effectif global, nous en parlons régulièrement, un constat : c'est le remplacement systématique des départs définitifs.

En page 6 de l'annexe 1, on voit que les effectifs stagnent à 4 500 agents d'une année sur l'autre, malgré la centaine de départs annuels qui est, du coup, automatiquement remplacée, pas forcément par service mais dans la masse globale des effectifs.

Quand je dis « pas forcément par service », le Président a dit qu'il fallait une réorganisation, un rééquilibrage, car vous savez que dans certains services, il manque des agents. Sur les routes, il y a des équipes qui sont divisées par 2 ; les forestiers sapeurs, c'est pareil ; le social, c'est pareil.

Donc, vous nous avez dit, Président, il y a quelques semaines, que vous souhaitiez que la Collectivité de Corse monte en compétence, qu'il fallait recruter des encadrants, des cadres A ; nous sommes d'accord avec vous, la Collectivité doit monter en compétence, mais sur le terrain, il faut des agents. Il faut donc, je confirme, réorganiser et rééquilibrer.

C'est ce qui nous avait conduits à amender à la session du mois d'octobre le rapport 280, afin que les rapports à venir modifiant le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse soient assortis en annexe d'un état du personnel, incluant d'une part les conséquences induites par les décisions proposées et, d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

Vous aviez donné, Président, un avis favorable à l'amendement. Il a été voté à l'unanimité, mais pour l'heure, ça n'a pas été mis en place.

Alors puisque nous sommes en fin d'année, à l'époque des bonnes résolutions, je réitère ma demande pour qu'en 2023, nous gagnions en lisibilité. Ça doit être aisément faisable puisqu'on voit bien en page 20 du rapport, on annonce le départ de 137 agents fonctionnaires, 197 contractuels.

Pour ces derniers, pour les contractuels, c'est un peu différent, je pense, puisqu'on peut avoir des passerelles, notamment via les concours qui font que les contractuels peuvent devenir fonctionnaires. Mais en gros, l'idée c'est d'avoir cette information en temps réel au moment où nous devons statuer sur la modification du tableau des effectifs.

Ce rapport va dans le sens de ce que je vous disais sur la balance entre départs et embauches, puisqu'en page 22, on peut lire qu'il y a eu en 2021, 175 nouveaux fonctionnaires, 193 contractuels, soit 38 agents de plus, 4 contractuels de moins, le solde est donc positif.

La fameuse trajectoire de Klopfer visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement n'est, à mon avis, pas tenable. Je ne vais pas vous rappeler, Président, le mécanisme du GVT. Vous voyez bien que nos craintes répétées depuis 2018 se confirment.

Je voulais avoir un mot un peu plus politique et institutionnel, puisque lorsque je siégeais au Conseil départemental de la Corse-du-Sud, parmi les arguments qui étaient en faveur de la fusion, figurait la fameuse rationalisation RH, le fameux millefeuille administratif, avec l'idée qu'en supprimant les doublons, on parviendrait à gagner en efficacité et à baisser le nombre d'agents.

Force est de constater qu'on n'y arrive pas. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Autre donnée qui m'a interpellée à la lecture de ce rapport, et j'en ai parlé en comité technique, ce sont les absences, vous les avez évoquées aussi, Président, et arrêts maladie, page 29.

Si on retranche les raisons de type maternité, naissance, adoption, autorisation spéciale d'absence et qu'on se concentre sur le médical pur, maladie ordinaire, longue durée, accident de travail, femmes et hommes confondus, sur l'année 2021, on dénombre 2 341 agents qui ont eu recours à des absences médicales.

Alors sûrement que dans ces chiffres, plusieurs agents ont été comptabilisés 2 fois, des doublons, mais même s'il n'y a pas eu 2 341 agents sur les 4 500, ce chiffre nous interpelle et nous déstabilise.

N'y a-t-il pas Président un malaise, un malaise ambiant ?

Est-ce qu'un moment donné les agents, pour fuir peut-être un quotidien qui ne va pas, ou un problème dans les services, ou un manque de personnel ne se mettent-ils pas en arrêt maladie ? C'est une question.

La médecine préventive est-elle efficace ? Il faut que les agents soient suivis.

Le taux d'absentéisme a augmenté, toutes catégories confondues, par rapport à 2020, ce qui est tout aussi révélateur.

Autant d'éléments qui troublent l'horizon que l'on aurait espéré voir dégagé à l'aube de la 6^{ème} année de la collectivité unique ; un trouble que je tâche de relayer dans cet hémicycle régulièrement, avec d'autres collègues, bien entendu.

Nous votons et nous statuons en assemblée délibérante pour mettre en place des politiques publiques et dans tous les secteurs, ça c'est de la statique. Le personnel constitue la dynamique, le bras opérationnel chargé de les mettre en musique, si je peux dire, sans lequel la mise en œuvre de l'action publique peut se trouver entravée ou partiellement effectuée en fonction des services.

Ce qui nous oblige, je pense, nous tous, à la plus grande vigilance pour parvenir à une gestion apaisée, concertée, rationalisée du personnel. Nous ne pouvons pas nous permettre, vu l'ambition des politiques que l'Assemblée veut mettre en œuvre, d'être fragilisés aussi longtemps et aussi profondément en termes de ressources humaines.

Je vais terminer mes propos, Monsieur le Président, dans un même ordre d'idée et je finirai par un mot sur les élections professionnelles et sur l'urgence de rétablir un dialogue social de qualité, ne souffrant d'aucune suspicion.

Un temps de démocratie ne peut pas se solder par un moment de doute.

Le contexte dans lequel se sont tenues les élections du 8 décembre et le dépouillement qui a suivi met à mal le dialogue social, et je pense même que ça le fragilise. 2 syndicats sur 5 ont déposé des recours, c'est assez inédit.

La Collectivité de Corse a besoin de tous ses agents pour servir le bien public et l'intérêt général. Elle a besoin aussi d'avoir tous les syndicats dans toutes les organisations et commissions.

Le dialogue social est une des clés que nous devons garantir ; je ne doute pas, Président, que sur ce point-là, vous me rejoindrez.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport, qui a été débattu en comité technique, je pense que c'est un rapport, du moins c'est le constat aujourd'hui de la politique qu'on a menée en termes social, qui était une priorité. D'ailleurs, en se disant les choses très franchement, chacun peut jouer son rôle politique, mais je pense que la politique sociale de la Collectivité de Corse, Paul-Félix BENEDETTI l'a dit, est exemplaire, est enviée par d'autres collectivités, fait référence sur d'autres collectivités.

Je ne connais pas, moi, une autre collectivité qui est au niveau de la Collectivité de Corse, qui est au-dessus de la Collectivité de Corse.

Nous qui gérons d'autres collectivités, notre référence est la Collectivité de Corse. Le travail qui a été fait à la Collectivité de Corse, et je félicite aussi tous les services qui se sont employés à faire ce travail, ce travail considérable. Parce que nous, aujourd'hui, c'est facile d'aller piocher chez vous quand on gère d'autres collectivités, une référence, on s'y réfère et on n'est pas à votre niveau, on en est loin. Beaucoup de fonctionnaires corses envient le niveau aujourd'hui de rémunération de la Collectivité de Corse, envient les avantages des agents de la Collectivité de Corse, et moi, je m'en félicite puisqu'à un moment donné j'ai peut-être participé un peu à ce que sont des acquis d'aujourd'hui, très modestement, à mon petit niveau. Peut-être que j'y participe encore un peu aujourd'hui, mais un peu plus discrètement.

Alors quand les choses sont bien, il faut dire qu'elles sont bien. Et quand elles sont exemplaires, il faut dire qu'elles sont exemplaires. Notre politique sociale, aujourd'hui, elle est reconnue unanimement par tous les partenaires sociaux. Après, il peut y avoir des problèmes, il peut y avoir des gens qui ont un mal-être au travail et il peut y avoir un certain nombre de difficultés qu'on essaye de régler. Mais ce qui a été fait ici, n'a été fait nulle part ailleurs en termes de régime indemnitaire, en termes de bien-être au travail.

Je vous rappelle que pendant la crise COVID que nous avons traversée, les mesures qui ont été prises à la Collectivité de Corse ont été quand même des mesures qui ont été reconnues par tous : télétravail, mesures de protection, etc., etc.

La politique aujourd'hui, qui est venue en termes d'apprentissage, d'alternance, de télétravail, elle est exemplaire. Elle mobilise aujourd'hui un budget considérable au service des agents.

On a parlé tout à l'heure de la protection sociale, un travail considérable : mutuelle, marchés publics, etc., etc., des heures et des heures, des mois de travail.

Moi, aujourd'hui, je pense qu'il faut se féliciter, moi qui ai été un syndicaliste, il faut se féliciter quand les choses vont dans le bon sens, Monsieur le Président.

Le rôle des partenaires sociaux, ce n'est pas d'applaudir. Le rôle des partenaires sociaux, c'est de demander toujours plus. Mais si vous faites le tour aujourd'hui, ils vont vous dire qu'ils sont plutôt satisfaits, en tout cas socialement. Après, il peut y avoir d'autres problèmes en termes de manque de moyens sur le terrain... Alors, c'est contradictoire parce que vous nous dites qu'il y a trop de monde et les partenaires sociaux nous disent qu'il manque des trentaines, des quarantaines de personnes sur le terrain. Donc là aussi, il faudra qu'on ait une photographie et voir aussi la politique qu'on veut mener.

Si vous sortez les agents des routes aujourd'hui, et les forestiers dans certaines régions et leurs familles, ùn ci ferma più nimu !

Moi, je pense que le rural doit être considéré, ce n'est pas à Cathy COGNETTI, ni à Chantal PEDINIELLI, ni à d'autres, que je vais l'apprendre, comme il se doit, en y mettant les moyens qu'il faut mettre. Et je dis souvent au DGS que, quelquefois, il ne faut pas faire d'approches comptables. Et je sais que c'est plus facile pour moi que pour lui, mais il faut aussi arrêter de faire toujours une approche comptable.

Je pense qu'en termes de rural, il n'y a pas d'approche comptable.

En termes d'incendie et de secours, aujourd'hui, il n'y a pas d'approche comptable, il y a l'approche humaine qu'il faut faire.

Qui passe dans les villages aujourd'hui ? Le service des routes et le facteur, des services publics. Faites le tour aujourd'hui. C'est vrai que quand il y a une pierre, quand ce n'est pas nettoyé, ça se voit. Ces services indispensables à

la vie de notre territoire, il faut les maintenir, Monsieur le Président, quel qu'en soit le prix, quel qu'en soit le prix !

Aujourd'hui, je pense que c'est ce que nous sommes. I nostri paesi, ci vole ch'elli siani arritti, ci vole ch'elli siani puliti, ci vole ch'elli campinu, hè quessu u nostru scopu, hè quessa a nostra pulitica.

Les agents qui sont à la Collectivité de Corse aujourd'hui, le malaise, il peut être général dans notre société, il n'est sûrement pas dû à la politique sociale de la Collectivité de Corse.

Alors, je pourrais épiloguer jusqu'à demain matin.

Je ne reviendrai pas sur les élections, je pense que ceux qui étaient là, les présidents de bureaux et les représentants du personnel savent très bien que les choses se sont passées comme elles devaient se passer. Après, la justice jugera et je pense que nous, on n'est pas là pour commenter les élections des partenaires sociaux. Je pense qu'il faut laisser aux partenaires sociaux leurs prérogatives.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en nous félicitant de la politique sociale que nous menons et en espérant qu'elle sera généralisée à tous les fonctionnaires de la Corse, de ses satellites et de toutes les personnes qui se rattachent. Et bien entendu, une pensée pour les gens du privé aussi, parce que je pense qu'aujourd'hui... Hier, on a voté une DSP qui sanctuarise un certain nombre de mesures sociales dans le maritime, c'est-à-dire le pavillon français premier registre, c'est une référence. Je pense que les entreprises aussi, les entreprises dans le privé doivent aussi se référer à ce qui se passe ici.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport, sur la forme, il nous propose une vision globale, consolidée et de ce point de vue-là notamment, il est intéressant et à relever.

Je ne serai pas aussi dithyrambique que mon collègue Hyacinthe, je n'en déduis pas pour autant les mêmes choses que lui, indépendamment du fait qu'on ne soit pas du même côté de l'hémicycle.

Quand vous nous proposez, comme vous venez de le faire sur les mutuelles, une amélioration significative des conditions de travail et d'évolution de nos agents, on est d'accord et on vote pour. Vous voyez bien, Président, que ce n'est pas une ligne politique que d'aller systématiquement ou pas, au contraire et d'ailleurs, je me fais l'avocat du diable, s'il fallait lister le nombre de votes et y accoler la position qui a été la nôtre, on aurait quelques surprises. Donc, ce n'est pas une opposition féroce ou de principe, c'est une opposition constructive et qui va même jusqu'à soutenir lorsque les choses s'inscrivent, comme vous l'avez fait il y a quelques minutes à peine avec ces rapports, dans la bonne trajectoire.

Ce rapport, pour nous, même s'il n'appelle pas au sens strict de délibération, on en prendra acte ou pas, il laisse, indépendamment du débat de fond qui est long, qui est vaste et qu'on reprendra notamment à l'occasion ou à l'aune de nos travaux budgétaires, trois gros sujets, à notre avis, très vite en attente de réponse.

Le premier, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est celui de la disparité massive et structurelle entre les agents des offices et agences et ceux de la collectivité de manière générale.

Vous savez qu'on a dans le premier cas, beaucoup d'agents de droit privé, avec des régimes particuliers qui leur sont dédiés et dans l'autre, des fonctionnaires, des agents de droit public qui eux, évoluent sous l'empire, dirons-nous, de règles connues et consacrées par ailleurs. On est quand même dans le premier cas, confrontés à la situation de plusieurs centaines d'agents. Ce n'est pas quelque chose de neutre, qui n'en toucherait que quelques dizaines à la marge.

Donc, il faut qu'on puisse voir ensemble, le moment venu, comment cette question-là, de manière progressive, il n'est pas possible de la régler en quelques heures ou mois à peine, elle peut de manière plus dynamique et plus volontaire être abordée.

Donc ça, c'est ce que je voulais dire et le dire, d'autant plus que la collectivité unie, vous le dites assez et c'est vrai, n'est pas la Collectivité de Corse. Tout ce qui relevait des anciennes collectivités départementales, ce qui a été le fruit de choix politiques, je pense par exemple au chemin de fer de la Corse, les deux SIS dont vous envisagez qu'ils soient ou pas fusionnés en un établissement public et territorial unique, c'est autant d'emplois qui, de manière lisible et distinguée, n'apparaissent pas dans les données consolidées que vous nous donnez à analyser.

On vous a déjà demandé, dans le cadre de nos travaux budgétaires, la possibilité de disposer de cette photographie. On aurait aimé que le rapport le

fasse, ça n'est pas le cas, on y reviendra. Mais on sait bien qu'il y a un sujet de ce côté-là. Et qu'à travers le sujet global, se pose une multitude de sujets particuliers.

Donc là, il y a un premier sujet sur lequel je voulais insister de manière précise.

Second sujet, la territorialisation. Je ne sais pas si vous voulez faire « E case di i territorii » ou pas. Je ne sais pas, vous dites « oui », je ne sais pas, on verra.

Ce que je sais, que nous savons tous, Hyacinthe l'a dit, et là on est d'accord, c'est que le service public dans les territoires ruraux, et notamment de montagne, à l'image d'ailleurs, Angèle, des petites entreprises dans la ruralité et la montagne, il s'inscrit dans une logique de survie. Si vous retirez les moyens, vous tuez les lieux. Ce n'est pas plus compliqué. On n'en est pas à dire : il y en a 9, on en met 11 ou en laisse 7, on en est à dire : si on retire les moyens, nonobstant ceux des communes, qui sont dérisoires, il faut appeler un chat, un chat, dans ces régions-là. Moi, j'étais l'autre jour, pas plus tard qu'hier, avec le maire d'un village de Castagniccia, il me disait : aghju avutu à andà eiu à puli u cimiteru, parce qu'on est dans ce moment-là qui pour nous est sacré.

Dans nos communes respectives, même si elles ne sont pas comparables en taille, on sait qu'on a quelques moyens, mais dans une multitude d'autres, les moyens sont proches de 0.

Donc on l'a dit, notamment pour l'ingénierie territoriale de projet, mais on peut le dire aussi pour les moyens publics, dans des secteurs comme l'entretien, la voirie, l'embellissement, les espaces verts, la propreté etc., il y a quelque chose à imaginer, y compris pour que la Collectivité ne soit plus, et pourquoi pas, l'employeur unique de ces agents-là, il y a un sujet à ouvrir.

Donc, premièrement : droit privé, droit public, offices, agences, Collectivité de Corse.

Deuxièmement : la question des satellites et la vision consolidée que nous n'avons toujours pas, que nous continuons de demander, pas simplement au plan budgétaire ou du 012, mais plus généralement au plan des trajectoires et des évolutions de carrière.

Troisièmement : la question des territoires. Notre Collectivité aujourd'hui a besoin de se décentraliser et avec elle, ses offices et agences. Elle a besoin de donner non plus aux EPCI, dont le découpage n'est pas pertinent, pas plus qu'aux communes seules, mais je dirai moi aussi, aux Pieve, elle a besoin de se réinventer à l'échelle de ces territoires-là. Et, ça suppose une réforme de

l'architecture de nos agents, de façon à coller à tous les points de vue, au plus près des réalités vécues.

Donc voilà ce que je voulais dire à ce stade et terminer en disant que l'emploi public, et en étant taquin je dirai, pour le pire et pour le meilleur, il a toujours été un sujet politique pour notre Collectivité, avant qu'elle soit Collectivité de Corse, après qu'elle ait été, puisqu'elle est appelée à évoluer pour devenir, pourquoi pas, c'est le sens du processus, une collectivité autonome, on continuera de garder cette particulière attention en Corse pour l'emploi public. Donc, c'est une trajectoire qui part de loin et, pour avoir été conseiller exécutif de 2015 à 2021, je sais aussi qu'elle a démarré avant nous, et que d'autres que nous y ont prêté une particulière attention.

Donc c'est une démarche historique, il faut le dire, c'est une trajectoire ancienne que le mouvement national, je veux le croire, a pu raffiner par certains aspects, peut-être et même sûrement, mais qui n'est pas propre qu'à notre famille politique. Je veux croire qu'elle l'a été pour bien d'autres avant nous et qu'elle le sera pour tant d'autres après.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, il n'y a pas d'autre intervention ? Non.

Moi, j'avais juste une petite question parce que depuis tout à l'heure je regarde le graphe et le graphe et la légende n'est pas donnée, et le graphe et le commentaire ne correspondent pas, la part des femmes en catégorie A, c'est page 8, sur l'ensemble des emplois permanents et de plus de 71 % ? En bleu, ce sont les femmes et en rouge les hommes ? Juste pour que je n'interprète pas mal. C'est ça ? Il y a plus de 71 % de femmes ? Oui. Bon d'accord très bien.

Et ensuite, c'est en catégorie A plus qu'on a 38 hommes pour 19 femmes, donc la plus haute catégorie ? Très bien, no comment, no comment alors ! Mais par contre, je tiens à dire que la politique sociale alors c'est structurel, ce n'est pas qu'à la Collectivité de Corse, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser la garde, bien sûr, c'est structurel également au niveau national, vous le savez, même dans d'autres pays européens. Mais par contre, il faut créer les conditions pour que les choses changent.

Ensuite, ce que je voulais dire également, c'est vrai que c'est un rapport social de grande qualité pour avoir pu, dans d'autres administrations et dans d'autres institutions, travailler sur le sujet, c'est un rapport social vraiment très, très complet et qui dénote bien et qui prouve bien qu'il y a une politique sociale à

la Collectivité, comme le disait d'ailleurs Félix Benedetti, qui est particulièrement avantageuse, au sens propre du terme. Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

Rapidement parce que le temps passe, on aura l'occasion d'en reparler. Simplement dire, je maintiens ce que j'ai dit et ce qui me semble-t-il n'est remis en cause par personne, c'est que la politique sociale de la Collectivité de Corse, c'est une politique sociale globalement exemplaire, qui nous place objectivement sur tous les items essentiels, dans le peloton de tête et quelquefois carrément en tête dans l'ensemble français. Donc ça, c'est une réalité objective dont je pense que nous pouvons être fiers, quand bien même resterait-il bien évidemment des pistes d'amélioration.

Je ne reviendrai pas sur la question des contractuels, j'avais essayé de démontrer à Paul-Félix Benedetti que son analyse était inexacte. Alors, le seul proverbe qui me vient à l'esprit, c'est : u sumeru ùn vole micca avè, mais il ne s'implique pas.

Je reprendrai la démonstration. On a des contractuels, on en a moins qu'ailleurs. Les contractuels qu'on a conservés, c'est parce qu'il y a un besoin de contractuels. Ceux qui sont là dans les catégories A, ce sont des gens qui ne sont pas de la fonction publique et qui ont été recrutés dans des conditions qui sont restrictives parce qu'aujourd'hui, a fortiori, vous le savez, cher collègue et ami, il y a une nouvelle loi qui impose, je dirais, on ne peut même plus ouvrir un poste en interne exclusivement, on est obligé d'ouvrir un poste de façon générale à l'ensemble des fonctions publiques territoriales, fonctions publiques d'État les fonctions publiques hospitalières. Ça veut dire que ces fonctionnaires-là sont prioritaires sur tout le reste. Ça veut dire concrètement qu'aujourd'hui, quand vous ouvrez un poste, vous devez l'ouvrir, dès la première étape de l'ouverture de poste de la candidature, il peut venir n'importe quel fonctionnaire, de n'importe laquelle des trois fonctions publiques.

On essaye d'inviter les gens et on les accompagne à passer des concours pour qu'ils puissent intégrer, lorsqu'ils le veulent, la fonction publique territoriale et que leur statut soit stabilisé.

On reprendra la discussion sur le fond, il n'y a pas de problème.

Sur la réponse à Jean-Christophe Angelini, ce rapport ne concerne que les agents de la Collectivité de Corse, on ne peut pas aborder d'autres problématiques, y compris d'ailleurs au plan juridique. Mais on sait que cette question-là, du caractère totalement différent des statuts entre celles et ceux qui travaillent dans les agences et offices et celles et ceux qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse, crée une hétérogénéité de situation qui est complexe, y compris dans les processus, pas seulement dans le processus budgétaire, on a des agents de droit privé d'un côté, la fonction publique territoriale de l'autre, on a des statuts entre les agences et offices qui sont très différents. On a forcément des différences de rémunération et ça nous a posé des difficultés. Par exemple, lorsqu'on essaye, pour ne pas aller vers un recrutement extérieur, d'intégrer quelqu'un d'une agence et office au sein de la Collectivité de Corse, il faut d'abord franchir les obstacles dont on a parlés avant, c'est-à-dire que normalement est prioritaire un fonctionnaire, quel qu'il soit, en supposant que vous réussissiez à démontrer au contrôle de légalité que cette personne qui travaille dans une agence et un office présente des compétences spécifiques qui vous permettent de privilégier son recrutement par rapport à celui d'un fonctionnaire. Encore faut-il que vous puissiez l'intégrer dans des conditions de rémunération qui lui donnent satisfaction. Mais souvent, il risque de perdre 20 ou 25 % ou plus de sa rémunération lorsqu'il vient à la Collectivité de Corse.

Donc on voit bien combien les problèmes sont complexes.

Sur la territorialisation, bien sûr, il va falloir aller sur une territorialisation. Je vous fais remarquer par exemple, y compris pour essayer d'avoir, je me tourne vers Chantal, il y a aujourd'hui des secteurs qui sont en souffrance, des secteurs qui sont en souffrance notamment dans les routes, certaines équipes de route, on le sait, et certaines équipes de Forsap. J'ai demandé au DGS et aux DGA qu'il y ait une clause d'abord de résidence administrative, si on prend un Forsap dans le canton du Taravu, ce n'est pas pour que ce soit quelqu'un qui 3 mois après aille vivre à Ajaccio. Ça c'est un exemple.

Deuxièmement, si on prend un forestier sapeur, ce n'est pas pour que 6 mois après il demande à changer et à aller dans un autre service. Donc, une obligation à la fois de résidence administrative et une obligation de durer dans le poste.

La territorialisation, je vous rappelle, y compris en termes d'équité territoriale, c'est une demande forte, mais c'est une injonction paradoxale. Je le redis à chaque fois. On a fusionné trois collectivités ; sur ces trois collectivités, il y en avait une qui était totalement au sud, une globalement au sud, la Collectivité territoriale et l'autre au nord. Donc au départ, vous avez en gros 60 à 70 % des agents qui sont dans le sud, et 30 ou 35 % qui sont dans le nord. Si vous voulez

rééquilibrer, je vous rappelle qu'on a validé à l'unanimité une clause qui interdit toute mobilité géographique contrainte. Donc, vous ne pouvez pas faire bouger les gens s'ils n'ont pas envie de bouger.

Donc, c'est très difficile. Et par exemple, si demain vous demandez à certains personnels, y compris attachés profondément à la Collectivité de Corse, vous leur dites abruptement, « il faut que vous alliez travailler dans telle région ou dans tel village », vous n'y arrivez pas, vous le savez. On va se retrouver confrontés, pour le coup, on peut avoir des maladies, on peut avoir des départs... Donc, c'est quand même quelque chose d'une complexité véritablement particulière.

Je termine tout à fait et je veux le dire, on a beaucoup parlé des droits et on a sans cesse travaillé à les renforcer ces droits. Mais moi, je suis attaché à la thématique et à la dialectique des droits et des devoirs. Aujourd'hui, un agent de la Collectivité de Corse, il a des droits importants qui sont reconnus, qui sont protégés. Il a des garanties et c'est tant mieux, c'est notre volonté. Mais il ne faut pas oublier les devoirs. Ça a été dit et je le reprends volontiers à mon compte. Je considère que travailler à la Collectivité de Corse, c'est travailler au service de la Corse et ce n'est pas une place, c'est un honneur, ça doit être un honneur. Moi, j'ai envie que les gens qui travaillent avec nous dans cette institution, nous, nous ne faisons que passer, eux ils vont rester autant qu'ils le veulent dans la fonction, mais j'ai envie qu'ils soient bien et je le dis souvent, quand il y a eu des problèmes, quand il y a des problèmes dans les services, je n'ai pas envie que les gens arrivent au travail le matin avec la boule au ventre. J'ai envie qu'ils se disent : je suis heureux d'aller travailler. Mais en même temps, j'ai envie que tout le monde se dise, je suis fier de travailler dans cette Collectivité et j'ai une responsabilité parce que je travaille pour la Corse.

Et quand je disais un rapport, un rapport revisité à la relation, je veux dire, aujourd'hui une personne qui va accéder à un poste à la Collectivité de Corse, c'est quelqu'un qui va être choisi entre 10, 15, 20 candidats. Ces 15 ou 20, ils ont besoin et envie de travailler aussi. Et donc, la personne qui est choisie, il faut qu'elle se rende compte que c'est une marque de confiance et qu'à un moment donné, ça demande un investissement et on est en droit de demander cet investissement. Et, je ne doute pas que la plupart des agents qui travaillent à la Collectivité de Corse, se donnent entièrement.

Mais celles et ceux qui ne font pas leur job, il faut aussi pouvoir le leur dire. Par exemple, quand arrive la stagérisation, la stagérisation, elle ne peut pas être automatique. Les jeunes qui rentrent et qui ont une période probatoire, qui sont absents ou qui ne viennent pas, etc., vous ne pouvez pas les stagiatiser parce que s'ils n'ont pas été capables d'être à leur poste, respectueux de la hiérarchie,

respectueux des règles, respectueux de leurs collègues, à un moment où ils savent qu'ils sont contrôlés, quand vous les intégrez, vous ne pouvez pas attendre d'eux qu'ils s'améliorent.

Donc tout ça, je pense que ça participe aussi du renforcement de notre institution.

Donc, voilà ce que je voulais dire, je le dis souvent en CT, je le dis aux organisations syndicales, je vous le dis à vous, je pense qu'on est, les uns et les autres, sur la même longueur d'onde, y compris les personnels.

Et je termine sur les élections professionnelles. Je crois qu'il y a eu une campagne exemplaire, il y a eu un scrutin qui, à mon sens, a été irréprochable. Je vous invite à relire le communiqué que nous avons rédigé dans les heures qui ont suivi la survenance du problème, un communiqué adossé à des constats objectifs et un communiqué qui a été validé en son principe et en son contenu par trois organisations syndicales, dont les représentants, comme les représentants des deux autres, ont participé physiquement à toutes les phases de la procédure. Donc ce que je peux vous dire, c'est que moi je considère que le scrutin a été totalement régulier et c'est normal. Il y a une instance, le tribunal est saisi, il aura à se prononcer et nous appliquerons bien sûr la décision de justice. En ce qui me concerne, j'attends avec sérénité qu'elle intervienne et je pense que le même état d'esprit prévaut chez tout le monde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Donc c'est une note très positive quand même, bien sûr, très, très positive. C'est une simple prise d'acte aussi. Donc vous prenez acte, je présume de ce rapport social.

L'Assemblée PREND ACTE de ce rapport.

Merci. Donc, il nous reste un rapport dans le domaine des ressources humaines.

Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Par rapport à tout à l'heure pour rebondir, l'attente de lisibilité, la liste annexée, on y travaille pour 2023, vous le savez.

Sur ce rapport-là, je signale que c'est simplement les créations de postes pour permettre aux agents qui ont été promus dans le cadre du BOETH, les travailleurs handicapés, de pouvoir occuper le poste auquel ils ont droit suite à leur promotion et, que cette création sera contrebalancée par la suppression de celui qu'ils quittent. Donc c'est une opération limitée, qui est totalement neutre.

Et, je rappelle également donc que c'est une expérimentation, le texte relatif à la promotion, l'insertion pour les personnes en situation de handicap, le BOETH. Donc c'est une expérience qui va de 2020 à 2025, à mon avis, elle sera probablement pérennisée. Donc, on a un ratio de création de postes par rapport au volume global qui est tout à fait satisfaisant, sans être excessif, qui est aligné sur les promotions des personnes ne souffrant pas de handicap. On a à-peu-près 286 personnes en situation de handicap pouvant bénéficier de ce dispositif, on en a mis 8. Comme on aurait pu en mettre 8 l'année précédente, on va faire 2 par an en plus pour rattraper le déficit par rapport à la première année. On est tombés d'accord avec les organisations syndicales. Il y a toute une liste de critères et un travail très sérieux qui est mené, notamment par l'administration, pour essayer de donner le plus de lisibilité et d'équité possible à la mise en œuvre de ce mécanisme de promotion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons cette modification du tableau des effectifs, un avis favorable de la commission des finances.

Qui souhaite s'exprimer ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, une remarque qui regroupe tous les rapports sur les RH, a-t-on le droit de continuer à genrer tous ces rapports ? C'est tout.

Après, je suis favorable au rapport. Avec l'évolution sociétale actuelle, est-ce qu'on a le droit de continuer à genrer ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Explication ? Alors trouble dans la salle, qu'est-ce que « genrer » ? C'est grave !

(Brouhaha).

M. Pierre GHIONGA

Pour détendre un peu l'atmosphère, après cette matinée dure.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est vrai, on regardera, disons que c'est à titre indicatif, on dira, allez ! ... que la gauche progressiste pose avec entrain, tout en soulignant qu'il siège dans le même groupe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il-vous-plaît, nous sommes toujours en télédiffusion. Je comprends que vous soyez un peu agités parce que certainement, vous avez un peu faim aussi.

Voilà, c'est à double tranchant, l'histoire du genre. Déjà dans le rapport social effectivement, il ne faudrait pas mettre par sexe, mais par genre. Ça, c'est mieux. Et après, c'est à double tranchant parce que si ce n'est pas genré, ça va être homogène et donc on ne verra pas non plus les différences de conditions et je crains fort que pour ce qui concerne les pourcentages relatifs aux femmes, ça disparaisse, ça soit écrasé par la statistique globale. Donc c'est à double tranchant. Et après, compte tenu de l'évolution de la société effectivement, il y a des gens qui ne demanderont pas à ce que leurs données personnelles soient genrées. C'est clair ?

Bien. J'aurais dû laisser répondre le Président de l'exécutif d'ailleurs là-dessus, je ne vois pas pourquoi je vole à son secours, il n'en n'a pas besoin.

Autre question sur le sujet ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais rien dire sur les créations, celles-là, je les approuve. Mais je pose une question connexe. Les travailleurs handicapés ont des difficultés à trouver du travail et la fonction publique est souvent le réceptacle naturel.

Les lois avaient été faites au début, beaucoup pour intégrer les handicapés de guerre. Aujourd'hui, il y a une obligation à 6 %, sur le CdC, ça représente 240 postes. Moi je pose la question, est-ce qu'on les a atteints ? Si vous me dites non, je vous demande quel est le montant payé en compensation annuelle au fonds des handicaps, qui est de 6 000 € par agent pour les établissements publics de plus de 750 agents ? Ce n'était dans le rapport social, je ne l'ai pas vu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres questions concernant ce tableau des effectifs, cette modification ? Non. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

On est à 8 %, donc on est au-dessus et on ne paye aucune contribution.

Je dis que nous sommes au-dessus du plancher qui est imposé par la loi, qui est de 6,5 % de personnes en situation de handicap, nous sommes environ à 8 %. Donc, nous sommes au-dessus du seuil et donc nous ne payons aucune contribution compensatoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres commentaires ? Très bien.

Donc, je soumetts à votre approbation cette modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc le tableau des effectifs, ainsi modifié, est ADOPTE.

Nous avons terminé les ressources humaines. Nous n'avons pas abordé le bloc des modifications de décrets. Certains doivent partir parce qu'il y a des réunions aussi, il faut qu'on aille déjeuner. Donc, il faut quand même qu'on fasse un point concernant l'emploi du temps de cet après-midi.

Je lève la séance, pause déjeuner. Laissez les pouvoirs, s'il vous plaît, si vous partez dans les réunions, dans la réunion de la commission d'avancement notamment. On a fait passer le message auprès des attachés, soyez très vigilants. Merci.

La séance est suspendue à 14 h 00 et reprise à 15 h 53.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, après nous être entendus avec le Président de l'exécutif, nous pouvons passer les rapports qui sont couverts par un item qui s'appelle « vie institutionnelle », donc qui sont souvent des projets de décret, sauf celui relatif à la proposition du sénateur Panunzi, nous attendrons le Président de l'exécutif pour ce rapport-là. Il devrait revenir à peu près dans 3/4 d'heure. Mais on peut débiter pour ce qui est des autres rapports.

Alors, je ne sais pas qui à l'exécutif va les présenter.

On m'indique qu'il y en a un, et nous l'avions vu en commission, qui concerne la création des aides animales ; ça sera Monsieur Livrelli, Président de l'ODARC, qui le présentera.

Ensuite il y aura un autre qui concernera le FEADER. Ça sera vous aussi Monsieur Livrelli ? D'accord, très bien.

Il faudrait également présenter le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation de l'agent du greffe. C'est Monsieur Giovannangeli qui le fera très bien.

Alors, on y va.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di decretu rilativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu naziunali di a pulitica agricula cumuna 2023-2027.

Report n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais présenter un rapport qui concerne un avis sur le projet relatif à la création des aides animales prévues par le PSN de la politique agricole commune 2023-2027.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la nouvelle programmation de la PAC débute en 2023 avec un plan stratégique national, (PSN), qui combine les aides du FEAGA, premier pilier, et du FEADER, deuxième pilier.

Je rappelle que le périmètre d'intervention de la CdC demeure l'exercice de l'autorité de gestion des aides du second pilier concernant la Corse.

Sur le projet de décret, la CdC est consultée par les dispositions qui seront arrêtées par le ministre de l'Agriculture concernant la déclinaison des aides directes qui ont été différenciées sur notre territoire par rapport au continent. Il s'agit de l'aide aux petits ruminants en Corse et l'aide au cheptel bovin en Corse.

Ce projet de décret n'appelle pas formellement d'observations, sauf à considérer que l'État a bien pris en compte la demande de doublement de la prime ovine et caprine en Corse pour tous les éleveurs de race locale.

Sur le doublement de la prime ovine et caprine dont il a été question en commission, l'aide spécifique aux petits ruminants est une aide à la tête de bétail avec un montant par animal. Cette aide devait être doublée pour les cheptels des éleveurs qui adhèrent à l'AOP brocciu.

Le critère de certification à l'AOP est un critère opposable en droit communautaire pour justifier l'augmentation de l'aide dont bénéficieront ces éleveurs en race local.

La quasi-totalité des agriculteurs en race locale devrait donc pouvoir en bénéficier, ceux qui sont déjà producteurs ou apporteurs certifiés à l'AOP dès 2023 et les autres producteurs qui décideront de rejoindre la démarche collective de l'AOP, les années suivantes.

La proposition de doublement de cette prime en faveur du pastoralisme, fait également écho à la décision de l'État d'opérer un transfert des aides bovine viande vers le secteur bovin laitier.

En l'absence de ce secteur, de secteur bovin laitier sur notre territoire, nous avons en effet sollicité que ce transfert s'effectue en Corse vers le secteur ovin caprin.

Il faut insister sur le fait que la réduction annoncée des aides bovines nous exposait à une sous-consommation potentielle de l'enveloppe des 6 M€ consacrés aux aides couplées à l'élevage dont bénéficie la Corse et dont environ les 2/3 sont à destination des bovins allaitants. Il s'agissait dès lors de sécuriser la consommation de cette enveloppe.

En complément du rapport selon l'amendement déposé, des précisions seront ajoutées sur les modalités de mise en œuvre de ces aides animales, en soulignant la nécessité d'apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine, de veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine et d'assurer un pilotage financier de ces aides au cours de leur mise en œuvre.

Au-delà de ces éléments, le premier pilier de la PAC représente en Corse 41 M€ de fonds UE de paiement direct aux agriculteurs, 34 M€ par an d'aides découplées et 6 M€ d'aides couplées, contre 21 M€ pour le second pilier FEADER dont nous avons la gestion.

Une grande partie de ces aides du premier pilier ne sont pas destinées à soutenir directement la production, mais sont des aides surfaciques avec des risques de débordement que l'on connaît.

Pour soutenir l'orientation de notre agriculture vers plus de production, d'autonomie et de résilience, je considère qu'il est légitime pour notre Collectivité de construire et maîtriser intégralement le système des aides à l'agriculture, a fortiori lorsque nous sollicitons un cadre d'autonomie pour notre île.

Je ne parle pas ici de prendre en charge la gestion et le paiement en l'état et du jour au lendemain, de ces aides du premier pilier, mais de travailler avec l'État sur une redéfinition des modalités de leur mise en œuvre.

Certains verrous sont à lever s'agissant de toutes les possibilités qui existent dans la réglementation européenne, augmentation de la proportion des aides couplées dont on pourrait bénéficier la Corse au regard des 0,6 % du FEAGA dont elle bénéficie, utilisation des dispositions de dégressivité, plafonnement et redistribution des aides qui ne sont pas, ou à minima, utilisées en France, et bien sur le choix des productions bénéficiaires des aides pour encourager le développement.

J'ajoute que cette démarche doit s'inscrire dans le temps, sachant que la PAC 2028 commencera à être discutée dès 2024-2025.

En disant tout cela, je ne sous-estime pas le chantier que cela représente : solliciter des ajustements de la politique européenne au regard de l'article 174 du traité européen, ce à quoi s'emploie l'exécutif et Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, monter en compétences pour discuter avec l'Etat de ces évolutions, de leur pilotage, en évaluer les risques et en partager la responsabilité financière et, bien sûr, en exposer le bien-fondé à nos concitoyens et convaincre le monde agricole.

Au-delà de la légitimité que nous avons à solliciter une meilleure maîtrise du premier pilier, je reste persuadé, au regard du projet de développement de notre pays que nous portons, qu'il s'agit aussi d'une question d'efficacité. Ce n'est qu'avec la mise en cohérence de l'ensemble des instruments d'intervention de la PAC que nous pourrons enfin agir sur l'orientation de l'agriculture.

Je vais vous présenter l'amendement.

La présentation de cet amendement est motivée par les éléments d'actualité qui nécessitent d'apporter des compléments d'informations aux élus sur le projet d'avis qui sera rendu. Ainsi, toutes les procédures de mise en œuvre par l'État de ces aides qui débutent au 1^{er} janvier, ne sont pas achevées. Il y a eu cette semaine la présentation de la PAC à la Commission territoriale d'orientation par la DRAAF et les projets de notice pour les exploitants sur ces aides. Le détail est donné dans le rapport amendé.

Donc, je vous propose l'amendement suivant :

« Article 1er : formule l'avis suivant :

L'Assemblée de Corse prend acte des dispositions réglementaires que l'Etat, en sa qualité d'Autorité de Gestion des aides du FEAGA prévoit de prendre, concernant la mise en œuvre des différentes aides couplées aux revenus pour les agriculteurs actifs en France métropolitaine, au titre des productions animales ovines, caprines et bovines, tout en soulignant avec intérêt l'intégration

au Plan Stratégique National du dispositif d'aide sollicité par la Collectivité de Corse concernant une aide ovine/caprine spécifique à la Corse.

Il convient :

D'y apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine.

De veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ;

D'assurer un pilotage financier de ces aides au cours de leur mise en œuvre ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, il y a un rapport de la CDENATE. Vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente,

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a ajouté un point déjà discuté en Commission des Compétences Législatives et réglementaires, précisant que les laitiers émargent en grande majorité à l'AOC Brocciu et qu'il serait judicieux d'encourager les fermiers à y adhérer eu égard à l'avantage que cela représente en termes de prime, (doublement dans certains cas).

Cette démarche est, selon la Présidente, de nature à encourager, par l'adhésion, la production elle-même mais également une démarche collective de production du brocciu.

Cela donnant une notion de l'impact que peut revêtir cette mesure et donc l'importance de ce décret.

Par ailleurs, s'agissant d'une enveloppe fermée, constituée de l'aide aux bovins et de la mesure sur les petits ruminants, un lissage des montants lui semble possible.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité se voir préciser de quelle manière la mesure sur les céréales a été proposée et quelle a été la réponse apportée.

En réponse, Monsieur Yves CONVENTI, Directeur adjoint au développement à l'ODARC, a indiqué que la Corse dispose d'une enveloppe fermée de six millions d'euros sur lesquels l'aide est destinée pour les deux tiers aux éleveurs bovins et pour un tiers aux éleveurs caprins.

En anticipant la baisse probable de l'aide aux bovins, voulue par le ministère, il a été proposé le doublement de la prime ovine /caprine et la prise en compte d'une aide spécifique à la Corse sur la production de céréales en grains. Il a été proposé de programmer cette aide sur la même enveloppe, ce qui ne semble pas soutenable dans la mesure où cela diminue de fait encore davantage les aides aux éleveurs bovins.

C'est un point de difficulté rencontré avec l'Etat qui ne souhaite pas augmenter l'enveloppe globale destinée à la Corse, alors même que les trois quarts des aides prévues par la PAC ne sont pas accessibles aux agriculteurs corses.

Le maintien dans cette enveloppe fermée d'aides spécifiques, imposé par l'Europe, oblige à des arbitrages très difficiles, car ils impliquent une baisse drastique de la part réservée aux éleveurs bovins.

A l'interrogation de Monsieur LUCCHINI sur la part des aides couplées, il a précisé qu'elles constituent une norme nationale. Pour autant, si elle n'est normalement pas calculée dans un territoire régional, cela, bien que non réglementaire, est imposé à la Corse.

Il a ajouté que la démarche conduite par la Présidente de l'Assemblée de Corse au sein du Comité des Régions, va dans le sens de ce type de différenciation souhaitée, qui pourra être discuté dans le cadre des négociations de la prochaine PAC.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la rapporteure.

Donc il y a un rapport de la commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

M. Yves CONVENTI, Directeur-Adjoint au Développement de l'ODARC, a présenté le rapport du Conseil exécutif.

M. Romain COLONNA a rappelé que malgré les délibérations successives de l'Assemblée de Corse et les demandes réitérées du Président du Conseil exécutif, les aides du 1^{er} pilier de la PAC demeuraient de la compétence exclusive de l'Etat.

Il a donc souhaité disposer d'éléments sur ce point ainsi que sur la formulation de l'avis proposé.

M. Yves CONVENTI a rappelé que, dès la précédente mandature, il avait été demandé que la Collectivité de Corse puisse maîtriser les aides du 1^{er} et 2nd pilier, conformément à sa compétence en termes de développement agricole telle que définie dans le statut de 2002.

Cette maîtrise est d'autant plus importante que le FEAGA (1^{er} pilier) est beaucoup plus conséquent que le FEADER (2nd pilier), notamment en ce qui concerne les aides couplées (liées à une production), dont la CdC avait demandé le transfert, en cohérence avec sa politique qui vise à appuyer la production.

M. CONVENTI a également précisé que la démarche précédemment exposée rejoignait celle de l'adaptation au changement climatique.

Mme Marie-Anne PIERI s'est interrogée sur les raisons qui ont amené à circonscrire le doublement de l'aide pour les ovins/caprins à l'AOP « Brocciu ». Elle a souhaité disposer d'éléments quant à la part que représente cette AOP dans la production et sur l'impact éventuel de ce doublement de l'aide sur l'enveloppe fermée dédiée à la Corse.

M. CONVENTI a précisé que la demande initiale adressée au Ministère était d'adosser ces aides à la race corse, requête qui n'a pu aboutir pour des raisons de contrôlabilité et de traçabilité. S'adosser à l'AOP « Brocciu » était alors la meilleure façon de mettre en œuvre cette aide, ce label imposant d'être en race corse.

M. CONVENTI a indiqué qu'il convenait de transiter par l'organisme de contrôle de cette AOP pour bénéficier de l'aide ; de plus, il a précisé que les producteurs ne bénéficiant pas de cette appellation conserveraient le niveau d'aide antérieur.

Il a également fait observer que 50 % des producteurs étaient aujourd'hui adhérents à l'AOP et, le doublement de la prime s'avérant particulièrement attractif, de nouvelles adhésions seront sans doute enregistrées.

Par ailleurs, M. CONVENTI a confirmé que ces aides s'effectuaient en enveloppe fermée. Il a également rappelé que la diminution des subventions au secteur bovin viande au profit du secteur bovin laitier aurait signifié une baisse des aides pour la Corse ; dans ce contexte, la demande avait alors été de rediriger l'aide vers le secteur laitier ovin spécifique à la Corse.

Mme Angèle CHIAPPINI s'est interrogée sur la possibilité d'obtenir un doublement de l'aide pour les producteurs de fromages ne transformant pas en brocciu, et sur la perte éventuelle pour les éleveurs bovins.

M. Yves CONVENTI a précisé que pour bénéficier du doublement de l'aide, il était nécessaire de produire le certificat d'adhésion à l'AOP.

En ce qui concerne les éleveurs de vaches allaitantes, il a confirmé la diminution de l'aide sur l'ensemble du territoire.

Mme Nadine NIVAGGIONI s'est questionnée sur les bénéficiaires de la prime, évoquant le cas des producteurs semi-industriels qui bénéficient de l'AOP et qui sont fournis par des apporteurs de lait.

M. Yves CONVENTI a précisé que ces « industriels » étaient recensés comme producteurs de brocciu ; toutefois, l'appellation « AOP Brocciu » nécessite une double cotisation, des apporteurs comme des producteurs.

Il a souligné que quelques laiteries, non adhérentes, priveraient ainsi leurs apporteurs de la majoration des aides ; dans ce cas, ces derniers ne manqueront pas de solliciter leur entrée dans le système de certification.

M. Paul-Félix BENEDETTI, rappelant que, pour diverses raisons, aucune unanimité ne se dégagait concernant l'adhésion à l'AOP, s'est interrogé sur le calcul des pertes financières à venir pour 2023, dans le contexte actuel et au vu des baisses générales annoncées dans certains secteurs ; il a donc souhaité savoir si le potentiel de pertes pour 2023 avait été évalué à l'aune des déclarations 2022.

Plus globalement, M. BENEDETTI a observé qu'il s'agissait d'un décret particulièrement important, validant des mesures spécifiques pour la Corse ; cela transparaissant clairement dans la nomenclature isolant d'une part les aides dévolues à la France continentale et, d'autre part, celles définies pour l'île.

Dans ce cadre, il s'est interrogé sur la possibilité d'améliorer et d'amender les règles en vigueur et a souhaité savoir si la discussion avait réellement été épuisée avec le Gouvernement avant d'entériner le canevas proposé.

Enfin, il a rappelé le caractère nécessaire de la gestion du FEAGA par la Collectivité de Corse.

M. Yves CONVENTI a précisé que la CdC n'avait été invitée à discuter, sur le plan technique, que des aides concernant les ovins et caprins et elle ne saurait donc être comptable de l'ensemble des éléments de calcul.

Il a également indiqué que l'hypothèse d'un nombre plus important d'adhérents à l'AOP « Brocciu » avait été posée, sur les cinq années à venir, l'aide en question étant prévue sur cette durée.

Par ailleurs, la possibilité d'aides supplémentaires, hors enveloppe fermée, a été évoquée mais n'a pas fait l'objet d'avancées. Toutefois, M. CONVENTI a souligné l'existence d'un principe de vases communicants au sein de cette enveloppe.

M. Paul-Félix BENEDETTI s'est interrogé sur la perte de primes bovines, et a souhaité disposer, lors de la prochaine session de l'Assemblée, de chiffres précis. M. CONVENTI a indiqué que ces questionnements trouvaient réponse, notamment, dans le Plan Stratégique National.

Mme Angèle CHIAPPINI s'est interrogée sur les bénéficiaires d'une gestion de ces aides par l'ODARC, souhaitant savoir si une gestion territorialisée autorisait des dérogations aux critères préétablis.

M. Yves CONVENTI a souligné que réaliser simplement les paiements et le contrôle des aides du 1^{er} pilier ne saurait être la demande de la CdC qui souhaite, a contrario, pouvoir en redéfinir l'ensemble des modalités, notamment en ce qui concerne les aides couplées et non-couplées, pour favoriser les modes de production existants en Corse.

A titre d'exemple, il a rappelé que la CdC avait proposé une aide couplée à la production de céréales en Corse, car une aide à la production de blé dur existait sur le Continent alors même que, sur l'île, la production était orientée vers l'alimentation animale. Ainsi, des aides ne profitent pas à la Corse car elles s'avèrent non adaptées à la réalité des productions, qui ne pourraient être aidées que dans le cadre de l'enveloppe déjà existante.

Mme Nadine NIVAGGIONI a rappelé qu'en Corse, la viande ovine était très peu travaillée, se limitant en grande majorité à la vente d'agneaux, et elle a déploré le fait que les producteurs de lait non transformateurs pâtiront de ces nouveaux modes de calcul, alors même qu'il s'agit ici d'une filière n'ayant connu aucune dérive et qui est aujourd'hui particulièrement accablée.

Une différenciation en son sein même est donc dommageable et les semi-industriels qui ne souhaiteront pas s'inscrire dans une démarche collective, et qui n'en ont pour certains aucun besoin en termes financiers, pénaliseront donc leurs apporteurs.

M. Yves CONVENTI a précisé que la majorité des laitiers étaient adhérents à l'AOP, la quasi-totalité des apporteurs bénéficieront donc des aides majorées.

Mme Marie-Anne PIERI a observé que s'il existait une AOP « Fromage », ce doublement d'aide aurait trouvé tout son intérêt ; le limiter à l'appellation « Brocciu » n'a donc pas réellement de sens, dans un contexte où la brousse prend le pas en termes de production.

En conclusion, M. Romain COLONNA a rappelé que la Commission devait émettre un avis sur les aspects législatifs et réglementaires du rapport.

Avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Core in Fronte » ; vote défavorable du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » ; absence de Mme Josepha GIACOMETTI et du groupe « Avanzemu ».

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la rapporteure.

La parole est à Jean-Martin MONDOLONI qui l'a demandée le premier.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Un point d'ordre, Madame la Présidente.

Nous avons convenu ce matin en Conférence des présidents que nous pouvions nous dispenser, n'était le plaisir de vous entendre, Madame la rapporteure, de la lecture des rapports. Je le dis d'autant plus volontiers qu'ils sont

en ligne et je félicite les rapporteurs de la qualité du travail et au passage des collaborateurs qui s'attachent à ce travail de fond. Nous avons eu sur ce sujet et sur d'autres, des travaux très complets, très aboutis. Tout ça est en ligne.

Je pense qu'au moins pour cet après-midi, si on veut un peu gagner du temps, nous pourrions nous en dispenser, si ça ne représente pas de dimension vexatoire pour les rapporteurs et si chacun en est d'accord. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Lorsque vous êtes remonté dans les bureaux pour boire le café quand même, c'était quand même énorme, eh oui ! Donc, on aurait pu gagner du temps.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous êtes très observatrice, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très observatrice ! Donc, il a été expressément demandé la lecture de ce rapport. Ce que nous avons dit ce matin est tout à fait vrai, vous avez raison de le rappeler, et on se passera de la lecture des rapports, sauf quand il y a une demande expresse. Voilà.

Qui souhaite la parole sur ce rapport ? Alors, Annette PIERI, et vous en profitez, s'il vous plaît pour présenter votre amendement à la suite. Merci.

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président, ce décret est très intéressant, le rapport, plus précisément. Il soulève un certain nombre d'interrogations de la part de notre groupe. Déjà au niveau du premier pilier. Alors, depuis que je suis dans cette Assemblée, les présidents qui se sont succédé au niveau de l'ODARC, ont toujours souhaité récupérer ce premier pilier.

Alors moi qui rencontre souvent des agriculteurs et des responsables du monde agricole, quand j'évoque ce premier pilier, je dois dire que c'est l'incompréhension de leur part, pas de cette récupération, mais du manque de communication, de réunions avec eux pour leur parler de ce que vous souhaitez faire sur ce premier pilier et la récupération de ce premier pilier.

A la lecture de ce rapport, on voit très bien ce que représentent le premier pilier et la dichotomie du premier pilier, c'est-à-dire qu'il y a 85 % qui sont normé au niveau de l'Europe, 15 % uniquement dépend de l'État membre, et

l'État membre ne peut pas faire ce qu'il veut au niveau de ces 15 %. Donc, il est obligé de demander à l'Europe ce qu'il envisage de faire sur ces 15 % : est-ce que je vais vers de l'agriculture biologique ? Est-ce que je vais faire du fourrage ? Est-ce que je vais primer les ovins ou les bovins ? Donc, ce n'est pas aussi simple que ça.

Alors moi, Monsieur le Président, je vais vous demander pourquoi récupérer ce premier pilier qui représente, j'ai bien compris, une manne financière très importante par rapport au deuxième pilier, mais qui a aussi toutes ses conséquences parce qu'un premier pilier, je vous donnerai un exemple tout à l'heure, ça engendre des contrôles qui sont des contrôles inopinés très importants, qui n'ont rien à voir avec les contrôles du deuxième pilier.

Le deuxième pilier que vous maîtrisez, vous contrôlez à l'achat d'une machine à traire, une clôture. Là, sur le premier pilier, il faut monter aux estives, il faut vérifier l'ilot qui a été déclaré par l'agriculteur à 80 % primable et quand le contrôleur vient et qu'il dit : non, Monsieur l'agriculteur, ce n'est pas 80, mais c'est 20 %, donc la prime que vous avez reçue, il faudra la rembourser. Et qu'aujourd'hui, c'est l'État membre, c'est-à-dire la France, qui dans le cadre de l'apurement du passif, rembourse à l'Europe. Demain, si vous avez la maîtrise de ce premier pilier, les 15 %, parce que ça vous ne pourrez pas bouger, c'est 15 % - je me suis entretenue tout à l'heure avec Monsieur VINCIGUERRA, qui me disait c'était 50 à un moment donné, maintenant c'est 15, c'est 15 % -, vous ne pourrez pas les bouger et vous ne pourrez pas faire ce que vous voulez.

Donc moi, je me pose la question de savoir qu'est-ce que vous allez en faire ? Quelle agriculture vous voulez faire au travers de ce premier pilier ? Quel secteur vous allez privilégier ? Est-ce que c'est la race corse ? Je ne sais pas. Il faut nous nous éclairer là-dessus.

Donc je vais vous donner un petit exemple qui est assez révélateur de ce que peut représenter en fait le premier pilier. Demain, vous avez la maîtrise du premier pilier, vous allez déclarer 150 000 hectares primables, ça représente en gros 30 M€. Le premier acompte de 30 % que vous versez en général au mois d'octobre, c'est 9 M€. L'Etat verse l'argent à l'ODARC et vous faites le mandatement aux agriculteurs qui ont fait les demandes, et ça sans aucun contrôle. Ça sans aucun contrôle, c'est l'Europe qui le dit, ce n'est pas l'ODARC qui ne fait pas le contrôle, c'est l'Europe.

Donc les 30 % d'aides qui sont versés à l'agriculteur au mois d'octobre, cette aide, elle sera contrôlée par un organisme indépendant l'année suivante. Donc, l'année suivante, ces contrôleurs vont à la chambre d'agriculture et prennent, de façon inopinée, un certain nombre d'agriculteurs, c'est entre 400 et 500 agriculteurs qui sont contrôlés.

Comme je vous disais précédemment, quand le contrôleur va in situ, c'est-à-dire qu'il monte dans la montagne, il va dans le Cuscione, il va à Ghisoni, il va dire : vous, Monsieur l'agriculteur, vous avez déclaré 80 % primable ? Ah non, c'est 20. Donc il faut rembourser l'aide.

Aujourd'hui, qui rembourse l'aide ? C'est l'État-membre à l'Europe ; demain ça va être la Collectivité. Est-ce que tout ça vous avez budgétisé, est-ce que vous avez conscience, parce que sur une année, ça peut représenter 10 M€, ce n'est pas rien quand même. Vous allez me dire : mais l'année suivante, on bloquera l'aide de l'agriculteur. Mais la situation des agriculteurs, Monsieur le Président, vous la connaissez. Cette aide, elle est vitale pour eux.

Donc ça c'est ma première interrogation et je répondrai à Monsieur VINCIGUERRA qui, la dernière fois, quand nous avons parlé de ce rapport du FEADER, vous avez dit : mais finalement nous sur le deuxième pilier, on sait ce que c'est l'apurement. Sauf que sur le deuxième pilier, Monsieur le Président, vous gérez des factures et, il y a des contrôles. Là, sur le premier pilier, c'est autre chose que vous allez gérer.

Alors, concernant l'architecture de l'aide. Vous nous dites avoir discuté avec l'État et avoir obtenu un doublement de la prime ovine - caprine, ce n'est sur la race corse, c'est en fait sur l'AOP « Brocciu ». Je sais bien que ce n'est pas de votre compétence ce que je vais vous dire, mais vous pouvez être aussi un aiguilleur pour cette filière, leur dire : demain, si vous vous organisez, vous pourrez peut-être vivre mieux.

Ce doublement de la prime qui est très encadré aussi, parce qu'il y a un cahier des charges qui est assez difficile, notamment je voulais vous poser la question, pourquoi sont primables les troupeaux de 80 bêtes, alors que sur le continent, c'est 50 ? Est-ce que c'est une dérogation particulière à la Corse que vous avez demandée ?

Alors concernant donc l'AOP « Brocciu », je redirai ce que j'ai dit dans le cadre de la commission des évolutions législatives, je ne suis pas une spécialiste, mais je viens un peu de ce monde-là et je sais la difficulté de l'AOP « Brocciu », quand je dis difficulté, je pèse mes mots, il aurait peut-être mieux valu, qu'il y ait une AOP « fromage », mais on peut très bien, en organisant la filière, avoir une AOP fromage et à ce moment-là, ce doublement de la prime, même si vous allez me dire qu'il y a quand même la prime initiale, ce doublement de la prime aura eu peut-être un peu plus d'intérêt pour nos bergers.

Aujourd'hui effectivement, quand on va au supermarché, dans nos étales, on rencontre plus souvent la brousse que le brocciu, ou alors, j'ai vu

récemment « brocciu traditionnel ». Honnêtement, je ne sais pas ce que c'est. « Brocciu traditionnel », je ne sais pas ce que c'est, mais bon...

Je terminerai, au niveau du cahier des charges concernant les entrants, puisqu'on ne peut pas avoir plus de 20 % d'entrants dans le cahier des charges de l'AOP brocciu. Et le problème de l'enrubannage.

Je finirai, Monsieur le Président, en vous disant que marcher solitaire, ce n'est jamais très bon, il faut concerter le monde agricole, et Dieu sait si vous le connaissez, parler avec le monde agricole qui attend votre parole, mais eux aussi veulent porter une parole. Je vous remercie.

Je vais vous lire notre amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalement, tout le monde a reçu l'amendement ? Vous l'avez sur vos tablettes.

Mme Marie-Anne PIERI

C'est un amendement en fait qui concerne les 2 articles.

Le premier article, article 1 de la délibération, après les mots « formule l'avis » est inséré le mot « favorable ».

L'article 2 est remplacé comme suit : « demande à ce que l'ODARC engage une démarche de consultation auprès des représentants du monde agricole, d'une part pour étudier l'opportunité que la CdC maîtrise les instruments d'intervention relevant du FEAGA, premier pilier et d'autre part, pour envisager », je sais que ce n'est pas de votre compétence, mais quand même « pour envisager en faveur de la filière fromage corse le lancement d'une procédure d'agrément de reconnaissance AOC par l'institution nationale des appellations d'origine puis l'AOP par l'Union européenne ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Demande d'intervention de Nadine NIVAGGIONI.

M. Dominique LIVRELLI

Excusez-moi, on se prononce maintenant pour l'amendement ou plus tard ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Après. Vous répondrez, si vous en êtes d'accord, à toutes les questions en même temps.

Vous avez la parole, Mme NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Madame la Présidente.

Juste deux petites remarques parce que Madame PIERI n'était pas à l'ODARC à l'époque, mais moi, j'y étais et je peux vous garantir que sous le Président Jean-Louis Luciani, nous avons demandé le premier pilier et que c'est bien le président de la chambre de l'agriculture de l'époque qui le refusait. Ça, c'est pour fermer la parenthèse.

Deuxièmement, vous savez, les arguments que vous avancez, on a entendu exactement les mêmes et à l'époque, je pense que Monsieur VINCIGUERRA pourrait vous le dire, lorsque nous avons demandé que la Collectivité soit organisme payeur, tous les doutes étaient sur la Collectivité. Comment la Collectivité va pouvoir gérer ce genre de choses ? Eh bien la Collectivité de Corse et l'ODARC est un très bon organisme payeur et n'a jamais été retoqué sur sa gestion.

Donc, vous voyez bien qu'on est tout à fait en capacité de gérer le premier pilier pour donner une cohérence à l'ensemble des 2 piliers, à l'ensemble de l'agriculture.

Je crois qu'il ne faut jamais se négliger. Je crois que nous avons toutes les capacités, au même titre que les autres régions de France, si elles le souhaitent.

Alors, mon intervention va aider dans le sens où on connaît tous ici, je ne vais l'apprendre à personne, la situation de l'élevage ovin/caprin : d'excellentes typicités de fromage, un brocciu excellent qui, aujourd'hui, est d'une qualité remarquable, des agneaux qui sont de très bons produits.

Donc, une production de qualité, un secteur, par comparaison, sain, qui travaille en respectant les règles qui lui sont imposées, mais qui rencontre de grosses difficultés et notamment cette année, après avoir traversé une période de sécheresse, et puis évidemment, comme de nombreuses spéculations qui ont rencontré aussi l'augmentation du carburant, l'augmentation des aliments. Donc aujourd'hui, une situation complètement différente, c'est-à-dire que la rentabilité

n'est plus au rendez-vous. Des bergers qui avant produisaient, transformaient, vendaient et rentabilisaient leurs produits, aujourd'hui, avec les coûts supplémentaires, ils ne trouvent plus la rentabilité.

Donc, c'est à partir de là qu'on a commencé à s'interroger parce qu'effectivement, quel est le but des mesures de la PAC ? C'est de trouver des leviers pour, à un moment donné, permettre des évolutions. En général, et on l'a vu dans le système bovin, eh bien, c'est un développement. Alors celui-ci, celui que je cite, a peut-être dérivé, mais dans d'autres spéculations, ça a très bien fonctionné.

L'élevage ovin/caprin a aussi bénéficié d'aides européennes. Pour autant, c'est un secteur qui n'a pas trouvé l'impulsion nécessaire. Donc, c'est bien face à toutes ces difficultés que le Président de l'exécutif et le Président de l'ODARC se sont dit, « il faut trouver les moyens pour que cette spéculation ne commence pas à disparaître » parce qu'on est en train de changer de matrice.

Aujourd'hui, par les problématiques climatiques, ce qui est aujourd'hui rencontré à travers la gestion de l'eau, etc., nous sommes obligés de changer de matrice. Par conséquent, on a besoin de plus de technicité, de considérer l'exploitation comme un écosystème et travailler sur cet écosystème en matière de gestion de l'eau, en matière de production d'un fourrage résistant, résilient, etc. Donc, on doit changer de système.

Donc, moi je considère que cette prime, cette mesure qui est proposée par la Collectivité de Corse est une très bonne mesure. Elle est très vertueuse, c'est une très bonne mesure. Mais selon moi, elle doit s'accompagner d'autres mesures.

La première mesure, Monsieur le Président, je pense qu'il faut mettre, à un moment donné, je ne sais pas si c'est possible, en tous les cas, il faudra le négocier peut-être, il existe des mesures agro-environnementales. C'est au premier arrivé, premier servi, je crois qu'il faut y mettre des priorités et je crois que si c'est possible, cette filière doit pouvoir bénéficier d'une priorité sur la destination des MAE.

La deuxième chose, ça doit s'accompagner évidemment et je le disais, de mesures qui accompagnent l'écosystème de l'installation et de la production. On doit revoir complètement ce modèle et ce n'est pas propre à l'élevage ovin/caprin. Dans le monde agricole, nous devons voir les choses et notamment dans une région où nous sommes confrontés, chaque année, à la sécheresse, c'est-à-dire l'agroforesterie doit devenir une priorité, doit être conçue aujourd'hui dans le système de pâturage, les systèmes de rotation doivent être aidés, les systèmes de pacage par rotation doivent être aidés, etc. Donc on doit revoir cet écosystème.

Moi, je pense, Monsieur le Président, qu'il est important et vital pour cette spéculation qui est en train de s'éteindre, malheureusement, parce qu'on voit que chaque année, et vous l'avez vu, on a vu ça sur « Le bon coin », tout le monde en a parlé, les troupeaux se vendent et il y a aussi beaucoup d'exploitations qui ne sont pas cédées.

Donc il faut vraiment réagir et je pense qu'un symposium du pastoralisme s'impose, mais un symposium non pas forcément sur des mesures relevant de la PAC, mais sur des aspects techniques, scientifiques, qui rendent ce secteur plus attractif. Aujourd'hui, il n'a plus d'attractivité, nous sommes en train de perdre l'héritage de ce qui a fait le fondement même de notre société traditionnelle. Donc, on a vraiment besoin de travailler là-dessus, mais de façon technique et scientifique. Evidemment, les mesures financières viendront simultanément.

Mais c'est une bonne mesure, elle est vertueuse, elle s'adresse, je me suis renseignée parce que je me posais la même question, tous les apporteurs émarginés, adhérent à l'AOP brocciu et les semi industriels payent l'adhésion des apporteurs et les fermiers, en grande majorité mais pas tous effectivement, adhérent à l'AOP brocciu.

Il est évident qu'il aurait mieux valu qu'on soit retenus sur la race corse simplement, mais la négociation ne l'a pas permis. Donc, on s'est rabattu sur l'AOP brocciu. C'est intéressant aussi puisque ça va inciter des petits fermiers, à raison d'une adhésion à 130 €, de pouvoir bénéficier de ce doublement d'aides.

Ce qui est intéressant aussi parce qu'on a pu s'y pencher depuis les commissions, c'est que cette enveloppe, même si elle est fermée, du fait qu'elle soit en compétition, je dirais un petit peu, ce n'est pas le terme approprié, mais avec la mesure bovine, le fait que cette mesure bovine soit en train de changer, il va y avoir un déplacement de ces financements qui vont permettre ce doublement de l'aide et les bergers ne seront pas sanctionnés.

La 3^{ème} mesure, c'est celle sur les céréales qui a un très faible impact.

Donc, très bonne mesure qui ne va pas diluer la prime aux éleveurs ovins/caprins, bien au contraire, mais va leur permettre un doublement essentiel pour leur survie. Je parle bien d'une survie et c'est pour ça qu'il est urgent de faire quelque chose.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, à vous.

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Avant qu'on puisse se méprendre sur les propos globaux, je me félicite de la mesure qui va enfin commencer à aider à sa juste valeur le dispositif de production ovin/caprin qui a réussi à se maintenir, tant au niveau de production que de qualité, avec un dispositif d'aides inadapté.

C'est peut-être parce que c'était dans nos gênes qu'on a réussi à maintenir la qualité et les traditions et un cheptel qui, aujourd'hui, est reconnu comme endémique.

Le problème fondamental qu'on a, c'est que la Corse a des spécificités et nous, nationalistes, avons vocation à promouvoir une logique agricole d'autoproduction, d'autosuffisance, de reconquête du marché alimentaire qui passe nécessairement par un plan agricole d'alimentation, et pas un plan agricole de spéculation.

La spéculation, ce n'est pas un mot péjoratif, c'est l'adaptation d'un milieu économique à des règles pour avoir, par effet d'aubaine, des stratégies de production qui sont aidées et qui permettent de développer des filières. C'est ce qui s'est passé pour la filière bovine, elle a été largement aidée avec un système complètement décalé en Corse car l'aide en France est venue pour annihiler la production laitière et pour favoriser de la production de viande. Donc, il y a eu ces primes dites à la vache allaitante pour que le lait serve à une autre transformation protéinée que du fromage.

En Corse, ça a fait développer ce système qui est globalement devenu néfaste, voire parasitaire par certains côtés déviants. Sauf que globalement, on sait que le territoire est adapté à un cheptel bovin très spécifique, avec des vaches qui ont été quand même croisées mais qui ont une capacité d'adaptation à nos reliefs, à nos parcours, une capacité de gestation en conditions très difficiles, avec une morphologie animale très adaptée. Elles paraissent chétives mais elles sont très larges. C'est quelque chose qui paraît anodin, mais il y a très peu de vaches qui meurent en phase de gestation en Corse, car je ne sais pas si c'est la théorie de l'évolution ou le génie des croisements qu'ont fait nos anciens, mais on a créé un système qui est adapté.

Aujourd'hui, si on laisse faire la politique européenne, on va faire disparaître ce qui a été créé, ce qui a mis du temps, ce qui a prospéré par des logiques non agricoles, mais qu'aujourd'hui, on voudrait laisser abandonner parce que le système de désaffectation du système de prime de la zone bovine vers autre chose, c'est en fait la volonté de faire disparaître cette filière.

On peut ne pas l'admettre. Moi, ce n'est pas parce que je connais des cas d'usurpation, mais à côté, il y a des éleveurs bovins émérites, exemplaires. Il me vient à l'idée, un Paul BIANCHI, un Jacques ABBATUCCI, un Jacques FILIPPI. Pourquoi vont-ils être sanctionnés ? Parce qu'il y a un système à côté qui n'est pas adapté. On ne doit pas rentrer dans ces logiques-là, on doit rester dans une logique politique. Ils ont montré l'exemple à quelques-uns qu'on peut avoir un système de qualité.

Donc, le problème fondamental qu'on a, c'est la reconnaissance du parcours. Depuis, le ministre Le FOLL, tous les ministres de l'agriculture français se sont couchés sur le problème corse, ou du moins ils l'ont laissé tomber. Et aujourd'hui, notre problème des contrôles, ce n'est pas un contrôle pour la qualité, ce n'est pas un contrôle pour susciter l'émulation, c'est un contrôle fait par Bercy pour que l'enveloppe à payer soit la plus faible possible, pour qu'on constate le plus possible l'infraction. C'est un contrôle à charge permanente, pour en permanence, adapter cette enveloppe qui au départ était de 35 millions d'euros et aujourd'hui, elle est de 34, probablement de 32 dans la réalité, si on rajoute les réfections et ce qui n'est pas payé, pour arriver à nous contraindre.

Moi, je pense qu'on aurait dû profiter de cette consultation qui n'arrive que tous les 5 ans pour donner un vrai programme de développement agricole. Nous, on a besoin de tout produire, mais on ne va pas produire de la qualité de manière globale. Vous savez, quand quelqu'un fait le tour d'un rayon, une famille sur trois sur le rayon des fromages corses, sur le rayon de l'agneau corse, sur le rayon du veau corse, sur le rayon même de la tomate corse, il ne peut pas s'arrêter. Il ne peut pas payer.

On doit réfléchir. C'est quoi l'autonomie alimentaire ? L'autonomie alimentaire aussi, c'est de produire à un juste prix sur des filières adaptées. Vous savez, les pays pauvres, ils produisent énormément de volailles parce que c'est facile à produire, ça ne coûte pas cher. Chez nous, il y en a zéro. Pourquoi on ne l'aiderait pas ?

On a notre filière qui s'est maintenue et qui est en train de disparaître, la filière porcine, pourquoi elle n'est pas aidée ? Pourquoi il n'y a pas une aide au cheptel ? Pourquoi il n'y a pas la ligne « porc corse » ? C'est la faute à pas de chance ? La faute au mépris ? Je ne sais pas.

Moi, dans le document, je ne retrouve pas une volonté politique globale. Oui, il y a cette aide pour les brebis, pour les chèvres. Il y a, on me l'a expliqué, je le comprends, de rentrer par la labellisation de l'AOC brocciu, et aussi peut-être la volonté de ne pas rentrer dans l'AOC fromage parce que ça pose le problème des intrants.

Vous savez, on veut se caler sur des modèles d'autonomie, on cite beaucoup les Açores. Les Açores, c'est 1/4 de la Corse, 2 300 km². Production de lait en centaines de millions de litres. Oui, du lait de vache, 30 % de la production complète du Portugal, 250 000 habitants. Ça, c'est de l'autonomie alimentaire. Nous, où il est notre plan ? Production de céréales, mise en culture, valorisation ? L'enveloppe fermée, elle n'est pas fermée, c'est Bercy qui nous la ferme. L'Europe ne ferme rien du tout. C'est uniquement les contrôles qu'on nous impose pour que Bercy paye le moins possible, parce que la France a continué d'acter que nos déclarations de parcours sont valables. L'Europe le refuse et l'Europe fait une réfaction et c'est la France qui paye. Et tout notre problème, il est là.

La vraie discussion qu'on a, c'est quelle filière ? Comment ? Pourquoi ? Où ? Ce n'est pas d'acter ce canevas. La partie brebis, elle est bonne, mais d'enlever au bovin, ça va être catastrophique.

On parlait de la divagation. Est-ce que vous savez qu'en ce moment, il y a en moyenne chaque jour 50 vaches débouclées, qu'il y en a au moins autant qui partent par bateau, chaque jour, qui sont vendues au prix de la carcasse à quelques centimes du kilo, je ne parle pas d'euros, je parle de quelques centimes. C'est tout ce problème-là qui est posé.

Donc, moi je ne reproche pas au Président LIVRELLI, ça fait un an qu'il est là. Le problème c'est que, globalement, en ayant un outil de développement agricole, ODARC, depuis plus de 30 ans, on aurait dû avoir une vraie programmation, un vrai schéma. On aurait dû avoir qu'à l'actualiser en fonction de la conjoncture mondiale, en fonction des opportunités, en fonction des nécessités. Et là, on en est à faire un chantier pour essayer, et au prochain programme, c'est à dire en 2028, c'est peut-être avoir une feuille de route et d'essayer d'avoir une discussion.

Par contre, le premier pilier, la Corse a largement les moyens de se contrôler. C'est un problème de logique, d'adaptation. Ce que fait un contrôleur européen, un contrôleur corse peut le faire. Ça dépend des objectifs qu'on a. Est-ce que notre objectif, c'est de créer un assistanat de montagne ou notre objectif, c'est de créer une production de montagne ? Tout est là. Si c'est de transformer une subvention de 30 millions d'euros comme une rente de survie, ou une rente de spéculation, ou une rente de capitalisation, ou est-ce que l'objectif, c'est de créer de la valeur ajoutée première ?

Tout est là et moi je pense qu'aujourd'hui, accepter d'enlever sur les primes bovines en ayant, ce que j'ai dit avant, un système qui est néfaste, qui a été détourné, dévoyé, en logique légale par simplement un effet d'aubaine, ça va enlever à des agriculteurs méritants, ceux qu'il faudrait citer en exemple, et je vous en ai donné 3, je pourrais vous en donner 25, 30. Et après, je pourrais vous faire une liste exhaustive des vaches errantes qui ont des propriétaires putatifs connus de tous.

Alors, qu'on soit devant nos responsabilités, moi, je salue le travail de l'ODARC sur la filière ovine et caprine, mais je demande à ce qu'il y ait un travail en concertation.

J'ai reçu, comme tous les autres présidents de groupe, une lettre de la Chambre d'agriculture, je déplore de voir qu'il y a encore sur des logiques fondamentales où on doit être unis tout autant que pour monter discuter le processus à Paris, que le monde agricole, il ne peut pas se permettre d'être divisé et on ne peut pas opposer les filières. C'est ce qu'on est en train de faire aujourd'hui. Il n'y aura pas les bergers et les vachers d'un côté, ce n'est pas le Far-West ici. Ici, il y a des gens qui doivent être responsables, qui doivent choisir une politique.

Je ne vais pas voter, Présidente, mais j'accompagne la démarche sur la filière du doublement des primes ovin/caprin. Mais je voudrais que dans l'année 2023, il y ait un schéma territorial d'agriculture, qu'il y ait une conférence des chambres, de l'ODARC et des élus qui se sentent concernés par le problème et qu'on essaye de monter à Paris pour discuter avec un ministre de l'Agriculture responsable, pour imposer des règles qui sont adaptées à la Corse et adaptées à nos ambitions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La parole est à Monsieur LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord féliciter le travail qui a été fait par l'ODARC et son président parce que c'est quand même la première fois que dans le plan stratégique national qui a été établi pour l'agriculture française, qu'on est arrivés à avoir des spécificités. Le doublement de la prime sur les ovins/caprins, c'est une spécificité qui a été acquise parce que, à un moment donné, il y a eu des négociations qui ont été engagées et c'est la première fois qu'on arrive à obtenir une spécificité sur ce genre de mesure et d'aide. Donc ça, il fallait quand même le

souligner parce que c'est quelque chose qui est important. Ça veut dire qu'à un moment donné, on peut voir l'agriculture autrement aussi et on peut dire qu'on peut avoir une autre vision et que ça peut être accepté aussi par l'État.

Donc ça, c'était important. C'est important sur le fond, mais c'est important aussi sur la forme.

Après, je voulais revenir sur le système des aides couplées et découplées. L'Europe nous impose 15 % d'aides qui sont couplées à la production et 85 % qui sont sur des aides surfaciques. Donc, il faut bien comprendre quelle est la vision politique de l'Europe si on veut comprendre où nous on veut aller.

La vision politique de l'Europe, elle n'est pas à la production. Là, en ce moment, elle maîtrise la production en Europe, elle n'a pas de problème de surproduction, elle n'a pas de problème dans les filières, donc pour elle, tout va bien. Mais nous, on est aux antipodes de ça. Nous, au contraire, on est sur une île où nous produisons seulement 4 % de ce qui est consommé par les Corses. Donc nous, ce dont nous avons besoin demain, c'est de produire et pour produire, on ne peut pas rester sur un schéma de 15 %, d'aides couplées à la production et 85 % d'aides surfaciques. Donc, il faut inverser la tendance.

Alors comme le disait Madame PIERI tout à l'heure, bien sûr, on nous dit : l'Europe impose 15 % et 85 %. Mais elle l'impose à qui ? Elle l'impose à l'État membre, donc elle impose à l'État français, mais elle ne l'impose en aucun cas aux régions et aux territoires.

Donc demain, dans une négociation qu'on aura et qu'on n'aura pas seuls, puisqu'on l'aura avec l'ensemble des organisations syndicales et du monde agricole, qu'est-ce qu'on va demander ? On va demander que pour la Corse, on inverse ces taux-là et que demain, ce ne soit plus 15 % d'aide sur la production, mais qu'on monte peut-être à 30, à 40, à 50, je ne sais pas, ça, ça va se négocier, ça va se discuter. Mais si on arrive à faire ça, on va changer le cours des choses.

Aujourd'hui, on est sur quoi ? On est sur des agriculteurs, parce que c'est l'Europe qui le demande, qui ont très peu de cheptel et qui ont énormément de surface, et ces gens-là, ils touchent autant de primes que des agriculteurs qui ont des cheptels, qui produisent et qui aussi ont du foncier. Mais à un moment donné, il va falloir faire la différenciation là-dessus. Pour faire la différenciation, il va falloir aller sur des aides couplées et augmenter le pourcentage des aides couplées. Or si demain sur la Corse, après négociation, on arrive à obtenir cette maîtrise, nous, c'est le contenu qu'on veut maîtriser. On ne parle pas encore de financiers et d'organismes payeurs, mais qu'on maîtrise le contenu. Si on maîtrise le contenu, on va changer la donne, on va changer les choses, on va privilégier la production, on va privilégier l'investissement.

Donc, la question de fond, elle est là et ça, je pense que dans les mois à venir, il y a un processus d'autonomie qui avait été engagé, qui malheureusement est stoppé pour le moment, mais c'est des questions qu'il va falloir qu'on ait. Et je ne pense pas que si demain on inverse les choses, ça change le ratio de la France des 15/85 %. Donc ça, il faut quand même l'avoir en tête et il ne faut pas être sur une situation de blocage.

Pour en revenir, puisque ça a été évoqué dans le rapport, on a parlé de l'aide aux céréales qui nous a été refusée. Mais nous, l'aide aux céréales, ce n'est pas pour aller sur les marchés mondiaux et européens pour produire des céréales, mais c'est pour arriver demain à l'autonomie alimentaire sur nos exploitations agricoles.

Aujourd'hui, le sac d'orge qui, il y a un an, on payait 8 euros, on le paye plus de 14 euros. Là, il y a énormément d'agriculteurs qui vont disparaître dans les mois à venir. Ça va être catastrophique pour les différentes filières.

Donc tout ça, il faut qu'on en tienne compte. Et pour y arriver, il n'y a qu'une solution, c'est produire, aider les gens à produire, aider les gens à produire pour les Corses, à alimenter les Corses. Aujourd'hui, on est sur des filières qui sont plus sur du haut de gamme et qui sont sur des produits en AOP, mais on n'est pas pour nourrir les populations. Mais avant d'en arriver là, je pense qu'il faut arriver à l'autonomie alimentaire sur les exploitations et pour ça, il faut qu'on ait la main et il faut qu'on puisse aller sur une vision politique qui est la nôtre.

Je voulais dire ça pour remettre un petit peu les choses à leur place, simplement. Après, je pense qu'il n'y a pas d'opposition de l'ODARC avec les filières, avec les syndicats. Je pense qu'on a des discussions qui sont assez nourries lors des conseils administration de l'ODARC. Et bien sûr, ça a été proposé par le président, je pense qu'il va le mettre rapidement en place, il y aura des discussions qui se feront avec les différentes filières et avec le monde agricole. C'est la volonté de tout le monde pour arriver à une solution qui soit concertée et à une négociation avec l'État. Le but, c'est d'arriver à négocier avec l'État et remettre au cœur du système la production. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Oui, Madame CHIAPPINI, vous avez la parole.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir et ce sera une intervention très rapide, plus un questionnement d'ailleurs, puisque vous avez parlé de l'autonomie alimentaire qui revient comme un serpent de mer et contre laquelle je pense, personne dans cette Assemblée ne peut être contre.

Seulement, je constate depuis quelques années qu'en matière de céréales, nos producteurs diminuent tous les ans leur production volontairement parce qu'ils font autre chose, parce que ça ne les intéresse plus, on parle surtout de la plaine puisque c'est la région qui fabrique le plus. Ça, c'est le premier point.

Donc l'autonomie alimentaire oui, très volontiers, mais je pense qu'il faudrait régler quand même pas mal de problèmes en amont, les nôtres les problèmes.

Ensuite, la 2^{ème} chose qui me préoccupe, je vais juste prendre l'exemple du maïs dont les surfaces de production diminuent également tous les ans, mais pour ce qui reste, qu'il y a une production de qualité certes, de grande qualité, mais par contre, qui revient à l'agriculteur, au client final, plus cher que du maïs qui vient du continent. Donc, comme vous avez parlé d'autonomie alimentaire et que je pense que c'est une des problématiques fortes, c'était juste cette interrogation que je voulais soulever. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a t-il d'autres interventions ? Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, saluer le travail qui a été fait par l'ODARC et par ce plan qui va nous permettre d'être la première pierre à l'édifice de la relance du pastoralisme dont on ne va pas préciser ici ce qu'il représente à tous les niveaux, historique, patrimonial, culturel et économique, bien entendu.

Je crois que ce qui a été dit, si on veut avoir un projet emblématique du statut d'autonomie pour la Corse, je pense que c'est bien celui-là, c'est celui d'une agriculture de production dans un pays où une grande partie de la population est sous le seuil de pauvreté et où l'alimentation nutrice u populu, a prima funzione di l'agricultura dive essa raghjunta.

Problème emblématique parce qu'il touche aux ESA, il touche à l'aménagement du territoire et donc, il nous permettrait bien entendu collectivement de nous (mot inaudible) sur ce qu'on veut.

Le dernier point, c'est que ce projet, et je sais qu'il tient à cœur au président de l'ODARC qui est l'incarnation même de ce que peut être l'économie de production dans ce secteur, depuis des années. Je crois que ce dossier, il est aussi important, sinon plus, que le dossier de la DSP d'hier, le dossier agricole général et cette discussion globale que nous devons avoir bien entendu, parce qu'il doit permettre aux représentants de la Corse, ODARC avec la profession et l'ensemble des partenaires, mais ça touche bien au-delà du monde agricole, ça touche les citoyens. Nous avons ouvert un travail dans la commission des affaires européennes que je compte bien continuer, avec des expériences qui ont été menées, du lobbying qui a été fait parce qu'aujourd'hui, ce que nous pouvons faire, et ça rejoint un petit peu les problématiques qu'on a évoquées tout à l'heure, c'est aller avec l'État membre et avec la Sardaigne et la Toscane, négocier la possibilité vraiment d'une expérimentation sur cette économie et sur ces productions typiques mais aussi, bien sûr sur l'ensemble de l'alimentation qui doit nous permettre de sortir de la misère et tout doucement, de nous réapproprier ce que nous avons.

Je conclurai simplement en disant que je suis heureux, que la commission des affaires législatives se soit emparée de ce problème parce que, comme je vous l'ai dit, le travail arrivera dans le premier semestre de la prochaine année. Lorsque l'État a voulu prélever plus d'impôts, on a constaté le démantèlement des communes et ce n'était pas une volonté de l'État, il l'a fait de partout sur le territoire français, loin de moi de polémiquer là-dessus. On a les analyses bien précises de ce que ça a pu apporter sur la déstructuration économique, sociale et culturelle de ce pays où notamment la notion Piaghja è muntagna a été complètement déstructurée et où on a eu un effondrement, c'est factuel et donc, reconstruire et rebâtir ce projet de société à partir de ces éléments-là, je pense que c'est quelque chose qui peut tous nous mobiliser parce que je sais que sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, c'est un problème qui nous touche tous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Qui d'autre veut prendre la parole ? Personne.

Donc, je me permets de rajouter sur ces interventions qui étaient très complémentaires qu'effectivement, d'abord féliciter le président de l'ODARC, parce qu'aujourd'hui, on n'est pas encore dans une configuration de négociations

directes avec Bruxelles et qu'on doit passer par un plan national, bien sûr, un plan national stratégique concernant la PAC.

Je tiens à préciser aussi, Jean-Jacques LUCCHINI a abordé le sujet, que lorsqu'il y a des régions autonomes et que l'agriculture est complètement transférée, ces régions-là participent à la négociation directement avec Bruxelles et peuvent faire valoir, et leurs difficultés, et la nécessité de préserver leurs espèces endémiques et d'ancrer l'agriculture dans les territoires ruraux, etc. Ils choisissent avec la commission, les règles les mieux adaptées à la conduite de leur agriculture.

Donc c'est le cas dans les régions autonomes, qu'elles soient insulaires ou pas. Actuellement on ne peut pas faire autre chose à ce stade que ce qui a été réalisé, même si beaucoup de perspectives qui ont été évoquées par les uns et par les autres, évidemment, sont tout à fait pertinentes et qu'il faut garder à l'agenda pour les prochaines discussions.

Monsieur le Président de l'ODARC, je vous repasse la parole. Après, on votera les amendements et ensuite le rapport.

M. Dominique LIVRELLI

Tout d'abord, je tiens à répondre à Madame PIERI, maîtriser le premier pilier, ça s'appelle de la responsabilité lorsqu'on porte un projet d'autonomie, en sachant que l'agriculture est un des piliers de notre modèle de société que l'on veut.

Le doublement de la prime ovine et caprine encadrée par l'AOP brocciu est un moyen de faire valider nos spécificités au travers de la race corse, dans le cahier des charges de l'AOP brocciu.

Le cahier des charges est en cours de modification parce qu'on sait très bien que 20 % est un facteur bloquant en termes d'alimentation externe. On va essayer de passer à 50 %. C'est en cours de validité.

Le seuil de 80 bêtes, oui, ce seuil-là de 80 bêtes, mais à un moment donné, on a besoin de lait. Il faut favoriser les professionnels.

Pour répondre à Monsieur BENEDETTI, en ce qui concerne les contrôles, ils sont de l'Europe sur la France, vous le savez très bien. Je suis d'accord avec votre constat, qu'à un moment donné, il faut proposer quelque chose d'autre. A un moment donné, on a besoin de toute agriculture, on ne peut pas prioriser une filière par rapport à une autre. Mais là, on était quand même dans l'obligation : ou bien, on faisait ce choix, c'était le choix de la dernière chance

quelque part, de redistribuer ces aides qui étaient enlevées sur la filière allaitantes au profit de la filière laitière en France, sachant que nous, nous n'avons pas de filière laitière, nous étions obligés de les mettre sur la filière ovine et caprine. Oui, c'est vrai, il y a une filière bovine qui tient la route, mais en ce qui concerne cette filière bovine aujourd'hui, comme dans l'amendement que j'ai présenté, il y a un alinéa qui dit de « veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ». On fera une évaluation d'ici un an sur cette filière-là, on fera une évaluation pour voir en termes de consommation des crédits, s'il faut réajuster parce que ce ne sera que dans un an qu'on pourra réajuster.

Pour ce qui concerne la première bovine, nous sommes dans l'obligation de l'organiser, ça n'a jamais été fait. A un moment donné, ça fait 25 ans qu'on parle de cette filière bovine, qu'on essaie de la structurer plus ou moins, il y a eu quelques discussions, mais ça n'a jamais été fait en termes d'organisation. La profession, si ce n'est quelques indépendants qui se sont structurées, le reste, la profession n'est pas structurée. Aujourd'hui, oui, il faut structurer cette filière.

Je tiens aussi à remercier Madame NIVAGGIONI, pour votre intervention, ainsi que vous Monsieur LUCCHINI, je vois que vous connaissez très bien le dossier.

Oui, Monsieur CAITUCOLI, l'agriculture est un rempart contre la spéculation, elle est créatrice d'emplois, créatrice de richesses.

Je vous remercie.

En ce qui concerne les amendements, pour l'article premier défendu par Madame PIERI, je suis favorable. En ce qui concerne la modification de l'article 2, je suis défavorable.

Formule l'avis, insérer le mot « favorable » à « formule l'avis », voilà. Mais vous savez très bien Madame PIERI que la concertation avec le monde agricole, je la mène en permanence, je ne vais rien faire sans concerter le monde agricole. Mais on ne peut pas l'insérer. Vous pensez que je puisse faire quelque chose sans concerter le monde agricole ? Est-ce que ça s'est déjà passé ? Peut-être auparavant, mais pas de ma part.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes favorable à votre amendement, l'amendement n° 1, d'accord ? Donc, on va soumettre au vote le premier amendement, le vôtre d'abord, dans l'ordre.

Amendement n° 1 de l'exécutif, est-ce que quelqu'un veut s'exprimer. Vous l'avez reçu, il est long, je ne vais pas tout relire. Jean-Martin Mondoloni, tout à l'heure, se plaignait. Vous l'avez, moi je peux le lire maintenant, emu u tempu.

Amendement n° 1, je le soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » ne participe pas. Qui est pour ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Maintenant, nous passons à l'amendement de Madame PIERI. Il y a de la part de l'exécutif une acceptation de l'insertion de « favorable » dans l'article premier. L'article 2, il semble dire que ça coule de source aussi. Annette, si je puis me permettre, alors moi j'ai une remarque, mais qui doit être une erreur, ce n'est l'institution nationale des appellations d'origine, l'INAO, c'est l'Institut national. Voilà, c'est l'Institut. Mais bon du coup comme il risque d'être caduque, on ne va pas faire un sous-amendement, on peut le modifier comme une erreur, d'ailleurs, je pense que c'est un correcteur automatique qui l'a mis.

Voilà, donc il n'accepte pas la 2^{ème} partie de votre amendement, vous l'avez bien compris ?

(Brouhaha).

Mme Anne-Marie PIERI

J'ai rencontré des responsables du monde agricole qui m'ont dit méconnaître notamment ce rapport, et c'est pour ça que je demande une concertation. C'est pour ça. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

State à sente, je précise que le président de l'ODARC est favorable au fait de rajouter l'adjectif « favorable » à l'article 1 de la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », « Core in fronte ». Qui est pour ?

Deuxième section. L'article 2 est remplacé comme suit, le Président de l'ODARC est contre, il n'y est pas favorable.

Qui est contre ? « Fà populu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » et « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu ».

La 2^{ème} section de l'amendement n° 2 n'est pas adoptée.

Je sou mets maintenant au vote le rapport présenté par le président de l'ODARC, ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », « Core in fronte », « Un soffiu novu ». Qui est pour ? « Fà populu in seme » est pour.

Le rapport amendé est ADOPTÉ.

Merci pour ce travail, merci beaucoup.

Du coup, le temps nous a paru moins long, le temps nous a paru beaucoup moins long. Merci.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI, Monsieur le Vice-président, vous pouvez me remplacer, s'il vous plaît ?

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Nous passons au rapport 399.

Madame MATTEI, vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Raportu n° 399 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è e categorie non elighjibile di l'aiutu à u FEADER à tirulu di a prugrammazione 2023-2027 affidate à e Regione.

Rapport n° 399 : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions.

M. Hyacinthe VANNI

Il faut voter l'urgence. Vous justifiez l'urgence.

Mme Flora MATTEI

Justifier l'urgence juste par rapport au fait que nous avons été saisis par l'État pour avoir un avis spécifique donné par l'Assemblée de Corse sur ce rapport, sur un décret pour la consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et

géographique, ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 23/27 confiées aux régions et aux autorités de gestion.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je mets aux voix l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'urgence est adoptée.

Vous avez la parole pour présenter le rapport.

Mme Flora MATTEI

Merci, Monsieur le Président.

Comme je le disais, pour justement motiver l'urgence, les services de l'État sollicitent l'Assemblée de Corse, autorité de gestion régionale, pour recueillir notre avis concernant le projet de décret qui fixe les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelles et géographiques, ainsi que les catégories de non-éligibilité des aides aux FEADER au titre de la programmation débutant 2023 qui sont confiées aux régions.

Le projet de texte, vous l'avez eu, il est pris pour une application précise et qui prévoit donc un décret fixe sur des règles d'éligibilité pour notamment les aides non surfaciques.

Il en précise ainsi les modalités en termes d'éligibilité des aides sous forme de subventions inscrites dans le plan stratégique national, le PSN dont la gestion est confiée aux autorités de gestion régionale, les AGR.

Le champ de ce décret concerne l'ensemble des aides hors aide surfacique dont, par exemple, l'article 3 porte sur les règles d'éligibilité géographique, avec distinction entre mesures agricoles et autres mesures d'investissement. Dans les mesures agricoles pourraient par exemple être prises les mesures spécifiques à la Corse, comme le soutien à la production primaire agricole, ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leur groupement et les investissements agricoles non productifs propres.

L'article 4, parmi les articles contenus dans ce décret, qui décline l'ensemble des autres dispositions d'éligibilité des dépenses et les exclusions applicables à l'ensemble des aides du FEADER hors aide surfacique.

Le présent projet a été établi à la suite de plusieurs réunions de travail qui se sont tenues entre l'ODARC, donc l'organisme payeur, la DAUI qui, elle, est autorité de gestion pour la Collectivité de Corse et donc qui n'ont pas d'autres observations à apporter.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse de rendre un avis favorable pour ce projet de décret. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? « Avanzemu ».

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au suivant, rapport 393.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

Rapport n° 393 : Avis di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica.

Rapport n° 393 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

C'est une saisine du préfet de Corse selon la procédure d'urgence, sur ce projet instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les lieux de juridictions d'outre-mer et de Corse.

Par ce décret, le Gouvernement entend faciliter le détachement de greffiers pour répondre bien sûr à une situation de crise ou d'urgence, et cela pour une courte période de maximum 3 mois, renouvelable une fois par année civile.

C'est une mesure générale de renfort ponctuel de personnels en sous-effectif face à une crise bien connue des personnels de justice qui vise notamment à améliorer des délais de procédure qui sont aujourd'hui anormalement longs.

C'est une avancée, mais qui est néanmoins minime, puisqu'on est là sur la création d'emplois non pérennes et qui est donc de ce point de vue-là, quand même relativement insatisfaisante.

Par contre, sur le plan institutionnel, c'est une assimilation de la Corse à l'outre-mer et non pas à la France métropolitaine, d'autant plus qu'elle rejoint avec quelques mois de décalage le régime appliqué par l'État en Nouvelle-Calédonie. Donc de ce point de vue-là, on considère que ça renforce d'une certaine manière le caractère spécifique de notre Collectivité de Corse.

Vous dire aussi que nous avons sollicité sur ce décret l'avis des bâtonniers de Corse et que nous avons eu donc 2 réponses. Concernant le bâtonnier d'Aiacciu, je vous donne lecture d'une partie de sa réponse : « tout progrès m'apparaît s'inscrire dans le bon sens, même si, naturellement, des emplois pérennes seraient préférables à ces renforts temporaires projetés. Ceux-ci auront le mérite d'exister et de répondre à cet impératif incontestable d'avoir à renforcer, en tout cas notre juridiction ajaccienne, de pouvoir compléter les effectifs présents. Ainsi, mon avis ne peut être que favorable à l'adoption d'un tel décret ».

Je vous lis aussi un extrait significatif et qui traduit bien l'état d'esprit du bâtonnier de Bastia : « ce projet de décret nous est présenté comme un progrès et dans une certaine mesure, il l'est puisqu'il affiche l'ambition de mieux faire fonctionner la justice. Mais il est surtout, me semble-t-il, un aveu que l'on ne peut faire plus, car si les greffiers volants peuvent répondre à un besoin ponctuel comme remédier à des absences de personnels, il ne permet pas à mon sens une bonne organisation des services dans la durée car les greffes demeurant un rouage complexe du fonctionnement des juridictions et sans eux, le dysfonctionnement devient facilement un constat ».

Donc, je vous prie de prendre acte d'un tel changement et d'adopter ce rapport. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis favorable de la Commission. Il y a un amendement que vous présenterez. Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, une observation et un amendement d'abord de forme puisque le projet de rapport nous propose simplement de prendre acte alors qu'on

nous demande notre avis, donc un avis favorable, défavorable, réservé mais en tout cas, notre saisine ne doit pas être dévalorisée par une simple prise d'acte. Nous devons exercer pleinement cette compétence. On nous demande notre avis sur un décret qui vise à renforcer les effectifs de greffier dans les juridictions corses. Nous ne pouvons pas nous contenter de prendre acte, ce serait dévaloriser notre institution et ne pas exercer pleinement notre compétence.

Donc, c'est pour cette raison que nous avons déposé un amendement qui vise à modifier la prise d'acte par un avis, un avis bien évidemment favorable, comme l'a rappelé le bâtonnier du barreau d'Ajaccio, c'est un projet de décret qui vise à renforcer les greffes, les greffiers en Corse. Nous savons qu'ils sont surchargés, nous savons que ça nuit considérablement à la justice locale, ça nuit à l'ensemble des justiciables corses qui, pour certains, ne verront jamais leur procès passer.

Ce renfort qui est certes ponctuel, permet de désengorger et de faire avancer les procédures. Pour une petite précision, la commission d'indemnisation des victimes à Ajaccio ne se réunit quasiment plus justement par manque de greffiers. Donc c'est le service public de la justice qui est en sous-effectif et c'est important aujourd'hui d'envoyer un signal favorable pour ce renfort. Alors, il est certes ponctuel et il devra se pérenniser. En tout cas, on espère que cette mesure qui est ponctuelle, sera pérennisée, mais envoyer un message en indiquant que nous sommes favorables à ce renfort, nous sommes favorables à une meilleure justice en Corse, nous sommes favorables à aider les greffiers à réaliser leur mission de service public.

Je crois que c'est important que la Collectivité de Corse ne fasse pas simplement une prise d'acte, mais émette un avis favorable suite à cette proposition.

Voilà donc l'objet de notre amendement.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Monsieur BIANCUCCI, vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Je vous ai bien écoutée. Je pense que sur le fond, sur l'objet, il n'y a aucun problème.

Est-ce que du point de vue réglementaire, on peut le faire, c'est-à-dire qu'on nous demande de prendre acte et est-ce qu'on peut donner un avis, c'est-à-dire marquer notre avis ? Si on peut le faire de manière plus forte...

Mme Valérie BOZZI

On nous saisit pour donner un avis, on ne nous demande pas de prendre acte.

M. Hyacinthe VANNI

L'exécutif va nous informer, mais on continue la discussion.

S'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Madame CASANOVA.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je rejoins ma collègue et consœur Valérie BOZZI, je crois que c'est une nécessité aujourd'hui que de voir l'effectif des greffiers augmenter. C'est un petit progrès, puisque c'est temporaire, mais il faudrait effectivement que cette situation soit désormais pérennisée.

Elle vous l'a dit, et je m'associe à l'intégralité de ses propos, dans la mesure où les greffes sont surchargés, les décisions ne sont plus rendues. Elle vous a cité la civile, je vais vous citer le tribunal correctionnel. Aujourd'hui, parce que les greffiers et les magistrats se plaignent, il y a des renvois à un peu plus d'un an pour l'examen d'un dossier. Alors selon que l'on se situe d'un côté ou l'autre de la barre, vous comprendrez bien qu'on est un petit peu pénalisés puisque les victimes qui attendent que des décisions soient rendues, ne le sont pas bien souvent à cause de l'absence des greffiers.

Donc je rejoins dans son intégralité les propos de ma consœur et bien sûr l'exécutif. Pour le groupe « Fà populu », c'est un avis extrêmement favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ne comptez pas sur moi pour voler au secours du ministère de la justice dans les circonstances actuelles.

Sur le fond, vous savez, le greffier, ça a été la courroie de transmission permanente de l'appareil judiciaire, ça a été souvent dans les tribunaux corses le personnage figé, permanent, le ou les, hommes ou femmes, qui étaient des personnels sédentaires, pas trop mobiles, à l'inverse d'un juge qui, par opportunité de carrière et par obligation, est souvent muté sur des fréquences en général triennales.

Se posaient les questions du pourquoi du manque.

En France, il y a une seule école de greffe, c'est l'École de Dijon. C'est un petit concours de niveau bac plus 2. Il n'y a probablement aucun Corse qui le passe, parce qu'ils n'ont pas la connaissance peut-être de l'opportunité. C'est de discuter en aparté avec l'État pour que si un Corse passe le concours, qu'il ait la garantie d'une mutation sur le tribunal de Bastia ou le tribunal d'Ajaccio, ça fait partie de clauses léonines officieuses, mais qui peuvent être discutées pour pallier des carences et de rendre quelque chose qui soit pérennisé, parce que faire venir et accepter par mesure transitoire quelque chose qui va devenir définitif, des mutations sans ouverture de postes, parce que ça manque, moi ça ne me rassure pas, ce n'est pas quelque chose qui est rationnel dans une logique où on doit avoir une vision peut-être égoïste, mais une vision autocentrée sur notre marché du travail, sur notre faculté de droit de Corte. Peut-être demander une possibilité de former, par le CNFPT, pour que, par le concours interne, des agents de catégorie B puissent passer les concours. Après le problème, c'est que ce ne sont pas les rémunérations les plus hautes dans l'administration d'État. Ce n'est pas quelque chose de prenant, mais bon, dans la situation qu'on a aujourd'hui du marché du travail, ça doit faire partie des priorités qu'on doit avoir. Et une démarche comme ceci, on en prend acte peut-être, mais d'aller au-delà, ça me paraît bizarre parce que c'est contraire à ce qu'on dit.

Et le ministère de la justice, aujourd'hui, se comporte, par rapport à la situation corse, comme un élément qui n'est pas un élément de stabilité. Il n'y a pas de vraie justice et je ne vois pas pourquoi on va donner un coup de main et donner un avis favorable.

Je ne vais quand même pas aller jusqu'à dire « je vote contre, je fais un avis... », mais ce n'est pas à nous de remplir les fonctionnaires de l'État sur la partie régaliennne fondamentale de son attribution. Et on doit se poser la question de la formation des hommes et des femmes. Moi, je n'ai connu que des greffiers jusqu'à il y a une quinzaine d'années qui étaient d'entre nous, c'était comme les

chauffeurs de préfet et de sous-préfet, c'était la continuité, la transition, c'est ce qui donne la température à un procureur, la température à un juge.

C'est important le greffier, ce n'est pas quelqu'un d'anodin. Et d'avoir quelqu'un de parachuté, ça veut dire avoir un système judiciaire qui n'aura plus aucune attache réelle sur le territoire corse, au sens de la perception des phénomènes et de ce qui se passe réellement. Ce sont des éléments quand même qui sont importants, ce n'est pas le simple scribe qui retranscrit et qui a cet appareil simplement fonctionnel. C'est un homme et une femme, et qui est tout le temps-là.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je ne rentrerai pas dans le détail. Le vrai point positif, si on fait un peu d'humour, c'est le fait qu'à un moment donné, on soit déconnecté quand même de ce qu'on appelle la métropole, on devient outre-mer. On était déjà outre-mer quand même, même si ce n'est pas le Pacifique, même si ce n'est pas l'océan Indien ou les Caraïbes, c'est quand même la Méditerranée, on est outre-mer, c'est un bon point.

Sur le reste, sans excès de zèle, je crois qu'on est devant un problème matériel de ressources humaines, donc on se cantonnera simplement à voter favorablement ce rapport, sans aller plus loin. On ne va pas mourir sur la barricade de l'amendement, d'une part, et, d'autre part, il faudrait peut-être là qu'on pousse un peu l'avantage, c'est peut-être de bon augure pour parler de dérogation et de statut dérogatoire pour d'autres domaines, notamment, par exemple, celui de l'éducation. Mais bon, pour l'instant on restera au greffe.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Pas d'autres demandes d'intervention ? L'Exécutif pour l'amendement.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Avis défavorable.

Nous proposons de rester sur la prise d'acte pour trois raisons :

L'avis des bâtonniers d'abord, qui est un avis très, très prudent. Avis favorable, mais qui, à travers les propos que je vous ai lus, démontrent aussi l'extrême réserve.

Le deuxième point, c'est que nous, nous considérons que politiquement aujourd'hui et ça a été dit ici, la justice française aujourd'hui a un comportement vis-à-vis de la Corse qui, de notre point de vue, ne peut pas permettre aujourd'hui de voter un avis favorable sur ce type de décret.

Et le troisième point bien sûr, mais ça rejoint le premier point, c'est qu'on est en plus sur des moyens qui sont, me semble-t-il, pas pérennes et relativement dérisoires ? Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est un point de forme.

L'opportunité, on n'est évidemment pas d'accord, mais ça se discute.

Nous avons créé les conditions au cours du temps, c'est la loi du 22 janvier 2002, intégrée dans le code des collectivités territoriales, et nous sommes les premiers à nous insurger de ne pas être sollicités pour avis lorsqu'il y a des décrets.

La question que je pose, c'est : est-ce qu'on est dans les clous en ne faisant que prendre acte ? Ou avons-nous obligation, en vertu du code, de donner un avis ? En l'occurrence, vous pouvez assumer un avis défavorable, ce n'est pas un problème, ou plutôt un avis favorable. Je ne reviens pas, Valérie l'a très bien expliqué, sur l'opportunité.

En revanche, qu'il soit dit, su, lu et bien compris que nous, on est du côté du justiciable dans cette histoire ; la justice, c'est autre chose, la façon dont elle est rendue. On est préoccupé par le sort des justiciables, mais ça c'est sur le fond.

Sur la forme, est-ce que vous pouvez nous répondre à la question : y-a-t-il oui ou non nécessité et obligation en vertu du code de donner un avis ou pouvez-vous vous limiter et vous contenter de la seule prise d'acte ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je vais vous répondre, nous pouvons le faire. Nous ne sommes pas obligés de donner un avis favorable ou défavorable, et d'ailleurs, à plusieurs reprises, nous l'avons déjà fait.

M. Hyacinthe VANNI

C'est ce que me soufflait Serge à l'oreille, donc c'est arrivé jusqu'à Gilles GIOVANNANGELI qui connaît très bien l'institution.

Donc, prendre acte, c'est donner un avis.

Très bien, donc avis défavorable de l'exécutif.

M. Romain COLONNA

Juste un commentaire.

Je voudrais, par rapport à l'amendement, juste quand même rappeler à l'Assemblée la fin du rapport qui dit :

« Je vous propose en conséquence de bien vouloir approuver le présent rapport et de prendre acte de ce projet de décret ». Il ne faut pas rester uniquement à cela. Il est écrit également « sous réserve des observations et réserves figurant dans le présent rapport ».

Alors, ce n'est peut-être pas assez fort et ça je le respecte tout à fait, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas un avis, il y a quand même des réserves qui sont émises, il y a tout un certain nombre d'observations qui sont circonstanciées et vous avez bien compris les raisons politiques, et on prend acte avec ces réserves là et ces observations.

Donc c'est quand même une prise d'acte qui est justifiée, circonstanciée et argumentée.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, après c'est ces précisions enrichissantes et je vous remercie à tous, et l'avis défavorable de l'exécutif, je mets aux voix donc l'amendement.

Qui est pour ? « Un soffiu novu »

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est rejeté.

Donc, je mets aux voix la prise d'acte du rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'ASSEMBLÉE de CORSE a PRIS ACTE du RAPPORT.

(Non-participation des groupes « Core in fronte », « Avanzemu » et « Un Soffiu novu »)

Je vous propose une pause de 5 minutes, parce que la CAP s'éternise un peu et qu'on va quand même voir quel dossier on peut passer sans le Président.

A moins que l'Exécutif puisse nous dire les rapports qu'il faut passer ?

Brouhaha.

Donc, on suspend 5 minutes.

La séance est suspendue à 17 h 37 et reprise à 17 h 56.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Regagnez votre place s'il-vous-plaît.

Je vois que mon vice-président n'écoute pas...

Donc merci, Monsieur le Vice-président.

Je vous propose, puisque dans l'attente de la venue du Président de l'exécutif concernant le rapport relatif à la proposition du sénateur PANUNZI, de passer mes rapports qui depuis hier matin sont en instance, sont dans le sas en fait.

Donc, il y a en fait 3 rapports.

Un premier rapport qui concerne, et c'est important pour que les acteurs nous entendent, la méthodologie relative à l'analyse et aux préconisations en matière de dérives mafieuses. On va essayer de passer ce rapport-là, qui n'est pas très long.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 403 : Raportu rilativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose

Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est juste une proposition de méthodologie qui relève d'ailleurs de l'Assemblée de Corse, dans l'attente d'un calage des propositions de l'exécutif. Mais c'est pour que nous, nous organisions en amont.

Souvenez-vous, le 18 novembre dernier, nous avons tenu une session extraordinaire sur les dérives mafieuses et nous avons bien dit à ce moment-là que ce n'était pas un point d'aboutissement, mais que c'était un moment important, souvenez-vous, et que c'était le départ, le début en tout cas, d'un travail collectif que nous mènerions, d'abord entre Assemblée de Corse et Exécutif, mais ensemble aussi avec les différents comités et associations qui étaient avec nous ce jour-là.

Nous avons voté une résolution solennelle, dans un esprit très volontariste et nous avons donc décidé, et c'est stipulé dans la résolution, d'un cycle de travail de 5 mois qui sera organisé autour de 5 thématiques clés : éthique et politiques publiques ; secteurs économiques particulièrement exposés ; drogue et commerce illicite ; dérive mafieuse, instrument d'analyse et de quantification, procédure droit et politique pénale ; et, 5ème groupe de travail, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux.

Donc, ce sont ces 5 groupes de travail qu'il va falloir organiser.

Dans l'attente donc d'un calage avec le Conseil exécutif, à la rentrée bien sûr, au mois de janvier, je vous propose donc de définir l'implication de l'Assemblée de Corse de la manière suivante :

La Conférence des présidents, comme ce fut le cas avant la tenue de la session extraordinaire, puisqu'on va travailler tous ensemble, reste l'instance de pilotage stratégique.

Je rappelle que dans la Conférence des présidents, il y a le Président de l'exécutif, moi-même et les présidents de groupe.

Ensuite, la commission permanente, qui s'était tenue ce jour-là, souvenez-vous, l'après-midi dans le Salon vert, la commission permanente est confirmée dans son rôle d'interface entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et les parties prenantes, puisque nous avons travaillé en commission permanente. La commission permanente est une « réduction » de la représentation partisane ici présente, donc ça peut convenir très, très bien. Et surtout, la commission permanente a déjà commencé à travailler au mois de décembre sur le sujet.

Je vous propose qu'au mois de janvier prochain, nous ayons, dès le début du mois de janvier, une commission permanente, il y en aura très certainement une, si j'en crois les échanges de ce matin, en Conférence des présidents à la mi-janvier ou à la 3^{ème} semaine peut-être de janvier. Lors de la commission permanente, je demanderai à chaque groupe, pour vous permettre d'y réfléchir en amont, de désigner 2 élus par groupe et par thématique, donc les thématiques qui ont été évoquées, d'accord ? Alors je comprends bien que ça risque d'être un peu difficile pour le plus petit groupe. Concernant la conseillère qui est non-inscrite, elle pourra participer bien sûr à un des groupes de travail, il n'y aura pas de souci, au moins à une thématique, il n'y a pas de problème là-dessus.

Je me permets aussi de vous signaler qu'il faudra, c'est ce que nous avons convenu d'ailleurs avec le Président de l'exécutif et les personnes présentes à la commission permanente, que chaque groupe de travail soit « copiloté », coordonné en tous les cas, entre un membre de l'exécutif et un membre de l'Assemblée de Corse, en fonction des thématiques données. Ça laisse le temps à chacun de s'organiser. Donc il y aura un pendant côté exécutif et côté assemblée. Et je pense que, de cette manière-là, tout le monde pourra s'exprimer, être représenté.

Si d'aventure, les membres de la commission permanente, les 15 de la commission permanente actuellement constituée bien sûr, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, ne peuvent pas participer à tous les ateliers, ou si, tout simplement, par affinité intellectuelle, connaissance d'un sujet particulier, d'une des thématiques, une personne en particulier du groupe, qui n'est pas membre de la commission permanente, voudrait participer au groupe, il viendrait en substitution à ce moment-là de la personne formellement membre de la commission permanente.

Est-ce que j'ai été claire en cette fin de journée ? Il n'y a pas de souci ? De toute manière, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je voudrais rappeler, s'il nous écoute ou s'il récupère ensuite le rapport sur le site de l'Assemblée de Corse, parce que j'ai déjà été contactée par une des

associations, leur rappeler que la fin de l'année et l'ensemble des rapports, et notamment la DSP que l'exécutif avait à boucler, et l'ensemble des rapports que nous examinons aujourd'hui et la très lourde commission permanente que nous avons eue la semaine dernière ne nous ont pas permis évidemment de réunir la CP dédiée aux dérivés mafieuses, comme nous nous y étions engagés.

Je tiens à leur dire aussi que, néanmoins, comme en atteste la présentation du rapport aujourd'hui, tout cela est sur notre agenda de travail de début janvier. Voilà, les choses sont dans le pipeline, si j'ose dire, et donc nous serons amenés à nous rencontrer très rapidement sur le sujet.

Voilà, est-ce que vous avez des questions sur cette proposition qui vous est faite ?

Je vous demande tout simplement une prise d'acte en la matière.

L'assemblée de Corse a pris acte de ce rapport.

Donc réfléchissez sur quelle thématique, organisez-vous dans les groupes politiques pour pouvoir participer au mieux sur l'ensemble de ces thématiques. Merci.

Je tiens à préciser une chose, le CESEC et l'Assemblée di a Giuventù seront invités systématiquement dans les groupes de travail aussi, on en avait convenu comme ça la dernière fois, et l'Assemblée di a Giuventù a déjà commencé à travailler par ailleurs, puisqu'ils nous avaient déjà saisi sur le sujet, donc ils seront présents.

Bien, donc voici pour le premier sujet.

Deuxième sujet, qui est en lien quand même avec des dossiers qui sont passés tout à l'heure et surtout la DSP d'hier.

Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni relativu à l'avvisu « rinfurzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022

Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1^{er} décembre 2022

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc c'est un rapport d'information que je souhaitais vous présenter relatif au travail donc que j'ai pu réaliser au Comité des régions.

Je ne vais pas être très longue parce que j'en ai déjà parlé par ailleurs.

J'ai eu l'opportunité de pouvoir présenter, alors on ne dit pas « un rapport », on dit « un avis » dans le jargon européen, sur la nécessité d'activer l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne.

C'est un article qui, de manière explicite, stipule que l'objectif de cohésion territoriale, économique et sociale doit être poursuivi et en particulier, c'est écrit explicitement, en particulier dans les régions suivantes : les régions rurales, les zones rurales, les zones où s'opèrent une transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels et démographiques permanents, comme les régions septentrionales, donc le grand Nord, les régions à faible densité démographique, les îles, les régions transfrontalières et les régions de montagne.

Bien évidemment, j'ai vu une opportunité à travailler ce sujet dans la mesure où nous cumulons plusieurs de ces handicaps naturels et démographiques permanents, puisque nous sommes une île avec une faible densité démographique, mais également une montagne, et que nous sommes également par nature transfrontaliers.

Donc, au titre de ces différentes caractéristiques, il me semblait opportun de travailler sur le sujet, sachant que bien évidemment, je n'ai pas défendu le dossier, vous le comprenez bien, que du point de vue de l'insularité, ce n'était pas possible.

Donc, on constate d'abord dans le 8^{ème} rapport « cohésion » qu'on a une augmentation des disparités de manière très, très forte, économiques et sociales, entre ce type de territoire et le reste des territoires européens, et la moyenne européenne ; que les fractures sont de plus en plus fortes, y compris dans le

domaine numérique. Une très grande partie des territoires européens, quand je dis une grande partie, c'est quasiment la moitié des territoires européens ruraux n'ont pas le très haut débit, ce qui va engendrer des effets de disparité et de fracture très importants dans un futur proche ; qu'on a un vieillissement très important dans ces régions, par effet mécanique, et qu'on a bien évidemment donc un déclin démographique et une fuite des cerveaux, et des jeunes en particulier, qui font que toute possibilité de rattrapage à moyen ou à long termes est de fait obérée.

Donc, cet article 174 est très mal appliqué. Je ne dis pas qu'il n'est pas appliqué du tout parce qu'il y a certains États-membres qui font très attention, parce que leur traité d'adhésion les oblige à prendre en compte la spécificité de certains de leurs territoires. Ce n'est pas notre cas, puisque nous, nous sommes considérés comme une région métropolitaine.

Aujourd'hui, la politique de cohésion, telle que je vous en ai parlé plusieurs fois et telle que parfois elle vous est exposée par Flora MATTEI, prévoit un certain nombre de choses, mais la spécificité de ces territoires n'est pas suffisamment mise en exergue.

Par ailleurs, il apparaît que la politique de cohésion ne peut pas tout faire et que si on lit l'article 175, normalement l'article 175 contraint toutes les politiques de l'Union à poursuivre un objectif de cohésion. C'est-à-dire que, en droit européen, normalement en termes de transport, en termes d'énergie, en termes maintenant de transition écologique, en termes de numérique, eh bien on doit prendre en compte l'article 174 et considérer que chaque politique européenne doit respecter ce qu'on appelle un test, un proving, qui doit permettre une évaluation de l'impact de la politique européenne, quelle qu'elle soit, de quelque nature qu'elle soit, dès lors qu'il y a un territoire qui relève de l'article 174, donc y compris d'ailleurs en transport, et c'est un argument qui va dans le sens de ce qui a été échangé hier, mais aussi dans le sens de ce qui a été dit par Dominique LIVRELLI, le Président de l'ODARC, en matière de spécificités dans le monde agricole et rural en particulier.

Donc, tout l'objectif du rapport, c'était évidemment de faire un focus et d'attirer l'attention sur ce sujet-là, à la fois le 174 et le 175, dans un objectif de réduction, évidemment, des écarts de développement et de faire en sorte que cela soit contraignant pour toutes les politiques de l'Union, avec une incise très, très forte, en rappelant à la Commission, évidemment, la nécessité d'appliquer l'article, mais aussi aux États-membres. Et la Commission devrait demander aux États membres de démontrer, à chaque fois qu'il y a un accord de partenariat, donc tous les 7 ans, qu'il y a un FEADER, un FEDER, quels que soient les types de politiques mis en œuvre et bien qu'il y a une prise en compte de l'article 174. S'il y a au moins un territoire et vous comprenez bien qu'avec les zones rurales, la

montagne, le transfrontalier et tout le reste, il y a forcément un territoire qui est concerné par l'article 174 dans tous les pays, dans chaque pays.

Donc, l'idée, c'est véritablement que les États-membres prennent en compte ceci, y compris d'ailleurs dans toutes les politiques qui relèvent du pacte vert, du Green Deal, et qui relèvent de la facilité pour la relance et la résilience, et le plan de relance.

Voilà, je ne vais pas être plus longue.

Ce rapport dont il faudra se souvenir, non pas parce que je dois passer à la postérité, pas du tout, mais il faudra s'en souvenir, je le dis pour l'exécutif, lorsqu'il y aura des négociations dans tous les domaines que je viens de citer, il est très important qu'il soit rappelé.

Le rapport, je le précise, a été voté à l'unanimité des 350 régions du Comité des régions, après un lobbying très, très important auprès de toutes les catégories de régions. Et par ailleurs, de ce fait donc, le Parlement européen récupérera l'avis, parce que ce n'est qu'un avis, évidemment, il n'est pas contraignant à ce stade-là, malheureusement il n'est pas contraignant, mais le Parlement européen, parce qu'il a été voté à l'unanimité, l'examinera dans sa commission, la commission de politiques régionales, et très certainement, on le transformera en résolution. Et si c'est une résolution qui est votée ensuite par le Parlement européen, elle devient contraignante pour la Commission et pour le Conseil, pour les États-membres.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet et évidemment, c'est un sujet d'information.

Est-ce qu'il y a des questions ? Jean-Martin, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, pas une question, mais une réaction.

Je vous trouve extrêmement modeste, Madame la Présidente, pour le coup, en disant que compte tenu de l'heure tardive à laquelle on examine ce dossier, qu'il faut aller vite ; il faudrait prendre le temps, ce qu'on ne va pas faire compte tenu des délais qui nous sont impartis.

C'est une initiative d'abord qui s'inscrit dans une histoire très longue, puisque l'article 174 a un quart de siècle d'existence et comme tout à une histoire dans cet hémicycle, il n'est pas inutile de rappeler que Jean BAGGIONI, en sa qualité de député européen y avait évidemment très largement contribué.

L'article 174, pour faire simple, c'est presque la porte d'entrée de toutes nos dérogations, parce que l'écart de développement tel qu'il était imaginé au départ et tel qu'il s'inscrit aujourd'hui, n'a plus la même valeur et qualitative, le numérique n'existait pas à l'époque, par exemple, et aujourd'hui, lorsqu'on parle de développement, on s'indexe évidemment sur le développement numérique par exemple. Et donc en qualité, évidemment en volume, parce que vous avez bien fait de le rappeler, chaque État-membre et il y a plus d'États-membres aujourd'hui qu'il y en avait il y a 1/4 de siècle y va de la spécificité de son territoire et essaye de démontrer, coûte que coûte, qu'il faut compenser des écarts de développement.

Donc c'est un sujet très important que, en votre qualité de présidente de l'Assemblée, mandatée à ce titre, avez réinvesti. Il était temps qu'on réinvestisse ce dossier.

Et je voudrais juste conclure en disant qu'il faudra capitaliser aussi cela, comme je l'ai fait au nom de mon groupe et j'allais presque dire au nom de notre collectivité, à Paris, place Beauvau, commencer à le capitaliser en faisant valoir la notion de handicap permanent : l'insularité, le fait montagne, la démographie sont autant de critères qui doivent justifier, dans les relations que nous avons avec Paris, que nous avons besoin, non pas sous la forme d'aide, de nous positionner en quémandeur, mais de nous positionner comme une région dont les fragilités sociologiques, historiques, démographiques, structurelles justifient qu'on soit accompagné comme on le fait, comme vous le faites à Bruxelles.

Je pense que ce travail que vous faites sera fort utile dans les mois, en tout cas les semaines et les mois qui viennent, pour convaincre de la même façon, c'est-à-dire critériser de la même façon que la Corse a besoin d'être non pas aidée dans un rapport de valet à vassal, mais d'être accompagnée parce que ça se justifie et parce que c'est légitime. Et je ne vois pas pourquoi on arriverait mieux ou moins à légitimer des choses à Bruxelles et mieux ou moins à les légitimer à Paris, je pense qu'il faut travailler en symétrie, en essayant de réinvestir ce travail très important que vous faites en notre nom, et nous souhaitons vous en remercier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean Martin.

Juste un petit mot, un chiffre. Ce n'est pas du droit, c'est un chiffre et c'est la Commission européenne qui a fait les calculs : en 2040, 2040 c'est demain, 50 % des régions qui relèvent de l'article 174 seront considérées comme en déclin. En déclin, ça veut dire qu'on n'a plus de capacité pour rebondir. Ça veut dire que la convergence sera finie, qu'on n'y arrivera plus.

Voilà donc, il y a vraiment un sujet, un très, très gros sujet. C'est fondamental. C'est plus facile à argumenter pour nous parce qu'on est insulaire, on est de montagne, on cumule plusieurs des difficultés, voilà.

Mais effectivement, il faut arguer à ce sujet et porter la voix, vous avez raison, dans le cadre du cycle de discussions qui vont s'ouvrir.

Merci.

Oui, Alex VINCIGUERRA, je vous en prie.

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Présidente,

Je tenais aussi à vous remercier pour ce travail remarquable et pour votre pugnacité à pouvoir porter la Corse dans ces instances qui sont très importantes pour nous. Mais je voulais aussi avoir une précision.

Je suis soucieux du temps et entre le moment où le comité a pris sa résolution, le moment où le Parlement va s'en emparer et le moment où la Commission va émettre un règlement ou des règlements, combien de temps peut-il se passer ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, c'est un processus étagé long, mais aussi au fait de beaucoup de politiques.

D'abord, là, nous sommes sous présidence tchèque (présidence de l'Union) et va s'ouvrir ensuite la présidence espagnole. Sous la présidence espagnole, il y a une « fenêtre de tir » de discussions entre les membres du Conseil parce que l'Espagne est fortement... D'ailleurs, j'ai eu 28 amendements à mon rapport, dont 14 venant de régions espagnoles. Pour quelle raison ? Parce qu'ils sont confrontés à une problématique de vieillissement qui est énorme, ce n'est même pas du déclin, c'est du vieillissement de population qui est très, très fort parce que souvenez-vous que lors de la crise économique en Espagne, après les subprimes, il y a eu énormément de migrations. Il y a énormément de jeunes qui ont quitté l'Espagne. Donc en Espagne, il y a des régions qui sont fortement contraintes ; après, elles sont contraintes géographiquement.

Et enfin l'Espagne a des îles, il y a les Baléares en particulier, parce que les Canaries sont considérées comme ultrapériphériques donc et que la présidence des Baléares avec laquelle nous travaillons est très proactive sur ce sujet-là. Et

lors de la présidence espagnole, il y aura un symposium sur les îles et en particulier l'ensemble de ces travaux-là, le mien mais aussi celui du Parlement et notamment du député réunionnais Younous Omarjee, remonteront à travers la présidence espagnole.

Maintenant le Parlement, lui, se saisira de mon rapport au semestre prochain. Ensuite, très certainement, s'il y a modification, par exemple, de la politique de cohésion, ce sera après 2027, c'est-à-dire après ce PO-là, après ce programme opérationnel. Mais le travail politique se fait dès 2023.

C'est long l'Europe, Jean-Martin MONDOLONI le disait, ça a commencé effectivement sous Jean BAGGIONI, il y a eu Max SIMEONI, et à chaque fois, on a l'impression qu'on répète la même chose, mais bon, ça progresse, ça progresse, c'est lent mais ça progresse. Et après, quand c'est acté, c'est acté, par contre.

Encore une fois, dernier point, et Jean Martin a raison, il faudra en discuter à Paris, c'est à l'État-membre, la Commission vous le dit, c'est à l'État-membre de défendre la région qui relève de l'article 174. La Commission, elle, a des cadres généraux. C'est à l'État-membre de défendre la région en question et en l'occurrence le territoire corse.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, un point d'ordre !

Est-ce que le règlement de l'Assemblée a changé ? Parce que je vois l'exécutif qui intervient sur un rapport de l'Assemblée.

Non mais, est-ce que ça a changé ? C'est la question que je pose. Parce que l'article 7 du règlement intérieur nous interdit de nous auto-saisir ; vous vous souvenez, je vous en avais fait la remarque ?

Est-ce qu'il y a eu un changement ou l'exécutif a le droit d'intervenir sur un rapport de l'Assemblée ? Je suis toujours un peu taquin, mais est-ce que ça a changé ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien d'être rappelée à l'ordre comme Présidente !

Point d'ordre, l'Exécutif a le droit de s'exprimer sur ce qu'il veut, il n'y a pas de problème.

M. Pierre GHIONGA

Pas sûr...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, oui, l'Exécutif a le droit de s'exprimer, tout à fait... Surtout pour dire des choses agréables d'ailleurs, ce n'est pas gênant... Mais il peut s'exprimer sans problème.

« Article 55 », me dit notre cher secrétaire général : « Le Président et les membres du Conseil exécutif ont accès aux séances de l'Assemblée de Corse et aux commissions. Ils sont entendus sur leur demande, sur les questions inscrites à l'ordre du jour ».

La question est inscrite à l'ordre du jour, ils peuvent parler sans problème, ils peuvent s'exprimer.

Un mi mettite micca male incu l'Esecutivu avà, n'aghju abbastanza !...

Merci Pierre.

Donc vous prenez acte et évidemment, le rapport est annexé, et si vous avez besoin, dans les domaines de compétences qui sont les vôtres, d'informations, on est à votre disposition. Merci.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Alors il y a un autre rapport. Il va falloir dire au Président de l'exécutif de venir aussi pour le rapport PANUNZI, et puis on a le SPASER à passer.

Troisième rapport, donc.

Rapport n° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous donne deux éléments sur le rapport d'activité, on ne va pas lire le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse.

Je vous explique, en 2021, il n'y a pas eu de rapport d'activité parce que c'était une année d'élections. Néanmoins, il y a eu une activité de l'Assemblée de Corse au premier semestre, de janvier jusqu'aux élections. Il y a eu une activité, donc sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI, mais le rapport n'a pas été fait.

Ensuite, j'ai été élue en juillet 2021 comme présidente et les rapports d'activité, en fait, sont des rapports d'activité calés sur l'année civile. Ce n'est pas notre année parlementaire, c'est notre année civile. Donc, c'était un peu compliqué.

Donc, ce que je vous ai proposé, ce rapport d'activité proposé couvre le premier semestre où la présidence était assurée par Jean-Guy TALAMONI, et bien évidemment, c'est le secrétariat général qui a fait ce travail-là parce qu'il est important, et on l'a vu pour les 40 ans, qu'il y ait les rapports d'activité qui soient faits, non pas pour être évalués, quoi que si le comité d'évaluation des politiques publiques, ou la commission de contrôle veut à un moment donné travailler là-dessus, il n'y a pas de souci bien évidemment, mais surtout pour des visées archivistiques, c'est-à-dire qu'il faut laisser une trace de notre activité. Et notamment évidemment, il y a les délibérations, mais il y a des événements, il y a un certain nombre de choses, le travail de la questure, le travail du secrétariat général, le travail des commissions, tout ce qui fait notre vie parlementaire.

Donc ce rapport d'activité couvre le premier semestre 2021 et il couvre la période de juillet 2021 jusqu'au mois de décembre.

Brouhaha.

Non de juillet à juillet, ce n'est pas une année civile, mais l'année prochaine, ce sera une année civile.

Donc, il y a un an de mon activité, on va le dire comme ça, et de votre activité à mes côtés, donc juillet 2021 à juillet 2022, plus le premier semestre 2021 sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI.

Donc, c'est le document qui vous est parvenu.

On a eu un petit souci pour l'impression du document, donc vous ne l'avez pas en version papier, vous l'avez en version numérique. Il n'est pas encore parfaitement formaté sur le plan graphique, mais parce que c'est un document qui doit être reformaté ensuite pour l'impression, mais rien ne changera dans le texte et les iconographies.

Voilà, donc ce que je voulais vous dire et je vous demande d'en prendre acte.

Et je remercie bien évidemment et le secrétariat général. Vanina PIAZZA aussi en particulier, je me permets, Monsieur le Secrétaire général, si vous êtes d'accord, Vanina PIAZZA et mon cabinet, Jean-Sébastien ARRIGHI en

particulier et tout le cabinet, bien sûr, qui a travaillé pour établir depuis le mois de septembre ce rapport d'activité.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Romain COLONNA, je vous en prie.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Vous remercier pour ce rapport au moins en version numérique et juste ouvrir une parenthèse que je refermerai aussitôt, pour vous dire que dans le cadre de la Commission des compétences législatives et réglementaires, et je remercie aussi les services, avait été envoyé à l'ensemble des commissaires de manière compilée l'ensemble de nos travaux et activités des derniers mois, donc qui est disponible pour l'ensemble de l'Assemblée, mais prioritairement qui a été envoyé à l'ensemble des commissaires.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, tout à fait. Et on échangera d'ailleurs début janvier, le 13 d'ailleurs, c'est fixé, avec tous les présidents de commissions, comme je l'ai dit, pour voir comment on capitalisait, on travaillait ensemble pour l'année à venir, donc c'est parfait.

Bien donc là-dessus, vous prenez acte.

L'assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Donc, il nous reste le rapport PANUNZI, le SPASER aussi.

Le Président ne peut pas nous rejoindre tout de suite, M. VINCIGUERRA, présentez votre rapport.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 395 : Presentazione i u rapportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impieggu

Rapport n° 395 : Présentation du rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi

M. Alex VINCIGUERRA

Mma a Presidente, Care cunsigliere, Cari cunsiglieri,

Pè su sughjettu chì ci pare impurtante, hè peccatu d'esse cusì tardi, mà u sughjettu di u travagliu d'impieggu, avemu fattu una scelta : di prinsentà lu come un raportu d'urientazione, perchè ?

Perchè ci pare oghje, oghje più chè mai, chì u travagliu è l'impieggu sò diventati prublemi chì devenu esse trattati ind'è un campu più largu chè u semplice campu di l'ecunomia.

Sti prublemi di u travagliu è di l'impieggu valenu dinò per i settori di a furmazione, di l'innovazione, di a ghjuventù è di sicuru di u suciale.

E nostre riflezzione devenu dunque esse arrimate à una larga cunsultazione è, s'ellu hè pussibile, à una ricerca di un'accordu.

Dapoi a crisa sanitaria, semu in una situazione ch'hè cambiata assai. Un sò più i travagliatori chì ricercanu u travagliu, mà sò l'imprese chì ricercanu i travagliatori.

Allora, a nostra ambizione ùn hè micca di prupone vi una pulitica nant'à l'impieggu, no per avà un lu pudemu ancu ; un lu pudemu ancu perchè agisce nant'à e cariche suciale è fiscale, chì sò l'arnese principale di sta pulitica, ùn avemu ancu a pussibilità di fà lu.

Allora a nostra ambizione hè di pudè truvà soluzione semplice, per aiutà l'impiegati à truvà, à tene è à valurizà u so impieggu, mà dinò pè fà in modu chè l'imprese possine offre à i so impiegati proposti di travagliu differente chì integranu a logica di a rispunsabilità sucietale.

Vi ramentu chì a rispunsabilità sucietale (RSE) è l'integrazione vulintaria à l'attività di l'imprese sò questione suciale è imbiantale.

Per di la chjara, a RSE, hè a cuntribuzione di l'imprese à u sviluppu durevule. Pensemu chì un'impresa chì mette in ballu a RSE hà è hà da avè, di sicuru, un impattu positivu annant'à i so impiegati.

E perciò chì questu raportu porta riflessione è pruposte d'azzione, annant'à a parte suciale di a RSE ; a parte ambientale, a piglieremu ind'è u 2023.

Avete capitu chì stu campu d'azzione meritava una riflessione larga, tandu ci hè parsu dunque necessariu d'assucià à u travagliu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica a nostra assemblea di sicuru, e so cummissione, u CESEC, l'Assemblea di a Ghjuventù, è tutti l'attori cuncernati ch'elli fussin u istituzionali, u operatori, o membri impegnati di a sucietà civile.

Quelques mots du décor.

En positif, tout n'est pas noir dans l'économie corse. Il y a du positif. Il y a une activité soutenue, + 4,4 % si on compare à 2019. Et donc, en corollaire, l'emploi salarié qui augmente, + 6,3 % par rapport à 2019.

Le taux de chômage est à 6 % de la population active. Il se situe au niveau le plus bas jamais observé depuis 2014. Et dans certains territoires de Corse, il avoisine même les 5 %, à l'exemple du bassin d'emploi de Corti.

En négatif, les entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à recruter sur de nombreux besoins en compétences, s'agissant notamment de la compétence numérique pour les entreprises de services, de compétences en gestion pour les entreprises du tourisme et des services, de compétences commerciales et surtout, nous constatons une tension très forte sur les métiers du BTP.

Aujourd'hui, le Pôle emploi nous dit qu'il y a 28 000 projets de recrutements qui sont répertoriés, dont 61 % identifiés comme difficiles.

Par exemple, pour revenir au BTP, je vous donne un exemple sur le métier de maçon : 436 offres à pourvoir, 131 demandeurs. Donc un problème sur le recrutement.

Autre point de tension, et ça, c'est un énorme problème à mon sens, c'est le niveau médian des salaires qui est identifié comme le plus bas de France entière (quand je parle de France entière, c'est territoires et départements d'Outre-mer inclus), avec un différentiel observé par nos services de Corsica Statistica de l'ordre de 400 €.

Pour rappel, le salaire moyen annuel net dans le secteur privé, on parle évidemment de secteur privé (le secteur public, on l'a traité ce matin), le salaire moyen net mensuel s'élève à 2 346 € en Corse ; il est de 2 736 € en moyenne nationale, donc 390 € d'écart.

Autre point noir, c'est qu'avec 18,5 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire : les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans étant bien sûr les plus concernés.

Le niveau médian annuel des personnes vivant dans un ménage en Corse s'établit à 20 670 €, soit 580 € de moins que le niveau national.

Plus grave encore, le niveau de vie médian des personnes en situation de précarité s'élève à 855 € par mois, soit 19,6 % de moins que le seuil de pauvreté établi à 1 000,63 €. Et en plus, on constate que la Corse est le territoire où les prix à la consommation sont les plus élevés, 8,7 % pour le seul poste de l'alimentaire, qui représente 15 % des ménages.

Je ne vous parle pas du logement, je ne vous parle pas de l'énergie, l'ensemble de ces éléments, à la fois en termes de salaires et en termes de précarité, mais aussi en termes de performance économique, l'ensemble de ces éléments montrent clairement que la Corse est engagée aujourd'hui et de manière structurelle dans une trajectoire, je reprendrai les mots de notre présidente, dans une trajectoire de croissance appauvrissante.

Alors ce n'est pas un problème nouveau. Plusieurs débats de notre Assemblée ont tenté de trouver des solutions à ce problème difficile et récurrent.

En 2016, on a produit un plan ambitieux pour lutter contre la précarité et la pauvreté.

En 2019, on a produit, et c'est un document important, la Charte de l'emploi local.

En 2020, un rapport du Président de l'Assemblée de Corse relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse a été étudié.

Plus récemment enfin, le CESEC, dans son rapport « cambià u campà », adopté à l'unanimité lors de sa séance d'octobre 2021, revient avec force sur la situation socioéconomique dégradée de la Corse, l'urgence sociale qui perdure au-delà de la crise sanitaire et la précarité qui continue de progresser dans les territoires.

Depuis quelques mois, nos expérimentations prennent de la force. C'est notamment le travail que réalise ma collègue et amie Antonia LUCIANI à travers les comités locaux de formation, qui ont l'ambition d'identifier au plus près des territoires les besoins en compétences des entreprises locales et de construire sur la base d'un diagnostic partagé, une offre de formation adaptée aux besoins identifiés et conforme aux attentes des publics cibles.

Jusqu'à présent, sur l'emploi, nos différents dispositifs avaient depuis 2010, dans un contexte de chômage marqué, notamment des jeunes, ils avaient pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en étaient le plus éloigné.

Entre 2010 et 2015, pas moins de 26 dispositifs de soutien à l'emploi portés par la Collectivité ont coexisté, ce qui conférait peu de lisibilité à l'action publique, tant pour les entreprises que pour les bénéficiaires. Ils favorisaient à l'époque l'aubaine et la concurrence entre dispositifs.

La rationalisation de ces différents dispositifs a été faite, et plutôt bien faite je crois, en 2016 avec « U pattu impiegu », où il y a eu un recentrage sur les demandeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois et un meilleur ciblage des publics.

On a une meilleure lisibilité des dispositifs. Ainsi, entre 2016 et 2021, plus de 6 M€ ont été individualisés pour soutenir la création de 738 d'emplois. Mais cette rationalisation n'a pas signifié une plus grande efficacité, même si un effort massif a été fait.

Dans le BTP, par exemple, 148 emplois ont été aidés alors que 1 600 étaient créés au sein de ce secteur.

Dans l'industrie, ce sont 57 emplois, alors que 400 étaient créés sur la même période.

Au final, « U pattu impiegu » aura soutenu, sur la période d'observation, entre 2016 et 2021, entre 10 à 12 % de l'emploi salarié, sans que l'on puisse démontrer une véritable incitativité, parce que c'était difficile et parce que cette mesure de l'aide à l'emploi était compliquée dans une période de chômage intense.

Mais aujourd'hui, comme je vous le disais, la situation s'est inversée et donc nous devons absolument refonder nos aides à l'emploi, de façon à mieux articuler et accompagner les initiatives qui visent à répondre aux besoins en compétences des entreprises, d'une part, et, d'autre part, à participer à

l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de consolidation des emplois existants.

Alors, comment faire ? Le dossier est difficile parce que, comme je vous le disais, nous ne bénéficions pas de la possibilité d'agir sur les charges fiscales, sur les charges sociales. L'accompagnement à l'emploi est occupé par un opérateur qui est Pôle emploi et le dialogue social est mené sous l'égide de l'État, donc nous sommes aujourd'hui absents de cette possibilité d'action.

Néanmoins, je crois que nous avons quelques pistes à creuser. Elles ne sont pas exhaustives et je ne doute pas que les contributions nées de la consultation qui s'ouvrira pourront bien sûr contribuer à améliorer ces pistes de réflexion, voire même à rajouter des pistes de réflexion, bien entendu.

Alors notre première piste, c'est certainement la plus importante, propose d'encourager et de soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises. Vous l'avez compris, l'instauration de la RSE est désormais un facteur d'attractivité des salariés pour les entreprises qui la mettent en œuvre. Il convient donc de soutenir ces entreprises qui s'engagent dans une logique de RSE.

Alors que peut-on promouvoir ? On peut promouvoir et aider à des rémunérations objectivement supérieures au minimum conventionnel ou aux accords de branches.

On peut soutenir les entreprises qui s'engagent à améliorer le pouvoir d'achat des salariés, par exemple le versement de l'ITRC, dont vous savez que c'est un dispositif bloqué depuis plus de 4 ans, les tickets restaurant, les prises en charge des mutuelles santé, l'aide au logement, etc.

On peut soutenir les entreprises qui améliorent les conditions de travail. D'ailleurs, j'ai du mal à vous rappeler que 26 salariés sont morts en 6 ans sur nos chantiers. 26 en 6 ans !

On peut soutenir les entreprises qui luttent contre les discriminations, notamment les discriminations hommes/femmes.

On peut soutenir les entreprises qui adoptent la Charte pour l'emploi et qui accompagnent l'emploi local.

Et je voudrais aussi insister sur le soutien au dispositif de l'intéressement. L'intéressement, c'est un dispositif facultatif d'épargne salariale qui permet à la fois de motiver et de fidéliser l'ensemble des salariés d'une entreprise en les associant à la performance ou aux résultats de l'entreprise.

Donc, c'est bien la promotion de ces critères objectifs qui nous permettront de soutenir les entreprises par des aides à l'emploi, mais également d'encourager, y compris donc financièrement, les entreprises qui s'engagent ou qui vont s'engager sur cette voie.

Et on pourrait ainsi labelliser un type, une marque d'employeurs à co-construire dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les institutionnels, les organisations professionnelles, les syndicats. La marque employeur serait ainsi définie comme l'image que renvoie une entreprise pour attirer, embaucher, mais également retenir les meilleurs talents disponibles sur le marché du travail.

Notre deuxième piste de travail, c'est la concrétisation d'un système que l'on a imaginé depuis longtemps, mais qui ne s'est jamais vraiment concrétisé. C'est le CDI saisonnier.

La Corse, c'est la région de France où la proportion d'emplois saisonniers est la plus importante : en 2019, 27 700 emplois y étaient saisonniers. Ils représentaient 19 % de l'emploi salarié hors agriculture. Bien sûr, cette représentation présente des risques pour la stabilité des entreprises, mais expose également fortement les salariés concernés, s'agissant bien sûr des conditions salariales, de la montée en compétence et plus globalement de la sécurisation de leur parcours professionnel.

Aujourd'hui, les entreprises peinent à recruter des saisonniers, même en améliorant les conditions de travail ou en abaissant leur niveau d'exigence. Elles doivent parfois envisager une activité réduite, voire une fermeture partielle. Nous avons connu ça dans beaucoup d'entreprises du tourisme cet été. Et c'est donc ce contexte que la CCI de Corse, l'UMIH de Corse, l'ADRETS, et surtout l'ATC ont souhaité procéder à une expérimentation visant à étudier les conditions de mise en place d'un CDI saisonnier en Corse. Le scénario privilégié qui se dégage des travaux conduits, qui devra être partagé par les professionnels des secteurs considérés, même s'ils y sont globalement favorables, serait donc le déploiement d'un CDI saisonnier, mobilisant le dispositif de repos compensateur de remplacement.

De quoi s'agit-il ? Les saisonniers seraient embauchés en CDI avec une période de haute activité pendant la saison, à 48 h par semaine ; une période de travail normale avant et après les pics d'activité à 39 h par semaine ; et une période basse hors saison de repos répartis entre congés payés et repos compensateurs de remplacement. La rémunération serait lissée à l'année et identique chaque mois. Le repos compensateur de remplacement représenterait tout ou partie du paiement des heures supplémentaires réalisées sur la période haute par un repos

compensateur équivalent qui serait cumulé et pris effectivement sur la période basse en fin de saison.

Son avantage ? Il permet un allongement de la durée rémunérée sur la basse saison, en compensant presque intégralement les périodes sans activité par le report des heures supplémentaires réalisées en haute-saison.

Son inconvénient ? Il ne permet pas de compenser le non-paiement effectif des heures supplémentaires et encore moins la suppression des indemnités de Pôle-emploi.

Donc, pour maintenir l'attrait et aussi l'opérationnalité du projet de CDI saisonniers, un mécanisme de compensation pourrait être mis en œuvre et articulé autour de 2 dispositifs complémentaires : une prime de maintien dans l'emploi et une prime d'ancienneté.

Ce mécanisme présenterait l'intérêt d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la compensation, à la fois la puissance publique pendant une durée déterminée, les employeurs et les salariés, bien entendu.

Deux validations sont indispensables à ce mécanisme : une validation réglementaire liée au droit du travail et une validation financière liée à l'évaluation et à la répartition des contraintes financières que ce système produit.

Notre troisième piste de travail serait d'aider les entreprises qui recrutent en CDI, après un parcours d'accompagnement à l'emploi. Ces parcours sont nombreux. Il y a la période de mise en situation en milieu professionnel. Il y a le plan régional d'investissement dans les compétences, dans lequel la Collectivité s'est engagée, il y a 150 parcours de formation. Il y a le parcours emploi compétences qui est réservé aux RSA principalement. Et puis il y a bien sûr tous les parcours de l'alternance et plus spécifiquement les parcours de l'apprentissage.

Deux mots sur l'apprentissage.

Les données statistiques relatives aux taux d'emploi des jeunes apprentis insulaires mettent en effet en lumière un nécessaire rattrapage à opérer par rapport au niveau national : le taux d'emploi 6 mois après la sortie du cursus s'établit à 47 % en Corse et à 61 % en France métropolitaine. Il est de 56 % 12 mois après la sortie, contre 67 % au niveau national. Et notre proposition, c'est de primer les entreprises qui, à l'issue de ces parcours, arrivent à conclure un CDI avec le salarié, donc y compris pour l'apprentissage.

Notre 4^{ème} piste consiste à aider les entreprises qui promeuvent la mobilité des salariés vers des postes plus qualifiés, à l'issue, par exemple, d'une action de formation ou d'une VAE. Donc, ça serait un soutien à l'emploi qui pourrait concerner la mobilité interne des salariés vers des postes à plus haute compétence, à plus haute responsabilité et logiquement à plus haute rémunération.

Notre 5^{ème} piste consiste à encourager et soutenir la reprise des entreprises par les salariés, et nous comptons bien le faire non seulement avec les dispositifs existants, je pense à « Impresa sì ». Mais aussi en essayant de conventionner et de promouvoir la création de sociétés coopératives et participatives, les SCOP, ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif, les SCIC.

Je vous rappelle que 900 entreprises sont en phase de reprise et si elles disparaissaient, c'est 3 600 emplois salariés qui seraient menacés.

Et puis, nous pensons qu'il est nécessaire de relancer et de redynamiser l'expérimentation « territoire 0 chômeur de longue durée ». Cette expérimentation aujourd'hui, elle est intéressante car, pour participer à la réparation des conséquences économiques et sociales de la pandémie dans les territoires, le Gouvernement a publié en juin dernier le cahier des charges support à une deuxième phase d'expérimentation, et donc d'une durée de 5 ans pour 50 nouveaux territoires, et il nous faut aujourd'hui revenir à cette mesure de façon plus forte pour les territoires qui seraient candidats à cette action.

Et enfin, point important, il nous semble indispensable d'agir sur le dialogue social.

Je vous rappelle en 2 mots la définition du dialogue social qui est celle apportée par l'Organisation internationale du travail : cette instance considère que *« tout type de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants des élus, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique sociale constitue le dialogue social »*. Et aujourd'hui notre collectivité, malgré la conférence sociale, elle est pratiquement absente de toutes les instances territoriales de dialogue social.

Et nous vous proposons de créer avec l'État, avec la Collectivité, avec les syndicats salariés et patronaux, toute autre instance et partenaires institutionnels concernés, un accolta sociale per pudè parlà di tutti sti problemi.

Alors, le programme de travail que vous nous proposons dans le cadre de ce présent rapport d'orientation est le suivant : tout d'abord, bien entendu, vous avez la primeur de la présentation de ce rapport. Ensuite, nous aurons une phase de travaux de consultation en janvier-février 2023. Les partenaires institutionnels

concernés seront bien sûr l'État, le CESEC, la Chambre des territoires, les commissions organiques de l'Assemblée de Corse, les chambres consulaires, les syndicats de salariés, les organisations professionnelles, l'Assemblea di a Ghjuventù.

Nous pensons vous rendre un avis sur ces premières pistes en février ou mars 2023, organiser une conférence sociale par la suite, de façon à présenter un rapport, j'espère définitif et conclusif, sur toute une série de mesures pratiques à partir d'avril 2023.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Donc qui souhaite intervenir ? Murielle FAGNI et Madame COGNETTI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif,

Ce rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi que vous nous présentez est vraiment, à mon sens, primordial. Et c'est un peu dommage qu'il passe justement en fin de session, dirons-nous.

Car aujourd'hui, vous l'avez dit, le travail est à un tournant et face à cette urgence, qui est aussi bien climatique et sociale, les citoyens et les entreprises ont compris qu'il fallait changer de modèle. Mais quand les premiers demandent quand, les secondes se demandent comment.

Le désir d'équilibre entre le travail, les loisirs, la famille devient un problème prégnant ; les jeunes salariés recherchant effectivement bien-être dans le travail, un respect mutuel avec leur employeur, tout en privilégiant leur qualité de vie.

Vous l'avez dit et nous le savons tous, depuis la pandémie, le rapport au travail a évolué avec un monde qui s'est transformé : chômage partiel, télétravail ou encore de nouveaux protocoles au sein des structures, autant de changements qui ont altéré le lien des salariés et des dirigeants.

L'ambition de l'exécutif, votre ambition, Monsieur le conseiller exécutif, à travers la présentation de ce rapport, est de permettre d'élargir la réflexion et d'accompagner les entreprises à cette responsabilité sociétale, avec une familiarisation, avec la notion de performance, qu'elle soit environnementale, sociale ou de gouvernance.

Tout cela pour préparer à de futures évolutions de la réglementation.

Alors dans ce rapport, plusieurs volets : actions et orientations sont proposées, je ne les reprendrai pas puisqu'elles viennent d'être évoquées. Mais forte de mon expérience à Pôle emploi, je peux témoigner sur les spécificités de nos entreprises qui sont la plupart du temps des petites entreprises, des entreprises artisanales, voire même des autoentreprises, sans réelles grandes industries implantées sur notre territoire. Et souvent, les orientations d'accompagnement entreprises/demandeurs d'emploi sont décidées au niveau national et ne sont malheureusement pas adaptées à la spécificité insulaire, comme par exemple la mobilité, nous l'avons évoquée ce matin lors du budget, nous avons parlé de multi-mobilité et en effet, il est bien plus facile de changer de département pour se rendre d'Avignon à Marseille, que d'Aiacciu à Bastia, avec des délais beaucoup plus courts, 28 minutes en train pour Avignon-Marseille ; petit clin d'œil à mon collègue Hyacinthe VANNI.

Un autre exemple plus parlant.

Dernièrement, il y a une mise en place d'un nouveau dispositif de recrutement qui se nomme « stade vers l'emploi », une organisation de recrutement par le biais du sport ou une équipe de demandeurs d'emploi et de recruteurs, on ne sait pas qui est le recruteur et on ne sait pas qui est le demandeur d'emploi. Le recrutement était basé sur la cohésion d'équipe, ce qui en soi est important.

Mais peu d'entreprises locales ont participé. Ce sont les grosses enseignes nationales qui y participent. Les employeurs locaux avec des besoins qui sont vraiment précis n'y adhèrent pas, ils n'ont pas le temps et ils n'ont pas le personnel forcément pour participer.

Alors nous avons beaucoup échangé dans l'hémicycle lors des mandatures précédentes à ce sujet. Notamment en mars 2016, il y a eu une délibération qui a approuvé le principe d'un transfert à la Collectivité de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi, et des ressources afférentes. Également une question orale aussi avait été posée en février 2019, demandant si des avancées avaient eu lieu sur le sujet. Et enfin, en février 2020,

une motion a été déposée sur la demande de transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi.

C'est pour cela, Monsieur le Conseiller exécutif, dans vos pistes de réflexion, il faut travailler et se battre absolument pour que la compétence emploi soit transférée à la Collectivité de Corse, ce qui permettrait une garantie de l'efficacité des politiques mises en œuvre, comme celle que vous présentez aujourd'hui.

En effet, grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi, grâce à sa connaissance des entreprises locales, grâce à son maillage territorial en matière de formation, la Collectivité de Corse est l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socioéconomiques de la Corse.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y avait Cathy COGNETTI.

Cathy, vous avez la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, comme pour la politique de la langue corse, lors de la dernière session, on suit la prescription de Wanda Mastor en présentant un rapport de base qui sert de support à une réflexion ; vous l'avez dit, le rapport final devant intervenir en avril 2023.

Les données chiffrées exposées dans la première partie vont dans le sens d'une situation dégradée par rapport au continent. Il est prévu de travailler par territoire - c'est bien, c'est une avancée - pour que ce soit conforme aux spécificités de chaque bassin de vie. C'est vrai cette ambition d'aller dans ce niveau de détail, en espérant qu'on aille jusqu'au bout, parce que c'est tellement difficile de travailler dans les territoires, y compris dans les zones rurales où l'activité se fait rare dans un bon nombre de secteurs.

Il s'agirait de rationaliser les 26 dispositifs de soutien à l'emploi, tous créés quand même avant 2015. Mais ils avaient quand même le mérite d'exister.

Dans l'orientation n°2 qui vise à encourager et à soutenir les entreprises qui promeuvent la montée en compétence des salariés et la mobilité interne, vous envisagez un soutien financier, après mobilité, promotion interne d'un salarié dans le cadre d'une VAE ou d'une formation, ou d'un passage en CDD à CDI.

Il ne faut pas oublier que les salariés bénéficient de comptes personnels de formation, et les entreprises peuvent mobiliser leurs OPCO pour la prise en compte du besoin de formation et des salaires.

Je ne vois pas quel peut être notre rôle et la compétence de la collectivité sur cet axe, puisque ça dépend à la fois de l'entreprise et des attentes et besoins des salariés.

Le fait que la région soit cheffe de file de la politique économique et qu'elle statue sur la formation professionnelle ne doit pas masquer l'existant dans ce domaine et comme je l'ai évoqué hier, notamment dans le cadre de l'énergie, il nous faut former les corps de métiers afin de répondre aux attentes et aux besoins des territoires et de notre île.

Vous proposez également une orientation, la n°3, visant à soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche vertueuse de RSE. La responsabilité sociale et environnementale est devenue aujourd'hui, il est vrai, une conduite de changement incontournable pour la bonne marche et la réputation des entreprises. Elle promeut les principes du développement durable appliqué aux organisations au travers d'un modèle économique autre que celui du *business usual* sur le principe, et c'est positif. Reste à voir la déclinaison concrète des mécanismes incitatifs.

Concernant l'incitation via un soutien financier et au recours au CDI saisonniers, c'est peut-être une solution, c'est vrai, si l'expérimentation passe le cap parlementaire qui n'est pas encore à l'heure prévue dans un texte.

Le contrat du travail intermittent en CDI ou CD 2I permet aux salariés d'alterner, vous l'avez dit, des périodes travaillées avec des périodes non travaillées sur un même type de contrat. Ce contrat peut être conclu sous conditions dans des secteurs connaissant d'importantes variations d'activités. Pourquoi ne pas l'activer ou l'aménager ? Dans tous les cas, on peut tout aussi bien intégrer une incitation au recours de ce contrat intermittent. Le CDI saisonnier ne concerne pas spécifiquement le monde rural mais plutôt les zones littorales. Les principes d'annualisation du temps de travail, de contingentement d'heures supplémentaires sont, c'est vrai, similaires, mais il se veut d'être très encadré.

Certaines orientations paraissent assez ambitieuses, pour ne pas dire inadaptées.

Sur la cinquième orientation relative à l'intéressement, qui prévoit un soutien financier en cas de mise en place d'accords d'intéressement de 3 ans dans les TPE, cela suppose que les entreprises dégagent des bénéficiaires, et c'est loin d'être le cas pour la plupart d'entre elles.

Sur le sixième, qui prévoit un soutien au projet de reprise d'entreprise par les salariés en conventionnant avec les réseaux des SCOP et des SCIC, c'est clairement inadapté à ce jour, je pense, à notre tissu économique. On a pour l'heure qu'un exemple concret, je crois qu'il se situe dans la région ajacienne.

J'en arrive à la proposition de relancer l'expérimentation du territoire zéro chômeur via des conventions-cadres avec les EPCI. La première EPCI, qui s'est positionnée sur cette expérimentation, concernait la Communauté de communes Pasquale Paoli, qui en avait effectivement bénéficié. Ça n'a pas pu être finalisé parce que l'expérimentation n'avait pas été concluante car le public, vous le connaissez, est un public qui cumule de nombreux handicaps et de nombreux freins. Donc, la Communauté des communes Pasquale Paoli est allée vers une autre mobilisation, vers une mobilisation avec un groupement qui dépend de Calvi, qui s'occupe des garages solidaires et autres, parce que ces personnes sont restées 4 ans en attente. C'était des chômeurs de longue durée avec de nombreuses difficultés financières et même des fois des problèmes de santé.

Donc, vous connaissez les difficultés et les freins qui concernent les personnes éloignées de l'emploi et les difficultés pour les mobiliser et pour les maintenir sur un projet professionnel bien déterminé.

Je finirai par la dernière orientation qui prévoit de créer une instance à l'échelon régional ou qui serait externalisée, le dialogue social qui ne peut pas exister avec les TPE. Il faut voir ce que l'on met dans l'application concrète, mais je tiens à rappeler que le dialogue social est instauré dans les entreprises, et vous l'avez évoqué, entre les employeurs et les employés et aussi les syndicats et les instances représentatives et les organismes référents pour cela. Attention à ne pas s'immiscer dans la vie des entreprises, notamment lorsque les structures sont petites et donc plus fragiles. Le retour à la proximité, vous l'avez dit, c'est important et c'est nécessaire comme c'est le cas pour les territoires. Ça, je vous le conseille.

Voilà les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.

Une approche particulière, moi je pense, dans le cadre de la compétence de la Collectivité, c'est celle de la formation.

À ce jour, j'en ai parlé avec la conseillère ici présente, le programme régional de formation professionnelle n'est pas encore sorti, et nous avons dans tous les centres de formation, vous les avez au pôle Emploi, des gens qui sont en attente de d'une réponse pour pouvoir s'engager vers un autre projet professionnel.

Et là, il nous faut vraiment apporter une réponse concrète à ces personnes en attente d'une réponse et d'un avenir professionnel.

Vous l'avez dit, concernant le profil des demandeurs d'emploi, je vous rejoins, mais la plupart des jeunes touchés, sont des jeunes de moins de 25 ans avec peu ou pas de projets professionnels. Vous l'avez dit, tous les secteurs sont touchés, il y a des difficultés dans certains corps de métiers, que ce soit le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, les transports et aussi des services à la personne qui manquent beaucoup de main d'œuvre. Alors, on peut jouer effectivement sur les salaires et sur une revalorisation de ces métiers. Nous devons développer des formations comme je vous l'ai dit, vraiment adaptées, et c'est vraiment le rôle de la Collectivité de Corse. Et, nous devons trouver ensemble des équilibres permettant d'atteindre une performance globale dans l'intérêt de tous.

Nous sommes là pour être à la disposition des personnes qui sont dans la difficulté et nous devrions peut-être penser aux qualités de travail que l'on pourrait apporter aux gens, aux réponses à la santé au travail, notamment pour les femmes. Il y a des organismes qui peuvent nous aider, qui sont peut-être extérieurs à la Collectivité, et qui ne souhaitent que de travailler avec elle.

Après, je reviens aussi sur les primes d'ancienneté, Monsieur Vinciguerra, elles dépendent des conventions collectives des entreprises. On ne peut pas du jour au lendemain changer les règles des conventions collectives qui régissent selon les secteurs professionnels. Vraiment, le point fort de la Collectivité serait d'œuvrer, bien évidemment pour l'apprentissage, même si c'est une compétence qui ne nous concerne plus, mais surtout jouer sur les conditions de travail des gens qui se sont beaucoup détériorées avec le temps et essayer d'apporter peut-être une prime, comme il y a eu la prime de vie chère, qui permettrait à ces gens de pouvoir les aider dans leur quotidien.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Cathy. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Un document général dont on appréciera ensuite sa mise en œuvre et les attendus dans le travail.

Moi, je constate quand même, pour forme, que ce document aurait dû quand même passer en commission, dans plusieurs commissions, parce qu'il y a des idées de fond qui doivent être soumises à débat. Par exemple, de proposer, Collectivité territoriale, le CDI saisonnier, c'est quelque chose qui a un impact sociétal, bien sûr, il y a l'avis favorable des hôteliers, mais il y a la composante sociale et syndicale. Ça sous-entend de passer sur un régime permanent à 48 h, qui est autorisé en l'hôtellerie, mais avec le régime des heures supplémentaires, sur 12 semaines consécutives, là on le transformerait sur un contrat moyen sans heures sup, avec une annualisation du temps de travail, sur un temps qui peut être de 6 ou 7 mois.

Ça fait un moment que cette proposition est sur la table de la part des professionnels, mais on doit la regarder aussi sous l'angle social, l'angle du travailleur. Aujourd'hui, quelqu'un qui est dans l'hôtellerie, s'il a un employeur digne, il a un contrat saisonnier à 6 mois, il a ses heures supplémentaires rémunérées, il a sa convention collective appliquée, à savoir s'il est commis, s'il est cuisinier, s'il est aide-cuisinier, s'il est serveur, s'il est chef de rang, s'il est maître d'hôtel. Et ensuite, il a son chômage sur la partie non travaillée.

Le problème aussi fondamental de la Corse dans tous les domaines d'activités, et là, je ne cherche pas que le domaine de l'hôtellerie, c'est le non-respect des conventions collectives, c'est le non-respect des droits des salariés, le non-paiement des heures supplémentaires, le non-paiement des suggestions d'astreinte, des travaux pénibles, des travaux de nuit.

Tout ceci fait qu'aujourd'hui, en 2022, le salaire moyen en Corse est de 2 500 € brut, le salaire moyen français est de 3 000 € brut, mais que l'on a aussi par rapport au salaire moyen, entre le premier décile et le neuvième décile, c'est-à-dire les 10 % des salaires les plus bas et les 10 % des salaires les plus hauts, un écart de richesse de 7, c'est-à-dire les 10 % les plus riches en salaire, ceux qui ont vraiment un revenu salarial, le revenu réel du travail, ils ont 7 fois plus que les 10 % les plus pauvres. En France, cet écart n'est que de 5.

Donc, on a aussi une distorsion sociale forte et il faut qu'on regarde l'adaptation de la formation à la réalité. Là, on part d'un postulat qu'on a des saisons très courtes, qui sont en général de 3 mois, les hôteliers, beaucoup cherchent du temps très, très court et derrière il n'y a pas d'offre d'hébergement, il n'y a pas d'adaptation. Donc la logique aussi, oui on peut prospecter dans ce sens-là, mais la meilleure des projections c'est l'allongement de la saison, c'est

qu'on puisse naturellement avoir un attrait et de trouver un personnel qualifié et permanent qui, chaque année, soit content de son patron et qui demande à être reconduit. Ça arrive, moi j'en connais.

Après il y a eu la pandémie. Les métiers de l'hôtellerie ont vu plus de 300 000 personnes qui s'en sont détournées, les gens se sont mis à faire autre chose, à avoir une autre vie. Ce sont des métiers très pénibles, qui ont des suggestions d'astreinte au travail très fortes. Et on doit regarder nous, bien entendu ce côté-là, mais ne pas oublier vraiment l'aspect social. L'aspect social, il passe justement par ces discussions.

Donc nous, on participera aux démarches, s'il y a des comités d'évaluation, des comités de suivi, des tables rondes et j'espère que derrière on mettra, en face de ces idées, les moyens, parce que par exemple, la transmission des entreprises, l'aide pour la création d'une SCOP, moi je connais plusieurs patrons qui ont des belles entreprises en technologie industrielle, qui n'ont pas de repreneur. Après en Corse, peut-être que des fois les prix sont élevés, qu'on a tendance à vendre un bien plus que sa valeur comptable parce qu'il y a la valeur affective, il y a la notion de rente imaginaire qu'on voudrait avoir parce qu'on a capitalisé une entreprise et qu'on se dit : elle vaut tant. Mais derrière il faut qu'il y ait un système, un fonds de garantie, il faut qu'il y ait tout le mécanisme.

Et ça, Président Vinciguerra, je sais que vous connaissez bien, vous savez mettre en œuvre. Ce qui va peut-être vous manquer, c'est d'aborder le fonds, ce n'est pas de créer le mécanisme.

Donc tout ceci, bien entendu, dans une conjoncture économique où il y a un faux-semblant de reprise, parce que si on lit les comptes rendus Insee, oui le chômage baisse, on est bien, on est les meilleurs élèves de France en ce moment dans la progression de la remontée de la diminution. Mais on reste quand même la région où il y a le plus d'inégalités, où les salaires et les emplois sont les plus précaires. Donc, on doit avoir cette vision globale et avoir le côté entrepreneurial, oui, le côté salarial est ouvrier aussi. Ce sont les deux que l'on doit accorder si on veut faire une vraie harmonisation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Rapidement à cette heure avancée, c'est dommage, mais ce n'est que partie remise puisqu'on va revenir ici avec un rapport et une délibération et pas simplement avec une stratégie et un rapport d'orientation.

Quelques pistes.

D'abord dans la méthode, autant on est de manière générale assez peu friands des feuilles de route, des rapports cadres, des stratégies, etc., autant en l'occurrence, il est bien qu'on ait un rapport d'orientation générale parce que l'emploi mérite, au-delà du sujet économique au sens technique du terme, on parle de l'emploi en général, un vrai débat d'orientation. On l'a ce soir, on l'aura plus tard, mais il est bon qu'on l'ouvre parce qu'effectivement, il en va au-delà des entreprises concernées, des écosystèmes, des niches, de la société en général. On ne dira jamais assez par-delà la question monétaire qui est centrale et intimement liée au reste, à quel point cette question de l'emploi recoupe aussi des sujets qu'on a tendance à banaliser, mais qui sont tout aussi centraux : la dignité, l'intégration dans une communauté, la sociabilité retrouvée, etc., l'acquisition de compétences, bien sûr, même empirique, même pratique. Tout ça participe d'un élan qui aujourd'hui en Corse, c'est vrai, est un peu coupé, même s'il y a, sans vouloir noircir le trait, ni positiver à l'inverse, des tendances qui sont à l'œuvre et qui, par certains aspects sont intéressantes.

Donc dans la méthode, on est OK. Il y a une volonté de poser les choses au fond et de les poser dans un temps qui est contraint. L'idée, ce n'est pas d'en débattre non plus à l'infini, et qui devrait nous porter à délibérer assez rapidement, dans quelques temps.

Deuxièmement, c'est dans le rapport, quand on a à l'époque à l'ADEC et au Conseil exécutif, considéré le panorama des aides à l'emploi, on s'est aperçu, et c'est écrit en toutes lettres, qu'il y en avait 26, avec un taux moyen d'aide de l'ordre de 12 000 €, me semble-t-il, par emploi et une incitativité qui, paradoxalement, n'était pas objectivée, on peut même dire avec le recul qu'elle n'était pas au rendez-vous.

Aujourd'hui, on est dans une période post pandémie où, on l'a vu, le chômage tend à baisser, on est à 1 point, 1,5 point en dessous de la moyenne française qui est stabilisée entre 7 et 7,5 me semble-t-il. Donc, il y a un moment d'opportunité, une fenêtre pour repenser tout ça.

« U pattu impiegu », en fusionnant les 26 mesures, a permis de franchir un saut qualitatif. Mais pour autant, et on peut en être d'accord, même si l'incitativité a, de mon point de vue, été un peu plus intéressante, on est dans l'attente d'un autre débouché opérationnel et d'un autre cortège de mesures ou d'une autre mesure qui va permettre de raffiner la politique de l'emploi de la Corse et, avec l'ensemble des partenaires, d'avancer plus résolument.

Donc, sur ce plan-là, on est aussi à peu près en thèse.

Troisièmement, sur le panorama. Ça a été dit par Cathy ou par d'autres, au plan des constats, la difficulté première, c'est qu'on a structurellement 90 % de TPE. Dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans, on en aura peut-être 85 ou 92, mais on n'en aura jamais 60. Il y a de mémoire, une centaine de PME en Corse, 123. Donc, quand on parle de mutation du système économique, on sait qu'on reste sociologiquement, d'abord, j'allais presque dire « anthropologiquement », et factuellement, économiquement ensuite, dans un cadre qui ne peut pas évoluer de manière fondamentale. C'est globalement notre identité culturelle, telle que transposée au plan de l'économie réelle et du vécu collectif.

Donc on restera là-dedans, avec en parallèle, un vieillissement de la population. On sait qu'à l'horizon 2040, la Présidente parlait de déclin, on aura une région ou l'une des régions d'Europe les plus « vieilles ». Et pour couronner le tout, une répartition des flux de population et donc des flux d'activité, très déséquilibrée avec 60 à 70 % des gens, et ça ne peut aller qu'en s'aggravant si on ne corrige pas fondamentalement la tendance, qui vont évoluer autour du grand Ajaccio et du Grand Bastia.

Donc, on a un panorama global qui, structurellement, interroge.

Alors, il y a les pistes que vous proposez. Moi, je ne vais pas m'attarder sur ces pistes-là, elles sont perfectibles, mais ont le mérite d'exister, d'être verbalisées et écrites. Globalement, elles nous proposent un paysage qui est intéressant.

On va vous en proposer quelques-unes pour alimenter la réflexion et s'inscrire dans une perspective de travail.

Premièrement, vous l'avez dit, je me souviens des années 2015, 2017, de l'ouverture du campus des métiers liés à la PPE, on donnait comme horizon à 7, 8 ans, de mémoire, 5000 emplois directs créés dans le domaine des ENR et de la transition énergétique. On est loin, très loin du compte. Mais aux ENR, j'ajouterai pour ma part, et vous avez fait référence notamment dans le tertiaire, les métiers du numérique, les métiers de la transition écologique et climatique, les métiers de l'économie bleue et les deux secteurs qui sont au cœur de la croissance

actuelle, le TP et le tourisme, qui doivent être revisités. Pousser les feux dans le domaine du TP, avec le TP tel qu'il s'organise aujourd'hui, ce n'est pas forcément la bonne démarche, et c'est pareil pour le tourisme. Je vous le dis y compris avec beaucoup d'humilité, en tant que maire d'une ville touristique importante, Porto-Vecchio, et la micro région et le bassin d'emploi, sur les 27 000 emplois saisonniers que vous évoquiez, c'est une bonne moitié, qu'on ne sait pas loger, qu'on ne sait pas insérer, qui pour beaucoup d'entre eux, c'est pas un propos discriminant ou négatif, beaucoup..., une partie d'entre eux décident de rester une fois la saison terminée, avec tout ce que ça suppose derrière d'intégration sociale, etc.

Donc, c'est un sujet qui appelle en creux qu'on optimise la réflexion que vous décidez d'engager sous le CDI du saisonnier et en même temps, sur la montée en compétences, à travers la formation professionnelle notamment, de nos propres jeunes, même si elle est déjà à l'œuvre, de façon à globaliser l'approche et à faire monter l'écosystème en compétence, plutôt que d'avoir dans des proportions déraisonnables, vous citez les chiffres, à « importer » une main d'œuvre, qui n'est d'ailleurs pas toujours qualifiée, dans des secteurs stratégiques pour notre économie.

Vous disiez, croissance appauvrissante. On peut aussi dire que dans certains secteurs, on crée du profit mais pas de richesse au sens durable du terme et partagé. Donc le défi reste entier, même si, facialement, contextuellement, le moment est une forme d'embellie relative mais réelle. Donc, il est heureux et opportun qu'on pose les choses dans ce moment-là.

Donc ces 6 pistes-là que nous nous permettons de vous proposer pour organiser en mode un peu cluster, les éléments de formation, les éléments d'attente de l'écosystème de manière précise, chirurgicale, territorialisée et en raisonnant par niche, mais pas en silo, voir comment l'on peut raffiner tout ça dans des conventions et des cadres de moyens et d'objectifs partagés. Donc ça, c'est le premier sujet.

Deuxième sujet, il a été identifié par le l'OCDE comme étant un des leviers mondiaux de croissance sous-exploité : l'entrepreneuriat féminin. On sait qu'en Corse on garde un sujet puissant de ce côté-là. Il y a des progrès dans la parité hommes-femmes, mais on a encore, selon les secteurs, des deltas et des déséquilibres qui restent trop marqués.

Or, on le sait, on a là un levier intéressant d'insertion, de création d'activités et d'emplois, qu'il convient peut-être d'investir de manière plus fine que vous ne nous le proposez et plus poussé actuellement.

Troisièmement, nous lierions pour notre part, la réflexion opérationnelle et l'action sur « territoire zéro chômeur » et « revenu universel ». On peut y ajouter le regard qui est porté sur les sites et les SCOP. Il y a là un sujet qui peut être intéressant, qui sociologiquement, par le passé, a pu être difficile à investir, je me tourne vers Gilles qui connaît bien, y compris professionnellement, le sujet, mais dont on voit bien qu'il tend à s'installer dans l'espace économique et public, et qu'on aurait tort de passer à côté.

Donc, on lie les trois sujets, vous nous le proposez un peu déjà, et on voit comment, en associant les acteurs et sur la base du bilan critique que l'on peut formuler, en 2018 je crois, on était la première collectivité à avoir répondu, en 2023, demain matin, et j'ai bientôt fini, on est la dernière à ne pas avoir mis en œuvre. Donc, pourquoi ? Comment ? On lie, on globalise et on avance.

Je termine, Madame la Présidente, sur deux points.

Le premier, c'est celui qui va consister de manière transversale à intégrer la mutation du travail. On ne peut pas concevoir un emploi en 2023 ou en 2030, comme on le concevait en 93, en 2003 ou en 2013. Ça été dit, y compris par Cathy ou d'autres, Muriel, le télétravail, la pluriactivité, la nécessité d'évoluer sur une vie professionnelle de manière beaucoup plus répétée que ça n'était le cas auparavant. Alors on n'a jamais été ici à la japonaise, avec un emploi sur 45 ans d'activité, mais on a quand même eu des profils dans nos familles, on en a tous, de femmes, d'hommes qui évoluaient pendant une vie au sein d'une même entreprise. Ce temps-là est fini, très majoritairement. Le télétravail, la numérisation de l'économie, la digitalisation des échanges, comment tous ces changements de paradigmes façonnent une autre relation au travail et comment ils nous amènent à configurer un emploi qui soit au service d'une économie plus résiliente et plus tournée vers l'avenir qu'elle ne l'a été au travers des outils qu'on a nous-mêmes mis en œuvre vers le passé.

Ça, c'est un enjeu sociologique et fondamental. Comment on s'y prépare ?

Je termine sur un dernier point. Ce n'est pas pour rappeler systématiquement la question des fondamentaux, mais c'est un point important. Pendant très longtemps dans ce pays, il a été question de corsisation de l'emploi. On s'est dit que c'était peut-être connoté et notamment péjorativement et qu'il fallait davantage, je me tourne vers Savè, Antonia LUCIANI et d'autres, évoquer la corsophonisation des emplois, et voir comment l'accès à la langue et à la culture peut faciliter l'accès à l'emploi au niveau public ou parapublic, même si l'état du droit rend l'exercice compliqué, mais également au plan de l'économie privée, avec pourquoi pas, on l'a vu à travers des offres qui ont été publiées à Pôle emploi et le retour qui a pu intervenir ensuite, des choses à regarder.

Donc voilà, pour terminer, ce que nous voulions vous dire à ce stade, pour alimenter la réflexion sur les défis de l'emploi à l'aune des grandes transitions de notre temps, avec les 6 pistes sur les défis de l'emploi à l'aune du développement de l'entrepreneuriat et du salariat féminin, à l'aune, bien sûr, de la mutation du travail lui-même de manière globale et transversale, à l'aune, bien sûr, de la question sociale induite par « zéro chômeur », le « revenu universel » et la problématique des SCIC et des SCOP et enfin, dans le cadre de la corsophonisation de l'emploi, étant entendu que rattacher l'emploi à une économie plus compétitive, mais dont les flux seront davantage internalisés. Ça nous ramène aussi à la nécessité d'inscrire l'emploi dans une sociabilité globale qui soit aussi empreinte, di campà quì. Et la langue et la culture demeurent, en toute hypothèse, les meilleurs leviers, les meilleurs vecteurs pour favoriser cette sociabilité-là.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Nadine NIVAGGIONI, je vous en prie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président pour cette base de travail très intéressante où il y a fortement matière à exploiter.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le COVID a été une période qui a amené de nombreuses personnes à s'interroger sur leur qualité de vie, sur leurs conditions de travail et qui du coup, ont refusé de rentrer dans des systèmes d'emploi qui ne leur convenaient pas, alors que, jusque-là, ils les acceptaient.

Donc, une évolution de mentalité notable qui a, en 2, 3 ans, bouleversé le monde de l'entreprise.

Il y a aussi un phénomène nouveau. Nous avons aujourd'hui une volatilité dans l'emploi, des gens qui sont dans un secteur d'activité et qui, du jour au lendemain, pour des raisons personnelles liées à la condition de travail, tout ce qu'on a évoqué maintenant, changent de secteur pour une meilleure rémunération, parce que vous l'avez bien compris et nous l'avons vécu par exemple cette année, les emplois sont mieux rémunérés, souvent maintenant, dans certains domaines, c'est le salarié qui impose les conditions. Donc, il y a des changements de ce fait. On voit maintenant des personnes qualifiées changer d'activité et aller vers un domaine sur lequel elles ne sont pas qualifiées et sur lequel il va falloir les accompagner, mais elles sont mieux payées sur ce nouvel emploi.

Donc, il y a aussi à concevoir des choses en accompagnement sur l'emploi, ce qu'on appelle la formation in situ. Donc, il y aura des modalités au sein de l'entreprise, à travailler différemment et à voir comment on doit les financer avec les OPCO.

Moi, il y a quelque chose qui me choque un peu aujourd'hui, c'est que vous êtes à côté tous les deux, mais vous n'avez pas travaillé ensemble. Vous ne pouvez pas dissocier l'emploi de la formation, c'est impossible... Ce n'est pas visible, ce n'est pas visible... Alors, en tous les cas, c'est indissociable.

Aujourd'hui, vous l'avez dit, en tous les cas ce sont les chiffres, il y a peut-être eu un toilettage au niveau du Pôle emploi, c'est fort possible, mais on a un taux de chômage qui a considérablement baissé. Nous sommes, c'est vrai, entre 5 et 6 % sur certains territoires. Ça veut dire que nous avons la possibilité d'analyser finement les inscrits au Pôle Emploi. Ça veut dire que nous devons, à partir de cette analyse des demandeurs d'emploi, adapter des dispositifs régionaux et le prix qui le permet, et nous ne l'avons pas suffisamment utilisé. Je pense que là, y a quelque chose à faire et c'est pour ça que je pense que dans les semaines et les mois à venir sur le travail d'orientation que vous nous proposez, il faut que nous soyons sensibilisés à ça, des nouveaux dispositifs.

Autre chose aussi que vous n'évoquez pas, mais qui est indispensable à mon avis, c'est le service public de l'emploi où la Collectivité est représentée, mais dont la compétence appartient à l'État. Je crois que cette compétence, il faut qu'enfin elle revienne à la Collectivité de Corse. Il faut que nous ayons une cohérence globale entre emplois, formations et répartition entre l'État et la région. Puisque que la formation aujourd'hui est de la compétence de la région, nous devons aussi maîtriser ce service public de l'emploi. Ça veut dire maîtriser, eh bien, les aides gouvernementales, tout ce qui relève d'un certain nombre de mesures qui passent aujourd'hui par l'État pour arriver jusqu'à la région. Des intermédiaires qui ne sont pas forcément facilitants et qui n'ont pas beaucoup d'intérêt, on se perd dans les dispositifs.

Donc il faut qu'à un moment donné, tout ça ce soit plus cohérent et qu'on ait un travail plus homogène.

Voilà un petit peu les quelques réflexions qui me viennent comme ça à l'esprit. Mais en tous les cas, moi j'insiste sur la fusion de l'emploi et de la formation, c'est indispensable. Ça veut dire que nous devons repenser, je le dis souvent à la Présidente en charge de la formation, nous devons repenser aujourd'hui notre système de formation, c'est indispensable, on l'a évoqué tout à l'heure.

J'entends parler depuis tout à l'heure du CDI saisonnier. Alors, il a eu plusieurs appellations, on l'a appelé « 4 saisons », on l'a appelé « saisonnier », enfin, il a eu des tas d'appellations. Mais sauf qu'aujourd'hui c'est un petit peu plus compliqué. Ça fait deux années qu'on le voit, ça va peut-être perdurer, nous ne savons pas. La saison a commencé dans certaines zones touristiques, la Balagne et l'extrême sud, à Pâques, c'est-à-dire les premières semaines d'avril, et elle s'est terminée après les vacances de la Toussaint. Ça veut dire que nous ne sommes plus sur les 3 mois, nous sommes bien sûr 6 et 7 mois d'activité touristique. Donc même cette intersaison, nous devons la concevoir différemment parce qu'elle est beaucoup plus courte. Nous devons tenir compte des indemnités du Pôle Emploi, c'est indispensable, et nous devons nous réadapter par rapport à ça aussi.

Donc, c'est tout un système qu'il faut qu'on revoie, qu'on repense et c'est vrai qu'on a été pris de court parce que pendant longtemps, peut-être une vingtaine d'années, l'emploi ne s'est pas trop modifié, l'accès à l'emploi et la stabilité dans l'emploi était quelque chose qu'on maîtrisait. Là depuis deux ans, c'est une révolution que nous vivons, une révolution des mentalités, une révolution de ces mentalités qui a un effet direct sur l'emploi et sur les entreprises, bien sûr.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui Cathy, je vous en prie.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je voudrais juste, puisque c'est l'heure de la musique, faire un point d'orgue. Je n'ai pas dit que tout était mauvais, bien au contraire, il y a des choses à retenir.

Je voudrais dire aussi, concernant la formation, que Madame Luciani est très à l'écoute et que ce que nous devons faire, c'est améliorer surtout les conditions de travail des gens pour qu'ils puissent adhérer à un métier, répondre évidemment aux attentes et aux besoins à la fois du territoire, des personnes et du tissu économique, et surtout monter en compétence parce que dans tous les métiers que nous avons, nous avons des difficultés pour mobiliser les compétences des gens et les faire évoluer au sein de leur activité professionnelle.

Je voudrais revenir sur les saisonniers. Monsieur Vinciguerra, il faudrait peut-être, plutôt que de parler du CDI saisonnier, faire des périodes de formation entre les 2 CDD de saisonnalité qui font monter des gens en compétences et qui leur permettent d'avoir une qualification supplémentaire et aussi une rémunération supplémentaire.

De toute façon nous serons disposés à travailler ensemble sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a d'autres remarques ? Non, je crois que c'est bon.

Moi, si vous le permettez, je voudrais faire une intervention à deux niveaux.

On le voit, toutes les questions qui sont posées ce soir, démontrent bien que sur la question du rapport d'orientation, du point de vue méthodologique et de la procédure nouvelle que nous avons mise en œuvre, effectivement, il faut qu'on se cale, et on l'a dit ce matin en conférence des présidents, dans le cadre de la conférence de coordination sur la nature même du rapport d'orientation, parce que finalement ce n'est que le deuxième qui est présenté par l'Exécutif, qui nous saisit sur un sujet ô combien important. Et effectivement, il faut qu'on arrive à codéfinir avec l'exécutif, quelle est la nature du rapport d'orientation, pas sa finalité, tout le monde l'a comprise, mais surtout la nature, parce qu'effectivement là, il y a beaucoup de questions. On rentre déjà dans le vif du sujet alors même que finalement, il doit donner une grande orientation générale. On s'en saisit, on travaille dessus, on y travaille ensemble, on y travaille de manière disjointe, on y travaille dans les commissions.

Donc ça, je fais une parenthèse, il faudra qu'on se cale véritablement là-dessus parce que vous allez déjà aussi très loin dans les propositions, dans certaines propositions. Alors certaines étaient déjà sur la table, on avait beaucoup travaillé, en particulier à l'ATC dans le cadre du plan de relance signé avec le secrétaire d'État au tourisme. C'était un engagement aussi de l'État sur le CDI saisonnier. L'expérimentation est en cours, et moi je m'en réjouis bien évidemment, mais je sais aussi que c'est très compliqué.

Donc, il y a la question de la nature du rapport d'orientation sur laquelle il faudra qu'on revienne.

Je crois aussi qu'il y a la question du planning, parce que vous citez un planning et il faudra peut-être qu'on se coordonne aussi par rapport à l'ensemble de la temporalité et de la mécanique générale de l'Assemblée de Corse, si on doit travailler en commissions sur le sujet.

Maintenant sur le fond, puisque beaucoup sont rentrés sur le fond, je ne vais pas résumer, je ne me permettrai pas de résumer vos interventions, mais en

fait, elles tendent toutes à démontrer qu'en fait, il y a deux faces d'une même question. Il y a une question de travail et ça y est dans le titre et une question d'emploi. Et ça paraît être la même chose, mais ce n'est pas la même chose. La réalité, c'est que lorsqu'on veut mettre en place une politique publique, et c'est ce qui est évoqué, bien sûr, enfin, c'est l'objectif en fait, c'est l'orientation principale, une politique du travail et de l'emploi, il faut d'abord poser la question des mécanismes du fonctionnement de notre marché du travail qui, évidemment, relève de beaucoup de choses, comme ça a été évoqué d'ailleurs par Jean-Christophe et Paul-Félix, parce qu'il y a plusieurs dimensions. Notre marché du travail est quand même assez enkysté et même ankylosé, j'ai envie de dire, pourquoi ? Il est ankylosé parce qu'il est bloqué, d'abord dans une structure géographique qui particulière, on est dans une île aussi. Je rappelle que le CDI saisonnier, il peut ne pas marcher aussi. Mais c'est un gros risque parce que les gens viennent en grande partie d'ailleurs. Les 2/3 des saisonniers viennent d'ailleurs, aussi. Donc, il va falloir se poser la question de la rémunération et de la formation de gens qui viennent d'ailleurs. Ça, c'est un sujet majeur.

Donc, il est enkysté pour des raisons géographiques, il est ankylosé aussi, parce que c'est une structure...

(Brouhaha)

S'il vous plaît !... Moi, j'ai écouté tout le monde !

Il y a une structure productive, qui est de la TPE et quelques PME, une grosse centaine de PME et il y a une grosse volatilité sur ce marché du travail parce qu'effectivement, depuis le COVID, et une grosse saisonnalité qui est structurelle et une grosse volatilité qui est plus conjoncturelle liée à l'effet COVID, mais qui risque de devenir aussi, l'OCDE tend à le démontrer, et on le voit, toute la difficulté que nous avons les uns et les autres, à stabiliser des jeunes qui, au bout de 2 ans, ont tout compris et veulent faire autre chose.

Donc, il y a d'abord le fonctionnement du marché du travail et toutes ces défaillances. La politique publique, elle est là pour compenser les défaillances du marché, sinon il n'y a pas besoin d'une politique publique, le marché régule tout. Donc, c'est parce qu'il y a défaillance du marché qu'il faut contribuer par la politique publique. Et après, il y a l'emploi, et l'emploi relève d'un autre marché qui est le marché des biens et des services de la production et de l'investissement. Et que pour créer de l'emploi, il faut de l'investissement, qu'il y est de l'activité et que ça fonctionne.

Donc, je crois que nous aurons un débat, on le voit déjà aujourd'hui, un débat très intéressant à la fois sur ces deux volets-là, parce que si on part sur la mesure uniquement, la mesure, elle va être tout aussi obsolète qu'est volatile le

marché du travail. Quand on aura fini, nous, de se coordonner, de travailler, de penser les dispositifs, de les caler, le marché du travail, il aura bougé, les choses auront changé et il y aura inadaptation de l'offre à la demande.

Donc ça, il va falloir en être très conscient et avoir une capacité de suivi aussi, ce dont je ne doute pas évidemment à l'ADEC, une capacité de suivi de ce marché de travail de manière très fine parce que chez nous, évidemment, les curseurs bougent très vite et qu'il faut en matière de politique publique, être très prudent de ce côté-là.

Mais nous aurons l'occasion évidemment d'en reparler très prochainement. Merci.

Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Deux mots.

C'est un dossier important. C'est un dossier, je dirais, qui est un dossier premier par rapport au milieu économique, mais aussi par rapport à la dimension sociale.

Pour ma part, je considère que c'est un excellent rapport. Un rapport d'orientation et toutes les interventions ont été dans le même sens, on peut l'enrichir. Je crois que le Président de l'ADEC a une constance et la Conseillère Antonia Luciani aussi, ont cette constance, c'est de venir devant nous, nous informer, nous proposer des orientations avant de nous proposer un rapport définitif. Je crois que ça, c'est à remarquer. C'est à remarquer parce que ça permet à chacun de s'imprégner du rapport futur et de se l'approprier par avance. Bien entendu, nous aurons à valider ou pas, je l'espère valider, les propositions que vous ferez.

Mais je crois que là, on est au cœur d'un dispositif démocratique qui permet aux uns et aux autres de s'enrichir et puis, qui permet aussi de moduler les propositions en les adaptant le plus possible au terrain mais aussi à ce que souhaitent les conseillers.

Moi pour ma part, je vous félicite et j'espère que ce rapport que vous allez présenter, intégrera à la fois les quelques critiques, mais aussi les propositions qui ont été faites. Ça sera un exemple de travail. En tout cas, je pense qu'il faut s'inspirer à la fois de la méthode et des propositions que vous avez faites.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a plus d'intervention. Vous avez la parole, sachant que c'est un premier échange, bien sûr.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors très rapidement et pour ne pas alourdir nos très longues journées.

Tout d'abord, c'est un rapport d'orientation et donc un rapport d'orientation, c'est fait, si j'ai bien compris, Madame la Présidente, pour qu'un rapport final soit proposé par l'exécutif, après les contributions, le travail, les idées portées par l'ensemble des groupes de l'Assemblée, l'ensemble des commissions, l'Assemblea di a Ghjuventù, le CESEC, enfin toutes les personnes que nous devons consulter, les syndicats professionnels que nous avons déjà rencontrés, les syndicats des salariés que nous avons rencontrés aussi et qui attendent beaucoup de nos réflexions. Ça, c'est le premier élément, c'est un rapport d'orientation, donc ce ne sont que quelques pistes. Et, je suis sûr qu'on va en abandonner en cours de routes et que d'autres vont arriver.

Le deuxième élément, moi, je voudrais vous dire ma grande humilité par rapport à ce dossier du travail et de l'emploi et vous avez raison, Madame la Présidente, de séparer les deux problématiques, elles sont tout à fait différentes, même si elles sont liées. Ma grande humilité, pourquoi ? Tout simplement parce que nous n'avons pas les moyens de mener une politique aujourd'hui. Ce n'est pas une politique que j'entends mener, c'est essayer d'avoir quelques mesures intelligentes qui permettent de faire en sorte que les salaires soient un peu plus hauts, que les entreprises soient un peu plus attractives, que l'on ait une relation au travail différente. Mais ce n'est pas une politique, une politique, on ne peut pas la mener, on ne peut pas agir sur les charges sociales, on ne peut pas agir sur les charges fiscales, on n'a pas, comme le disait Muriel FAGNI, la maîtrise du service public de l'emploi, on n'a pas la maîtrise du dialogue social telle que peut l'avoir la direction du travail.

On ne peut pas mener une politique, on peut imaginer quelques mesures intelligentes, j'espère, pour améliorer les choses. Et ces mesures intelligentes, je vous remercie vraiment de vos idées et de vos contributions, en particulier celles de Jean-Christophe Angelini qui connaît bien le sujet, sur le lien évidemment entre l'emploi... Alors, les grands écosystèmes, les ENR, le numérique, l'économie bleue etc., bien sûr, c'est important de trouver un lien.

Sur l'entrepreneuriat féminin, nous avons, hier ou avant-hier, avec Flora Mattei, une réunion sur ce sujet, au niveau de l'entrepreneuriat féminin en Europe. En Corse, ça progresse, ça progresse plutôt bien. Par exemple, 31 % des

créations, ce sont des femmes. Une femme qui crée une entreprise, la pérennité de son entreprise, elle est bien meilleure que la pérennité quand c'est un homme qui crée, c'est-à-dire au bout d'un an, on a 70 % de femmes qui sont encore cheffes d'entreprise, on n'a que 56 % sur les hommes.

D'ailleurs, sur les 700 projets qu'a accompagnés l'ADEC cette année, l'ADEC et ses partenaires, sur les 700 projets, un peu plus de 200 sont portés par des femmes. Donc, ce sont des choses importantes à savoir.

Moi, je suis aussi sensible aux remarques de Madame Cognetti, notamment sur un point central, c'est bien considérer que c'est vrai que le marché de l'emploi et du travail est très fragile. Mais c'est vrai aussi que nos entreprises sont très fragiles. J'ai bien conscience, quand je parle d'intéressement, que pour avoir intéressement, il faut qu'il y ait bénéfice. Par contre, quand il y a un bénéfice, c'est bien que s'il y a un intéressement.

J'ai bien conscience aussi qu'adapter, c'est un travail difficile, la formation aux demandes des entreprises et l'adapter le plus près possible du territoire, c'est une gageure qui n'est pas simple à soulever.

J'ai bien conscience que si on avait une saison qui durait 8 mois sur 12, on n'aurait pas besoin d'imaginer un CDI saisonnier.

Tout ça pour vous dire que nous, ce qu'on vous propose, ce qu'on va essayer de proposer, ce n'est pas une politique de l'emploi, on n'en a pas les moyens ou pas encore les moyens, mais c'est une série d'actions qui, je l'espère, feront en sorte que nous arrivions à convaincre les chefs d'entreprises d'améliorer le niveau des salaires et à convaincre les salariés d'être attirés par nos entreprises.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Donc, à inscrire à l'ordre du jour du travail en commission, puisqu'il faut qu'on cale nos plannings de commissions aussi pour travailler sur tous ces rapports. Très bien.

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'ADEC, merci pour ces échanges.

Il nous reste trois rapports, le SPASER, le numérique et l'examen de la proposition du sénateur PANUNZI.

Jean-Martin MONDOLONI, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme la Présidente, il est tard, nous sommes là depuis hier, nous avons, indépendamment des incidents techniques qui nous ont retardé, beaucoup travaillé. Je crois qu'à l'heure qu'il est, on a du mal à quantifier le temps nécessaire pour l'examen du rapport.

À titre personnel, je n'avais pas vu venir le temps nécessaire à l'examen passionnant du dernier rapport. L'examen PPL, on peut faire l'effort de la différer, mais parce que j'estime qu'elle doit prendre du temps, mais il faut qu'on fasse un effort partagé. On peut l'examiner et rester là jusqu'à 22 h, parce que pour nous la PPL, je vous le dis, n'est pas moins importante que le rapport qu'on vient d'examiner, qui lui-même, de notre point de vue, n'était pas moins important que votre rapport sur L'Europe et les efforts nécessaires qu'il faut faire. Je crois qu'il faut se fixer des temps.

Si aujourd'hui il apparaît nécessaire pour que nous libérions, notamment les gens qui sont sujets à se rendre très loin en Haute- Corse, dans les minutes qui viennent, on peut différer, c'est ma proposition, l'examen de la PPL sauf à ce qu'on soit encore très long sur les deux rapports qui restent. Il n'y a pas de rapports pas importants, ce n'est pas ce que je veux dire. Quì, emu passatu duie ore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me tourne vers l'Exécutif pour savoir s'il souhaite passer tous les dossiers, un dossier, deux dossiers et lesquels ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je confirme que nous sommes tous fatigués après cette longue session.

Deux remarques, simplement. Une première remarque, c'est que votre constat d'une session qui est longue, avec des rapports tous importants et qui prennent du temps, ça fait écho à notre discussion de ce matin en conférence des Présidents. Et donc, nous avons intérêt, Madame la Présidente, comme vous l'avez suggéré avec insistance, à réunir au plus vite la conférence de coordination en tout début d'année 2023, pour essayer d'organiser nos travaux de la façon la plus efficace possible.

Deuxièmement, sur la demande, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, sous votre contrôle, je ne tiens pas absolument à ce que l'on examine la

PPL ce soir. Si j'avais inscrit la PPL, c'était parce que nous étions saisis depuis plusieurs mois et que je ne voulais pas que le sénateur Panunzi puisse penser qu'il y avait une forme de défiance ou d'attitude dilatoire.

Moi, j'ai autant de difficultés à renvoyer ce dossier, à le retirer de l'ordre du jour d'aujourd'hui et à le renvoyer un examen ultérieur, que m'a-t-on dit, mais vous le confirmerez peut-être, je crois que ce n'est pas inscrit pour l'instant, pour janvier, au Sénat et que donc on a le temps de statuer avant, an tout hypothèse que la proposition du sénateur Panunzi qui ne soit examinée.

Donc on peut en ce qui me concerne, tout à fait reporter, et ce d'autant mieux que ça émane du groupe de de l'Assemblée qui a la plus grande proximité politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTSUI

Concernant le rapport relatif à la PPL, moi l'information que j'ai, qui vient d'ailleurs de votre groupe, de l'administration de votre groupe qui a aussi contacté le Sénateur par courtoisie, le Sénateur ne voit aucune difficulté, n'en prend pas ombrage, d'autant qu'il aurait une autre proposition à nous faire dans quelques temps, dès la rentrée. Donc, on pourrait examiner du coup les deux au mois de janvier.

Donc, il n'y a pas de souci, pour ce dossier-là, on est à l'aise. Donc, celui-là, on décide collectivement de le reporter, je ne fais pas de Conférence des présidents, on est bien d'accord. Tout le monde est d'accord ? Donc, on reporte.

Après, il reste 2 rapports, le numérique et le SPASER.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le numérique, je pense qu'on peut le passer très rapidement. Moi, ce qui ce qui m'intéresse dans le rapport numérique c'est qu'il fait écho, je vous le dis directement, à la cyberattaque contre l'Office hydraulique. Après je me tourne vers le DGS, sur le SPASER on a un terme de temps, il faut qu'il soit adopté avant le 31, on a un terme, l'Assemblée de Corse doit statuer avant la avant le 31 décembre 2022.

(Brouhaha).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe, vous avez demandé la parole ? Je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci. On vient d'apprendre qu'il fallait passer le SPASER avant le 31 décembre, donc on le passe, si on est tous d'accord, je parle pour mon groupe.

Sur les autres, on a quand même une motion qui est proposée par le groupe « Core in fronte », on l'oubliait, et à mon avis sur le sujet, donc de la cybersécurité, même si ça fait écho, et j'entends la préoccupation, à des événements récents, il y a quand même une portée stratégique qui n'est pas neutre et un petit coût financier qui est de l'ordre de 100 000 €. Ce n'est pas déterminant, mais ça existe, 84 000, je crois.

Donc moi, je proposerai au nom de mon groupe qu'on examine le SPASER parce qu'on ne peut pas faire autrement, et la motion et qu'ensuite on suspende et qu'on revienne à la rentrée avec tous les autres, et notamment ces deux-là.

Voilà ce que je voulais dire parce que sur la cybersécurité, honnêtement, on aimerait, nous, dire un certain nombre de choses et vu l'heure et l'état général des troupes, ça ne paraît pas nécessairement de bonnes politiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

La motion, on est bien d'accord, pas de débat, un pour, un contre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, tout à fait, je ne comptais pas faire autrement.

Bon, si on va faire un débat d'une heure sur ce qu'on va passer ou pas passer, je suspends la séance, on fait une conférence des présidents. Bon d'accord. Très bien.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il faut quand même, Madame la Présidente, qu'on laisse à l'exécutif la possibilité de répondre favorablement ou négativement sur le rapport sur la cyberattaque. Et ce d'autant mieux, que nous sommes sous la menace.

Donc moi, je répète quand même, bien sûr si le groupe « Avanzemu » a des observations à faire, donc on reportera ce rapport, bien évidemment.

Simplement, je tiens à dire que ce soit dit dans un temps proche de la cyberattaque, il y a eu des cyberattaques en Corse récemment, l'hôtel de Castellucciu, notamment, il y a eu l'Office hydraulique. La cyberattaque dont a été victime l'Office hydraulique a eu des conséquences particulièrement déstabilisantes pour l'Office, particulièrement impactantes en termes de stress pour les personnels et de surcroît de travail.

Donc, ce que je tenais à dire au détour de cette non-présentation, c'est que nous avons le président de l'Office hydraulique et moi-même, reçu les personnels de l'Office et que je les ai rassurés sur le fait que la Collectivité de Corse serait et sera totalement et pleinement aux côtés de l'Office, que ce soit en termes de logistique, en termes budgétaires, en termes techniques, d'accompagnement, pour aider cette institution essentielle, à surmonter cette crise. Et, cette attaque nous a conduits aussi à bien sûr accélérer le pas sur la stratégie concertée et commune notamment, en ce qui concerne les agences et offices, Collectivité de Corse, de notre protection informatique.

Donc, on retire ce rapport, on le présente, comme la PPL, en janvier prochain. Je remercie les personnes, je vous prie de m'excuser, je vous prie de nous excuser pour cette réorganisation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On remercie les services qui ont attendu quand même la présentation du risque cybersécurité.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est ce que j'ai essayé de dire avec une phrase un peu pâteuse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le rapport 371.

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -
CONTRÔLE – ÉVALUATION**

*** Raportu n° 371 : Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sicialmente è Eculugicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica.**

Rapport n° 371 : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

Le Président Gilles SIMEONI

Donc, le Schéma de Promotion des Achats Publics socialement et écologiquement responsables, a vocation à organiser cette stratégie pour la période 2023 - 2027 avec, bien sûr des évaluations et des éventuels réaménagements.

Alors c'est un outil qui vise à promouvoir une stratégie d'achat durable. Nous avons déjà posé un premier jalon à travers l'adoption le 2 juin 2022 du Corsican Business Act, c'est-à-dire un acte fondateur d'une politique d'achats durables intégrant la volonté de développer une commande publique au service du développement économique de la Corse permettant notamment de permettre aux entreprises insulaires un meilleur accès au marché public, permettre également l'intégration de critères environnementaux et sociaux pour soutenir l'achat de proximité durable, l'emploi local et le lien social.

Ces axes de travail sont repris bien sûr au sein de notre schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Ce schéma directeur vise donc : premièrement à positionner la Collectivité de Corse comme chef de file en mobilisant dans son sillage l'ensemble des acteurs publics et privés, en tout cas sinon dans son sillage, en créant un écosystème global favorable ; deuxièmement, formaliser le travail qui a d'ores et déjà été engagé, notamment depuis la fusion au titre des clauses sociales, en veillant à une meilleure intégration des politiques d'insertion du handicap et des objectifs d'égalité femmes/hommes, d'élargir la portée de ce schéma et enfin d'intégrer des outils d'évaluation de l'impact de la commande publique responsable sur le dynamisme territorial.

4 axes principaux et je m'arrêterai dans cette présentation. L'axe social, insertion social, soutien à l'économie sociale et solidaire, insertion professionnelle

des publics éloignés de l'emploi, encouragement à l'achat de produits issus du commerce équitable.

Deuxième axe, l'axe transition écologique et économie circulaire, minimiser l'impact environnemental, contribuer à la transition énergétique, mettre en œuvre une politique achat qui lutte contre le réchauffement climatique et qui est respectueuse des ressources naturelles. Enfin, une commande publique qui prévient la production de déchets et en organise, y compris au prix de sanctions, la gestion et le recyclage, sanctions en cas de non-application.

Troisièmement, l'axe économie et territoire. Veiller à ce que la commande publique ruisselle de façon équitable sur tous les territoires de l'île et pour tous les secteurs économiques.

Enfin, un axe gouvernance et pilotage qui vous est présenté aux pages 6 et suivantes de ce rapport.

C'est un travail conséquent, un travail de formalisation, un travail aussi d'innovation.

Je précise également, et je termine, qu'il y aura une évaluation qui devra nous permettre de faire évoluer ce document en fonction des résultats qu'il aura réussi à produire.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a des rapports de commissions, au moins les citer.

Le Président Gilles SIMEONI

Je précise, et j'aurai terminé, excusez-moi, en présentant l'avis du CESEC relatif au SPASER, le CESEC qui souligne que les axes et les intentions sont bien sûr bonnes, mais souhaite une meilleure intégration dans le processus consultatif envisagé des différentes organisations professionnelles, ainsi que dans le cadre de l'ESS, de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire et nonobstant cette demande, le CESEC émet un avis favorable sur le présent rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui. Il y a également un avis favorable de la commission des finances.

La parole est à qui veut la prendre. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les 4 axes, l'axe social, la transition écologique, l'économie des territoires et une bonne gouvernance et un bon pilotage, avec derrière cette logique de commande publique. Moi, Président, je vous l'avais déjà soulevé dès le début de notre mandature, il y a un an et demi, les achats étrangers à la Corse, entre autres, les achats sur les plateformes UGAP, j'attends un traceur de diminution, vous vous y êtes engagé, on le constatera sous quelques mois ou quelques trimestres.

Ensuite dans la gestion des marchés publics, la spécificité de la Corse, c'est un tissu maillé de petites entreprises qui ont une zone de travail qui est pré-affectée par leur implantation, c'est-à-dire que la clause de développement durable, c'est aussi une clause d'éloignement et de transport par rapport à un lieu de travail.

Vous avez vu que sur certains appels d'offres allotis, je prends un exemple, l'appel d'offres d'il y a 2 ans je crois, sur les travaux d'entretien routier ou certains allotissements sur des transports scolaires, il y a des logiques de monopole qui s'établissent. Lorsqu'on met des critères pondérés sur un marché alloti, celui qui a la bonne grille de prix et la bonne méthodologie et le bon niveau de plateforme d'entreprise, il a les meilleures notes sur tous les lots. Et après, on se retrouve confrontés en commission des marchés, et vous-même décideur, d'être obligés de proposer l'imposable.

Donc, il faut rentrer des critères de sélection locale, des critères de degré de tolérance de réponse quand il y a des marchés allotis pour qu'on puisse faire cette répartition de richesses, qu'on n'ait pas à se voir imposer des modèles qui vont être inévitables. On doit y réfléchir. Quels sont les critères qui, dans le cadre de la légalité actuelle du code de la commande publique française, nous permettent de le faire ? Il y a des leviers. Après, vous avez suffisamment de compétents dans vos services pour regarder.

Mais on doit y penser en amont, c'est-à-dire que de favoriser la Corse par rapport au reste du monde, oui, le repli sur soi dans cette situation de crise économique est vitale, mais aussi de veiller à ce qu'il y est l'équilibre, le maillage territorial des entreprises, que l'on empêche qu'il y ait des agressions sur des entreprises qui sont des poumons économiques dans leur secteur. Si, il y a 2 ans, vous aviez attribué tous les lots, tel que c'était programmé, à une entreprise adjudicatrice, de tous ces petits lots qui, à la fin, faisaient un gros marché d'entretien routier. Certaines entreprises, des TPE des travaux publics auraient

mis la clé sous la porte. Et pourtant, vous aviez pris la décision. C'est le tribunal administratif qui a donné raison à 1/3 qui a fait que les marchés ont été relancés.

Donc, que ça nous serve d'exemple et que de tous ces déboires, on en fasse un cercle vertueux de compétences et de bonnes décisions.

D'autres interventions ? Oui, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, merci.

Rapidement, Monsieur le Président, on ne peut être que d'accord avec un tel rapport qui propose d'allier développement économique et protection environnementale. Mais mon marronnier qui m'anime depuis plusieurs années n'y est pas : l'éco-socio-conditionnalité des aides et l'éco-socio-conditionnalité d'attribution des marchés qui me paraissent les 2 outils sur lesquels il faut travailler si on veut être efficaces. Je ne les ai pas retrouvés, peut-être que j'ai mal lu, mais je ne les ai pas retrouvés.

Et puis un clin d'œil, les masques qu'on nous a distribué l'an dernier de Chine, développement durable, impact sur le transport, c'est bien...Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a t-il d'autres interventions ? Non.

Ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est que pour avoir vu le travail de la direction générale adjointe et de personnes qui sont ici lors de la constitution du Corsican Business Act, je sais que c'est un travail particulièrement important avec un investissement très, très fort et j'aurais trouvé regrettable qu'effectivement, au-delà de l'obligation réglementaire, qu'on ne fasse pas passer ce rapport ce soir.

Je tenais à vous féliciter et à vous remercier. C'est particulièrement utile que nous ayons cet outil à notre disposition pour rationaliser tout l'ensemble nos achats. Merci beaucoup.

Le Président Gilles SIMEONI

Rapidement pour répondre.

Pierre GHIONGA, l'éco-socio-conditionnalité, c'est plutôt dans le Corsican Business Act et on va essayer d'y travailler le plus efficacement possible. Et, sur ce souci d'un ruissellement de la commande publique, on y travaille de

façon plus active. Je prends l'exemple du blanc dans le domaine routier où on a des secteurs géographiques avec des marchés à bons de commande et puis aussi, une clause dérogatoire qui permet dans un certain nombre de cas, je souhaiterais d'ailleurs qu'il soit précisé que l'on puisse sortir de ce marché, y compris pour aller vers d'autres entreprises qui n'ont pas été retenues.

Dans le respect des règles de la commande publique, on a vraiment une politique proactive visant véritablement à permettre au plus grand nombre possible d'entreprises insulaires d'accéder à la commande publique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le SPASER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il est 20 h 05. Nous passons à la motion, nous renvoyons le cyber ?

Le Président Gilles SIMEONI

Oui, on renvoie le cyber.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, le cyber est renvoyé.

Nous passons à la motion. Donc, c'est le porteur de la motion qui doit la présenter. Alors d'abord, je dois vous faire voter, nous avons passé 20 h, la dérogation au temps de travail.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La dérogation au temps de travail réglementaire est adoptée.

Merci et merci aux services d'être toujours avec nous.

Nous passons à la motion qui va être présenté par le groupe qui l'a déposée. Marie-Claude BRANCA, andate puru.

MUZIONE / MOTIONS

Motion retenue pour un examen prioritaire.

*** Motion n° 2022/E6/033 déposée par le groupe « Core in Fronte » :
Répression de l'Etat français en Corse**

Mme Marie-Claude BRANCA

L'insembu di i gruppi pulitichi hà rispostu favurevulimente à a pruposta di u Governu francesu di mette in opera una andatura di rigulamentu di u prublema puliticu.

In essi discussioni, ùn pudemu lacà da cantu i prighjuneri è l'anziani prighjuneri pulitichi.

Tutti i gruppi pulitichi è a parti maiori di a sucità civili sò d'accunsentu annantu à stu puntu è aspettani decisioni forti.

L'anni passati, u Statu francesu hà musciatu ch'ellu era capaci di piddà a decisioni forti incù dui amnistii. Pà avali, ùn andemu micca in issu sensu, pà avali, a riprissioni di l'ultimi ghjorni, ùn vè micca in issu sensu, pà avali, a riprissioni contru à l'anziani prighjuneri pulitichi cuntinuvighja soprattuttu incù u FIJEIT, pà avali, u drittu à a libertà di dui omini ch'hani passatu più di 23 anni in prighjò, ùn hè micca rispittatu, pà avali, issi decisioni ùn mosciani micca una vulintà d'appaciamentu ma piuttosto una vulintà di blucchimu.

L'Assemblea di Corsica ùn accitta micca issa situazioni è ricusa a riprissioni pulizzera è ghjudiziaria.

Dumandemu à u Statu francesu di muscià incù decisioni forti a so vulintà d'andà versu una suluzioni pulitica, durevuli pà a Corsica.

Ramintemu à noscia sulidarità incù tutti i vittimi di a riprissioni pulitica.

Chjamemu tutti quiddi chì sò bramosi di ghjustizia, di libertà è di paci à fà senta a so bocci pà fà rispittà a dimucrazia.

Eccu. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Marie-Claude.

Quale hè chì vole piglià a parolla, unu contru, unu à prò. Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Contre la façon dont les choses sont formulées évidemment sans surprise, et l'excès de verbe et la phraséologie, modérée par la douce voix de notre collègue n'en reste pas moins d'une agression qui, à mon avis, ne participe pas, sinon à rassurer une base militante, ce qu'on peut comprendre, à pacifier les esprits et à rejoindre ce qui nous préoccupe depuis hier, c'est-à-dire la relance d'un processus. Je crois que tout a été dit entre hier et aujourd'hui sur ce sujet. On sent à ce stade que la trêve de Noël est la bienvenue, ce qui nous permet, au nom du groupe, di prigavi à tutti bonni festi di Natale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole parlà à prò ?

M. Jean BIANCUCCI

Sur les considérants, on pourrait épiloguer, comme souvent. Sur la formulation aussi. Sur le fond, je crois qu'il y a une situation qui nous interpelle tous. On est intervenus, les uns et les autres, dans les débats. Je ne veux pas alourdir le temps qui nous est imparti à examiner cette motion.

Aujourd'hui, il faut que nous donnions à l'opinion le point de vue de l'Assemblée sur une situation qui est préjudiciable pour tous parce que quand il y a répression, quand il y a des perquisitions, des arrestations, quand il y a des événements graves, nous sommes tous interpellés. Et je crois qu'il faut donner un signe, en tout cas pour le groupe « Fà populu in seme », nous nous inscrivons dans le sens qui est proposé, même si la formulation pourrait être revue et corrigée, le sens qui est proposé par cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit. C'est une motion qui vise à exprimer une position de l'Assemblée de Corse, donc le Conseil exécutif est forcément à l'extérieur de la position de l'Assemblée de Corse.

Ceci étant, Jean BIANCUCCI a exprimé ce que le Conseil exécutif ressent aussi. Sur les termes ou sur la façon de formuler les choses, je pense qu'il y aurait matière à échange et à débat, mais à ce stade de notre session, je crois que ce n'est pas le moment de rouvrir. Le moment, il est d'envoyer un message politique. Le message politique, nous l'avons envoyé, chacun avec nos sensibilités et nos mots à travers les prises de position, et puis à un moment donné, au-delà des mots de cette motion, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas deux chemins pour la répression, il y a un seul chemin qui conduit à la paix et à la solution politique, c'est le dialogue et c'est le respect du suffrage universel tel qu'il s'est exprimé en Corse et le respect des institutions ainsi que la prise en compte de la dimension historique de la question corse.

Donc au bénéfice de l'explication, avis favorable du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je mets cette motion aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Sui est pour ?

La motion est adoptée à la majorité.

Contre, le groupe « Un soffiu novu ».

Travagliate bè, è ripusatevi, preparatevi.

Bonne feste à tutti. Bon Natale è bone feste !

Le Président Gilles SIMEONI

Bonne feste è bon Natale à tutte è à tutti.

La session est suspendue à 20 h 30.